



HAL
open science

La relation sport-école : entre concurrences et stratégies concertées : le cas des sections sportives scolaires football de La Roche-sur-Yon

Maxime Teillet

► To cite this version:

Maxime Teillet. La relation sport-école : entre concurrences et stratégies concertées : le cas des sections sportives scolaires football de La Roche-sur-Yon. Education. 2020. dumas-02882827

HAL Id: dumas-02882827

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02882827>

Submitted on 27 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Master MEEF
**« Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la
Formation »**
Mention second degré – EPS
Mémoire

**LA RELATION SPORT - ÉCOLE : ENTRE
CONCURRENCES ET STRATÉGIES CONCERTÉES**
**Le cas des sections sportives scolaires football de La Roche-sur-
Yon**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de master

soutenu par
Maxime TEILLET
le 18 juin 2020

en présence de la commission de soutenance composée de :
Bruno PAPIN, directeur de mémoire, Maître de conférences, Université de
Nantes, UMR CNRS Centre Nantais de sociologie
Sylvain DUFRAISSE, membre de la commission, Maître de conférences,
Université de Nantes, UMR CNRS Centre Nantais de sociologie

Remerciements

Le produit fini, ici présenté, n'aurait sans doute pas été ce qu'il est sans les nombreuses aides qui m'ont été apportées. Je tiens d'abord à remercier Bruno Papin, qui a assuré la direction de ce mémoire, pour ses orientations avisées, sa disponibilité, son intérêt pour mon travail et encore davantage pour son implication dans ma future orientation. J'adresse aussi mes remerciements à Sylvain Dufraisse pour sa participation à la commission de soutenance et pour sa lecture critique de mon travail.

Il me faut également remercier les personnes qui auront donné corps à ce travail et que je ne pourrais nommer ici par soucis d'anonymat. Le temps qu'ils m'ont accordé, la sympathie dont ils ont fait preuve et leurs réponses à mes questions auront contribué à faire vivre ce mémoire.

Un grand merci à la team relecture, Christophe, Stéphanie et Charlotte, qui a lu et relu, avec sérieux et enthousiasme, les « quelques pages » rédigées et qui a permis de fluidifier la lecture ou de supprimer les coquilles qui se sont glissées par-ci par-là durant mes temps de rédaction.

D'autre part, je ne peux oublier de remercier les trois autres mousquetaires, Julien, Carl et Alexy qui depuis mon entrée à la fac auront su m'écouter, m'entourer et sans qui cette licence et ce master n'aurait pas eu la même débouchée.

Enfin, je souhaite terminer par ceux qui seront toujours là, mes parents, Corinne et Christophe, mes frères, Alexis et Théo et l'ensemble de ma famille qui se sont fortement intéressés à l'avancée de ce travail et qui, par exemple, m'ont parfois vu sortir de table de manière inopinée pour aller noter une idée qui me traversait l'esprit.

Ce mémoire de master est l'aboutissement de cinq ans d'études et est le miroir du chemin que j'ai pu parcourir. Dernier chapitre du premier tome de ma jeune vie d'adulte, j'espère qu'il introduira de la meilleure des manières le tome qui s'ouvre à présent.

SOMMAIRE

Introduction.....	6
1. Un dispositif, deux mondes, des ambiguïtés.....	6
2. Des structures plurielles.....	7
3. Sport et école : espaces locaux structurés et hiérarchisés	13
4. Quid des sections sportives scolaires locales ?.....	20
5. À la croisée des mondes.....	26
Partie 1. Sésame, ouvre-toi.....	29
1. Aux commandes, les sportifs	29
2. Prêcher des convertis	33
3. Imbrication aux stratégies familiales	36
4. Effets de prédispositions territoriales	40
5. Conclusion.....	43
Partie 2. Un échange de bons procédés.....	46
1. Vitrine ouverte et modus operandi	46
2. Ad vitam æternam	51
3. Le nerf de la guerre ?	57
4. Conclusion.....	61
Partie 3. Le recrutement, un transfert de force	63
1. Sollicitation des logistiques institutionnelles.....	65
2. Le couple parfait	68
3. Comme des grands	73
4. Conclusion.....	78
Partie 4. Le sens des priorités.....	80
1. Subordination incorporée.....	80
2. La triple sélection scolaire.....	85
3. L'art du minimalisme.....	90
4. Conclusion.....	93
Conclusion générale	95
Bibliographie.....	99

Table des sigles.....	104
Table des illustrations.....	106
Table des sources	108
Annexes.....	116
4^{ème} de couverture	206

Introduction

1. Un dispositif, deux mondes, des ambiguïtés

Très récemment, la Cour des comptes (2019) a émis des doutes sur l'efficacité de la pratique sportive à l'école au cours de la scolarité obligatoire. Les auteurs qualifient les relations entre le monde de l'éducation physique et le monde du sport « d'univers ressentis comme parallèles » (Cour des comptes [C. comptes], 2019, p. 11) ayant un « lien trop ténu » (C. comptes, 2019, p. 13). Ils mentionnent néanmoins l'existence de plusieurs dispositifs spécifiques œuvrant au rapprochement entre les établissements scolaires et les clubs sportifs. L'intérêt particulier qui est accordé aux sections sportives scolaires (SSS) conduit à interroger ces dispositifs éducatifs. Il est regretté dans le rapport un manque de réflexion commune et d'analyse partagée autour de la création de ces sections sportives scolaires entre les acteurs de l'Éducation Nationale et les responsables nationaux du mouvement sportif. Suivant en cela la conclusion et les préconisations issues de ce rapport, la recommandation n°5 (« Adopter une stratégie concertée avec le mouvement sportif pour le déploiement des sections sportives spécialisées » (C. comptes, 2019, p. 84)) semble nous interroger sur un dispositif sans doute méconnu.

Par ailleurs, cette dualité – école d'un côté, sport de l'autre – regroupée au sein d'un dispositif explicite particulier porte à questionnement. L'ambiguïté qui découle de ces structures est prégnante. La frontière entre les responsabilités des acteurs scolaires et des acteurs sportifs dans la genèse d'une structure est vaporeuse ; à tel point que des clarifications ont dû être apportées pour limiter les possibles confusions avec d'autres dispositifs ressemblants que sont les pôles sportifs (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative [MENJVA], 2011)¹. La circulaire du 29 septembre 2011 relative aux sections sportives scolaires reste toutefois ambivalente. Cette dernière « réaffirme le caractère sportif de ces sections vis-à-vis des membres de la communauté scolaire, du milieu sportif et des collectivités territoriales (...). Les sections sportives sont inscrites dans les projets d'établissement

¹ La circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011 publiée dans le BO MEN n°38 du 20 octobre 2011 « vise (...) à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national (...) [et] réaffirme le caractère sportif de ces sections vis-à-vis des membres de la communauté scolaire, du milieu sportif et des collectivités territoriales afin d'éviter toute confusion avec d'autres dispositifs existants.»

et doivent obligatoirement être validées par le recteur » (MENJVA, 2011, p. 1). Ce statut pouvant porter à confusion éveille une curiosité particulière sur ce dispositif spécifique de sections sportives scolaires.

Ceci est d'autant plus prégnant que la circulaire actuellement en vigueur (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse [MENJ], 2020)² cherche à préciser de nouveau les modalités de ces dispositifs. Indiquant qu'elle « vise à clarifier la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, à en préciser les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national » (MENJ, 2020, p. 1), cela sous-tend que les apports du texte précédent, pourtant destinés à clarifier tout autant, n'aient pas fait disparaître la totalité des ambiguïtés provoquées par ces structures. Les recommandations à la mise en œuvre de partenariats avec le monde sportif à propos « [d'] aide au fonctionnement de la structure » (MENJ, 2020, p. 2) renforcent cette hybridation.

La simple idée de faire s'allier des espaces aux logiques et valeurs différentes suppose l'émergence de luttes d'influence entre les agents. L'expression même de ces oppositions au sein de ce contexte institutionnel permissif se trouve être à l'origine d'interactions riches ou de dérives conduisant à des dispositifs divers et variés tant dans leur forme, que leurs objectifs propres.

2. Des structures plurielles

Avant d'interroger les sections sportives scolaires, il convient de définir ce à quoi nous faisons référence. Réservées aux établissements publics ou privés du second degré, elles sont actuellement inscrites au projet d'établissement. Il relève de la responsabilité du recteur d'en autoriser l'ouverture après transmission d'un dossier soutenu par le chef d'établissement, un enseignant coordonnateur et voté au conseil d'administration. Il est nécessaire pour mieux les appréhender de situer temporellement leurs évolutions. Ces dispositifs portent en effet la marque de quarante années d'évolutions.

² La circulaire du 10 avril 2020 publiée dans le BO MENJ n°18 du 20 octobre 2011 « modifie en particulier le suivi médical des élèves (...). La circulaire répond également à une forte attente du terrain pour viser l'accession au haut niveau avec la création de sections d'excellence sportive, et précise les conditions de mise en place des dispositions répondant aux besoins des élèves qui aspirent à accéder au haut niveau sportif. »

Liens de parenté

Les SSS sont l'une des branches descendantes des sections « sport-études » (SSE). La création de celles-ci il y a une quarantaine d'années (Ministère de l'Éducation nationale [MEN], 1973, 1974) s'inscrit dans la volonté du ministère de l'Éducation nationale « d'accompagner les politiques du sport de haut niveau » (Inspection générale de l'Éducation nationale [IGEN] et Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche [IGAEN], 2008, p. 3)³. La volonté d'affiliation au domaine du sport de haut niveau est donc explicite (IGEN, Inspection générale de la Jeunesse et des Sports [IGJS] et IGAENR, 2012, p. 3). L'hybridation actuelle prend ici tout son sens puisque les sections sportives d'aujourd'hui sont les descendantes directes de ces SSE.

La séparation nette entre les dispositifs scolaires et les dispositifs du sport de haut niveau trouve son origine dans le courant des années 90. La circulaire n°95-244 MEN du 7 novembre 1995 et n°95-174 Jeunesse et Sports (JS) du 12 octobre 1995 marque la dissociation des filières de haut niveau du dispositif des sections « sport-études ». Les pôles « France » et « espoirs » naissent sous la tutelle du ministère des sports. De son côté, le ministère de l'éducation nationale va trouver une continuité grâce aux sections sportives scolaires (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche [MENESR], 1996). Cette période est à l'origine d'un véritable schisme. La spécificité scolaire des SSS est affirmée.

Rapport de l'IGEN et de l'IGAEN sur les sections sportives scolaires (2008, p. 11) : « Les sections sportives scolaires ne s'inscrivent pas dans les filières du haut niveau (la circulaire précise d'ailleurs que les sections sport-études intégrées dans des Pôles France ou Espoirs perdent la dénomination de sections sportives

³ Le rapport sur les sections sportives de 2008 est basé sur une législation aujourd'hui abrogée. Ses conclusions pourraient alors paraître erronés. Nos observations ne permettant pas de confirmer ou d'infirmier celles-ci, nous utiliserons ce document à des fins factuelles afin de saisir plus précisément l'ambiguïté des sections sportives scolaires et des rapports particuliers entre les agents sportifs et scolaires. Pour autant, la dualité présentée dans ce document nous paraît être évidemment aujourd'hui prégnante compte tenu des circulaires du 29 septembre 2011 et du 10 avril 2020 relatives aux sections sportives scolaire. Il convient également de préciser que ce rapport d'inspection reste aujourd'hui – à notre connaissance – l'unique document institutionnel publié rendant compte du dispositif particulier que sont les sections sportives scolaires

scolaires) – la finalité est bien de pratiquer plus de sport que les autres élèves dans un cadre d'études aménagé mais pas différent. »

Les sections « sport-études », ancêtres communs avec les filières de haut niveau, subsistent alors naturellement au sein des sections sportives scolaires. Les marques sportives des SSS sont un héritage de cette période. Ce passif nous amène aujourd'hui, entre autres, à une diversité de structures différentes – tant par leurs histoires, que par leurs organisations ou leurs finalités. Or, ces disparités contribuent à renforcer le flou autour de dispositifs qui portent déjà en eux-mêmes une ambiguïté. Ce manque de lisibilité interroge : « faut-il y voir un signe de l'adaptabilité du système éducatif secondaire à la diversité des élèves et à leur environnement, ou (...) la percevoir comme source de dérives (...) ? » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 5)

Concrètement, ces interrogations émergent de la bipolarité instituée du dispositif : d'un côté, des sections à ambitions sportives permettant un accroissement de la pratique sportive sans bousculer radicalement l'emploi du temps scolaire (MENESR, 1996) ; d'un autre côté, des sections à caractère éducatif favorisant la réussite et la valorisation grâce au sport (Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche [MJENR], 2002). Cela induit par conséquent des rapports entre les mondes sportif et scolaire inégaux. L'institution sportive sera de manière évidente plus encline à s'appuyer sur une section sportive scolaire à vocation sportive, l'homologie avec ses intérêts étant plus forte. Quoi qu'il en soit, la diversité des sections sportives s'inscrit sur un continuum allant de l'hégémonie sportive – proche du modèle des structures de haut niveau – à l'hégémonie scolaire – où le sport devient un support éducatif. Cette dualité est sujette à questionnement.

Rapport de l'IGEN et de l'IGAEN sur les sections sportives scolaires (2008, p. 12) : « Au plan du principe, il n'est pas surprenant qu'un dispositif à vocation aussi large que celle des sections sportives et à gestion déconcentrée au niveau académique génère des situations très différentes. Ce qui l'est plus c'est que l'on ait poussé cette diversité jusqu'à perdre tout repère lorsque l'on parle de section sportive scolaire. Les pratiques ont en effet accentué la diversité, aussi bien dans la conception même de ce qu'est une telle section que dans ce qu'elle recouvre concrètement. »

Gestion décentralisée

Cette pluralité est accentuée par les divergences rectorales en matière de politique académique. La décision quant à l'ouverture, la fermeture ou le maintien d'une structure appartient au Recteur. En outre, les textes institutionnels successifs autorisent la coexistence de structures disparates sous une terminologie identique. Ainsi, libre à chacun des Recteurs de placer le curseur sur le continuum selon son gré. À cet effet, le rapport des IGEN et IGAEN (2008) relate diverses particularités pour l'académie de Nantes.

Bien que la catégorisation des sections sportives scolaires différenciant les échelles géographiques de recrutement ait été révoquée par la circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996, le découpage en sections sportives locales (SSL), sections sportives départementales (SSD) et sections sportives régionales (SSR) a été maintenu (IGEN et IGAEN, 2008, p. 12). Cette hiérarchisation sera de rigueur jusqu'en 2011. Cela a permis de traiter différemment les SSS selon leur statut. Simplement, les décisions d'ouverture de SSL « sont prises par les seuls conseils d'administration des collèges » tandis que les demandes d'ouverture de SSD et de SSR « sont examiné[e]s par une commission académique » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 19).

Les rapports aux partenariats sont également différenciés selon l'académie support. À Nantes, « le partenariat avec un club civil ou un comité sportif, et donc une vocation d'abord sportive, [est privilégié] pour autoriser la création de nouvelles sections » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 13). Il est même désormais obligatoire pour toutes les sections sportives scolaires de mettre en place une convention de partenariat avec la ligue sportive correspondante (Rectorat de Nantes, 2019). D'ailleurs, les subventions de fonctionnement ne sont octroyées qu'à condition que la SSS soit à vocation sportive et que le recrutement s'organise à minima à l'échelle départementale. (IGEN et IGAEN, 2008, p. 25).

Ces injonctions conditionnent donc la diversification des dispositifs à l'échelle nationale. Qui plus est, les particularités académiques font apparaître des spécificités locales dans la gestion du rapport sport/école lourdes de sens. Cette seconde échelle complexifie alors encore davantage le déchiffrement de cet intitulé unique de « section sportive scolaire ».

Marchés parallèles

Les sections sportives scolaires sont d'autant plus insaisissables qu'elles se confondent à d'autres dispositifs ne possédant pas l'agrément « SSS ». Aux finalités proches, ceux-ci peuvent emprunter – même partiellement – les fonctions des SSS et leurs modes de fonctionnement.

Le football se positionne comme un cas particulier et inédit. La Fédération Française de Football (FFF) est à l'initiative de son propre label « section sportive scolaire » ou « classe football ». Elle « a ses propres critères (...) indépendant[s] de [ceux des] rectorats et diffuse parmi les clubs et parmi ses licenciés une information basée sur son classement personnel » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 13). Pour la saison 2019-2020, la fédération a officialisé 918 sections sportives scolaires labellisées, masculines et féminines, – dont 720 en collèges et 198 en lycées – pour un total de 27 000 élèves (Vignal, 2019, paragr. 2). Le football, discipline sportive support de près de 20% des sections sportives habilitées par les recteurs en 2008⁴, est le plus représenté parmi la diversité des activités proposées (IGEN et IGAEN, 2008, p. 13).

La politique fédérale de la FFF consiste à clairement distinguer les structures de formation d'élite – pôles et centres de formation –, des sections sportives scolaires. Leurs vocations diffèrent largement : formation et reproduction du monde du football professionnel pour les premiers ; développement et enrichissement du monde du football amateur pour les secondes (IGEN et IGAEN, 2008, p. 16). En cela, l'institution football se place en tant que régulateur de ses propres structures et pourrait tendre à une autonomie structurelle. Cela positionne le football comme un agent d'influence capable de partenariats spécifiques avec les établissements scolaires. Il se situe ici comme une variable de complexification de l'organisation de l'espace interpénétré du sport à l'école. En fixant ses propres critères, la FFF construit des structures répondant à ses propres volontés. Elle attend « du ministère de l'éducation nationale (...) des aménagements horaires, les structures associatives pouvant prendre en charge tous les aspects sportifs et médicaux » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 16). Ainsi, ces deux certifications se trouvent être en opposition. Elles prolongent ici le continuum en plaçant en parallèle deux dispositifs qui se ressemblent, qui poursuivent des finalités

⁴ Aucune données plus récentes n'ont été trouvés pour actualiser l'observation. Il semble également qu'il y ait un déficit statistique sur la proportion de sections sportives scolaires labellisées FFF mais non agréées par l'Éducation nationale.

qui se croisent mais qui sont régies par des mondes cherchant à retirer des bénéfices incompatibles.

Il existe enfin d'autres dispositifs scolaires qui permettent la pratique optionnelle à des fins de perfectionnement ou d'inclusion. Ceux-ci sont des initiatives locales et sont inscrits au sein du projet d'établissement. Que ce soit au travers des classes à horaires aménagés (CHA), des ateliers sportifs ou des activités sportives optionnelles, la (ou les) spécificité(s) initiale(s) des sections sportives scolaires se trouve(nt) diluée(s) dans une multitude de structures trouvant les moyens de leurs ambitions. Les ponts entre tous ces dispositifs conduisent par exemple à ce que « d'anciennes classes à horaires aménagés [soient] désormais labellisées sections sportives » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 13).

Au regard d'une construction initiée au milieu des années 70, les sections sportives scolaires sont marquées par un système concurrentiel institué entre sport et école qui est à l'origine à la fois de sa richesse et de ses dérives. Alors qu'elles sont *a priori* identiques sous une terminologie commune, leur complexité et leur lisibilité prennent tout leur sens au regard d'un contexte déterminé. Il est donc important de profiter de cette diversité offrant une cohérence relative pour enrichir une analyse localisée. Penser les sections sportives scolaires au regard de l'unique dispositif rectoral reviendrait à ne prendre en compte qu'une partie des sections sportives – quelles que soient leurs finalités ou leurs instigateurs. Autrement dit, ignorer l'existence de sections sportives football « labellisées fédération » et de sections sportives « clandestines »⁵ au profit des seules « sections sportives scolaires » reviendrait à étudier partiellement le sous-espace qui s'ouvre à nous. Cette analyse ne peut alors prendre son épaisseur qu'une fois les agents impliqués bien définis.⁶

⁵ Entendu au sens de *non référencées comme tel par un organisme institutionnel sportif ou scolaire*.

⁶ À partir d'ici, – sauf contre-indication – pour faciliter l'organisation rédactionnelle de ce mémoire, l'utilisation du terme générique de « section sportives scolaires » regroupera la diversité des sens qui lui ont été attribués ici. L'utilisation du terme générique n'omet cependant pas les précisions qui seront apportées dans le point 4 de la présente introduction (en page 20).

3. Sport et école : espaces locaux structurés et hiérarchisés

Champ et espace local

Il est aujourd'hui commun dans les travaux sociologiques de penser la réalité sociale qui nous entoure en termes d'*espace social*. Issu notamment des réflexions Bourdieusiennes, ce mode de pensée s'appuie sur un corps de concepts dont la notion de *champ* fait partie⁷. Réfléchir en termes de champ, « c'est penser le monde social comme un espace dont les différents éléments ne peuvent pas être pensés en dehors de leur position dans cet espace » (Bourdieu, 2016, p. 23). Plus qu'une approche structuraliste, elle consiste à construire un espace de relations sociales (Bourdieu, 2013, p. 12). En relation d'interdépendance avec le *capital*, l'espace social est un lieu de lutte structuré par la quantité de capital spécifique que les agents possèdent.

« Les champs se présentent à l'appréhension synchronique comme des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles). » (Bourdieu, 2002, p. 113)

Il est courant de penser le monde sportif (Bourdieu, 2002; Defrance, 2000; Faure et Suaud, 1994), tout comme le monde scolaire (Duru-Bellat, Farges et van Zanten, 2018; Felouzis, Maroy et van Zanten, 2013; Maroy et Reguleduc, 2006), selon une logique de champ. Cela signifie que les principes évoqués précédemment s'y appliquent. Cela nous offre ainsi une grille de lecture de ce qu'il se passe au sein des espaces scolaires et sportifs. En souhaitant dans notre cas concrétiser localement notre analyse, il nous paraît pertinent d'avoir à l'esprit les logiques des champs qui régissent l'espace commun dans lequel notre étude va s'ancrer. En ce sens, et à la manière de l'espace politique local (Koebel, 2009, p. 43-44), l'espace scolaire local et l'espace sportif local sont « des lieux et (...) des formes d'expression du champ (...),

⁷ Nous faisons ici notamment allusion aux concepts d'*habitus* et de *capital*, et par extension aux notions d'*autonomie relative*, de *position*, de *stratégie*, de *domination*, de *lutttes*...

en étant soumis aux mêmes règles du jeu et aux mêmes enjeux, même si leur déclinaison donne lieu à des variantes. »⁸

L'espace local dans lequel le présent mémoire se projette est la ville de La Roche-sur-Yon (LRSY) en Vendée. Chef-lieu du département, elle accueille en son sein le plus grand nombre d'établissements scolaires du second degré à l'échelle de la Vendée.⁹ Quinze établissements – publics ou privés, collèges ou lycées, généraux ou professionnels – sont répartis sur le territoire communal. Huit d'entre eux sont des lycées parmi lesquels sept proposent une formation générale et technologique. Cinq lycées sur huit sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ; tandis que trois lycées sur huit sont des établissements d'enseignement privés sous contrat.¹⁰ Nous nous intéresserons plus précisément au lycée d'enseignement général et technologique (LGT) Pierre Mendès-France et au lycée polyvalent (LPO) Notre Dame du Roc. Les clubs de football de La Roche-sur-Yon sont sous l'égide du district de Vendée de football. Au nombre de quatre, ils sont répartis sur le territoire et leurs équipes premières jouent à des niveaux distincts allant du championnat de France de National 3 au championnat de deuxième division de district.¹¹

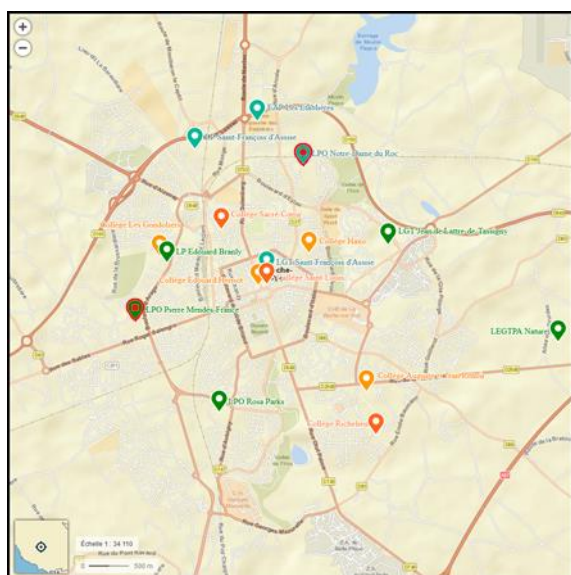
⁸ C'est selon cette idée que, dans le cas de l'institution scolaire, nous comprenons l'utilisation du terme de « quasi-marché scolaire » notamment précisé par Plassard et Thanh dans *Liberté de choix des élèves et concurrence des établissements : un survey de l'analyse du pilotage des systèmes éducatifs par les quasi-marchés* (2009).

⁹ Les données sont issues de « l'annuaire de l'éducation » disponible sur le site data.education.gouv.fr (2016c).

¹⁰ Nous ne différencions pas ici les lycées agricoles (un public et un privé) des lycées sous la tutelle de l'éducation nationale.

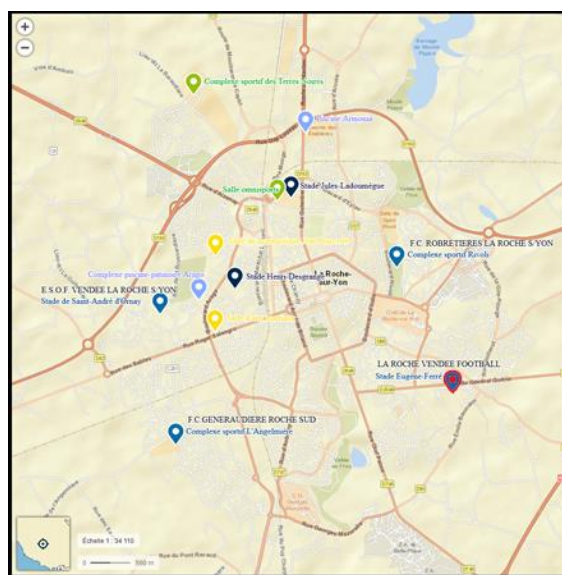
¹¹ Le championnat de National 3 (N3) correspond au troisième et dernier échelon national, soit le cinquième niveau dans la hiérarchie des compétitions de football. Le championnat de division 2 (D2) correspond quant à lui au second échelon départemental sur cinq, soit le dixième niveau dans la hiérarchie des compétitions organisées par la FFF.

Carte 1. Collèges et lycées de La Roche-sur-Yon



Réalisation : Maxime Teillet, 2020.
Source : Fond de carte Esri extrait de Géoportail, 2020.

Carte 2. Clubs de football et infrastructures sportives de La Roche-sur-Yon



Réalisation : Maxime Teillet, 2020.
Source : Fond de carte Esri extrait de Géoportail, 2020.

- | | | | | | | | |
|--|----------------|--|--------------|---|---|--|------------------|
|  | Collège public |  | Lycée public |  | Stade |  | Complexe sportif |
|  | Collège privé |  | Lycée privé |  | Salle spécialisée |  | Piscine |
| | | | |  | Club de football et infrastructure associée | | |

L'espace scolaire local

Notre terrain d'étude se focalisera donc sur deux lycées en particulier. Le premier, le lycée Pierre Mendès-France (PMF) trouve son origine moderne en 1970, alors sous le nom du « Polyvalent », lorsque le lycée Édouard Herriot et le lycée de jeunes filles Piobetta sont fusionnés et déplacés en dehors du centre-ville sur le boulevard Arago, dans le quartier de Saint-André-d'Ornay à l'ouest de la ville (Chevillon, 2011). Il sera longtemps l'unique lycée public de la ville. Le second, le lycée privé Notre Dame du Roc ouvre quant à lui en 1966 dans le quartier des Robreتيères, au nord de la ville (Lycée Notre Dame du Roc, 2016b). Pour mieux comprendre les liens tacites qui relient ces deux établissements au sein du sous-espace scolaire local, il est nécessaire d'explicitier les caractéristiques qui les définissent.

S'il fallait décrire le lycée Pierre Mendès-France, les connaisseurs évoqueraient sans nul doute un établissement aux multiples champs d'action. Les particularités majeures qui le caractérisent sont relatives aux formations qui y sont proposées. Son originalité s'articule majoritairement autour d'un pôle artistique. Lycée artistique donc, il ne rassemble pas moins de quatre spécialités sur cinq à savoir les arts plastiques, la danse, la musique et le théâtre. Tout enfant ayant des appétences artistiques, en

dehors du domaine du cinéma-audiovisuel, peut alors imaginer sa scolarité à Pierre Mendès-France. Parmi les autres options qui constituent son offre de formation, les élèves ont la possibilité d'intégrer une section européenne anglais (Discipline non linguistique histoire-géographie)¹², une section binationale Bachibac¹³ ou un enseignement optionnel EPS¹⁴. Dans un autre registre, l'établissement accueille en son sein le « lycée de la nouvelle chance » (LNC)¹⁵ de Vendée et propose ainsi à des jeunes de moins de 25 ans de reprendre une formation scolaire initiale. En dehors de ces options particulières, le lycée propose des formations plus traditionnelles. Il accueille notamment des élèves désireux de préparer un baccalauréat général ou un baccalauréat technologique en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). D'ailleurs, le lycée offre aux étudiants de poursuivre leurs études en préparant un brevet de technicien supérieur (BTS).

Le portrait du lycée Notre Dame du Roc est tout aussi varié. Il aura longtemps proposé uniquement des formations professionnelles tertiaire et mode. Cette particularité le dote d'une culture relative à l'enseignement professionnel et technologique. Cette orientation « formation professionnelle » teinte son image d'une forte coloration « entreprise ». En plus de préparer les étudiants post-bac à plusieurs diplômes de niveau bac+2 (BTS) ou bac+3 (Bachelor), le lycée supporte depuis 1978 un centre de formation professionnelle (CFP). Il accueille d'ailleurs depuis 2003 le lycée hôtelier des Sorbets qui prépare aux métiers de la boulangerie, de la pâtisserie et de la restauration. Son lycée général et technologique a quant à lui ouvert en 1989 et se compose aujourd'hui d'un parcours général et de deux parcours technologique – STMG et sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR). Il possède également une connotation culturelle forte avec une commission culturelle

¹² Une discipline non linguistique (DNL) est un enseignement dispensé pour les élèves de section européenne (afin d'obtenir le baccalauréat avec la mention européenne attestant d'un bon niveau en langue) dans la langue étrangère qu'ils étudient. Ici, les élèves ont des cours d'histoire-géographie en anglais (Source : Lycée Pierre Mendès-France, 2020a).

¹³ Une section Bachibac permet d'obtenir simultanément le baccalauréat français et le bachillerato espagnol afin notamment de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur français ou espagnol (Source : Lycée Pierre Mendès-France, 2020b).

¹⁴ L'EPS comme enseignement optionnel permet à une sélection d'élèves volontaires de bénéficier de 3 heures supplémentaires d'éducation physique. Au lycée PMF, deux parcours sont proposés : un orienté vers la préparation d'études dans les métiers du sport et de la santé, l'autre orienté vers la préparation aux métiers de la sécurité civile (Source : Lycée Pierre Mendès-France, 2019).

¹⁵ Les LNC sont des dispositifs permettant à des jeunes de moins de 25 ans décrocheurs depuis plus de six mois ou ayant échoué à deux reprises à l'examen du baccalauréat de préparer dans des conditions aménagées le diplôme du bac. Chaque département possède un LNC.

dynamique, des options telles que le théâtre ou les arts plastiques. Mais plus encore, la spécificité qui caractérise Notre Dame du Roc est sa stratégie internationale avec notamment ses sections européennes anglais¹⁶. Des voyages sont organisés et des partenariats sont tissés avec les États-Unis, le Mexique, le Brésil, l’Australie, le Pérou, la Nouvelle-Zélande et le Burkina Faso, entre autres.

Mais ce ne sont pas les seuls partenariats repérables dans l’un et l’autre des lycées. En effet, le lycée PMF et le lycée du Roc ont tous deux mis en place des partenariats avec les acteurs du monde sportif local. Depuis 1992, les lycées privés de La Roche-sur-Yon, et plus spécifiquement le lycée Notre Dame du Roc, ont monté ensemble une section sportive régionale de cyclisme qui deviendra quatre ans plus tard le Pôle espoirs cyclisme des Pays-de-la-Loire en partenariat avec l’équipe Vendée U (Réserve de l’actuelle équipe professionnelle Total Direct Energie). L’offre sportive de haut niveau est agrémentée en 2010 du centre de formation des cadettes France de la Roche Vendée Basket Club (RVBC), en 2012 d’une académie de football en partenariat avec le club de La Roche Vendée Football (LRVF) et en 2014 d’une classe football adossée aux clubs de Saint-André d’Ornay et du Poiré-sur-Vie. Le lycée Pierre Mendès-France est dans son cas l’un des pionniers dans l’existence des sections sportives scolaires en Vendée. Il tisse son premier partenariat avec la ligue de Natation et le club de La Roche natation. Un an plus tard, en 1987, il complète ses engagements avec le club de foot du Bourg-sous-la-Roche (Ex-LRVF). Outre des dispositifs disparus en gymnastique, en judo, en rugby ou en rink-hockey, il accueille au début des années 2000 une section sportive fédérale de football féminin en lien avec le club féminin de l’étoile sportive ornaysienne de football (ESOF) de Saint-André-d’Ornay (Pensionnaire de première division). En complément des informations précédentes, ces partenariats sportifs confirment l’ouverture de ces deux lycées sur l’extérieur.

Par ailleurs, les performances de ces deux établissements divergent, en faveur du lycée privé¹⁷. Sur une base quantitative comparable d’élèves présentés au bac de 2012 à 2019, le taux de réussite est de huit points supérieurs au Roc plutôt qu’à

¹⁶ Les sections européennes anglais du Roc proposent les DNL suivantes : mathématiques, histoire-géographie ou économie-gestion (Source : Lycée Notre Dame du Roc, 2018b).

¹⁷ Pour comprendre ces chiffres, et bien que notre analyse fasse fi de ces précautions puisque n’étant pas primordiales dans le cas de notre étude, il convient de ne pas occulter l’impact de des caractéristiques sociales de la population apprenante sur les résultats de l’établissement aux examens (Merle, 2011). En effet, une étude sur la composition sociale du lycée PMF et du Roc permettrait de relativiser les différences observées.

Mendes-France (90%). Notre Dame du Roc a des résultats supérieurs aux chiffres nationaux et académiques tandis que Pierre Mendes-France s'approche des résultats nationaux mais reste en dessous des résultats académiques. De même, le taux de mention des élèves du lycée privé (62% en 2019) est supérieur à celui du public (48% en 2019). De plus, le taux d'accès à la seconde du lycée PMF avoisine la moyenne de celui des établissements vendéens alors que le même taux pour le Roc est systématiquement supérieur. En prenant en compte les différences de recrutement social des deux établissements, le lycée Notre Dame du Roc est systématiquement au-dessus du résultat attendu national (+2 points en moyenne sur la période). De son côté, le lycée Pierre Mendes-France est en dessous de trois points de 2012 à 2019.¹⁸

Indépendamment de ces résultats, il est possible de repérer dans ces établissements, l'un public, l'autre privé, des points de concordances structurales comme leurs spécificités culturelles, sportives et leur richesse dans l'offre de formation. Tous deux sont pourvus en prime d'un internat. La contiguïté spatiale et les similarités de leurs offres de formation composées dans une temporalité différente placent inconsciemment les deux établissements dans une forme de concurrence dans la captation de leur population scolaire. La position que ces lycées occupent oriente leur recrutement scolaire en donnant donc accès à leur établissement à une démographie particulière.

Il reste de même que la similarité dans leurs profils attribue à notre étude une richesse dans l'acte de comparaison que nous souhaitons mener. Il n'apparaît d'ailleurs, de ce fait, pas illogique que le club de La Roche Vendée Football ait investi le terrain des deux établissements. Par conséquent, les ressemblances identifiées ici entre le lycée Pierre Mendes-France et le lycée Notre Dame du Roc interrogent les conditions d'existence de leurs structures football, de surcroît, appuyées au même club support.

L'espace sportif local

Les deux lycées qui composent notre étude sont tous deux partenaires avec la même association sportive. Ce club, La Roche Vendée Football, nous offre ainsi la possibilité de mener une étude comparative dans l'espace scolaire local. Fondé en

¹⁸ Les chiffres énoncés précédemment sont issus du site *data.education.gouv.fr* (2016a). Les chiffres complets sont disponibles en annexe (en page 198).

1989 à la suite de la fusion des deux clubs de football dominants de la ville de La Roche-sur-Yon, le club passait jusqu'à aujourd'hui la plus grande partie de son existence dans les divers championnats nationaux amateurs. En trente ans d'existence, le club a évolué quatre ans au second échelon national (1989-1993), six ans au troisième échelon (1993-1996 et 2000-2003), cinq ans au quatrième niveau national (1996-2000 et 2003-2004), dix ans au dernier niveau national (2004-2007 et 2013-2020) et six ans au premier échelon régional (2007-2013). Longtemps le fleuron du football Vendée, il est aujourd'hui rentré sportivement dans le rang.

La hiérarchie footballistique se construit principalement sur la possession d'un capital spécifique lié à la performance et à la renommée du club. Un club dominant se trouve alors en haut de la hiérarchie des équipes professionnelles et a excellente réputation (Bertrand, 2014, p. 167). Bien que La Roche-sur-Yon soit le terrain de jeu de quatre clubs différents, les clubs possédant une position équivalente dans l'espace sportif local se situent en dehors la ville elle-même, dans le département. Seul le club du quartier Saint-André d'Ornay a une équipe au premier échelon régional et, surtout, une équipe féminine de deuxième division¹⁹. Ainsi, sur la saison 2019-2020, huit équipes vendéennes jouent à un niveau supérieur ou égal à celui de La Roche Vendée Football : AS Châtaigneraie, FC Challans, Pouzauges Bocage FC, Vendée Fontenay Foot, l'équipe une et deux du Vendée Les Herbiers Football, et l'équipe une et deux du Vendée Poiré-sur-Vie Football. Pourtant, jusqu'au milieu des années 2000, le club occupait le premier rang sportif des clubs du département.

En dehors de sa riche histoire, le club possède des équipes de jeunes performantes qui lui confèrent une renommée spécifique. Par exemple, son équipe U17²⁰ joue dans l'élite de la catégorie. D'ailleurs, les jeunes de 15 à 18 ans ont longtemps arpenté les échelons nationaux. Les U13 ont participé à la finale nationale en 2018. La formation fait partie de la politique actuelle du club. Cependant, le monopole sur les catégories jeunes s'estompe. Pour preuve, le club du Poiré-sur-Vie, commune voisine de la Roche-sur-Yon, a participé au même championnat U17 entre

¹⁹ La section féminine du club de l'étoile ornaysienne ouvre au cours de la saison 1978/1979. Club majeur de la région, l'équipe sénior, actuellement en seconde division nationale, a longtemps joué au plus haut niveau et été vice-championne de France en 1999 et 2001 (Source : Étoile Sportive Ornaysienne de Football, 2018).

²⁰ U17 est le diminutif tiré de l'anglais *Under seventeen years old* (Moins de dix-sept ans). Les joueurs sont donc âgés de seize à dix-sept ans.

2016 et 2019. De plus, en 2020, La Roche VF est seulement le 10^{ème} club en termes de licenciés (au nombre de 467)²¹ – classement dominé par le Vendée Poire-sur-Vie Football (673 licenciés) et le Vendée Les Herbiers Football (620 licenciés).

Au regard de ces indicateurs, le club de La Roche-sur-Yon Vendée Football occupe une place de dominant-dominé. Des clubs satellites ont réussi à se constituer un capital spécifique aussi important, si ce n'est plus, à l'image du club de football des Herbiers qui a joué une finale de coupe de France contre le Paris-Saint-Germain en 2018. Corrélée au paysage économique particulier du football amateur, l'inégale répartition de ressources et de consécration oriente, selon la logique du champ, les prises de position et les stratégies des associations sportives. Dans cette logique, l'attrait du club de la Roche Vendée Football pour l'espace scolaire et des dispositifs de section sportive scolaire revêt une signification particulière qu'il convient de révéler.

Finalement, les caractéristiques des acteurs du versant scolaire et du versant sportif les conduisent à investir ou à accueillir un monde qui leur est inconnu. Dans notre cas, symbolisé par le dispositif des sections sportives scolaires, ces stratégies interrogent des conditions de rapprochement de l'inconnu. Les deux mondes trouvant leur similitude dans l'encadrement de la jeunesse, ils investissent un espace mystérieux aux logiques fondamentalement divergentes (avec toutes les interrogations que cela sous-tend sur les conditions de la mise en place de cette coopération d'intérêt).

4. Quid des sections sportives scolaires locales ?

Alors que l'institution scolaire et l'institution sportive sont autonomes chacune de leur côté, tisser des liens est une éventualité. Les sections sportives scolaires sont alors des espaces sociaux qui trouvent leur place au croisement de ces deux mondes (cf. Figure 1 en page 21). Les agents, provenant du côté scolaire et du côté sportif, y interagissent selon leur position, leur disposition.

²¹ Les nombres de licenciés énoncés sont issus du site *actufoot.com* (2020), qui recense les cent clubs du football vendéen les plus importants en terme d'adhérents.

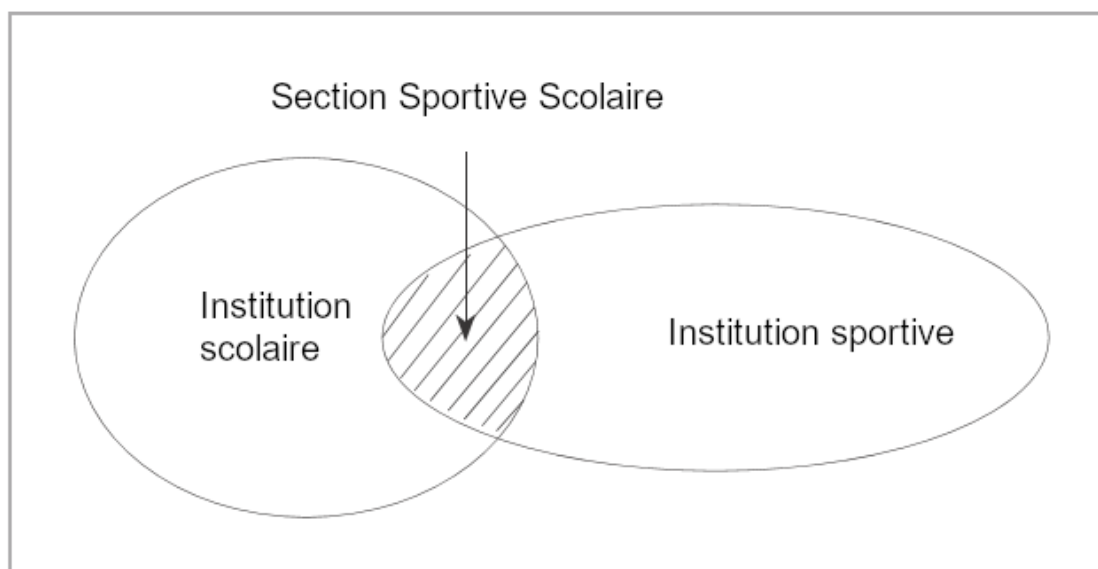


Figure 1. La section sportive scolaire : au croisement de deux institutions

Conformément aux explications précédentes, nous nous focaliserons plus précisément sur les dispositifs d'aménagement de scolarité permettant d'augmenter son temps de pratique du football. En effet, les structures football sont les plus représentées donc les plus faciles d'accès. Dans l'espace local qui est le nôtre, seuls deux lycées possèdent ce type de dispositif : le lycée Notre Dame du Roc – une académie football et une classe football²² – et le lycée Pierre Mendès-France. D'ailleurs, dans les lycées de La Roche-sur-Yon, les lycées possédant une caractéristique sportive marquée sont rares en dehors des deux établissements étudiés. Le lycée public Rosa Parks, qui propose une section de formation aux métiers de l'animation sportive, et le lycée privé Saint-François d'Assise, qui propose une section vol à voile et une section plongée, sont les seuls à intégrer une option sportive à leur offre de formation.

Section sportive scolaire football du lycée Pierre Mendès-France

Ouverte en 1987, la section a toujours eu comme club support La Roche Vendée Football (Et le club du Bourg-sous-la-Roche de 1987 à 1989). Elle a longtemps été une SSL avant de devenir une structure départementale. Néanmoins, elle a toujours été habilitée par le rectorat. Elle est depuis le désengagement progressif de

²² Ce mémoire ne s'intéressera pas à la classe football du lycée Notre Dame du Roc, en partenariat avec les clubs de l'ESOF et du Poiré Vendée Football, pour se concentrer sur le club de La Roche VF, présent dans deux lycées différents et permettant de comparer les deux structures dont il supporte l'existence.

son responsable sportif labellisée par la FFF. Les joueurs qui sont accueillis en son sein ne sont désormais plus exclusivement issus du club de La Roche VF. Dans le même temps, le club a tout de même continué de rétribuer l'éducateur/responsable technique grâce notamment à la subvention fédérale de fonctionnement tout en arrêtant de prendre en charge le suivi médical. Ces tutelles institutionnelles font que tous les ans la structure est contrôlée.

Les joueurs bénéficient de trois entraînements dans la semaine. Le lundi de 16 heures à 18 heures, la séance est destinée à la récupération, au travail technique et au jeu à thème. Le mercredi de 11 heures à 13 heures 30, les sportifs font du renforcement musculaire du haut du corps. Le vendredi, la séance de 12 heures à 14 heures est consacrée à un travail de finition devant le but. La scolarité des élèves n'est pas bousculée et toutes les sportives et tous les sportifs se retrouvent en seconde dans la même classe. Ces derniers ne bénéficient pas de cours de rattrapage par manque de moyen et parce que les cours manqués ne sont pas la norme. En cas d'imprévus, les élèves doivent compenser par eux-mêmes. Auparavant encadrés par des enseignants acquis à la cause sportive, ce n'est désormais plus le cas puisque la première option ne s'avérait pas plus productive.

La scolarité reste effectivement prioritaire. C'est-à-dire qu'en cas de difficulté, il est possible qu'un footballeur se voit retirer des séances d'entraînements. Mais tout d'abord, le responsable pédagogique et le joueur en question se réunissent pour échanger sur la situation et réorganiser les temps de travail personnel. Par ailleurs, ces sportifs bénéficient au cours de leur cursus d'une formation aux premiers secours et d'une formation de jeune éducateur. Par la même occasion, ils doivent être licenciés à l'association sportive du lycée sans pour autant être contraint d'y participer. D'ailleurs, ils participent au championnat excellence du football scolaire ; et bien qu'ils aient été régulièrement champion de France cela n'est pas arrivé depuis une dizaine d'années.

Au niveau de la restauration, les jeunes bénéficient d'un petit-déjeuner adapté à leur dépense énergétique. Le midi, les sportifs sont prioritaires pour aller déjeuner. Le soir, leurs horaires de repas sont décalés. Ils ont aussi le droit à un complément alimentaire (une barre de céréale) dans l'après-midi. Du point de vue de l'hébergement, les joueurs de LRVF internes ont la possibilité de quitter l'internat à 18

heures pour aller s'entraîner avec leur club. À leur retour, ils peuvent aller en étude surveillée. L'accueil de ces cas particuliers est une obligation de souplesse puisque l'internat doit désormais ouvrir le dimanche soir. Enfin, sur l'orientation, avant la réforme du lycée, ces élèves n'avaient pas la possibilité de choisir la filière qu'ils souhaitaient. La filière littéraire leur était interdite.

Académie de football du lycée Notre Dame du Roc

L'académie de football du Roc peut être considérée comme étant la petite sœur de la section de PMF puisque cette dernière a servi de modèle à La Roche VF a son ouverture en 2012. Elle n'a pas pu obtenir l'agrément rectoral pour des raisons d'équilibre territorial de l'offre scolaire. Originellement labélisée par la ligue de football, elle est désormais complètement autonome et libérée de toutes contraintes extérieures. Les joueurs qui la composent sont, dans une grande majorité, licenciés au club. Elle s'auto-finance donc.

Le club support étant le même, le contenu des séances est harmonisé avec celui du lycée Pierre Mendès-France. À ses débuts, les entraînements étaient au nombre de quatre. Mais en raison de la surcharge d'entraînement, une séance a été supprimée. Les trois sessions se déroulent donc le midi de 12 heures 15 à 13 heures 30. Les études sont marquées au maximum par de la pédagogie différenciée, mais des cours de soutien personnalisés peuvent être proposés aux élèves.

La scolarité demeure tout autant prioritaire. Autrement dit, il est possible que l'emploi du temps sportif soit adapté pour augmenter le temps consacré aux études. C'est pourquoi l'encadrement scolaire en relation avec l'encadrement technique se réserve le droit d'adapter la programmation en fonction des besoins individuels et de l'évolution du jeune. Devant obligatoirement être licenciés à l'association sportive, les élèves cotisent à hauteur de cinq euros, soit le prix de la contribution à l'Union générale sportive de l'enseignement libre afin de participer aux compétitions élites. Le lycée a ainsi été sacré champion de France scolaire de football en 2017.

Le lycée propose, de plus, plusieurs aménagements qui peuvent représenter des contraintes pour l'établissement. Médicalement parlant, les joueurs ont accès tous les lundis midi à des consultations gratuites avec le kinésithérapeute du club de La

Roche Vendée Football. Les « espoirs du football »²³, tout comme les autres sportifs de haut niveau du lycée, sont suivis et accompagnés au quotidien par Jake Pearson, qui assure le suivi éducatif des jeunes d'une part, et qui est entraîneur cycliste d'autre part. Les horaires de restauration sont quant à eux adaptés aux horaires d'entraînement. En plus du traditionnel goûter, les joueurs ont accès à des menus adaptés. L'hébergement est également contraint par la structure puisque les horaires d'arrivée le dimanche soir et les horaires de départ le vendredi soir sont adaptés aux contraintes des déplacements sportifs. L'aspect disciplinaire est d'abord géré par les responsables des clubs puis par le chef d'établissement s'il est nécessaire d'exclure le jeune.

À la lumière de ces descriptifs, des similarités et des divergences apparaissent dans les aménagements proposés aux élèves/joueurs par les différents lycées bien que le club support soit le même et que les élèves soient soumis à la même charge de travail extérieure. Par conséquent, cela signifie que le système relationnel en place entre l'institution scolaire et l'institution sportive prend une forme particulière selon les agents qui composent l'espace particulier des sections sportives scolaires. À l'intérieur de ces dispositifs, où se rencontrent des entités, une forme de compromis différentiel, plus ou moins tacite, semble se mettre en place selon les caractéristiques hiérarchiques de chacun.

Méthodologie et enquête

Nous nous appuyerons en complément de notre revue de littérature sur une série de cinq entretiens semi-directifs de recherche. Ces entretiens consistaient à comprendre la complexité entourant les dispositifs des sections sportives scolaires.

Le choix des enquêtés a été réalisé sur la base de nos propres sollicitations. L'ensemble des noms des personnes interrogées sont, selon le respect de l'anonymat, fictifs. Le premier enquêté, Michel Mora, connaissance issue du monde footballistique, est devenu une ressource étant donné son rôle de responsable scolaire de la section sportive scolaire du lycée PMF (Il a longtemps eu la double casquette de responsable sportif et scolaire). Son implication, à la fois du côté

²³ L'expression est issue du dossier de candidature pour La Roche Football académie (2020).

scolaire – en tant que professeur d'éducation physique et sportive (EPS) au lycée – et du côté sportif – en tant que joueur et entraîneur au club de LRVF – nous paraissait constituer le point d'entrée idéal à notre recherche (Entretien du 17 décembre 2019). Compte tenu de l'évocation de l'académie de football du lycée Notre Dame du Roc, il nous est paru inévitable d'en apprendre davantage sur le sujet (Bien que nous ayons nous même fréquenté ce dispositif) en interrogeant le directeur de l'établissement, Philippe Sulpice (Entretien du 28 janvier 2020a). Cette entrevue s'est prolongée dans le cadre d'un entretien téléphonique pour préciser la question (Entretien du 3 avril 2020b). Puis, nous avons logiquement interrogé Stéphane Arnaud, employé de La Roche VF, responsable sportif et éducateur des sections sportives dont le club est support. Étant impliqué dans chacun des établissements scolaires, cet entretien permet de faire le pont entre les deux structures, tout en saisissant la position du club dans l'affaire (Entretien du 25 février 2020). La boucle était bouclée après à notre tête-à-tête avec Alain Mongis, proviseur du lycée Pierre Mendes-France, pour cerner davantage la position du lycée sur leurs structures sportives (Entretien du 6 avril 2020).

Les entretiens ont chacun connu une préparation spécifique, sur la base néanmoins d'une grille commune. Les deux dernières entrevues ont été réalisées à distance compte tenu des conditions sanitaires et des mesures de confinement en vigueur. D'une durée moyenne d'une heure et quart par enquêté, elles ont permis d'approfondir le rapport au monde sportif, le rapport à l'école, le rapport au recrutement, le rapport aux partenaires et aux concurrents ainsi que le rapport aux structures sportives optionnelles de chacun des agents. Ces informations étaient couplées à des données factuelles notamment sur l'historique des sections et les conditions d'aménagement de scolarités des élèves bénéficiaires. Les grilles d'entretiens sont présentées en annexes (*en page 116*). L'entièreté des entrevues a été retranscrite (*Disponibles en annexes en page 116*) et les données issues des discussions seront présentées sous formes de citations et d'extraits dans le corps du texte.

Ces discussions auront également été l'occasion de récupérer quelques données chiffrées sur la fréquentation des sections sportives permettant d'explicitier quelques remarques soumisees par les enquêtés.

En complément de ces informations, nous avons consulté des archives documentaires internes aux établissements et des articles de la presse locale. Nous avons ainsi enrichi factuellement les annonces recueillies lors de nos entretiens. Grâce à leur ton indirect, ces données nous permettent de servir notre argumentation tout en saisissant depuis un nouveau point de vue la complexité des mondes sportif et scolaire étudiés.

5. À la croisée des mondes

Une section sportive trouve sa place dans l'espace d'intersection de deux champs engageant des hiérarchies différentes. La question est de savoir si ces dispositifs vont se constituer en « terrain où les différents champs vont s'affronter par l'intermédiaire de leurs représentants, ou si, au contraire, les gens vont en quelque sorte laisser leurs champs « au vestiaire » pour pouvoir avoir des relations neutralisées » (Bourdieu, 2015, p. 515). Sous la responsabilité de l'institution, et à l'instar des salons littéraires « qui se distinguent plus par ce qu'ils excluent que par ce qu'ils rassemblent » (Bourdieu, 1998, p. 92), les sections sportives scolaires contribuent à structurer les espaces scolaire et sportif locaux dans lesquels elles sont ancrées.

Il est possible d'imaginer que les sections sportives scolaires, sur les mêmes principes que les salons littéraires (Bourdieu, 1991, 1998), soient des lieux d'articulation entre les espaces sportif et scolaire locaux. Les détenteurs du pouvoir scolaire visent à imposer leur vision aux « sportifs » – soutenus par une institution décisionnaire – et à s'appropriier le pouvoir d'attractivité et de rayonnement qu'ils détiennent. De leur côté, les agents footballistiques, « agissant en solliciteurs et en intercesseurs ou même, parfois, en véritables groupes de pression » (Bourdieu, 1998, p. 90), s'efforcent de s'assurer un contrôle indirect des différentes stratégies de captation offertes par l'école pour profiter matériellement et symboliquement du temps supplémentaire qui leur est offert. Ce lieu de compromis acquiescés instaure des formes douces de domination conduisant les détenteurs du pouvoir sportif local à mettre sur un piédestal les préoccupations scolaires.

Les parties seront successivement sujettes à agrémenter la réflexion autour des acteurs et des dispositions favorables à l'émergence et au maintien de ces

partenariats, de la nécessaire interdépendance optimisant le fonctionnement du dispositif, de la place spécifique du recrutement dans les stratégies mises en place et de la domination du scolaire sur le sportif. Nous chercherons donc au fil de ces différentes parties à explorer le plus précisément et objectivement possible, sans recherche d'exhaustivité néanmoins, la structuration de ce dispositif et l'impact complexe des stratégies qui le font vivre, à l'échelle des sections sportives football masculines des lycées de La Roche-sur-Yon pour comprendre les conditions permettant à ces deux espaces de cohabiter. Autrement dit, qu'est-ce qui autorise le monde sportif à intégrer le monde scolaire ; et inversement, qu'est-ce qui fait que cet inter-espace apparaît, fonctionne et subsiste.

Pour débiter, les conditions d'ouvertures des sections sportives football du lycée Pierre Mendès-France et du lycée Notre Dame du Roc serviront de point d'appui à l'émergence d'invariant dans le processus de création de dispositif. La combinaison des trois groupes d'agents (chef d'établissement – coordonnateur – familles) permettra de modéliser l'interrelation tripartite contextualisée en jeu dans le processus d'instauration d'une section sportive. Nous mettrons en évidence des similitudes et des divergences générées par un ensemble de prédispositions favorisant l'entrée dans une démarche de création de ces structures.

Les stratégies mises en place par les agents sportifs et scolaires éclaireront ensuite la viabilité de l'accord négocié – expressément ou non – sur lequel reposent les structures à horaires aménagés. L'équilibre coopératif qui en découle est une condition *sine qua non* à la subsistance de l'espace des sections sportives, fortes d'un pouvoir de capitalisation extra-dispositif. Une analyse différenciée selon les caractéristiques des personnes supports de la section sportive scolaire de Pierre Mendès-France et de l'académie du lycée Notre-Dame du Roc permettra de faire émerger le couple bénéfice/perte.

Alors que les positions successives du club de La Roche Vendée Football vis-à-vis du recrutement des élèves des sections sportives auxquelles ils sont adossés constitueront le fil conducteur de la quatrième partie, les stratégies mises en œuvre offrant l'accès à une position déterminée dévoileront un processus d'autonomisation envers l'institution sportive et scolaire. Les facteurs de différenciation – tels que la position occupée, l'autonomie par rapport à la demande et le degré de spécialisation

(Sapiro, 2009) – permettront de construire chronologiquement le modèle d'intervention du club sur les conditions de recrutement sportif des jeunes.

Enfin, la souveraineté scolaire sur les sections sportives et la domination conciliante qui s'ensuit seront au cœur du développement mené dans la quatrième partie. L'autonomie relative du secteur sportif conduira à mettre en lumière la force appliquée par le champ scolaire et le mécanisme de reproduction de celle-ci. L'habitus des responsables sportifs de La Roche Vendée Football, couplé aux aménagements et aux modalités de recrutement scolaire, offriront alors un éclairage sur les dynamiques fondant le renouvellement de cette autorité.

Partie 1. Sésame, ouvre-toi

« Quelle que soit la politique académique, nombre de sections ont une existence fragile et reposent sur l’engagement du professeur coordonnateur et le soutien du chef d’établissement. » (IGEN et IGAEN, 2008, p. 16)

Telles sont les conclusions tirées par les inspections référentes dans le rapport sur les sections sportives scolaires de 2008. Il nous semble cependant que l’équation soit incomplète. Les familles et le contexte local sont en effet des facteurs indissociables du processus de création et de pérennité des SSS. Il convient par conséquent de mettre en lumière les caractéristiques d’invariance entre les groupes d’agent. Nous montrerons donc que le système en jeu fait appel à des prédispositions plus ou moins conscientisées favorisant l’attrait particulier d’agents en quête de bénéfices par le biais des sections à horaires aménagés football.

1. Aux commandes, les sportifs

Il semble admis unanimement que le rôle du chef d’établissement dans l’instauration et le développement d’une structure offrant la possibilité à des jeunes d’affiner leur pratique sportive soit primordial. Les agents de caractère sportif sont en tout cas en accord sur ce postulat.

Du côté du lycée Pierre Mendès-France, Michel Mora affirme qu’il *« y a une politique sportive que les chefs d’établissement ont toujours soutenue »* en évoquant par exemple une ligne budgétaire de 10 000 € dégagée pour le fonctionnement de l’association sportive (AS) bénéficiant en particulier aux jeunes de la section sportive scolaire. Comme en témoignent ses rapports cordiaux et la confiance¹ qu’il a progressivement acquise auprès de François Vignolet^{2,3} Michel Mora s’est appuyé sur

¹ Michel Mora confie par exemple : « Je me rappelle, je faisais les emplois du temps avec Vignolet » ; « Dès qu’il y avait un souci je descendais dans son bureau et je réglais le problème en deux secondes. » ; « Donc un jour Vignolet (...) m’a dit au bout de 2-3 ans : “Allez, prenez la coordination, j’en ai marre des histoires” ».

² Les noms et prénoms des acteurs mentionnés ont été modifiés afin de préserver leur anonymat.

³ Après avoir été professeur de mathématiques et censeur au lycée Pierre Mendès-France, François Vignolet sera proviseur de 1983 à 1998. Il est en parallèle – et durant 27 ans, de 1977 à 2004 – maire de La Roche-sur-Yon. Cette double casquette donnera localement un poids important à la section sportive scolaire. Il sera par ailleurs à la présidence du conseil régional des Pays de la Loire de 2004 à 2015.

un responsable coopératif pour développer le dispositif dont il avait la charge. Bien que son engagement dans la communauté scolaire en tant qu'enseignant puisse expliquer ces prises de positions, nos observations se verront être confirmées par un acteur hors école.

En effet, les propos de Stéphane Arnaud corroborent le discours précédent concernant l'impact du chef d'établissement sur la vie d'une SSS. Le veto du proviseur peut chambouler l'instauration d'une structure dans un établissement alors même que la situation le permettrait. Sa position dirigeante fait alors de lui une personne ressource indispensable à la légitimation du dispositif.

« On s'aperçoit, je te dis, que la volonté du chef d'établissement peut déverrouiller cela. Et je le vois parce que je communique avec Damien Burgaud qui est à Challans, où il y a une structure collège qui fonctionne très bien. Et, Damien Burgaud, responsable technique, se bat pour qu'elle soit prolongée au lycée. Et il se heurte à un chef d'établissement qui n'est pas foot. » (Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

Les réticences affichées peuvent par conséquent être un réel frein au développement nécessaire à la survie d'une section sportive à horaires aménagés. Les décisions inhibitrices, marques de désapprobation, prises par un dirigeant scolaire conduisent à mettre le doigt dans un engrenage qui – s'il n'est pas enrayé – amenuit considérablement et progressivement l'impact, l'intérêt d'une structure à vocation sportive. Un changement de direction peut alors devenir le grain de sable stoppant le cercle vicieux et relançant la machine. Par exemple, *« depuis [que] le nouveau chef d'établissement [est arrivé] l'année dernière à Mendes-France, les conditions se sont considérablement améliorées sur les créneaux »*⁴ (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). Ces relations apaisées ne peuvent être accordées à d'autres variables puisqu'aucune d'elles n'ont évolué dans le même temps⁵. *« Quelqu'un qui est favorable au fonctionnement d'une section sportive et puis qui encourage »* apparaît

⁴ Le chef d'établissement actuel, interviewé dans le cadre de ce travail, a remplacé l'ancien proviseur à la rentrée 2018. Il en est donc à sa seconde année de direction au sein du lycée. Il arrive en provenance du lycée Lavoisier à Mayenne, dans le département de la Mayenne.

⁵ Sur la période donnée, la section sportive n'a pas changé de statut. Sa fréquentation n'a pas diminué. Le club ne s'est pas désengagé. L'offre d'infrastructures n'a pas évolué. Les programmes d'enseignement n'ont pas encore été remplacés.

alors comme un appui indéfectible au bon fonctionnement des dispositifs scolaires d'aménagements horaires au temps sportif.

Pour autant, ces postures d'ouverture différenciées invitent à interroger les conditions de ces prises de position. L'implication unanime des chefs d'établissement du second degré tend, à première vue, à être symbolisées par des liens tenus avec une application, passée ou présente, au sein du monde sportif. Tout porte à croire que la socialisation sportive de ces individus les ait dotés de prédispositions morales vis-à-vis du monde sportif.

Philippe Sulpice, directeur du Roc, a « *commencé le basket très jeune* ». Son niveau de basketteur a été reconnu par ses pairs par des « *sélections départementales, régionales* » lorsqu'il était en catégorie jeune. Joueur du club de l'Épine de Chantonnay⁶ en Vendée, il a joué « *jusqu'en National 3, National 4* ». Le processus de socialisation sportif s'est inexorablement construit autour d'un sport unique : le basketball. Ce parcours sportif est marqué par un bon niveau de pratique amateur. De plus, lors de l'instauration de l'académie au sein du lycée, l'équipe de direction accueillait un membre particulièrement engagé dans le monde sportif : Jean-Louis Chauvet⁷. Conseiller principal d'éducation (CPE), il occupe également la fonction de président du district de Vendée de football. Cette combinaison significative « *a forcément orienté les choses* » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020b). Autrement dit, leurs positions occupées à un instant ou un autre dans le monde sportif a produit des dispositions – plus ou moins conscientisées – qui orientent leurs prises de position au sein du monde scolaire.

Le processus est identique dans le cas de Alain Mongis, proviseur de PMF. Son parcours sportif est teinté par une diversité d'activités sportives différentes. Après avoir

⁶ Fondé en 1928, l'ÉPINE de Chantonnay (85) est le plus vieux club de basket vendéen. L'équipe masculine accède pour la première fois à une compétition de niveau National en 1975. À la suite de la montée en Nationale en 1991 de l'équipe féminine, les deux équipes fanions évoluent en Nationale. La situation se répètera en 2002. Aujourd'hui, l'équipe masculine évolue Régional 2 et l'équipe féminine en National 3. Les performances sportives à l'échelle du monde amateur sont ainsi ancrées dans l'histoire du club (Source : Épine Basket Chantonnay, 2019).

⁷ Jean-Louis Chauvet a pris sa retraite professionnelle en 2016. Son implication au sein du comité de football vendéen l'a amené à assumer la fonction de président de la commission « formation ». Il a pris la tête du district en 2012 et conduit aujourd'hui son second mandat de quatre ans. Sa présidence est marquée par la question éducative : « le District a effectué un gros travail dans les écoles ». En effet, son projet lors du mandat 2016-2020 s'intitule « Associatif, éducatif et sportif » (Sources : Claracq, 2012, 2016).

eu « *une pratique du football jusqu'à à peu près 18 ans en club* », il s'est orienté vers d'autres sports tels que la boxe française. Le fil rouge de sa pratique sportive reste la voile depuis ses 14 ans, qu'il « *continue aujourd'hui aux Sables d'Olonne, au stade nautique sablais (SNS)* » et qu'il complète par du jogging et des « *raids nature aux Antilles, à la Réunion* ». Ce processus de socialisation est même renforcé par des conditions d'acclimatation au monde sportif initiées par l'institution scolaire (« *J'ai découvert le sport par l'école, par ce que l'on a appelé à un moment l'ASU et qui est devenu l'AS aujourd'hui* »).

D'ailleurs, puisque les trajectoires sportives ont un impact sur les prises de position *a posteriori* (Rasera, 2014), la coloration de chacun des dispositifs est partiellement subordonnée aux vécus individuels incorporés. C'est-à-dire que les dispositions des individus, construites au cours des expériences socialisantes, vont engendrer, en propension plus au moins forte, une orientation particulière des sections sportives accueillies au sein de leur établissement.

Alain Mongis a connu une diversité de sports différents, de valeurs différentes. Le premier critère qu'il a mis en avant touche plutôt aux valeurs sportives, au monde associatif. Ce schème de perception se retrouve dans son approche des sections sportives scolaires qui ne doivent pas être aliénées par confusion au « *pôle sportif* ». L'évocation récurrente du « *projet très précis (...) qui anime* » les élèves inscrits en SSS et l'idée de placer cette dernière dans un parcours de construction identitaire prend alors tout son sens.

« J'aime le sport. C'est un moyen de trouver un équilibre, de vivre, de sentir son corps, de rencontrer des gens, de se dépasser, d'avoir un regard attentif sur la nature (La nature humaine et la nature tout court). J'éprouve beaucoup d'intérêt pour ce qu'un sportif est capable de mettre en avant, de faire : cette capacité à se dépasser et à être disponible. Puis, ça me permet aussi d'être toujours dans le contrôle. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

De l'autre côté, la dimension sportive compétitive est un leitmotiv dans l'approche des dispositifs sportifs soutenus par Philippe Sulpice au Roc. Pour preuve, la terminologie « *haut niveau* » est mobilisée quinze fois comme déterminant des sections à dominante sportive. Le site internet du lycée catégorise ainsi les spécialités

sportives du lycée dans un onglet « *sport de haut niveau* »⁸. L'approche est donc différente rien que dans sa dénomination et s'entend au regard des dispositions affichées par le proviseur.

La place des chefs d'établissement est par conséquent aussi déterminante du point de vue de l'identité de la structure que de son existence pure. La lecture de ces processus devient intelligible au regard des caractéristiques des têtes dirigeantes du lycée d'accueil. La socialisation sportive des agents scolaires se montre ici comme étant le déterminant des intérêts des personnels représentants de l'institution scolaire.

2. Prêcher des convertis

En complément du rôle du chef d'établissement, l'implication d'un professeur coordonnateur est un point clé de la genèse d'une section sportive scolaire. Dans le cas du lycée Pierre Mendès-France, la structure est à l'initiative de deux hommes. Guy Molle représentait le club de La Roche Vendée Football et coordonnait sportivement la structure. Côté scolaire, Bernard Combes, un « *prof d'histoire-géo qui était fana de foot* » *dixit* Michel Mora (Entretien du 17 décembre 2019), avait le rôle de professeur principal de la classe de seconde regroupant les sportifs en question. Cela donne raison au postulat selon lequel les dispositions sportives des agents scolaires facilitent grandement l'enracinement du monde sportif à l'école.

Ce processus de reconnaissance est optimisé lorsque le responsable sportif et le coordonnateur scolaire ne font qu'un. Si une unique et même personne est à la tête d'une structure combinant sport et études, les capacités de développement du dispositif ne peuvent être qu'optimisées. Par l'implication bimodale de cette position unique au croisement de deux institutions aux caractéristiques différenciées, l'agent en poste fait preuve de dispositions favorables aux deux mondes dans lesquels il est impliqué. C'est le cas de Michel Mora. Les liens denses qu'il entretient ou a entretenu avec le club de LRVF et son poste d'enseignant d'EPS sont ici la combinaison gagnante permettant le fonctionnement de la section sportive scolaire du lycée PMF.

Ainsi, après avoir joué « *pendant 4-5 ans* », jusqu'à la saison 1992-1993, au club de La Roche VF, il a eu « *un salaire d'éducateur, payé par le club de La Roche* »

⁸ Plus précisément, la page est accessible depuis le menu par le chemin suivant : Lycée > Sport > Sport de haut niveau (Lycée Notre Dame du Roc, 2018c).

pour s'occuper des entraînements de football de la section à horaires aménagés. Il porte ainsi la marque légitimée d'une socialisation club. Dans le même temps, le processus de sensibilisation scolaire qui s'applique s'affine à mesure qu'il gagne en responsabilité au sein de l'établissement. En 1994, M. Mora devient « *prof principal* » de la classe des sportifs. Il a aussi « *longtemps été coordonnateur de l'équipe EPS* ». Il s'est même « *arrangé pour être élu au conseil d'administration (CA) d'établissement [sic].* » Par conséquent, son engagement est total d'un côté ou de l'autre des institutions affiliées.

Sa double responsabilité est alors un déterminant dans l'équilibre fragile auquel une section sportive scolaire est soumise. Au point même que son imminent départ en retraite pose un épineux problème soulevé par Alain Mongis. Ce sont jusqu'alors ses dispositions scolaires, couplées à sa connaissance du monde sportif, qui conditionnent fondamentalement la vie du dispositif de section sportive au sein du lycée.

« Est-ce que leur implication, leur vision, leurs capacités à faire le lien – un lien apaisé, structurant – avec les clubs, les fédérations, sera le même que ceux que monsieur Mora a réussi à installer... Je ne veux pas faire de procès d'intention à qui que ce soit mais la marche est grande. (...) sa force : sa connaissance des individus, du club, sa connaissance particulière de ce qu'un jeune en section sportive vient en finalité chercher. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

Par ailleurs, les responsables sportifs engagés dans l'académie du lycée Notre Dame du Roc sont sujets à une *sensibilisation* scolaire identique. Pascal Cantet, instigateur du projet dans l'établissement privé, a eu un parcours sportif teinté d'événements marquants durant des temps de sport scolaire. Comme nous le confie Michel Mora, il était « *capitaine de l'équipe de PMF championne du monde de foot en 1979* »⁹. Bien qu'il n'ait pas été membre d'une section sportive, puisque le dispositif n'existait pas encore, le titre acquis reste un point central dans l'histoire individuelle.

⁹ « Les joueurs sont coachés par deux amoureux fous de foot, Jean Renoux, prof de sports, et Gérard Fargues, prof d'histoire géo (...). Les Éric Bourget (le capitaine), Christian Penaud, Philippe Kreutzer, Michel Guignard, Pascal Blanchard ou autre Franck Daguzé ont du talent. Dans les années 80, certains feront d'ailleurs les beaux jours des deux clubs phares de la Vendée, le FC Yonnais et l'AEP Bourg, en division 2 » (Ouest-France, 26 juillet 2019).

En restant dans la mémoire collective, nul doute que cette expérience – permettant l'acquisition d'une *forme institutionnalisée de capital culturel* – soit un instant fort de socialisation. Tandis que la tonalité de la distinction est éminemment sportive, elle a été acquise dans un contexte scolaire : l'Union Nationale du sport scolaire (UNSS). Alors lorsqu'il est devenu « *responsable technique général (...) sous la présidence de Hervé Fouquet* » au sein du club, il ne paraît pas anodin que l'idée d'ouvrir une nouvelle académie rattachée à un établissement scolaire ait germé¹⁰. L'expérience socialisante vécue durant sa scolarité secondaire semble trouver un écho particulier au travers des démarches d'ouverture du dispositif.

Quant à Stéphane Arnaud, responsable technique des deux sections sportives adossées au club de La Roche, sa scolarité secondaire aura été en relation étroite avec sa pratique sportive. Il a, en effet, fait partie de sections sportives scolaires durant toute sa scolarité – plus précisément de la 4^{ème} à la terminale. Dans une forme de continuité vis-à-vis de son parcours dans les catégories jeunes de La Roche VF, il est passé de la SSD du collège Auguste et Jean Renoir de La Roche-sur-Yon à la SSL du lycée Pierre Mendès-France. Ces rapports prolongés au dispositif des sections sportives scolaires enracinent l'accommodation aux finalités et aux consonances scolaires sous-jacentes¹¹. En plus de ses rapports profonds et intenses avec le club, la socialisation qu'il a vécue par l'école explique la somme de dispositions qui ont fait qu'il ait « *pris naturellement la responsabilité sportive* » des sections. Sa fréquentation des structures sportives scolaires a été synonyme d'acculturation aux valeurs spécifiques nécessaires à l'alliance du monde scolaire et du monde sportif.

« C'est une structure dont moi j'ai fait partie en tant que joueur puisque j'ai fait Renoir-Richelieu en 4ème-3ème, quasiment à l'origine, au début de la création. Et j'ai basculé à Mendès-France. Et en effet, c'était une structure il me semble club avec 100% des joueurs qui étaient à l'AEP Bourg en 88. Moi j'y suis rentré en 91 je crois. Et

¹⁰ Pour compléter cette analyse, un entretien direct avec le principal intéressé permettrait d'affirmer ou d'infirmer la place de cette récompense collective dans son parcours. Dans un premier temps, il conviendrait de voir s'il est naturellement question de l'événement afin d'obtenir la donnée la plus fiable possible. Puis, une discussion pour approfondir la signification propre de ce titre serait à envisager.

¹¹ Une incertitude demeure à ce sujet. Cette interprétation découle de notre propre analyse en nous appuyant sur la notion de *socialisation* ou d'*incorporation du social* décrite par Bourdieu (Bourdieu, 2015, p. 379). Il serait donc nécessaire de réaliser un complément d'entretien pour connaître le rapport à ces sections, le vécu, la vision qui en découle, l'état d'esprit dans lequel il intégrait ces dispositifs, etc. pour appuyer encore d'avantage l'idée que nous présentons ici.

j'ai repris le flambeau sur la responsabilité technique il y a moins de 10 ans je pense, avec comme coordinateur scolaire Michel qui est lui le lien entre l'établissement et le club. » (Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

En définitive, les acteurs – scolaires d'une part, sportifs d'autre part – trouvent leur position par l'alchimie de leurs dispositions scolaires et sportives. Les liens étroits entre l'école et le sport au cours de l'expérience sociale permettent de développer une palette de dispositions facilitatrices. Les connaissances du jeu tacite, en place dans chacun des mondes, leur permettent de jongler avec les règles les plus propices aux gains potentiels. L'habileté socialement incorporée fait d'eux des leviers garants de la santé des sections sportives scolaires.

3. Imbrication aux stratégies familiales

Tandis que les membres scolaires et sportifs constituent les fondations de l'offre de section sportive, la demande ne peut être ignorée dans le mécanisme de production de dispositif. De fait, les familles sont un maillon important tant elles souhaitent agir sur le parcours de leurs enfants.

Les mesures de carte scolaire et les possibilités dérogatoires sont à l'origine d'un surcroît d'investissement des parents dans les choix d'orientation les plus favorables à la réussite scolaire de leurs enfants (Merle, 2011). Les sections sportives scolaires sont en ce sens des ressources puisqu'elles permettent de contourner les affectations géographiques déterminées. Les parents exercent alors un « contrôle actif sur [les] parcours scolaires et [les] loisirs » de leurs enfants (Cartier, Coutant, Masclat et Siblot, 2009). Ils trouvent en ces dispositifs des alliés de taille dans leur démarche de capitalisation scolaire. Les acteurs familiaux sont donc partie prenante de l'existence d'une section sportive scolaire ; à l'inverse ils n'agissent pas directement dans la procédure d'habilitation. Les structures « SSS » justifient alors l'attrait des familles qui peut être observé par les chefs d'établissement scolaire.

Parmi eux, Alain Mongis se positionne comme le « *témoin des demandes des familles* ». Cela signifie que les parents n'hésitent pas à se référer à la plus haute autorité de l'établissement pour clamer l'intérêt porté au dispositif. Ils catalysent et renforcent donc la place de la section à horaires aménagés dans le lycée. Les portes

ouvertes sont en cela des temps propices, moments d'affirmation et de manifestation de ses volontés. Philippe Sulpice relate d'ailleurs, par l'intermédiaire de ses discussions avec les parents, leurs préoccupations sur le sujet. Décidés à tirer profit des capacités sportives de leurs enfants, ils souhaitent tout autant accéder à l'établissement de leur choix. L'accompagnement scolaire de leur jeune sportif, affichant un bon niveau de pratique, apparaît alors comme un atout dans le parcours de socialisation scolaire.

« J'ai eu des conversations avec (...) des familles aussi au moment des inscriptions, qui nous disaient "notre enfant s'intéresse au sport, il faudrait qu'il aille dans du sport-étude mais ce n'est pas là". Nous avons quand même pas mal de jeunes qui devaient partir faire du sport ailleurs et cela nous embêtait un peu. » (Philippe Sulpice, entretien du 3 avril 2020b)

De son côté, Michel Mora utilise des termes plus forts pour caractériser le poids et l'implication des familles dans l'ouverture d'une section sportive. Selon lui, une forme de « *pression* » s'installe qui pousse les agents sportifs et scolaires à réfléchir à l'ouverture ou non d'une section sportive scolaire. Bien que cette pression ne soit ni quantifiable ni justifiable, elle sous-tend un impact important dans le système d'acteurs en jeu dans les démarches de création d'un dispositif combinant sport et études.

« Ça vient aussi de la pression des familles pour des gamins qui ... pour plus s'entraîner aussi sûrement. Ça vient de là aussi. C'est la volonté d'une personne au sein d'une structure sportive, tu vois. Mais aussi parfois des familles (...) qui ont poussé. (...) Les origines, c'est une volonté d'un club tu vois ou d'une personnalité à l'intérieur d'une ... D'accord. Poussées par les familles, par des gamins qui ont un très bon niveau. Qui ont un très bon niveau régional et qui aspiraient à avoir le niveau national tu vois. » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

Nous relevons ici la mise en place d'une réelle stratégie. Il convient de « *protéger et accompagner les demandes de familles hors secteur* » pour le proviseur du lycée PMF. Sur le modèle du choix d'une option sport, la stratégie mise en place

revient à placer leurs enfants dans de *bonnes classes* (Cartier et al., 2009)¹². La candidature dans l'une de ces classes à horaires aménagés football consiste à tirer un bénéfice sur ce qu'une section sportive scolaire apporte : un enrichissement des compétences footballistiques en augmentant le temps de pratique capitalisable ; un suivi scolaire plus encadré, des aménagements d'emploi du temps et une attente de résultats scolaires favorables à la réussite scolaire ; un crédit relatif à la reconnaissance émanant du concours sélectif sportivement et scolairement. Afin de tirer parti des capitaux culturels acquis dans le cadre de leurs activités extrascolaires, l'institution scolaire, au travers du dispositif des SSS, est mobilisée. Les parents orientent et s'investissent ainsi pour permettre à leurs adolescents de continuer leurs activités – et les bénéfices sociaux qui en découlent. C'est pourquoi « le placement dans ce type de formation résulte d'une adhésion socialement construite et aux logiques complexes » (Laillier, 2011). Il ne paraît ainsi pas anodin de trouver au sein de la section sportive locale de PMF, sur la période de 2002 à aujourd'hui, la présence de six fratries.

En outre, en visant des filières particulièrement ajustées aux dispositions qui sont les leurs, les possibilités de conversion de capital sportif en capital scolaire sont optimisées. En plus de tirer des bénéfices divers, l'accès à la certification scolaire est rendu possible, facilité ou optimisé. Entrer au lycée Notre Dame du Roc, c'est avoir entre 97 et 99% de chance d'avoir son baccalauréat général ou technologique (*voir* Tableau 1 *ci-dessous*). Par exemple sur l'année 2018, le taux de réussite affiché pour les baccalauréats « économique et social » (ES), « littéraire » (L) et STMG était de 100%. Il descendait à 99% pour le bac « scientifique » (S) et à 85% pour le bac « sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration » (STHR). L'arrivée des sections sportives n'ayant pas d'impact sur la réussite globale des lycéens selon Philippe Sulpice, intégrer le lycée Notre Dame du Roc est un gage plus ou moins fiable de réussite.

¹² L'extrapolation de l'analogie entre les sections sportives scolaires et les options est à relativiser compte tenu des différences notables qui incombent à leurs conditions d'accès. En effet, l'entrée en « option » se fait sur des critères purement scolaires. L'entrée en SSS est quant à elle préalablement sportive. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse d'une différenciation socialement marquée non négligeable sur l'investissement des familles dans l'une et l'autre de ces dispositifs compte tenu de leurs positions, qui permettrait d'enrichir l'analyse.

Tableau 1. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique entre 2012 et 2018.¹³

	Lycée Pierre Mendès-France			Lycée Notre Dame du Roc				
	Admis	/	Présentés	Tx réussite	Admis	/	Présentés	Tx réussite
2012	233	/	258	90%	263	/	271	97%
2013	228	/	255	89%	239	/	240	99%
2014	255	/	279	91%	292	/	298	98%
2015	265	/	299	89%	310	/	316	98%
2016	274	/	303	90%	285	/	290	98%
2017	263	/	305	86%	315	/	320	98%
2018	337	/	373	90%	331	/	335	99%
2019	325	/	358	91%	332	/	340	98%
Total	2 180	/	2 430	90%	2 367	/	2 410	98%

Sources : « Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (2016a) ; « résultats aux examens » présentés dans les plaquettes album photos distribués aux élèves et personnels du lycée ND du Roc (Lycée Notre Dame du Roc, 2013, 2014, 2015, 2016a, 2017, 2018a, 2019). Lecture : Lors de la session 2012 du baccalauréat général et technologique, 233 élèves du lycée Pierre Mendès-France ont été admis sur les 258 élèves qui se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite brut du lycée PMF cette année-là était donc de 90%.

Bien que les résultats intrinsèques au baccalauréat du lycée Pierre Mendès-France ne soient pas aussi élevés, le statut d'élève de section sportive reste une garantie généralement fiable. Les statistiques de résultats au bac étant pour Michel Mora le « meilleur argument de vente auprès de Vignolet au départ (...) pour qu'il fasse tenir » la section, il est incontestable que l'impact du dispositif dans la sociabilité des jeunes est positif. Ces élèves sont en outre majoritairement internes puisque ne provenant pas du secteur. Et « l'internat est un vrai élément de réussite » (100% de réussite pour les élèves internes au bac 2019) comme l'affirme Alain Mongis. Que ce soit au sein du lycée Pierre Mendès-France ou au lycée Notre Dame du Roc, les choix d'accès à un établissement scolaire par le biais d'une SSS permettent de s'affranchir d'un établissement d'origine. Ces stratégies sont des moyens d'augmenter les chances de réussite de leurs enfants en mobilisant « massivement et habilement leurs

¹³ Un tableau de données plus complet est disponible en annexe (en page 198).

ressources culturelles et économiques pour anticiper, réaliser et tirer-profit des choix d'établissement » (van Zanten, 2010).

« Au contraire, ça a permis à certains élèves scolairement plutôt moyens... Je vois un élève comme Martin Bulteau. Lui quand il est rentré en seconde, il était très moyen scolairement. Donc il voulait faire une première STMG. En fait il a fait une première S, et il a eu le bac. Facilement tu vois. Alors ça l'a motivé, ça l'a rendu... Il en a pleins, j'ai pleins de cas où les élèves ça les a bonifiés. » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

Ignorer le rôle des familles dans la construction d'une section sportive scolaire semble, pour ces raisons, mener à un traitement parcellaire tant elles sollicitent les chefs d'établissements et les coordonnateurs. Véritable stratégie de contournement de la carte scolaire, l'engagement en section sportive scolaire est un moyen de capitaliser les investissements extrascolaires. Alors que ce choix reste conditionné par une articulation de prédispositions, le placement dans ce dispositif aux frontières du monde sportif et du monde scolaire est tributaire d'une logique d'adhésion. En optimisant – par des manœuvres de positionnement scolaire – l'accès au baccalauréat, ces structures agissent comme un levier pour les enfants qui en bénéficient. Il apparaît alors que cet espace de bénéfice éveille l'intérêt des acteurs de la sphère familiale.

4. Effets de prédispositions territoriales

« Cela ne les mettra pas en péril parce que le territoire... sauf si le territoire se dérobaient. Imaginons que la ligue de natation ou de football se détourne de La Roche-sur-Yon pour s'installer sur un autre territoire et pour des raisons louables – plus structurantes et porteuses pour eux – bien entendu que notre section se déplacerait dans un autre établissement. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

Soucieux de proposer une approche globale du phénomène d'intronisation du monde du sport à l'école par le biais des sections sportives scolaires, le contexte s'avère déterminant, à mesure que des conditions propices s'y développent. Ne se limitant pas aux injonctions institutionnelles, qui incitent à ce que « l'implantation

territoriale des sections sportives scolaires soit lisible et cohérente » (MENJ, 2020, p. 2) et à ce que « l'équilibre territorial » (Académie de Nantes 2019, p. 2) soit respecté, une SSS porte la marque de l'espace *physique* et *symbolique* (Bourdieu, cité dans Sélیمانovski, 2009, p. 121) dans lequel elle s'insère.

L'implantation géographique est, d'une part, un facteur de visibilité en relation avec la proximité des infrastructures sportives (Entretien de Alain Mongis, 2020). Les établissements tirent de leur territoire des *profits d'espace* (Bourdieu, cité dans Sélیمانovski, 2009, p. 121) formalisés par l'ouverture d'une section sportive scolaire. Concrètement, l'espace dans lequel s'inscrivent les établissements offre aux clubs sportifs des lieux structurants et porteurs. Ainsi, le lycée Pierre Mendès-France est situé dans le quartier de la commune le plus fourni en installations sportives (*Voir Carte 1 et Carte 2 en page 15*). En plus d'un gymnase, une salle spécialisée de danse est adossée aux bâtiments scolaires. Un complexe piscine/patinoire et un dojo sont à disposition *de l'autre côté de la route*. Le stade Henri Desgranges se situe à un kilomètre. Et le stade de Saint-André-d'Ornay est à neuf minutes à pieds. Bien que le lycée du Roc ne soit pas, quant à lui, dans le périmètre proche d'installations sportives municipales, il bénéficie d'autres formes de *profits d'espace*. En disposant directement en son sein d'un gymnase omnisports, d'une salle de musculation, d'une piste d'athlétisme et d'un terrain synthétique de football, le lycée « *n'a pas recours aux installations sportives municipales, du tout (...) [tout est] fait sur place* » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a).

La politique menée par les établissements est, d'autre part, un indicateur des dispositions dont ils sont porteurs, à savoir des caractéristiques sportives – objectives ou recherchées – marquées. En d'autres termes, les lycées PMF et ND du Roc sont identifiables comme des lieux mettant en exergue la pratique sportive dans le cursus scolaire des élèves. Ces caractéristiques propres sont effectivement ajustées aux dispositifs des sections sportives scolaires.

Le lycée Mendès-France est depuis longtemps un établissement riche en spécificités comme nous l'avons évoqué en introduction. Alain Mongis insiste sur le fait que les sections sportives scolaires, comme les options et les spécialités artistiques « *ont fait du lycée un lycée qui avait des singularités, des particularités et qui attirait des talents extérieurs* ». D'abord en partie orienté vers les spécialités artistiques, il

« rassemble quatre des cinq spécialités artistiques : la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques. » (Entretien de Alain Mongis, 2020). Puis, il s'est imposé comme support d'« un pôle sportif, [d']un pôle artistique » (Entretien de Michel Mora, 2019). La politique sportive du lycée au cours du temps a favorisé l'instauration de plusieurs structures dont deux restent ouvertes aujourd'hui en comptant la SSS football. Ces dernières ont successivement cohabité avec des dispositifs ayant comme activité sportive d'appui la gymnastique, le rugby, le judo ou le rink-hockey. Aujourd'hui, la politique académique en vigueur s'étant rigidifiée, l'expansion de la politique sportive d'établissement se trouve endiguée. Néanmoins, PMF reste l'unique lycée public de La Roche-sur-Yon possédant des sections sportives scolaires, ce qui renforce sa particularité.

De son côté, le lycée Notre Dame du Roc possède un *savoir-faire* dans le sport de haut niveau. Il est en effet, depuis 1992, l'établissement d'accueil du centre régional d'entraînement et de formation (CREF) cyclisme des Pays-de-la-Loire adossé à l'équipe cycliste professionnelle Total Direct Energie¹⁴. Le pôle cyclisme a donc fait bénéficier au lycée d'un « *savoir-faire* » dans l'accompagnement des sportifs de haut niveau selon Philippe Sulpice. Le crédit symbolique et les conditions objectives offertes sont ainsi des leviers mobilisables par l'établissement pour afficher leur spécificité et disposer par conséquent d'un pouvoir d'attraction important.

Enfin, la ville de La Roche-sur-Yon possède en son sein peu d'équipes sportives de haut niveau. Aujourd'hui, le basket féminin est le sport collectif faisant office de vitrine à la commune. Dans une autre mesure, l'équipe féminine de l'ESOF a longtemps joué au plus au niveau national. L'équipe première de la section féminine du RVBC joue en ligue féminine de basket¹⁵. La municipalité a pourtant été le berceau d'une équipe de division 2¹⁶ de football dans les années 80-90.

À cette époque, l'Amicale des Écoles Publiques (AEP) du Bourg-sous-la-Roche et le Football club yonnais (FCY) étaient rivaux et s'affrontaient au sein du championnat de division 3 (Ouest-France, 28 septembre 2010). Chacun leur tour, ils

¹⁴ Une présentation plus précise de l'histoire du sport au lycée Notre Dame du Roc est disponible au chapitre « Le Roc sportif » (Lycée Notre Dame du Roc, 2016b), duquel ces informations sont tirées.

¹⁵ La ligue féminine de basketball (LFB), créée en 1998, est le championnat élite français de basketball féminin. Les équipes qui y participent ont le statut professionnel.

¹⁶ Le championnat de Division 2 (D2) était le nom donné à l'actuelle championnat de France de football de Ligue 2 de 1972 à 2002. Il devient exclusivement professionnel en 1993.

ont accédé à l'échelon supérieur jusqu'à ce qu'ils fusionnent en 1989-1990 sous l'appellation « La Roche Vendée Football ». Le club aura passé trente ans au niveau national. Désormais en National 3, « l'objectif est de pouvoir essayer de construire une équipe fanion compétitive » selon son président Fabrice Boutin (Ouest-France, 28 février 2019). Pourtant, « la partie technique au niveau des jeunes fonctionne plutôt très bien ». Par exemple, les U17 participent au championnat National en compagnie notamment d'équipes professionnelles telles que le Football Club de Nantes, les Girondins de Bordeaux et le Toulouse Football Club¹⁷. Du fait de son histoire et malgré son déclassement, le club de La Roche VF conserve une réputation qui lui permet de rester un acteur local de choix. Cette notoriété symbolique et les ambitions de renouveau qui le caractérise le dote d'un pouvoir d'attractivité.

L'inscription des sections sportives, au sein du territoire ici présenté, s'explique à la lumière des trois faits énoncés précédemment. Premièrement, les établissements témoins disposent d'un réseau d'infrastructures où le temps sportif peut se dérouler dans des conditions matérielles et temporelles confortables. Deuxièmement, les lycées en question portent en eux une spécificité sportive qui leur est propre. Troisièmement, la ville et le club le plus muni symboliquement sont dans une démarche de développement sportif afin d'augmenter leur visibilité. Toutes ces conditions font qu'un *effet de lieu* se met en place (Sélimanovski, 2009), au sein duquel les sections sportives agissent. Autrement dit, le lycée Mendès-France et le Roc ont une politique sportive qui s'articule avec le passif de haut niveau et les ambitions du club de La Roche VF, dans un contexte communal sportif pauvre en sport de haut niveau ayant de la visibilité.

5. Conclusion

L'ancrage institutionnel des sections sportives scolaires ne doit pas effacer l'implication d'acteurs extérieurs au monde de l'école. Organisés autour de propriétés communes plus ou moins explicites, ces agents sont le socle préliminaire aux dispositifs. Dans un premier temps garant de la proposition d'ouverture auprès du

¹⁷ Instauré en 2009, le championnat de France de football des moins de 17 ans est le championnat le plus élevé de la hiérarchie sportive de cette catégorie jeune. La Roche VF U17 a pris part au championnat durant les saisons 2009-2010, 2011-2012, 2014-2015, 2015-2016, 2019-2020 (Groupe E). Avant cela, les équipes jeunes du club concourait très régulièrement aux championnats 14 ans Nationaux, 15 ans Nationaux, 16 ans Nationaux, 18 ans Nationaux.

recteur d'académie, les chefs d'établissements représentent par la suite l'autorité responsable de la structure. Loin d'être anodine, l'implication du proviseur de Pierre Mendès-France et du directeur du Roc trouve sa source dans des liens étroits avec une pratique sportive récente ou ancienne, qui déteignent sur la couleur de la structure. Aussi, l'attachement de Stéphane Arnaud aux SSS ne peut se comprendre indépendamment des conditions progressivement incorporées lorsqu'il en était lui-même bénéficiaire. Cet ajustement des agents support est d'ailleurs amplifié lorsque, comme dans le cas de Michel Mora, leurs fonctions ne trouvent pas de frontières entre dominance sportive et dominance scolaire. Pour finir, la récurrence des sollicitations familiales souligne en somme l'intérêt et leur rôle dans la dynamique de création de structures scolaires à caractère sportif. À des fins de placement scolaire, l'expérience proposée demande une mobilisation de prédispositions et favorise les possibles de capitalisation.

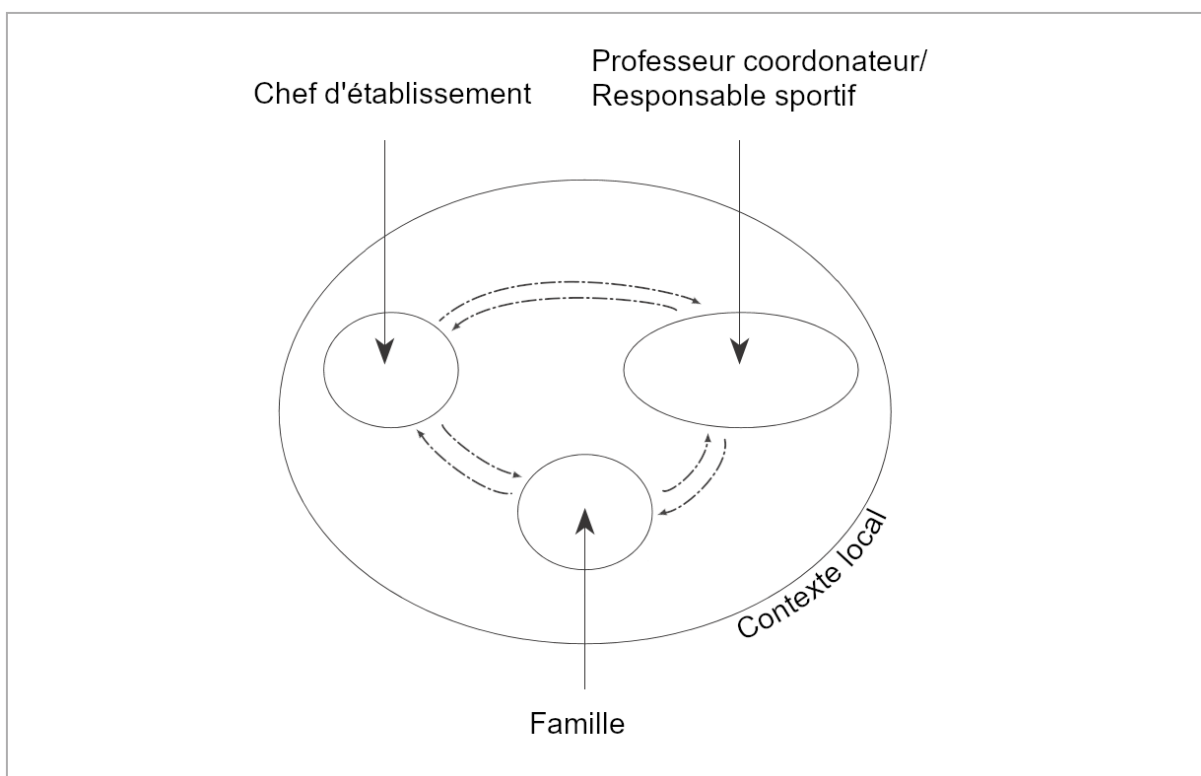


Figure 2. Système d'agents impliqué dans le processus de création des sections sportives scolaires

La constitution de ce système d'agents (voir Figure 2 ci-dessus), au sein duquel des conditions bien disposées s'articulent, ne peut être comprise qu'au regard de l'implantation spatiale des sections sportives. Marqué par un maillage d'infrastructures sportives de proximité, le lycée Pierre Mendès-France impose son originalité sportive alors que le lycée Notre Dame du Roc s'appuie sur ses propres moyens fonciers.

Riches de leur spécificité historiquement enracinée, ils tirent profits du passif de haut niveau du club de La Roche VF. Maintenant que ce mécanisme est en route, son fonctionnement se caractérise par l'attrait particulier des agents en quête de bénéfices par le biais des sections à horaires aménagés football. Les stratégies qui en découlent trouvent toutes une origine commune et partagée : la subsistance du dispositif et des profits qui en résulte.

Partie 2. Un échange de bons procédés

*« Elles sont prises dans une double subordination, à un espace professionnel d'une part, et à l'espace scolaire d'autre part. »
(Bertrand, Coton et Nouri-Mangold, 2016, p. 75, à propos des écoles spécialisées de formation militaire, hippique et footballistique)*

Alors qu'un triangle vertueux d'agents¹ s'attache à développer l'existence de l'espace social des sections sportives, la viabilité du microcosme consiste en la mise en place d'un double asservissement à l'agent sportif d'un côté et à l'agent scolaire de l'autre. Ce nécessaire équilibre sous-tend la mise en place stratégique d'actions conservatrices ou subversives – plus ou moins conscientisées – porteuses des enjeux propres à chaque partie, favorables à la légitimation de leurs positions sociales. Quels que soient les acteurs, la volonté en filigrane est systématiquement assujettie à la conservation ou l'amélioration de sa place dans l'échiquier local sans quoi l'intérêt de la démarche trouverait ses limites. Nous chercherons donc à nous distancer des discours d'opposition entre sport et école pour faire apparaître le mécanisme de co-production bénéfique en jeu dans l'espace des sections sportives scolaires football de La Roche-sur-Yon. Le statut privé ou public de l'établissement sera néanmoins source de différenciation dans les stratégies mises en œuvre.

1. Vitrine ouverte et modus operandi

De nombreux sociologues de l'Éducation s'accordent aujourd'hui pour penser le monde scolaire selon une logique de marché (Duru-Bellat et al., 2018; Maroy et Reguleduc, 2006; Oberti, 2005; Plassard et Thanh, 2009). Loin de la définition économique du terme, le marché scolaire est ici entendu au sens d'espace d'interaction concurrentiel entre établissements scolaires pour attirer quantitativement et qualitativement les élèves (Felouzis et al., 2013, p. 3). Cette relation d'interdépendance compétitive s'explique compte tenu de l'impact de la qualité des élèves sur l'enseignement et le prestige d'un établissement. Cette opposition entre établissements est complexe et multimodale. Il n'y a pas une simple opposition entre public et privé bien qu'elle soit majoritaire. Il existe également des oppositions intra-

¹ Compte tenu des données recueillies et du terrain d'enquête à la portée du travail de master MEEF, le pôle familial ne pourra pas être approfondi dans le reste du mémoire sans rester superficiel et hypothétique. Nous ne l'aborderons par conséquent pas plus spécifiquement.

publique et intra-privé (Barthon et Monfroy, 2005). Comme nous l'évoquions précédemment (⁸ en page 14), nous percevons ici une analogie avec le mode de pensée sociologique de Pierre Bourdieu. Concrètement, les établissements luttent pour acquérir une légitimité au sein du champ scolaire. La captation des élèves résulte de stratégies mises en place par les acteurs de l'école pour progresser dans la hiérarchie scolaire. La subtilité relève ici de l'importance des déterminismes et de l'invisibilité de certains processus. Ces marchés éducatifs sont ainsi éminemment subordonnés à la dynamique de leur territoire et s'organisent sur les bases « d'un contournement des règles administratives d'affectation des élèves aux écoles » (Felouzis et al., 2013, p. 199).

L'une des particularités du système éducatif français est l'existence d'une carte scolaire limitant le libre choix d'établissement². Depuis sa mise en place entre 1958 et 1963, l'objectif est double : gérer la répartition des élèves selon les capacités d'accueil des établissements scolaires et déterminer les ressources financières et humaines à attribuer à chaque secteur géographique (Merle, 2011, p. 138). Pour échapper à ce dispositif, une proportion importante de parents cherche à contourner les préconisations académiques en ayant recours à des stratégies d'évitement de l'établissement qui leur est attribué (passage dans le privé, recours à des dérogations, etc.). Le fonctionnement du marché est ainsi amplifié puisque les établissements scolaires développent des stratégies de réponse à ces choix des familles en cherchant à rejoindre leurs demandes par la modification de leur offre scolaire – en attirant les bon élèves grâce à des options en langues étrangères, en sports ou en arts - (Maroy, 2006b, p. 147).

Pour autant, Pierre Merle (2011, p. 149) inverse cette logique en montrant que « l'offre ne s'adapte pas à la demande, elle la crée »³. Autrement dit, l'offre scolaire constitue un facteur d'attractivité et par ricochet enrichie le recrutement social de l'établissement. Les sections sportives scolaires s'inscrivent dans cette démarche d'agrémentation du catalogue de formation des établissements scolaires.

² La carte scolaire est un objet de polémique depuis 1980. Des tentatives de déssectorisations ont été menées à partir de 1983 avant d'être remises en cause en 1993. L'année 2007 aura marqué le début d'une période d'assouplissement de la carte scolaire (Merle, 2011, p. 138-139). Cette dernière aura donné lieu en 2012 à une refonte. L'enseignement privé n'est pas soumis aux injonctions de la carte scolaire.

³ Pierre Merle (2011, p. 149) s'appuie sur les travaux de Galbraith ([1967] 1989) qui montre « que les spécificités des biens offerts déterminent les choix du consommateur. »

Réciproquement aux Écoles de courses qui « se soucient d'autant plus de la certification scolaire de leurs prétendants que cette dernière constitue une ressource centrale pour légitimer l'attractivité de leur formation aux yeux des familles des candidats » (Bertrand et al., 2016), les établissements scolaires misent notamment sur la pratique sportive pour accroître leur attractivité. Cela fait écho dans la sphère familiale puisqu'une section sportive scolaire est éligible aux formalités dérogatoires permettant de contrecarrer les obligations de la carte scolaire.

« Tu vois, comme il y avait des cartes scolaires, je leur faisais tous prendre russe, parce qu'on était le seul lycée où il y avait du russe (rire). Mais ils faisaient russe un mois ou deux mois et après ils abandonnaient. Ils venaient là pour faire... Ils prenaient russe. (...) Il y a eu des tas de combines pour permettre aux élèves d'arriver jusque-là. Quand ce n'était pas bien défini. Il y a que les nageurs qui sont toujours arrivés [au lycée] parce que c'était une structure reconnue, eux... comme c'est une structure régionale. » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

« La carte d'affectation des élèves (...) a changé dans les départements. Avant, nous pouvions recruter des élèves en section sportive qui venaient de partout. Il n'y avait pas de limitation géographique à l'arrivée d'un élève en section sportive. Aujourd'hui, c'est plus compliqué. (...) Donc, c'est effectivement nécessaire parce que sinon c'est la fin avérée des sections sportives, si elles ne peuvent pas recruter au-delà du périmètre proche de l'établissement scolaire. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

Les témoignages de Michel Mora et d'Alain Mongis révèlent cet intérêt pour le contournement de la carte scolaire en défendant leur droit d'accueillir des élèves hors-secteur ou en usant de stratégies de détournement. En offrant la possibilité d'intégrer une section sportive, un établissement se dote d'un atout charme auprès des familles. Alors que l'impact sur l'offre scolaire se concrétise en mettant en lumière les bénéfices *in fine* des dérogations à la carte scolaire et du gain d'attractivité, il s'agit néanmoins d'en comprendre les déterminants.

D'une part, une section sportive scolaire est un moyen de contrôler et d'agir directement sur sa population scolaire. La distinction entre une « compétition de premier ordre et de second ordre » (Gewirtz et al., cités dans Maroy, 2006a, p. 95) permet ici de positionner les acteurs dans l'espace local et d'en déterminer les stratégies mises en œuvre. Les ambitions et bénéfices attendus par les lycées en question apparaîtront alors. La compétition de premier ordre « concerne le nombre d'élèves » et donc la quantité de subventions versée par l'État. La compétition de second ordre « porte sur les caractéristiques des élèves (caractéristiques en termes académiques de comportement, d'origine sociale ou ethnique, etc.) » et donc sur la qualité du climat scolaire. Les positions de dominant dans l'espace scolaire local des deux lycées étudiés les conduisent à s'inscrire davantage dans une compétition de second ordre compte tenu de la quantité déjà élevée d'élèves accueillis⁴. Les SSS s'inscrivent ainsi dans des stratégies de promotion ou de préservation du recrutement social des élèves. Dans cette perspective, les propos de Philippe Sulpice permettent d'éclairer cette idée. S'il ne peut pas dire si les dispositifs sportifs du lycée ont fait venir plus d'élèves puisque « *ce n'était pas l'idée* », ils ont été un moyen d'équilibrer l'orientation genrée de l'établissement en « *faisant venir des garçons* ». De la même manière, Alain Mongis loue le profil des élèves concernés – étant « *agiles* »⁵ – en opposition au public d'élèves qu'il nomme les « *Adidas* »⁶. Cependant, il insiste sur la relative impuissance de son établissement sur le recrutement en comparaison aux établissements privés. L'importance du dispositif, offrant la possibilité de déjouer les règles d'affectation des élèves, se trouve ici décuplée.

« Et là, il y a une iniquité énorme avec les établissements privés qui ne sont pas soumis à la carte d'affectation aux établissements publics. Les établissements privés peuvent aller chercher un élève là où ils le souhaitent. Nous, nos élèves nous sont imposés par la direction académique. Hélas, effectivement cela peut jouer. Donc il

⁴ Par exemple, Philippe Sulpice indique : « Nous on refuse des élèves à l'entrée en seconde. Ce n'est pas pour en faire venir plus, pour en refuser davantage » que les sections sportives scolaires ont ouvertes. De son côté, le lycée Pierre Mendès-France est déjà l'établissement public de La Roche-sur-Yon qui accueille le plus d'élèves.

⁵ La population dite « agile » décrite par Alain Mongis est celle qui « consomme, qui fait vivre l'association sportive, qui vit au travers des conservatoires de musique, qui fait vivre l'établissement au niveau de son Conseil de la Vie Lycéenne.

⁶ La population dite des « Adidas » décrite par Alain Mongis représente un petit tiers de la population totale du lycée. Ils sont « très peu présents sur le sport scolaire ; absents des activités culturelles et artistiques ; et vivent un peu en marge ».

faut une attention particulière de la part de Monsieur Mora et de l'établissement pour que nous ayons toujours la possibilité quand les familles le souhaitent de permettre au jeune d'intégrer une section sportive à Mendes-France. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

D'autre part, une section sportive scolaire permet d'impacter indirectement l'image et la notoriété de l'établissement concerné. En relation directe avec la *compétition de second ordre* vue ci-dessus, à savoir que « la "bonne réputation" des établissements (...) tient en effet à leur recrutement social plus favorisé et non à une meilleure efficacité » (Tavan; Caille, cités dans Merle, 2011, p. 149), les possibilités de sélection scolaire des élèves permettent de détecter des prédispositions scolaires bénéfiques aux résultats de l'établissement. Plus précisément, l'affichage et la visibilité des lycées enquêtés sur le monde extérieur sont de ce fait amplifiés⁷. C'est pourquoi, Alain Mongis conclut qu'une SSS « rayonne et rejaillit sur l'établissement scolaire », affiche une « image dynamique, ouverte sur le territoire ». Bien qu'une structure scolaire à coloration sportive soit marginale, cela « fait vivre l'établissement » (Entretien de 2020a). P. Sulpice précise qu'en dehors des bénéfices sur l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL)⁸, « les gens savent qu'au Roc il y a du sport de bon niveau ». Néanmoins, ce processus reste relativement difficile à quantifier et surtout ne s'appuie pas sur un mécanisme conscientisé comme le prouvent ses interrogations et réflexions au sujet de l'impact de l'ouverture d'une académie comme celle ouverte en coopération avec le club de La Roche Vendée Football. En outre, et bien que ce point n'ait pas été abordé en entretien, en reproduisant les filières de haut niveau à l'école et en s'associant à des partenaires locaux, les établissements scolaires permettent de favoriser la fidélisation aux associations en plus d'accroître ou d'entretenir l'image de l'établissement scolaire (Honta, 2004, p. 116).

⁷ Ce constat et ces déclarations demanderaient à être approfondi par une enquête auprès de la population des secteurs attachés aux lycées afin de déterminer l'ensemble leurs opinions à propos des établissements.

⁸ Regroupant une centaine de licenciés, les équipes UGSEL du lycée participent régulièrement aux championnats de France. Particulièrement en basket, et dans une moindre mesure en football, les joueurs de sections sportives sont sacrés champions de France. Par ailleurs, ces élèves ont été plusieurs fois sélectionnés en équipe nationale dans le cadre des compétitions internationales du sport scolaire.

« (Il s'interroge). Je ne sais vraiment pas le dire. Il y a certainement un impact au niveau de la notoriété de l'établissement. Parce qu'au niveau de l'image de l'établissement, oui... les gens savent qu'au Roc il y a du sport de bon niveau. Après, dire que ça a fait venir plus d'élèves, je n'en sais rien. Puis au début ce n'était pas l'idée. Parce que ce n'est pas la peine... Nous on refuse des élèves à l'entrée en seconde. Ce n'est pas pour en faire venir plus, pour en refuser davantage. Ce n'était pas lié à ça. » (Philippe Sulpice, entretien du 28 janvier 2020a)

Pourtant, alors même que ces dispositifs sont un « choix » de l'établissement, ce sont des « contraintes », des « contraintes » et des « contraintes », génératrices de tensions⁹ (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a). Mais compte tenu de leur subsistance dans le temps – qui dans le cas du lycée Pierre Mendès-France date des années 80 – force est de constater que les gains évoqués en amont sont supérieurs aux pertes dans leur espace d'interdépendance compétitive.

En résumé, les stratégies mises en œuvre concernant les sections sportives scolaires par les établissements scolaires sont construites – plus ou moins consciemment – de sorte à créer une offre augmentant leur attractivité dans l'espace scolaire concurrentiel (ou de lutte) local. Appuyés par des possibilités d'évitement de l'établissement de secteur, les sections à horaires aménagés football de La Roche-sur-Yon catalysent une compétitivité de second ordre relative à l'amélioration du climat scolaire et *in fine* de l'image du lycée. Ces exigences de diversification de l'offre scolaire seront en adéquation avec les intérêts des partenaires sportifs.

2. Ad vitam æternam

Un club sportif est une structure sociale complexe. Il est fondamental de tirer son épingle du jeu dans une offre de consommation sportive diverse et variée. Si Pierre Bourdieu interroge le procédé selon lequel « vient aux gens le "goût" du sport et de tel

⁹ « J'ai des responsables pédagogiques qui trouvent que c'est une contrainte. Parce que faut [sic] s'arranger avec les emplois du temps. En restauration c'est une contrainte aussi. J'en ai encore vu trois de l'académie de foot qui sont arrivés en retard pour déjeuner. (...) Il y a des profs aussi qui trouvent qu'aménager certains cours c'est bien mais c'est aussi embêtant quand l'élève n'est pas là parce qu'il est parti faire du sport. (...) L'hébergement, on a eu une année difficile une fois avec des cyclistes (...) Mais ça peut générer quelques tensions ou quelques contraintes. Normal. » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a)

sport plutôt qu'un autre » (2002, p. 174), il est certain que les clubs sportifs et les stratégies qu'ils mettent en place ont un impact important. Ces volontés sont à l'origine même de la pérennité des associations sportives, c'est-à-dire du « renouvellement cyclique de ses effectifs » (Helvig, 2016, p. 56). De fait, miser sur la formation des jeunes, « garant indiscutable de la pérennité de l'association » (Selon Christian Eveillard, cité dans Helvig, 2016, p. 296) est une solution aux probables bénéfices dans le champ sportif tant le capital symbolique spécifique – acquis notamment dans le temps – y est important. Les sections sportives scolaires s'inscrivent donc dans cette dynamique et révèlent l'importance d'un partenariat avec le monde scolaire, qui accueille des jeunes dans le « bon âge symbolique »¹⁰ d'entrée en formation (Papin et Viaud, 2018a, p. 54). En plus d'avoir un effet positif *a posteriori* sur les performances sportives des équipes jeunes du club de La Roche VF, ce dispositif leur permet de brasser une quantité plus importante de jeunes – et de possiblement augmenter la qualité du répertoire de « talents » qu'ils ont sous leur coupe – tout en inculquant des valeurs communes à l'origine de l'identité collective du club.

Déjà, les SSS permettent d'avoir la main *quantitativement* et *qualitativement* sur une cohorte importante de joueurs. Outre leur probable capacité de fidélisation (Honta, 2004, p. 116), l'implication du club dans ce couplage de dispositif est corroborée par un intérêt sur l' « *image du club* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). En investissant le terrain de deux établissements scolaires, l'avantage reste la multiplication des chances pour les joueurs de profiter des avantages apportés par ces structures et donc de toucher un public plus large. La RVF est donc plus visible, pouvant ainsi s'imposer et marquer de ses valeurs la formation de jeunes joueurs de football. Cette démarche consiste à « *fédérer, rassembler au sein d'une même structure les gamins qui venaient un peu de toute la Vendée* » (Entretien de Michel Mora, 2019).

Du reste, une section à horaires aménagés football permet de construire l'identité collective d'une association lorsqu'un club support a spécifiquement la main sur le versant sportif de la formation. En offrant la possibilité aux jeunes de « sortir du

¹⁰ Le « bon âge symbolique » correspond à l'âge entendu par le monde sportif comme opportun pour entamer le travail de formation des individus. La Fédération internationale de football association (FIFA) le travail de formation de 13 à 21 ans. De 13 à 15 ans, les jeunes sont en pré-formation. De 16 à 18 ans, ils sont en formation. De 19 à 21 ans, ils sont en post-formation (2016).

lot », ces écoles au sein de l'école sont vectrices de valeurs morales (Bertrand et al., 2016). Elles fédèrent dans un même espace et permettent de « travailler sur l'individu » selon des appréciations estampillées « La Roche Vendée Football ». Elles n'empiètent par conséquent que très peu sur le travail réalisé au sein du club et complètent parfaitement l'offre de formation de l'association. Bien que des contraintes structurelles soient évoquées pour en justifier la teneur, l'affiliation à des stratégies de pérennisation de l'organisation nous pousse à considérer l'impact symbolique du temps consacré au club dans la voie de socialisation empruntée par les jeunes des sections sportives.

« Contrairement à des séances club où l'on intervient sur le groupe, l'équipe éventuellement et tactiquement, là, je vais essentiellement travailler sur l'individu dans la mesure où ils peuvent appartenir à déjà trois catégories différentes puisque l'on est sur un ensemble U16-U17-U18 et ça peut être 7 à 8 clubs différents. Donc il y a un développement de l'individu personnel sur un projet de développement propre à La Roche VF : travail de déplacement, de prise d'informations, de technique gestuelle. Il y a un carcan « Roche VF » quand même mais on est sur l'individu ». (Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

De surcroît, toutes ces prérogatives permettent d'optimiser les performances sportives des équipes de jeunes concernées. Elles paraissent utiles à l'existence d'une équipe de niveau national. L'équipe U17, engagée dans un championnat national exigeant, rencontre des adversaires possédant des centres de formation professionnelle. Les SSS sont ainsi l'occasion de donner une équivalence – toutefois très modérée – qui permet de se maintenir dans la durée à l'échelon national, particulièrement porteur pour la stabilité sportive d'un club de football tel que La Roche Vendée Football puisque ces joueurs seront rapidement amenés à jouer en équipe première. Ces championnats jeunes sont également des moyens de conserver des joueurs de qualité tout en les dotant d'une expérience footballistique de niveau national. Ce rapport à la formation pour grimper les échelons sportifs, ici caractérisé par l'utilisation des sections sportives, est assujéti au fonctionnement financier du football amateur qui, faute de financements importants, se doit de trouver des solutions pour subsister sportivement. Concrètement, les SSS permettent au club d'augmenter

le temps passé avec les jeunes pour maximiser les chances de stabilité des effectifs qui seront bénéfiques ensuite pour assurer la pérennité sportive du club.

« Pourquoi une section à horaires aménagés ? Cela permet aux joueurs d'avoir dans le temps scolaire davantage d'entraînements. Donc une progression plus importante pour chacun en passant de 3, à 5 ou 6 séances pour certains avec un temps dégagé le soir pour bosser ou alors une autre activité, intégrée dans le scolaire. C'est la volonté première pour moi en tant que responsable technique de section sportive. Et c'est l'origine des sections sportives et à horaires aménagés : intégrer dans le temps scolaire des offres d'entraînements supplémentaires, sans nuire au planning de soirée. Faire cinq séances le soir, ce n'est pas possible. Ça, pour un technicien, c'est la volonté première. Pour le club, c'est corroboré par un intérêt financier, une image au club. Donc, c'est tout cela qui fait que le club a lancé cette section. Mais sur le modèle existant. »
(Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

La multiplication des partenariats scolaires illustre parfaitement la stratégie de formation du club. Le club de La Roche VF inscrit et régule son implication dans les dispositifs d'aménagement du temps scolaire selon les trois critères vus précédemment. Cette ambition permet d'expliquer l'ouverture d'une nouvelle section sportive au Roc.

Premièrement, mobiliser un établissement d'enseignement privé permet au club de doubler son terrain de recrutement. Comme l'explique simplement Michel Mora, « en Vendée, (...) il y a des familles qui ne mettrons jamais leurs gamins [sic] dans le public. D'autres qui ne les mettrons jamais dans le privé ». En effet, le département vendéen est caractérisé par une répartition équilibrée des élèves dans les établissements publics et les établissements privés (voir Tableau 2 ci-dessous). Alors qu'à l'échelle nationale, 79% des élèves du second degré réalisent leur scolarité dans un établissement public, ce chiffre descend à 59% dans l'académie de Nantes où les établissements privés sont davantage représentés. Mais au sein même de l'académie, la Vendée fait figure de « département le plus privatisé scolairement » alors que les résultats sont inverses au sein des établissements de La Roche-sur-Yon. Et ces

données, le club de La RVF les connaît. Stéphane Arnaud avoue que « *le problème c'est qu'en Vendée il y a presque plus de 50% des élèves qui se dirigent vers le secteur privé et qui n'ont pas l'opportunité de continuer les sections à horaires aménagés dans le privé* ». De manière explicite, limiter leur offre à un dispositif dans un lycée public revient à se priver d'une partie non négligeable de joueurs susceptibles d'être intéressés par une scolarité au sein d'une section sportive scolaire. L'évolution de leur offre, en termes de section scolaire à dimension sportive, consiste alors à réajuster la portée de leur influence pour capter davantage d'élèves et amplifier les effets attendus.

Tableau 2. Répartition des élèves du second degré en fonction du secteur d'enseignement depuis 2015¹¹

	France		Ac. Nantes		Vendée		La Roche s/ Yon	
	<i>Public</i>	<i>Privé</i>	<i>Public</i>	<i>Privé</i>	<i>Public</i>	<i>Privé</i>	<i>Public</i>	<i>Privé</i>
2015-2016	79%	21%	60%	40%	47%	53%	54%	46%
2016-2017	79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%
2017-2018	79%	21%	59%	41%	48%	52%	54%	46%
2018-2019	79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%
2019-2020	79%	21%	59%	41%	48%	52%	53%	47%
Total	79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%

Sources : « Effectifs d'élèves des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (MENJ, 2016b).
Lecture : Lors de l'année 2015-2016, 79% des élèves du second degré en France étaient scolarisés dans un établissement public. Les 21% d'élèves restants étaient scolarisés dans un établissement privé du second degré.

Deuxièmement, l'ouverture sur l'enseignement privé sert à s'entourer d'un établissement ayant des moyens plus importants. Tout comme les jeux d'établissements et les niveaux d'aménagement très hétérogènes décrits par Papin et Viaud (2018a, p. 63), le privé peut offrir une marche de manœuvre plus grande aux clubs sportifs que ne peut offrir le lycée Pierre Mendès-France. Alain Mongis souligne qu'ils ne sont « *pas à égalité avec [leurs] collègues du secteur d'éducation privé (...)* [qui] *ont beaucoup plus de moyens* ». Alors qu'initialement, ils avaient « *des moyens pour proposer des "heures sup' [sic]"* » (Entretien de Michel Mora, 2019), ils sont désormais « *en difficulté pour accompagner vraiment des élèves classiques* ». C'est

¹¹ Un tableau de données plus complet est disponible en annexe (en page 202).

donc compliqué pour les élèves en section sportive qui avant bénéficiaient d'aménagements grâce à des « *moyens sous forme de dotations* » (Entretien de Alain Mongis, 2020). Le lycée Notre Dame du Roc peut, selon son directeur, proposer des « *séances de rattrapage éventuelles* » ou de la « *pédagogie différenciée* » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a, 2020b). Cela amène Stéphane Arnaud à conclure que l'académie du Roc « *a plus de moyens que celle du lycée PMF* ». Les études dirigées, l'accompagnement personnel, le tutorat individuel ou les traitements spécifiques sont des « *ressources inédites* » pour les élèves (Papin et Viaud, 2018b, p. 250). La force d'attraction de la section sportive est alors agrémentée par cette réserve de moyens. Mais avant tout, elle permet au club de posséder un espace d'acculturation plus efficace. Par exemple, de 2012 à 2018, le lycée Notre Dame du Roc proposait une séance d'entraînement de plus (quatre au total) que le lycée Pierre Mendes-France.

Or, dans la mesure où le club investit deux structures différentes, la « *dilution des talents* » pose problème (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). Preuve en est, le lycée Pierre Mendes-France était avant 2012 régulièrement champion de France UNSS ; et les bons résultats en UGSEL sont variables alors même que le niveau général est bien moins élevé qu'en UNSS (Bien que ces chiffres soient de plus en plus à relativiser)¹². Toujours est-il que ce dédoublement permet un accroissement non négligeable de joueurs sous leur responsabilité. Alors que le club cherche doucement à retrouver son rayonnement d'antan, l'investissement dans ces dispositifs doit permettre de rendre pérennes les résultats sportifs de l'équipe et par lien de causalité le club en lui-même.

La pérennité du club de La Roche Vendée Football semble être en définitive la condition *sine qua non* d'un investissement du terrain des sections sportives scolaires. Le public présent à l'école étant dans la force de l'âge, malléable, l'association sportive peut faire intégrer les normes qui sont les siennes. Agissant quantitativement et qualitativement sur les jeunes, les sections sportives ambitionnent de former des joueurs permettant au club de performer dans des championnats exigeants. Pour

¹² En UGSEL, l'académie de Notre-Dame du Roc a été championne de France durant l'année scolaire 2016-2017 alors que le dispositif est ouvert depuis 2012. Outre son titre de champion du monde UNSS de football en 1979, le lycée Pierre Mendes-France a plusieurs fois été champion de France excellence. Michel Mora confie nostalgique « On n'a plus été champions de France depuis une dizaine d'année (...) alors que je l'avais été trois fois tu vois. Et tu bats des établissements comme Villeurbanne, Lyon, Marseille, Paris tu vois. La Roche-sur-Yon qui bat des ... On battait Angers, enfin tu vois Chevrollier ».

optimiser cette méthode, et en dépit d'une déconcentration des forces, La RVF a décidé de dupliquer son partenariat avec PMF au Roc compte tenu du territoire scolaire dans lequel ils s'aventurent et des avantages dus à la différence de statut entre les établissements publics et privés. Le fonctionnement financier d'une section sportive scolaire n'est pour autant pas anodin dans une décision comme celle-là.

3. Le nerf de la guerre ?

« Il est recommandé que toute ouverture de section sportive scolaire s'appuie sur un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Le soutien des collectivités territoriales, mais aussi de partenaires privés, d'instances fédérales ou de clubs sportifs, doit être recherché pour l'attribution d'installations et l'aide au fonctionnement de la structure. Dans ce cas, une convention écrite respectant le cahier des charges doit être signée entre les parties concernées. »
(MENJ, 2020)

Une section sportive scolaire a un coût. Il semble que ces moyens financiers soient le point de rencontre entre un établissement scolaire, disposant de moyens déterminés, et un cortège d'acteurs extérieurs comme les clubs sportifs par exemple, apportant une contribution d'ordre divers. Le capital économique mis en jeu est justifié par les conditions énumérées dans les points précédents et sous-tend un processus accru de conversion en capital spécifique. Mais alors une section sportive serait-elle une machine à convertir ? Évidemment, le mécanisme est plus complexe.

Aujourd'hui, dans l'académie de Nantes, le partenariat entre l'institution scolaire et l'institution sportive est obligatoire pour qu'une section sportive scolaire soit reconnue par le rectorat (Académie de Nantes, 2019, p. 1). Pour autant, aucune aide financière n'est proposée de manière systématique pour subvenir aux besoins de la structure. À cette fin, le partenariat avec l'institution dirigeante du football français est indispensable. En effet, leur label « section sportive scolaire » offre aux structures la possibilité de bénéficier d'un accompagnement financier, humain et matériel. Cela permet de ne pas trop puiser dans le budget de fonctionnement de l'établissement et dans la dotation horaire globale. En complément, les collectivités territoriales peuvent

s'impliquer dans le fonctionnement des dispositifs. Tandis que dans la ville de Mérignac, « une aide aux sections sportives scolaires » (Honta, 2004, p. 118) est attribuée, le soutien de la collectivité locale se matérialise le plus souvent par « la mise à disposition d'équipements sportifs, de personnels, par l'attribution de subventions pour l'achat de matériel ». Le rattachement à une collectivité territoriale – le département pour les collèges, la région pour les lycées – permet également de bénéficier d'aides de leur part alors que l'ancien découpage en SSL, SSD et SSR permettait de cibler facilement l'organisme administratif référent.

Dans le cas du lycée public Pierre Mendès-France, le fonctionnement étaye les modalités précédentes dans la mesure où la section sportive scolaire est agréée par le rectorat et labellisée par la ligue des Pays-de-la-Loire de football. Elle bénéficie donc d'une « *subvention de fonctionnement* » par la FFF et le comité régional ainsi que d'une « *dotations en équipement* » (Ballons et tenues de football) comme le précise Stéphane Arnaud. Pour ce qui est de l'implication de la ville de La Roche-sur-Yon, le lycée fait entrer dans sa répartition des installations EPS, les installations occupées par leurs sections sportives scolaires. Il est d'ailleurs prioritaire pour accéder aux installations qui souhaitées par les enseignants, c'est-à-dire le stade Henry Desgranges et trois lignes d'eau à la piscine Arago. Pour autant, le lycée bénéficie d'un « *truc qui existe nulle part ailleurs* » (Entretien de Michel Mora, 2019). Michel Mora a toujours été au CA puisque « *c'est là que se distribue le pognon [sic]* ». Grâce aux rallonges demandées chaque année sur le fond des aides de l'établissement, une « *ligne budgétaire de 10 000 €* » est débloquée annuellement pour le fonctionnement de l'association sportive mais bénéficie aussi aux élèves de sections sportives.

« *Par exemple, il y a un truc qui existe nulle part ailleurs (...). Si on n'avait que nos budgets UNSS on ne pourrait pas fonctionner puisqu'on dépense beaucoup plus. On a une ligne budgétaire de 10 000 € qui est dégagée pour nos fonctionnements (...) pour permettre à nos élèves de participer à toutes les compétitions de niveau national. (...) ce sont essentiellement les sections sportives qui utilisent (...) parce qu'ils ont un bon niveau régional, ils vont être champions d'académie.* » (Michel Mora, Entretien du 17 décembre 2019)

Dans le cas du lycée privé sous contrat Notre Dame du Roc, les forces en présence sont quelques peu différentes puisque l'académie n'est reconnue ni par l'institution scolaire, ni par l'institution sportive. Son financement doit provenir de sources différentes. Pour cela, le recours à la taxe d'apprentissage a été privilégié. La taxe d'apprentissage permet au lycée « *de se financer* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020) et plus précisément d'acheter du matériel pour les formations professionnelles. Ce *deal* avec les clubs est « *très important* » pour le lycée : « *S'ils nous ramènent les entreprises pour la taxe d'apprentissage, l'établissement aide la structure sportive (...) en fonction de ce que l'on a récupéré* » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020b). En d'autres termes, la taxe d'apprentissage assure indirectement l'auto-financement de « *l'encadrement, [des] frais médicaux, [des] professeurs pour les cours de rattrapage* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). Les partenaires du club deviennent ainsi partenaires du lycée.

Encadré 1. La taxe d'apprentissage

Sources : service-public.fr ; economie.gouv.fr ; education.gouv.fr

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises pour financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles. Cette taxe solidaire consiste en une participation et une collaboration des entreprises à la formation de leurs futurs employés. Elle est inscrite au code général des impôts (CGI) et au code du travail. Elle est régie par les articles 1599 ter A à 1599 ter C, 1599 ter J et 1599 ter K du code général des impôts (CGI). Les articles L6241-1, L6241-2 et L6241-3 du code du travail en définissent les grands principes.

« La nature des dépenses susceptibles d'être financées par les fonds reçus en provenance des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage doit être en rapport avec les besoins spécifiques des formations technologiques et professionnelles pour lesquelles la taxe d'apprentissage est perçue. » (Circulaire n° 2007-031 du 5 février 2007 publiée dans le BOEN n°07 du 15 février 2007)

1- Réforme de 2011-2012

Cette réforme de la taxe d'apprentissage vise à limiter les ressources versées aux universités, et accroître celles dévolues aux formations en alternance classique.

La taxe d'apprentissage, qui représente 0,5% de la masse salariale, se décompose en deux branches : le *quota* (52% de la taxe) qui finance exclusivement l'apprentissage et qui ne peut pas être librement affecté par l'entreprise ; le *barème* (48% de la taxe) qui peut être librement affecté aux établissements habilités de son choix afin de financer les formations initiales.

2- Réforme de 2014-2015

La taxe d'apprentissage a désormais un taux de 0,68% de la masse salariale à la suite de sa fusion avec la contribution au développement de l'apprentissage (CDA). Le montant total de la taxe due est réparti par l'organisme collecteur en trois branches : la *part région* (51% de la taxe) versée au Trésor public ; le *quota* (26% de la taxe) qui finance les centres de formation d'apprentis (CFA) et qui peut être librement affecté par l'entreprise s'il en reste de disponible après versement ; le *hors-quota* (23% de la taxe) qui peut être librement affecté aux établissements habilités de son choix afin de financer les formations initiales.

3- Réforme de 2018-2019 (en vigueur)

La taxe correspond à 0,68% de la masse salariale de l'année précédente et se décompose en deux branches : une première fraction (87% de la taxe) destinée à l'apprentissage versée à un opérateur de compétences (OPCO, ex-OPCA) ; une seconde fraction (13% de la taxe) finance les formations initiales versée directement aux établissements agréés choisis.

La dernière réforme de la taxe d'apprentissage ne va pas en faveur de l'accord passé entre le club de La RVF et le lycée du Roc. Les possibilités de choix de contribution par les entreprises sont « *presque à l'inversion* ». « *Ce n'est pas une bonne nouvelle* » s'inquiète Stéphane Arnaud puisque le montant des contributions peut être moindre et donc remettre en cause l'auto-financement de la structure. Ce dispositif, qui est une « *ressource pour le lycée, pour le club aussi* » vacillerait alors puisqu'il faudrait financer tout ce qui est en place.

Par conséquent, l'autofinancement du dispositif des sections sportives scolaires est le ciment permettant à deux agents issus de deux mondes différents de s'entendre.

Dans le cadre de notre étude, cette condition est plus stable dans une structure reconnue par les institutions dirigeantes mais offre des moyens plus limités. Les ressources dont disposent les établissements nécessitent la mise en place de stratégies d'ouverture sur des partenariats avec le monde sportif. Si ce n'est pas le nerf de la guerre, les ressources pécuniaires se portent garantes de l'osmose entre les acteurs compte tenu des conditions optimales qu'elles peuvent engendrer. Élément déclencheur ou émanation de la mobilisation d'un capital social, le capital économique peut être un facteur régulateur du degré de légitimité engendré par le dispositif des sections sportives scolaires. À l'image de l'incertitude qui découle de la réforme de la taxe d'apprentissage, l'équation qui, jusqu'ici, aura permis de proposer des conditions amplement bénéfiques peut être remise en cause.

4. Conclusion

Au terme de ce cheminement, les formes de coopération plus ou moins tacites entre agents scolaires et agents sportifs invitent à se distancier des « discours unilatéralement dénonciateurs qui, au nom des premiers, [discréditent] sans concession les seconds »¹³ (Cervera-Marzal, 2015, p. 209). Les sections à horaires aménagés regroupent les acteurs des mondes scolaire et sportif qui, en temps normal, agissent sur une base commune d'individus mais dans une temporalité cloisonnée.

Les négociations économiques entreprises par les agents des deux partis consolident les apports mutuels occasionnés par l'activité d'une section sportive scolaire. Le poids de l'offre scolaire sur l'image d'un établissement est agrémenté par l'existence de ce dispositif partenarial lié au monde sportif. Dans le même temps, la mouvance de l'espace sportif associatif contraint à la captation d'un contingent d'individus rehaussant la compétitivité du club. Cette collaboration directe au sein de l'espace des SSS est bénéfique en vue de défendre leurs intérêts respectifs, dont l'objectif principal est d'enrichir l'attractivité qui est la leur dans leur espace social hiérarchisé.

C'est selon ce dispositif à deux têtes que les stratégies se construisent et se formalisent. C'est-à-dire que, si l'école s'associe au sport, malgré des différences conceptuelles, c'est parce que cette coopération est bénéfique sur la composition

¹³ L'idée originelle porte sur le cas des journalistes et des militants d'un collectif de désobéissance civile (Cervera-Marzal, 2015).

sociale de sa population ; si l'école est sollicitée par le sport, c'est qu'elle monopolise le public et des instants qu'il convoite ; si le club sportif s'oriente dans un second temps vers le privé, c'est qu'il lui permet de multiplier son aire d'influence et de bénéficier de moyens plus poussés. Le statut privé ou public de l'établissement prend ainsi un poids important dans notre analyse tant le terrain d'enquête est marqué par cette disparité. Et l'existence de ce partenariat est nécessairement à penser dans une relation d'interdépendance entre l'institution scolaire et l'institution sportive.

Néanmoins, ces associations ne doivent pas pour autant « alimenter une interprétation irénique qui occulterait les formes de rivalité entre sport et école »¹⁴ (Cervera-Marzal, 2015, p. 209).

¹⁴ *Idem*

Partie 3. Le recrutement, un transfert de force

« Si, (...) le recrutement constitue un moment important du processus de consécration et production de l'aspiration (...) pour les jeunes footballeurs, il est aussi, pour le club, un enjeu crucial »
(Bertrand, 2014, p. 171)

S'il est un point sur lequel La Roche Vendée Football ne tarit pas, c'est sans doute le recrutement. Point central des stratégies du club, le désir de captation quantitative et qualitative de talents est proportionnel à l'implication du club dans la section sportive scolaire. Au travers des étapes clés dans son rôle de club support, il est possible de repérer des *modes différenciés d'intervention* (Sapiro, 2009). Ces prises de positions successives tendent progressivement vers l'optimisation conscientisée des possibles en termes de recrues grâce à une autonomie vis-à-vis des institutions de plus en plus fortes. En lien direct avec leur position dans l'espace sportif local, le recrutement représente par conséquent un enjeu crucial.

Encadré 2. Trois facteurs de structuration de l'espace

Source : (Sapiro, 2009)

Dans « Modèles d'intervention politique des intellectuels » (2009), Gisèle Sapiro propose une modélisation des modalités d'intervention politique des intellectuels au sein du champ intellectuel – « situé à l'intersection du champ politique et des champs de production culturelle spécifiques » – selon trois facteurs structurants. Nous utiliserons une transposition de cette base théorique pour justifier les prises de position du club de La Roche VF au regard des possibilités de recrutement qui leur sont offertes par chacune des structures dans lesquels ils sont investis.

1- Volume global de capital symbolique

Le capital symbolique émane de deux sources distinctes : un *capital institutionnalisé* (« Diplômes, distinctions, position universitaire, appartenance à des académies ») et un *capital de reconnaissance* (« Renommée »). Dans notre cas, les titres renvoient par exemple au niveau de compétition de l'équipe fanion, aux trophées, à la présence d'un joueur réputé alors que la renommée découle plus

particulièrement du prestige du nom propre lié à son histoire et sa place à l'échelle territoriale. Bien que cumulables, le dernier l'emporte sur le premier et leur répartition se répercute sur les répertoires d'actions. Les agents occupant une position dominante ont davantage tendance à diffuser des cas particuliers alors que ceux ayant une place dominée font figure d'« hérétiques » combattant la *doxa*. L'engagement collectif est par ailleurs plus enclin à découler d'un déficit de capital symbolique contrairement à l'engagement individuel.

2- Dépendance à l'égard des institutions

Le second facteur est relatif au degré d'autonomie par rapport à la demande politique extérieure. Dans notre cas concret, cela correspond à l'indépendance vis-à-vis des institutions qui régissent les sections sportives scolaires (l'Éducation nationale et la Fédération Française de Football) et imposent par conséquent une définition hétéronome du dispositif. À l'une des extrémités du chemin vers l'autonomie, les agents renoncent à leur liberté critique et se placent dans une position dominée. À l'opposé, une quantité importante de capital symbolique spécifique autorise l'acteur à définir par lui-même de manière isolée les conditions de son engagement. Autrement dit, d'après l'autonomie accordée par leur position, les clubs sportifs seront plus ou moins enclin à négocier les modalités de leur engagement.

3- Degré de spécialisation

Le monopole d'un domaine de compétence met à jour des concurrences définissant des agents « utiles », expert et reconnu, des agents « de création », exclus mais engagés. Cette dépossession concourt à expliquer des démarches de politisation. La rhétorique de justification des prises de position repose aussi sur la spécialisation de l'activité selon d'un côté des valeurs intellectuelles générales et de l'autre un savoir spécialisé. Nous entendons par là que le statut du club dans la hiérarchie du football dévoile des comportements plus ou moins affinitaires envers des institutions et que la spécialisation correspond à l'intensité du poids du club dans la section sportive scolaire (une structure généraliste serait une structure soutenue par le club mais ne portant que très peu sa signature). Les justifications apportées pour justifier ses choix révèlent la position hiérarchique du club. Néanmoins, ce

facteur est le plus difficilement transposable à notre étude compte tenu du fait qu'une unique association sportive soit dépeinte ici.

1. Sollicitation des logistiques institutionnelles

Le « sport-études » du lycée Pierre Mendès-France s'est progressivement institutionnalisé en se rapprochant petit à petit des injonctions pour la mise en œuvre de dispositifs référencés, précisés et réglementés par les institutions scolaires et sportives. Une possibilité est alors offerte au club de La Roche Vendée Football de décupler la constitution de son capital symbolique spécifique dans le domaine des sections sportives scolaires. Véritable atout sur le *marché* secondaire des jeunes talents footballistiques, non retenus par le monde de la formation professionnelle, la SSE est d'abord un moyen de capter davantage de joueurs, au même endroit et sous la même bannière. Mais, les contraintes de recrutement imposées par le découpage local des SSS ont rapidement été trop étroites pour assouvir les ambitions du club.

Nous avons déjà évoqué la genèse de l'actuelle section sportive scolaire du lycée PMF. Mais nous ne l'avons que trop peu corrélée au contexte de son intronisation en 1987. Nous sommes ici deux ans avant la fusion entre l'AEP Bourg et le FC Yonnais ; et le premier, le Bourg, est de « retour au paradis » – dans l'antichambre du foot français, en 2^{ème} division – depuis 1986 (Ouest-France, 28 septembre 2010). À l'origine du projet, « *le club de foot de La Roche-sur-Yon (...) montait comme un centre de formation mais à sa dimension. (...) C'est-à-dire que plutôt que d'avoir à financer les études des élèves du centre, ils étaient là, il les mettait là* » (Entretien de Michel Mora, 2019). L'idée en filigrane était, selon Michel Mora, de réunir au sein d'un dispositif unique des joueurs du club en provenance de toute la Vendée, et en cela d'avoir un argument de vente pour recruter des joueurs dans une zone géographique plus large. À la suite des changements réglementaires du début des années 1990¹ et plus particulièrement la lettre DLC 18 n° 009 du 9 janvier 1991, les sections sportives scolaires sont classées par type (de A à C) selon l'échelle de recrutement². Cette hiérarchisation a donc servi à « *cadrer un tout petit peu le*

¹ Le début des années 90 marque la scission totale des sections « sport-études » en sections promotionnelles d'une part et en sections scolaires de haut niveau d'autre part (Reneaud, 1998).

² Abrogée par la circulaire du 13 décembre 1996, cette typologie a néanmoins subsisté dans l'académie de Nantes sous l'appellation SSL, SSD et SSR jusqu'à la mise en place de la circulaire du 29 septembre 2011.

recrutement » (Entretien de Michel Mora, 2019). Cette typologie aura néanmoins subsisté puisque « *la section foot garçon est longtemps restée une structure locale (...). Mais après [ils ont] essayé de passer « départementale » [sic] parce que ce qui [les intéressaient] c'était d'avoir les meilleurs vendéens !* ». D'ailleurs, Michel Mora souligne l'impact de la SSS sur le club puisque lorsque « *l'équipe [fanion] [...] a joué en National (...) ils étaient tous passés au lycée. Toute l'équipe quasiment* ». Enfin, se rapprocher des dispositifs institutionnels permet d'assurer le salut de la section sportive en elle-même en cas de désengagement du club ou d'un coordinateur.

Le club de La Roche VF possède à cette période un capital symbolique important. Il est doté d'un capital institutionnalisé et d'un capital de reconnaissance riche. En effet, les clubs souches de LRVF jouent tous deux dans des divisions nationales proches, d'autant plus qu'ils ont participé au championnat Division 2 dans les années 70-80. Ce sont donc des habitués des plus hauts niveaux footballistiques nationaux. La renommée du club est quant à elle assise par sa localisation dans le chef-lieu du département d'un côté, et par sa domination à l'échelle du département de l'autre côté³. Cette position sportive étant facilitatrice dans le domaine du recrutement, il faut néanmoins accueillir des jeunes en provenance de régions de plus en plus lointaine. C'est donc à la lumière de cette caractéristique que l'ouverture d'une section « sport-études » se construit, grâce notamment à l'existence d'un internat. Plus enclin à un recrutement départemental, le club apparaît aussi logiquement compressé par une structure n'ayant pas un statut lui permettant un rayon d'action suffisant.

La section sportive locale du lycée Pierre Mendès-France est affiliée au rectorat de l'académie de Nantes. De ce point de vue, le club est dans une position dominée claire puisqu'il doit s'accommoder des possibilités qui sont définies réglementairement par l'École. Une forme de dépendance acquiescée est alors inscrite dans le jeu du club. En intégrant l'institution scolaire, il est donc nécessaire de « renoncer dans une certaine mesure à exercer son esprit critique et s'ajuster à la demande » (Sapiro, 2009, p. 11). Les contacts suivants engagés avec la ligue de football renforcent l'hétéronomie bien qu'ils assurent une forme de pérennité. Pour autant, et compte tenu de la force

³ Outre le fait que le club siège au sein de la ville la plus importante du département démographiquement parlant, La Roche Vendée Football (ou plutôt les clubs dont il est issu, c'est-à-dire l'AEP Bourg et le FC Yonnais) a longtemps été le seul club vendéen à occuper les championnats de football amateur les plus haut de la hiérarchie. L'arrivée d'autres club du département à des niveaux équivalents remonte aux années 90.

symbolique dont elle est détentrice dans l'espace local, La Roche VF et les agents qui la composent sont disposés à contourner quelques consignes. Le club tire donc sa moindre autorité de sa position dans l'espace sportif départemental. Par conséquent, l'autonomie médiane dont il fait preuve reste relative. Son champ d'action dans le domaine scolaire reste limité aux injonctions déterminées institutionnellement.

Au fondement de la section football, la spécialisation est maximale puisque La Roche Vendée Football considère ce dispositif comme sien, et l'organise selon ses propres caractéristiques. Autrement dit, la SSS peut être considérée comme une « *structure club* », conformément à son capital symbolique élevé. Cette identité se dilue à mesure que les instances sportives s'y impliquent. Même si « *le district y a mis son nez dedans [sic] (...) mais c'était toujours La Roche VF* » (Entretien de Michel Mora, 2019). En raison de l'implication de Michel Mora – enseignant d'EPS au lycée et éducateur sportif rémunéré par le club – dans un premier temps puis, depuis 2008, au travers de l'éducateur en charge de la responsabilité sportive, le club garde la main sur cette structure en y apposant son empreinte. Ce monopole fait d'eux des agents utiles au bon fonctionnement de la structure sportive.

La combinaison de ces trois facteurs permet d'éclairer les actions mises en place dans cette stratégie de rapprochement pour répondre aux besoins du club dans leur recrutement de jeunes joueurs habiles. En prenant part à une structure administrée par l'école, le club voit un moyen de tirer profit de la reconnaissance dont il bénéficie à l'échelle locale. Sa relative autonomie le contraint à s'accommoder aux impératifs scolaires mais l'autorise tout de même à profiter de certaines failles pour faciliter l'arrivée de certains joueurs dans son champ d'action. C'est pourquoi « *il y a eu des tas de combines pour permettre aux élèves d'arriver jusque-là* » comme le précise Michel Mora, à l'image de la stratégie de la « *langue vivante russe* »⁴. De plus, la grande spécialisation du dispositif conduit à un interventionnisme centré sur les volontés sportives du club puisque tous les joueurs recrutés et admis en SSS se devaient d'intégrer obligatoirement le club de La Roche VF.

« Longtemps, quand moi je m'en occupais, c'était que des joueurs de La Roche VF. Et ils étaient même obligés de signer au club

⁴ Pour en savoir plus, voir en page 48.

(rire). *Ça fait marrer [sic]* » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

L'agencement d'un capital symbolique certain, d'une autonomie relative et d'une spécificité marquée explique l'intervention experte du club dans le recrutement des jeunes talents. Son attractivité et l'échelle de recrutement, relatives au rayonnement dont il fait preuve, sont à la fois des inducteurs et des régulateurs de leur engagement dans des dispositifs référencés, précisés et règlementés par l'Éducation nationale et la Fédération Française de football. L'encadrement des jeunes recrues destinées à jouer au sein des équipes des catégories jeunes du club, et *a posteriori* pour les meilleurs d'entre elles en équipe première, témoigne d'une politique sportive de formation qui suppose un encadrement temporel plus important, devant s'accorder avec le temps scolaire. En d'autres termes, les préoccupations liées à l'encadrement des recrues de provenances disparates sont à l'origine de l'implication du club de La Roche Vendée Football à l'école. L'accès pour les meilleurs d'entre eux au meilleur couplage entre sport et école aura été – sur la première partie de l'existence de la structure de PMF – le point saillant de leurs stratégies.

2. Le couple parfait

Durant 25 ans, le club de La Roche-sur-Yon Vendée Football s'est investi exclusivement dans sa section sportive scolaire du lycée public Pierre Mendes-France. Cette longue période, ponctuée de succès (Championnat de France UNSS, championnats nationaux en catégories jeunes, joueurs intégrant l'équipe 1 sénior, etc.) aura permis au club d'acquérir un savoir-faire en la matière. Il était alors temps pour le club de s'exporter pour toucher davantage de joueurs. L'attention se tournera naturellement vers un lycée d'enseignement privé, offrant des moyens et des conditions complémentaires. En plus de bénéficier de la répartition particulière des élèves dans l'enseignement secondaire vendéen (*Partie 2.2 Ad vitam æternam en page 51*), les acteurs du club de LRVF peuvent s'écarter des restrictions de la carte scolaire. Ainsi, ces conditions d'investissement du lycée privé ND du Roc interrogent.

En 2012, l'académie du lycée Notre Dame du Roc ouvre ses portes, entre autres, pour les jeunes joueurs du club de La Roche VF. L'objectif affiché par Stéphane Arnaud s'apparente à une mise en conformité au système scolaire vendéen, également réparti entre le privé et le public. Dans une temporalité proche, Michel Mora

va progressivement se désengager du versant sportif de la section sportive scolaire pour des raisons médicales. La structure va progressivement se rapprocher du district de Vendée de football. Cette période correspond également au début de la revalorisation sportive de La Roche Vendée Football. En effet, depuis la saison 2007-2008, l'équipe fanion du club joue en Division d'Honneur (DH)⁵ alors que dans son existence – depuis 1989 – elle a toujours fréquenté les niveaux nationaux. La saison 2013-2014, six années après, marquera le retour en Championnat de France amateur 2 (CFA2)⁶. Touché par des soucis financiers, le club est en rémission (Ouest-France, 14 avril 2011b). Le renouveau est alors marqué en 2011 par l'arrivée d'un nouveau président ayant des ambitions renouvelées. Hervé Fouquet « espère apporter autre chose que de l'argent (...) notamment fidéliser les jeunes (...). Nous ne devons plus être le réservoir des autres clubs vendéens » (Ouest-France, 11 mars 2011). Il est accompagné par Pascal Cantet, manager général en charge de l'équipe 1 sénior (Ouest-France, 16 mars 2011a) pour qui « la formation des jeunes et atteindre le niveau national sont les deux axes de travail importants au club » (Ouest-France, 2 juillet 2012). Le club entre donc dans une nouvelle page de son histoire qui bouscule son fondement même. De son côté, le lycée Notre Dame du Roc souhaite faire partager son savoir-faire acquis avec le CREF cyclisme en offrant la possibilité à des jeunes footballeurs de « *rester en Vendée* » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a).

Le club de La Roche VF a vu au cours de ce cycle son capital symbolique chuter. La part institutionnalisée de ce dernier a largement décru compte tenu de la baisse des résultats sportifs. Outre sa chute significative dans l'échelon sportif, l'équipe première a manqué la montée un niveau supérieur en 2012 malgré les moyens investis et une ambition forte. Cette non-accession a bloqué la promotion de l'équipe réserve au niveau supérieur malgré une première place au classement⁷. La même année, les U17 Nationaux étaient quant à eux relégués en première division régionale (Ouest-France, 2 juillet 2012). En parallèle, les clubs vendéens concurrents

⁵ Le championnat de Division d'honneur est l'ex-Régional 1, c'est-à-dire le premier niveau régional, soit le sixième échelon de la hiérarchie du football français.

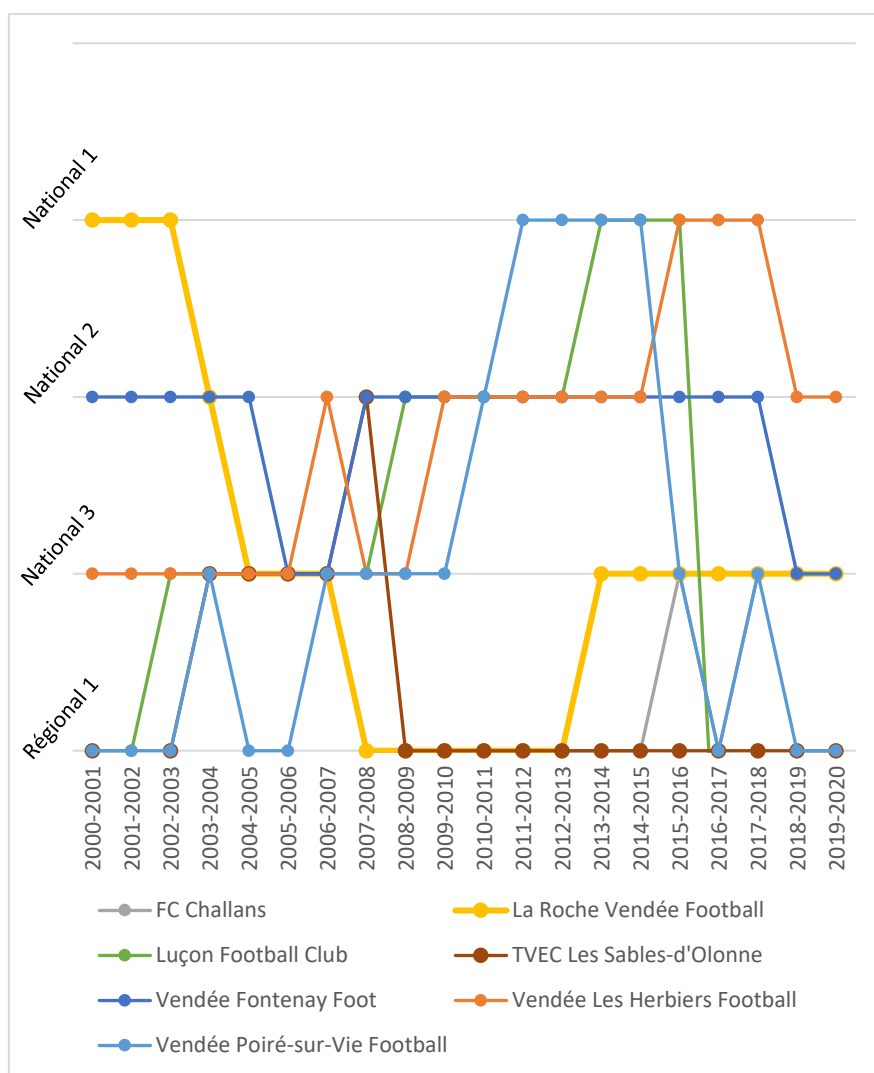
⁶ Le Championnat de France amateur 2 est l'ex-National 3, c'est-à-dire le dernier niveau national, soit donc le cinquième échelon de la hiérarchie du football français.

⁷ L'équipe réserve de LRVF jouait durant la saison 2011-2012 en Division Supérieure Régionale (DSR ex-Régional 2) alors que l'équipe première jouait en Division d'honneur (ex-Régional 1). Deux équipes du même club ne pouvant pas jouer dans un même championnat, à un même niveau, malgré sa première place et donc sa possibilité d'accession à l'échelon supérieur au mérite, l'équipe 2 du club a dû se maintenir en DSR.

monopolisent les places dominantes dans l'espace sportif départemental (*voir Graphique 1 ci-dessous*). La Roche Vendée Football n'est plus le club phare du département. Entre 2011 et 2018, trois clubs ont participé au championnat de National 1, les voisins⁸ du Vendée Poiré-sur-Vie Football ayant d'ailleurs fait figure de pionniers. Le Vendée Fontenay Football a concouru en National 2 seize années sur dix-huit entre 2000 et 2018. Des clubs comme Les Herbiers et Luçon auront sur cette période systématiquement joué dans des échelons supérieurs à ceux de La Roche Vendée Football. Mais le capital symbolique de reconnaissance de LRVF est aussi impacté. En occupant désormais une place sportive dominée dans l'espace local, et ne bénéficiant plus d'un pouvoir d'attrait aussi important, le club se retrouve contraint de miser sur des joueurs en formation de qualité qui occupent encore les jeunes. La Roche VF compte néanmoins sur un atout de poids dans l'accompagnement des jeunes joueurs : l'expérience spécifique acquise via la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendès-France.

⁸ La commune du Poiré-sur-Vie se situe sur l'axe entre La Roche-sur-Yon et Nantes, à 15km de la préfecture vendéenne.

Graphique 1. Niveaux de compétition en fonction de la saison sportive selon les clubs phares du football vendéen



Source : Pages Wikipédia des championnats de France de Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3. Les données représentées ici recensent les équipes vendéennes ayant joué plus d'une saison d'affilé dans un championnat de niveau national depuis le début des années 2000 (Date de la dernière accession du club de La Roche Vendée Football en Nationale 1)

L'autonomie vis-à-vis des institutions progresse fortement avec l'ouverture de l'académie du Roc. Cet épisode marque une scission avec l'Éducation nationale et ses dispositifs d'aménagement scolaire. Comme le précise Philippe Sulpice, « *les sections sportives c'est bien mais c'est très restrictif* ». La quête d'autonomie se fait aussi du point de vue de la municipalité et des installations. Par exemple, Marina Honta (2004) observe que 90% des équipements sportifs municipaux sont sous la responsabilité des collectivités⁹. Or, le club a décidé de s'orienter vers une structure qui lui proposait l'accès à ses infrastructures personnelles (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a). Du

⁹ Ces chiffres sont issus du cas de la ville de Mérignac (Honta, 2004). Les chiffres concernant la ville de La Roche-sur-Yon ne sont pas connus.

côté de PMF, Stéphane Arnaud précise que des cadres fédéraux « *ont un œil sur l'aspect technique* », il n'a « *pas totalement la main sur le recrutement* » mais « *ils ont toujours validé [son] classement* ». Leur démarche d'autonomisation n'est pas enrayée. Au point que dans un souci de rapprochement entre les deux, sous couvert fédéral, l'académie du lycée Notre Dame du Roc est également labellisée par la ligue de football.

Les sections sportives dont La Roche Vendée Football s'occupe restent fortement spécialisées. Du moins, la baisse de spécialisation observée du côté de Mendes-France est compensée largement par l'ouverture de l'académie. Pourtant, le directeur du Roc précise qu'elle est ouverte à tous. Elle a été « *créée avec La Roche Vendée Football mais pas pour La Roche Vendée Football. (..) Si c'est un jeune qui joue à la Chataigneraie puis qui a envie de venir faire du foot et qu'il mérite sa place, il faut qu'il soit là.* ». Il reste cependant conscient que « *95% des jeunes qui sont dedans sont licenciés au club* ». L'utilité du club pour l'établissement et la spécificité de la structure se révèle dans ces déclarations. L'indépendance des agents du football sur la sélection sportive renforce alors cette spécialisation.

« Tout ce qui est sélection sportive, c'est eux forcément. Nous on est sur la sélection scolaire. Mais par contre on doit veiller à ce que les choses se passent comme prévu. Bon, même si honnêtement, j'ai l'impression qu'un jeune qui arrive d'un autre club et puis qui rentre dans l'académie ici, l'année suivante il signe à La Roche. » (Philippe Sulpice, entretien du 28 janvier 2020a)

L'évolution de leur position conduit les agents du club à investir un espace inconnu jusque-là. Cette action leur permet d'agir sur un pan non accessible de joueurs compte tenu notamment du plus grand immobilisme qui réside dans un établissement public et de la répartition de leur assistance entre l'enseignement public et privé. Leur interventionnisme à cette étape s'articule autour d'une diversification de l'offre leur permettant de faire un recrutement quantitatif afin d'agir sur le qualitatif. Grâce au cumul de connaissances acquises dans le domaine de l'encadrement sportif à l'école, l'élargissement de leur champ d'action consiste à construire un particularisme qui devrait devenir une force. La bipartition stratégique mise en place, appuyée par un

changement de présidence, suit finalement le fil d'une autonomisation progressive due au développement d'un savoir-faire spécifique capitalisable.

La conjoncture des transformations, à l'origine de l'évolution de la position du club de La Roche Vendée Football, justifie l'engagement de ses acteurs dans une académie comme celle du lycée Notre Dame du Roc. Déjà, la situation désormais dominée du club et les difficultés dans lesquels il se trouve obligent ses dirigeants à adopter des stratégies privilégiant le recrutement et la formation d'un maximum de bons joueurs. Et l'expérience constituée au sein du lycée PMF est à cette fin un atout important qui autorise le club à sortir de l'emprise institutionnelle des dispositifs stricts que sont les sections sportives scolaires (au sens propre du dispositif institué). Les préoccupations liées au recrutement initient une nouvelle fois les démarches. Mais cette nouvelle aventure ne reste cependant qu'une seconde étape dans cet élan d'optimisation du processus de recrutement des joueurs en formation.

3. Comme des grands

L'année scolaire 2016-2017 marque un nouveau tournant dans l'histoire du club de La Roche-sur-Yon Vendée Football et son implication dans le fonctionnement des sections sportives scolaires locales évolue. L'académie du lycée Notre Dame du Roc s'est distanciée de la labellisation « section sportive scolaire » de la Fédération Française de football¹⁰. Alors que son implication au sein du lycée Pierre Mendès-France tend à s'amoinrir, cette décision marque le point d'orgue de l'autonomie du club vis-à-vis des institutions scolaires et sportives. Liée aux préoccupations des responsables de LRVF d'avoir la mainmise sur le recrutement des meilleurs joueurs possibles en multipliant leurs chances d'intégrer une structure de formation adossée au club, cette indépendance de l'esprit trouve écho dans l'évolution de la position du club dans l'espace scolaire et sportif. L'identification des raisons ayant motivé ces actes mettra en lumière ces modalités interventionnistes.

« Non, ce n'est même plus fédération. (...) Et il s'est avéré qu'un cadre fédéral a voulu mettre un peu la main sur le mode de détection et de recrutement en interdisant aux candidats de postuler pour les deux : Mendès et Roc. Certains candidats souhaitaient

¹⁰ L'académie du Roc reste cependant toujours référencée sur les listes fédérales pour la saison 2019-2020 disponibles sur le site internet de la FFF (Fédération Française de Football, 2020; Vignal, 2019).

multiplier leurs chances en se présentant aux deux concours. Et ce cadre fédéral (...) a interdit cela. Il a dit "vous choisissez". Là-dessus, on n'est pas d'accord. On s'est dit qu'au Roc, on n'a pas forcément besoin d'eux. Donc, on s'en détache. On n'est plus labellisé fédération. Par contre, elle existe toujours. Cela n'a rien changé. Mais sauf que l'on n'a plus d'autorité fédérale pour nous dire ce que l'on avait à faire dans cette structure. (...) C'est nous qui la supportons financièrement. On se passera des équipements offerts par la fédération. Mais par contre on en a la totale maîtrise. » (Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

Il y a quatre ans, donc, le club de football de La Roche a eu des rapports conflictuels avec un membre de l'encadrement fédéral. Les points de désaccord se rassemblent autour des problématiques de recrutement des sections sportives du public et du privé. Le conseiller technique départemental (CTD) de district de la Vendée souhaitait interdire « *aux candidats de postuler pour les deux sections* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). Dans le même temps, Jean-Louis Chauvet, président du district vendéen et CPE du lycée Notre Dame du Roc, a pris sa retraite professionnelle, laissant l'académie orpheline d'un relai direct avec l'institution sportive locale. De plus, le club retrouve le chemin du championnat de National 3 et s'y stabilise alors que la concurrence s'homogénéise entre les clubs vendéens. L'année 2016 sera d'ailleurs marquée par un projet de fusion avorté avec le Vendée Luçon Football, pensionnaire de National¹¹ (Ouest-France, 18 mai 2016). Cette ambition de fonder un *méta-club* vendéen aurait permis au football de La Roche-sur-Yon de retrouver une place de choix dans l'espace sportif départemental (Ouest-France, 18 novembre 2015). Suite à cela, le club change de présidence deux fois (Ouest-France, 26 février 2019). Les responsables techniques sont successivement issus du monde fédéral¹² (Ouest-France, 29 mars 2017) puis du monde professionnel¹³ (Ouest-France, 13 juin

¹¹ Le championnat de France de National est l'ex-National 1, c'est-à-dire le premier niveau national amateur, soit le troisième échelon de la hiérarchie du football français.

¹² Avant de prendre place sur le banc de la Roche VF en 2017, Nicolas Burgaud était conseiller départemental du football d'animation au District de Vendée (Ouest-France, 27 avril 2018). Il a d'ailleurs quitté le club après une année pour privilégier l'option fédérale et ainsi poursuivre sa fonction de conseiller technique (Ouest-France, 29 mars 2017).

¹³ Adrien Girardeau arrive à La Roche VF en provenance de l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais où il occupait le poste d'entraîneur adjoint (2017-2019). Formé au FC Nantes, champion de France de première division en 2001, il a entraîné l'équipe U19 des canaries (Ouest-France, 13 juin 2019).

2019). Enfin, l'accession au championnat National U17 de l'équipe jeune du Vendée Poiré Football, entre 2016 et 2019, brise l'hégémonie du club de La Roche VF dans la formation des jeunes joueurs vendéens.

Cette période correspond à une revalorisation du prestige du club du chef-lieu de la Vendée. La santé sportive de l'équipe première progresse du fait de la progression de ses résultats sportifs. La reconnaissance spécifique dont il fait preuve gonfle doucement. Il attire des joueurs confirmés ayant joué à des échelons supérieurs avec d'autres clubs vendéens et des joueurs en post carrière professionnelle. Son président est un ancien joueur professionnel possédant un palmarès sportif riche¹⁴. Son entraîneur est également un ancien joueur professionnel qui est passé sur le banc du FC Nantes et de l'Olympique Lyonnais féminin. Ce regain de reconnaissance offre au club une position ambivalente, se rapprochant des forces d'un dominant-dominé sportivement aux ambitions affichées de progression dans la hiérarchie territoriale. Cet appétit prédispose La Roche VF à la subversion des instances fédérales et académiques.

La liberté organisationnelle rendue possible à l'académie du lycée ND du Roc, par la mise à distance des autorités de régulation, découle d'une augmentation significative de l'autonomie de La Roche-sur-Yon Vendée Football. Cette autonomie repose sur une stabilité financière, matérielle et infrastructurelle. Cela permet au club d'être seul garant des conditions de recrutement des jeunes joueurs sur lesquels il veut jeter son dévolu. Les agents qui le composent sont alors disposés à négocier les conditions de son engagement, jusqu'au point de réfuter les clauses qui leurs sont imposées. Ce cheminement n'aurait pas été possible de manière aussi poussée dans le seul environnement scolaire du lycée public PMF. Par conséquent, l'autonomie enrichit les stratégies menées qui elles-mêmes renforcent le processus d'autonomisation du club. Une boucle vertueuse se met donc en place. Elle continuera d'être alimentée tant que la capitalisation symbolique du club s'affirmera et que la position dans l'espace local qui en découle se renforcera.

Le degré de spécialisation est surement le facteur le plus impacté dans cette étape de distanciation du pouvoir fédéral. Cette mise à distance prend deux formes

¹⁴ Fabrice Boutin a remporté à quatre reprises le championnat de France de Ligue 1 avec l'AJ Auxerre et l'Olympique Lyonnais. Il a aussi reporté deux fois la coupe de France et une fois la coupe de la Ligue.

différentes et cause un transfert progressif des forces en présence du lycée d'enseignement public Pierre Mendès-France au lycée d'enseignement privé Notre Dame du Roc. Stéphane Arnaud observe que les joueurs « *s'étaient plutôt rapprochés de celle du Roc. Et là on est sur du 70-30. 70% de nos joueurs qui souhaitent entrer en section sportive au lycée basculent vers le Roc, et 30% vers Mendès-France* ». Du côté du lycée Notre Dame du Roc, la spécialisation de la section sportive croît d'années en années (voir Tableau 3 ci-dessous). À l'origine, 50% des joueurs étaient issus du club de La Roche Vendée Football. Désormais, ils représentent 89% de l'effectif total des joueurs de l'académie. Du côté du lycée Pierre Mendès-France, la totalité des joueurs de la section sportive locale possédait une licence au club jusqu'en 2012¹⁵. Puis, ce taux n'a cessé de décroître jusqu'à atteindre le chiffre de 38% des effectifs pour la promotion 2019, soit trois joueurs sur huit. Seule la promotion 2017 fait figure d'exception en affichant à nouveau un taux de 100%. Plus précisément, il a violemment chuté depuis la promotion 2018, année de la fin du partenariat de l'académie du Roc avec la ligue. Bien que Stéphane Arnaud soit « *absolument neutre dans la façon de présenter les deux structures* », le capital spécifique et la démarche d'autonomie du club au regard des objectifs de recrutement conditionnent des modalités d'attractivité plus prégnantes au lycée Notre Dame du Roc.

Tableau 3. Pourcentage de joueurs des sections sportives scolaires issus du club de La Roche Vendée Football de la promotion 2003 à la promotion 2019.¹⁶

	SSS Pierre Mendès-France			Académie ND du Roc				
	<i>LRVF</i>	<i>/</i>	<i>Tous</i>	<i>%</i>	<i>LRVF</i>	<i>/</i>	<i>Tous</i>	<i>%</i>
2003	1	/	1	100%				
2004	6	/	6	100%				
2005	8	/	8	100%				
2006	5	/	5	100%				
2007	7	/	7	100%				
2008	13	/	13	100%				

¹⁵ La date de 2012 est symbolique puisqu'elle coïncide avec l'ouverture de l'académie football du lycée Notre Dame du Roc.

¹⁶ Un tableau de données plus complet est disponible en annexe (en page 203).

2009	8	/	8	100%		
2010	8	/	8	100%	2	/ 4 50%
2011	11	/	11	100%	9	/ 13 69%
2012	13	/	15	87%	10	/ 14 71%
2013	10	/	12	83%	3	/ 3 100%
2014	5	/	8	63%	11	/ 12 92%
2015	4	/	7	57%	8	/ 9 89%
2016	7	/	8	88%	8	/ 9 89%
2017	11	/	11	100%		
2018	3	/	7	43%		
2019	3	/	8	38%		
Total	123	/	143	86%	51	/ 64 80%

Sources : Archives personnelles de Michel Mora et du club de La Roche Vendée Football¹⁷.
Lecture : Dans la promotion 2003 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendès-France, un joueur est issu du club de La Roche Vendée Football sur le joueur bénéficiant du dispositif. Ainsi, 100% des joueurs de cette promotion sont issus du club support de La Roche Vendée Football.

Cette nouvelle position de dominant-dominé permet au club d'avoir la réflexion suivante : « "On n'a pas entièrement la main ? On a des problèmes de recrutement parce qu'on ne fait pas ce que l'on veut parce que le cadre fédéral veut nous empêcher de ?". (...) la décision du club a été, en accord avec le lycée, de dire non » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). En refusant de perdre leur liberté critique, les agents du club de LRVF ont pu repenser les catégories usuelles des dispositifs sportifs dans le champ scolaire régi par le rectorat de Nantes et la ligue des Pays-de-la-Loire de football. La volonté de laisser aux élèves la possibilité de concourir pour les deux structures, afin de maximiser leurs chances d'être reçus, se comprend aisément à l'aune de l'accès à l'autonomie dont fait preuve La Roche Vendée Football. En effet, le capital spécifique dont il jouit se rapporte à la multiplicité des éléments (financiers,

¹⁷ Données pour l'académie du Roc uniquement disponible de la rentrée 2012 à la rentrée 2016 (Années sous le label « section sportive scolaire » de la FFF).

équipementiers, infrastructurels) qui s'auto-régulent et à la dualité des supports dont il a la charge.

L'aboutissement du processus d'autonomisation régule ainsi les perceptions plus ou moins acceptables des contraintes qui peuvent être imposées sur le recrutement des élèves de sections sportives scolaires. Cette problématique de l'optimisation du recrutement est encore une fois le moteur et le reflet des modes d'intervention du club dans le fonctionnement des SSS qu'il soutient. Elle engage même cette fois-ci un déplacement important de ses propres joueurs vers l'académie du Roc.

4. Conclusion

Ainsi que le mentionne Alain Mongis, la liberté de recrutement est « *nécessaire parce que sinon c'est la fin avérée des sections sportives* ». Dans la lignée des travaux relatant les effets de la position dominée du club sur l'ouverture du recrutement des jeunes sportifs (Bertrand, 2014)¹⁸, les actions de captation mises en place par LRVF révèlent des stratégies particulières. La position et les principes sociaux aux fondements de l'engagement du club de La Roche Vendée Football dans des formes déterminées de dispositifs d'aménagement scolaire sont repérables au filtre de trois facteurs ponctuant les étapes importantes de leur histoire, rebattant ainsi les cartes de leur champ d'action sur la problématique du recrutement.

Premièrement, la quantité de capital symbolique du club support de La Roche VF suit une courbe parabolique. Alors que le club domine l'espace du football vendéen, il peut compter sur une renommée importante dépassant les simples frontières du monde sportif. La chute brutale des résultats sportifs entraîne une baisse de réputation qui se maintient tant bien que mal grâce à des équipes jeunes composées de joueurs formés au lycée Mendès-France. Le nouvel équilibre trouvé par le club engendre une lente recapitalisation symbolique.

Deuxièmement, les sections du lycée public et du lycée privé sont constamment rattachées au club de La Roche-sur-Yon, bien que son implication ait fluctué au cours du temps et en fonction des moyens en sa possession. La section sportive scolaire du

¹⁸ « L'étude du recrutement de l'AS est ainsi révélatrice de sa position dominée et des effets de celle-ci sur la composition de la population pensionnaire du centre. » (Bertrand, 2014, p. 171).

« Poly » s'est progressivement parée d'une teinte fédérale diminuant ainsi la spécificité du dispositif. Elle attire donc, plus ou moins volontairement, de moins en moins de joueur du club.

Troisièmement, La Roche Vendée Football a progressivement avancé sur le chemin de l'autonomie. Arrivé à l'école pour réunir ses joueurs au sein d'une même structure, le club s'est accommodé – tout en y faisant sa place – des sommations des administrations, scolaire et sportive. Cette longue période est à l'origine d'un héritage constitué permettant d'investir un établissement privé et de monter une structure autonome vis-à-vis du rectorat de l'académie de Nantes. Ouvrant de nouvelles possibilités et garantissant une autonomie encore plus aboutie, un désaccord avec des dirigeants du district de football ne peut pas avoir raison de l'académie du Roc. Au contraire, il conduit le club et le lycée à s'en détacher et à auto-gérer l'académie.

Ces facteurs, traduits des travaux de Gisèle Sapiro sur les « Modèles d'intervention politique des intellectuels » (2009), ont été mobilisés à des fins de catégorisation des modalités d'intervention du club au sein du monde scolaire. Ils sont également un moyen de rapprochement entre la dynamique *in situ* du club de La Roche VF dans le monde sportif qui est le sien et son engagement dans une section sportive scolaire. Ils sont enfin destinés à caractériser les volontés d'encadrement et d'enrôlement qui étaient celles de ses agents. Cette tentative s'inscrit dans la démarche interrogative de l'auteur « sur le transfert de la fonction critique vers d'autres catégories, (...) ainsi que sur le renouvellement des répertoires d'action qu'il implique » (Sapiro, 2009, p. 31). Même si l'homologie est ici imparfaite, une étude dans ce sens permettrait de prolonger la réflexion. En omettant notamment la construction concurrentielle des modes d'interaction, l'idée ici était davantage de structurer notre pensée sur cette question du recrutement tout en pensant et en expliquant la position du club au sein de l'espace scolaire en se focalisant sur les stratégies de prise en main des jeunes.

En définitive, les résultats démontrent une autonomisation bénéfique au fondement même de l'implication du club dans des dispositifs de section sportive scolaire : recruter plus, recruter mieux, encadrer la formation pour l'avenir. Néanmoins, il reste indispensable de relativiser cette autonomie puisque la subordination aux agents scolaires locaux reste importante.

Partie 4. Le sens des priorités

« Au début, ça s'appelait « section sportive », pour te dire l'inversion. Ça s'appelait même section « sport-études ». Et on a appelé ça « section à horaires aménagés » dans l'idée que, quand ça s'appelait « sport-études », c'est sport puis études. Tandis que là, on aménage leur emploi du temps pour leur permettre de suivre, tu vois, de vivre leur passion tout en suivant une scolarité où la priorité demeure le résultat scolaire » (Michel Mora, enseignant d'EPS et responsable administratif de la SSS à PMF, 2019)

Ne l'oublions pas : l'institution scolaire accueille sur son terrain un partenaire étranger – l'institution sportive. Alors qu'une apparente consilience semble exister au sein du dispositif, la réalité est plus complexe. L'éminence scolaire veut rester souveraine en son royaume. Il convient alors aux agents sportifs de s'accommoder des possibilités qui leurs sont offertes et de dissimuler leurs ambitions sportives. Le recrutement des responsables sportifs, les critères de recrutement et de suivi des candidats et les aménagements de scolarité seront nos indicateurs pour mettre à jour ce phénomène. Ainsi, nous ferons émerger un quasi-mécanisme de reproduction de la force scolaire dominante qui est en jeu.

1. Subordination incorporée

Alors que nous avons déterminé que les agents ayant la responsabilité technique des sections sportives sont acquis à la cause scolaire (*voir Partie 1.1 en page 29*), il apparaît en toile de fond que ces dispositions renforcent et reproduisent la domination scolaire. La force de ces propensions s'affirme dans les actes et les paroles du quotidien, aussi anodins soient-ils, témoins du cela-va-de-soi. Cette subordination intégrée aux logiques scolaires influence une démarche accumulative de dissimulation des ambitions sportives dans l'optique d'un gain d'autonomie qui se concrétise néanmoins par une consolidation de leur position dominée. L'affichage de l'allégeance à la suprématie scolaire découle d'une concordance entre la position scolaire et les prédispositions des agents sportifs. Cette obédience permet ainsi de prouver sa bonne foi et de bénéficier d'une indispensable crédibilité.

En dehors même des individus, l'évolution successive de la terminologie servant à désigner le dispositif en place, justifiée par une mise en conformité aux règles du champ de l'école, reflète cette suprématie du scolaire sur le sportif. Le passage d'une section « sport-études » – où le sport est institué dans la dénomination comme étant avant les études – à une « section sportive scolaire » – où la caractéristique sportive se trouve identifiée dans un espace déterminé, ici l'école – marque la nécessité pour l'institution éducative de rappeler l'organisme de tutelle auquel ces dispositifs sont soumis. Au lycée Pierre Mendès-France, dans une logique d'affichage, le soin du détail est poussé encore plus loin en préférant le terme de « section à horaires aménagés » qui s'approche davantage du principe d'aménagement des emplois du temps scolaires aux conditions particulières d'une pratique sportive amplifiée. De son côté, le lycée Notre Dame du Roc utilise le terme d'« académie ». Outre son impossibilité de bénéficier du dispositif institué par le rectorat, le terme représente dans sa forme éducative un lieu d'apprentissage fortement relié à l'école. Dans ces deux derniers cas, la spécificité sportive caractéristique des SSS s'efface au profit de la primauté scolaire. Pourtant, comme le souligne Michel Mora, « *c'est [sic] les mêmes choses* ». Donc l'importance accordée à la sémantique consiste en une dissimulation contrainte du caractère sportif explicite de ces sections aux yeux de la communauté éducative et de la communauté familiale. Cela pose donc le cadre d'intervention des agents sportifs.

Au-delà même de ces injonctions structurelles, les responsables techniques n'hésitent pas à l'affirmer eux-mêmes : le plus important c'est l'école. Ces déclarations sont, dans un premier temps, repérées et saluées par des agents scolaires soucieux de l'harmonie partagée sur la hiérarchie des objectifs d'une section sportive. Alain Mongis remarque que « *ce qui est visible dans [le] discours [de la ligue], c'est "le parcours scolaire de l'élève est important"* » et « *heureusement pour les élèves et les parents d'élèves, [M. Chiron, M. Arnaud et Mme Bonnet]¹ mettent toujours en avant la réussite scolaire avant le parcours sportif* ». Alors que Philippe Sulpice réaffirme que « *le parcours scolaire est prioritaire* » au sein de ce double projet, cette primauté est dans un second temps acceptée par les agents tels que Stéphane Arnaud. Il considère

¹ Paul Chiron est le responsable de la section sportive natation. Stéphane Arnaud est le responsable sportif de la section sportive scolaire football garçons. Sandra Bonnet est la responsable technique de la section sportive féminine adossée au club de L'ESOF Vendée Football.

que les exigences scolaires et l'importance des résultats scolaires sont « *avec justesse* » prioritaires. De même, une communion émane entre les deux corporalités dans son discours. Il prend soin de toujours associer l'établissement et le club dans l'expression de la dominance du caractère scolaire sur le caractère sportif (« *les établissements et nous* », « *que ce soit l'établissement ou nous les responsables techniques* », etc.). Il existe donc, autour de cette prépondérance de la scolarité, d'un côté des responsables sportifs qui y adhèrent et la reconnaissent ; de l'autre côté des chefs d'établissements qui valorisent ce consentement². Ces orientations s'expliquent selon deux conditions, elles-mêmes en interrelation : une condition de légitimité ; une condition de pérennité.

D'une part, adopter ce mode de pensée conditionne la légitimité des agents sportifs dans l'espace scolaire. Cela devient un facteur déterminant de leur crédibilité à l'égard de la communauté éducative, en plus de la présence dont ils font preuve (notamment en conseil de classe). Cette subordination à la *doxa* scolaire octroie aux acteurs faisant vivre le versant sportif des structures le droit d'être dignes de confiance. Et sur ce point, l'expérience de Michel Mora est particulièrement éclairante puisque ses dispositions mentales l'ont orienté vers la valorisation des résultats scolaires. Et les résultats scolaires, amplifiés par la primauté d'une orientation favorable à l'école, était son « *meilleur argument de vente, auprès de Vignolet (...). Et en fait après, il m'a fait beaucoup confiance, il m'a laissé faire (...). Mais ça a été ça de dire "bon, ils sont bons à l'école, ils ne posent pas de problèmes à l'internat" [sic]* ». La communauté enseignante s'est également accommodée de la présence de ses sportifs en réussite scolaire globalement bonne au point qu'il n'y a plus « *beaucoup de profs qui disent "ah je ne veux plus les sportifs"* ». Alain Mongis note alors qu'en mettant en avant la réussite scolaire sur le parcours sportifs, « *les équipes pédagogiques [...] font confiance [aux agents sportifs prenant place dans le champ scolaire]* ». Mais bien évidemment, puisque la crédibilité et la confiance apportent la légitimité, elles

² Il ne faut pas ignorer le cas particulier du football, sport fortement professionnalisé, qui peut expliquer ces remarques d'agents sportifs. Les sections sportives scolaires ne sont pas les voies privilégiées tracées pour accéder au haut niveau. Les Pôles Espoirs puis les centres de formation le sont principalement. Par exemple, Bertrand (2014) montre que si huit joueurs sur dix du centre de formation qu'il a étudié sont passés dans une structure comme une SSS, c'est principalement due à sa position de centre de formation dominé. D'ailleurs, ces observations sont d'autant plus valables pour une SSS en lycée puisque l'âge optimal de recrutement est dépassé.

conditionnent en partie la subsistance dans le temps d'une section sportive scolaire dans un établissement.

D'autre part, l'astreinte à la prévalence scolaire détermine la pérennité d'une structure dans l'enceinte de l'école. Or, une section sportive est bénéfique à l'existence d'un club sportif amateur (*voir Partie 2.2 en page 51*). Le club a donc tout intérêt à faire en sorte que le dispositif perdure dans le temps. Michel Mora relate ainsi que certaines « *règles de fonctionnement* » qu'il a progressivement construites ont permis « *qu'elles puissent exister* ». La première règle (« *il fallait que scolairement ça fonctionne* ») respecte la subordination des enjeux sportifs aux enjeux scolaires. Il s'est alors mis instinctivement à « *trier les dossiers* » afin de s'assurer « *que [les élèves iraient] jusqu'au bout [de leur scolarité]* ». Cette pérennité agit d'ailleurs bénéfiquement, au fil du temps qui passe, sur la légitimité. La stratégie selon laquelle « *la réussite scolaire conditionne le maintien en structure sportive* » s'explique donc par cette subalternisation aux volontés de hiérarchisation en faveur du parcours scolaire.

Nous avons « des règles (...) qu'on a toujours gardé parce qu'on s'est rendu compte que pour qu'elles puissent exister ces structures, il fallait que scolairement ça fonctionne (...). Donc, qu'est-ce que je me suis dis-moi, je me suis dit que pour que ça marche, je devais trier les dossiers (...). On prenait sportivement les meilleurs puis après je regardais les dossiers scolaires. (...) Il y a toujours eu tu vois cette volonté d'avoir des élèves quand même assez solides scolairement [parce que] t'en avais toujours qui étaient très forts au foot mais qui n'étaient pas très bon à l'école. Et donc je mettais en place un système de contrat. (...) Et je le faisais réellement. Pour que ce soit crédible (...). Donc, les premières années j'étais très raide sur la sélection. Au bout d'un trimestre, celui qui était en échec pareil comme quand il était au collège... [sic] » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

Il est finalement important de resituer les dispositions scolaires dont sont dotés les responsables sportifs pour comprendre l'approbation de cette supériorité du pan scolaire sur le pan sportif. Si le proviseur du lycée Pierre Mendès-France parle d'eux en ces termes – « *[ils ont un regard] suffisamment aiguisé pour prendre un jeune qui*

a à la fois un projet scolaire et un projet sportif » –, c'est qu'ils font preuve de disposition qui facilitent leur prise de position dans la place qu'ils occupent. Autrement dit, pour occuper la position qui est la leur – c'est-à-dire en tant que représentant du monde sportif dans le monde scolaire –, qui exige de s'accommoder au jeu de l'école sans quoi ils en seraient exclus, il faut qu'ils possèdent un *habitus* en adéquation avec le champ dans lequel ils pénètrent. Ce « système de disposition, c'est-à-dire de manières d'être durables qui sont le produit de conditions d'existence » (Bourdieu, 2015, p. 385) découle de « l'incorporation de structures objectives du champ » et qui « fonctionne à l'état incorporé comme principe structurant » (Bourdieu, 2015, p. 386). À la perspective des sollicitations majoritairement implicites³ auxquelles ont été soumis Michel Mora dans un cas et Stéphane Arnaud dans l'autre (*voir Partie 1.1 en page 29*), plus encore que les explications apportées précédemment, l'absence de remise en cause de cet assujettissement est signifiante (Comme le dit Bourdieu (2015, p. 388) « ça ne fait pas problème, ça ne fait pas question, c'est comme ça »). Mais davantage, puisque la possible occupation de cette position scolaire par l'agent sportif est incorporée, la force de la souveraineté scolaire est reproduite et consolidée. La relation s'inscrit donc dans une circularité répondant au « cela-va-de-soi » et qui ne pourrait jamais être symétriquement égalitaire.

En définitive, un mécanisme de subordination incorporée pèse sur les agents sportifs souhaitant pénétrer dans l'espace scolaire. Leur position dominée, plus ou moins, vis-à-vis des injonctions des volontés scolaires de l'établissement limite leur autonomie et les conduit naturellement à considérer que « l'école est plus importante que le parcours scolaire ». Outre l'insignifiante probabilité pour ces jeunes de faire du football leur métier, ce schème de pensée autorise explicitement les sections sportives et les agents sportifs qui la supportent à jouir d'une légitimité scolaire propre (interdépendante à la durabilité du dispositif). Après cette première étape du renforcement de l'autorité scolaire, le système de domination douce est donc alimenté par l'*habitus* scolaire des responsables techniques, faisant office de seconde étape dans la reproduction du pouvoir de l'établissement. Que ce soit pour les élèves, les agents concernés par ces structures ou la communauté enseignante, les relations apaisées (et bonifiées) qui résultent de la rencontre du sport et de l'école peuvent ici

³ « Une part très importante de ce que les gens acquièrent et incorporent sous forme d'*habitus* n'est le produit d'aucune intervention humaine explicite » (Bourdieu, 2015, p. 389).

ne pas paraître illusoire et mais bien constituer une norme. Sur ce point, les sections sportives scolaires étudiées diffèrent fondamentalement des établissements affiliés à un centre de formation de club professionnel dominé qui sont marqués par des tensions entre le système sportif et le système scolaire où « l'importance de [la] subordination [scolaire] aux enjeux sportifs affecte (...) les conditions concrètes de la scolarisation et la légitimité de celle-ci » (Bertrand, 2014).

2. La triple sélection scolaire

En dépit de l'importance que le club de La Roche Vendée Football accorde au recrutement (*voir Partie 3 en page 63*), la sélection des jeunes est largement conditionnée par l'établissement scolaire. En effet, chaque joueur/élève passe une sélection en trois phases. Et les acteurs sportifs ne sont pas inactifs dans ce processus puisqu'ils sont partie prenante de la solidification de l'empreinte scolaire sur les sections sportives. En définissant des critères de sélection sportifs qui se fondent à l'assortiment des valeurs de l'école, ils amplifient la concordance scolaire qui caractérise le profil des jeunes garçons qui peupleront chaque structure. Combiné à une sélection scolaire en aval de la sélection sportive, l'étau scolaire se resserre. L'écumage est parachevé *in vitro* par la suprématie de l'établissement dans le maintien ou non en section sportive scolaire des élèves dissidents. Cette procédure soutenue par les responsables sportifs contribue à généraliser des profils d'élèves scolaires ou plutôt en possession d'un potentiel pour réussir scolairement. Cette *aseptisation*, plus ou moins profonde, des profils des élèves compte tenu de leurs possibilités scolaires complète la domination du scolaire sur le sportif.

La première sélection, que nous appellerons *sélection primaire*, se situe temporellement en amont de l'intégration des élèves en section sportive scolaire. Elle est réalisée par les acteurs du monde sportif. Elle consiste à évaluer lors du concours d'entrée pratique des contenus visant à détecter chez les jeunes joueurs des prédispositions scolaires. L'attention du recruteur se focalise principalement sur ces critères. En dehors des indices habituels d'évaluation en football (technique et physique), Michel Mora confrontait les joueurs à une épreuve atypique⁴ : la jonglerie à

⁴ Les épreuves présentées ici sont propres à Michel Mora. Le concours actuel a quelque peu changé puisqu'il s'est retiré du processus de recrutement sportif. Néanmoins, Stéphane Arnaud stipule que sur le concours est construit « sur le même modèle, avec des tests qui se ressemblent (Tests techniques,

deux ballons. Plus que de réelles qualités techniques, le critère de réussite se situait davantage sur la capacité intrinsèque d'apprentissage. Confrontés à un exercice que la plupart n'ont jamais essayé, certains joueurs étaient capables en cinq minutes de s'en sortir et de faire des progrès fulgurants. Cet exercice est donc mobilisé comme un révélateur de l'aptitude à apprendre, caractéristique de la compétence scolaire. Dans le même ordre d'idée, les élèves étaient soumis à un test de jonglerie simple. Cet instant, générateur de stress pour de nombreux joueurs qui n'ont pas réalisé l'exercice depuis plusieurs années s'avère révéler des aptitudes morales utiles pour surmonter l'échec. Cette force de caractère est précieuse pour un élève qui souhaite entrer en section sportive compte tenu des contraintes auxquelles il sera confronté pour mener de front son emploi du temps scolaire et son emploi du temps sportif. Quant aux situations jouées⁵ incontournables lors d'une sélection en sport collectif, au-delà de l'efficacité pure et de l'influence du joueur sur la rencontre, l'accent était mis sur la prise d'information, révélatrice de l'intelligence de jeu du joueur. Bien que ce soit une forme d'intelligence contextualisée, construite aux cours des expériences vécues lors de leur formation, cette indication peut dans une moindre mesure révéler des aptitudes réflexives et cognitives qui ne sont pas de trop dans le *curriculum vitae* d'un élève qui souhaite réussir à l'école. Tandis que ces concours ont vocation à détecter des aptitudes footballistiques, il n'empêche que la vigilance des recruteurs sportifs n'omet pas d'affiner les profils des joueurs au regard de caractéristiques révélatrices d'une forme de compétence scolaire. Tout comme le concours d'entrée dans un Pôle « espoirs », la classification n'est pas exclusivement basée sur des performances sportives mais consiste à repérer les joueurs les plus disposés parmi les plus performants selon des critères d'éducabilité. Ainsi, « l'opération de sélection fait ressortir des savoir-faire ou des "savoir se comporter" en fonction d'un contexte de plus en plus imprégné de la vie future » en section sportive (Privet, 2012, p. 56).

« Je faisais des tests athlétiques et des tests de coordination.

En fait l'idée dans mes tests de coordination c'était de regarder par exemple "jongler avec deux ballons". C'est des trucs [sic] qu'ils

physiques, jeu) ». Bien que les exercices ne soient pas *stricto sensu* identiques, les logiques en jeu concordent.

⁵ Une situation jouée est couramment appelée du « jeu réduit ». Concrètement, cela consiste en l'opposition de deux équipes, dans un espace de jeu diminué, avec des équipes à effectif réduit, dans un temps de jeu contraint. Les règles du football à onze sont tout de même conservées.

n'avaient jamais fait. (...). L'objectif ce n'était pas de faire des singes savants mais c'était regarder ceux qui étaient capables. En fait comme ils ne l'avaient jamais fait, il y en avait je voyais qu'ils apprenaient. En cinq minutes ils apprenaient. Et puis t'en a d'autres qui... sur leur aptitude à apprendre. (...) Et je regardais le test de jonglage, aussi, simple. Parce que ça leur sape le moral quand ils voient ce truc. Ils se disent "je ne sais pas faire, c'est trop dur". Et l'après-midi je faisais des jeux, des jeux à effectifs réduits, et là je regardais comment ils s'informaient » (Michel Mora, entretien du 17 décembre 2019)

La sélection secondaire fait référence à la sélection scolaire et à l'utilisation du dossier scolaire – plus particulièrement des appréciations – par la commission scolaire décisionnaire. L'état de la recherche actuelle dans le domaine de l'accès à la formation au métier de footballeur nous informe sur ce point que « les classements et les hiérarchies scolaires y sont mobilisés comme des ressources à part entière » (Bertrand et al., 2016, p. 98). Dans le cas du football, cette mobilisation – bien que « moins centrale » – se fait à des fins de sélection par une réinterprétation des résultats scolaires donnant des indices sur un « mental »⁶ (Bertrand et al., 2016, p. 93). La transposition de cette analyse⁷ au recrutement des élèves des sections sportives de PMF et du Roc met en lumière l'importance du dossier scolaire annoncée par tous les acteurs interrogés afin « d'estimer le niveau de l'élève par rapport à la difficulté du rythme de travail qu'il va avoir » (Entretien de Philippe Sulpice, 2020b). Ainsi, les dossiers scolaires doivent être solides sur « moyenne » et « appréciations » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020). Alors, là où le dossier est révélateur d'une attitude, d'un « prisme "comportemental" (...) qui permet d'écarter les jeunes "tordus" ou qui "mettent le bazar" » dans un centre de formation (Bertrand, 2014, p. 175), le dossier scolaire permettant d'entrer en section sportive scolaire indiquera en plus les probabilités d'accès au diplôme du baccalauréat sans redoublement ; « au nom d'une certaine morale de l'effort, de la discipline et du travail ». Stéphane Arnaud remarque

⁶ « C'est-à-dire des dispositions plus génériques à l'effort et à la docilité susceptibles de soutenir la forme totale d'engagement appelée par la formation. » (Bertrand, Coton et Nouiri-Mangold, 2016, p. 94).

⁷ Nous nous autorisons ici à transposer cette idée tirée du monde de la formation du football professionnelle puisque les conditions de sa production sont relativement ressemblant. Nous sommes ici sur le même sport, avec des logiques limitrophes, où les caractéristiques sociales des recrutés sont contiguës (d'après les annonces des enquêtés).

de ce fait que les deux lycées sont « *assez exigeants et veulent des dossiers solides* ». Bien que « *les dossiers jugés fragiles, même admissibles en seconde, [soient] refusés* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020), Philippe Sulpice précise que les refus sont peu nombreux et qu'ils sont tout de même plus fréquents chez les footballeurs. Cette observation s'explique d'une part du fait de la sélection primaire opérée par le mouvement sportif, d'autre part compte tenu des possibilités variées d'orientations proposées par les lycées Pierre Mendès-France et Notre Dame du Roc⁸.

Enfin, l'ultime étape de sélection, la *sélection tertiaire*, consiste à contrôler d'un point de vue disciplinaire les comportements non conformes et à lisser les difficultés scolaires. Si la sélection primaire et secondaire a été performante, le recours à cette étape trois, plus proche de l'orientation que de la sélection pure, n'a pas lieu d'être. Elle permet de réguler l'activité des élèves au sein même de la structure. La première forme de celle-ci, la plus courante, revient à aménager l'emploi du temps sportif pour répondre à une chute des résultats scolaires. En ce sens, Michel Mora a toujours privilégié l'accompagnement personnalisé (AP) « *quitte à rater [le foot] si ça tombait sur des créneaux d'entraînement* ». Sinon, lorsqu'un « *coup de mou* » scolaire est repéré, il organise matériellement l'emploi du temps extrascolaire des élèves en identifiant les créneaux de travail à leur disposition. Si cette formule ne donnait pas satisfaction, il n'hésitait pas à enlever des séances⁹. La marque scolaire se fait ici bien sentir contrairement à ce qui a pu être observé dans le centre de formation de « l'AS » (Bertrand, 2014, p. 179). De plus, Michel Mora a toujours fait appel à un système de contrat (*tel que présenté dans la Partie 4.1 en page 80*). La seconde forme, de manière un peu plus prononcée que pour un élève *lambda*, revient à sanctionner – jusqu'à l'exclusion de la structure sportive – une attitude non propice au monde scolaire par un retrait temporaire du forfait « entraînement ». Cette option reste néanmoins marginale selon les dires des enquêtés. Ces actes forts, engagés par les responsables sportifs, les rendent crédibles aux yeux de la communauté scolaire et affirment leur légitimité.

⁸ Que ce soit au Roc ou à PMF, les jeunes peuvent s'orienter dans une filière générale ou technologique. À Mendès-France, il est impossible de s'orienter en L. En plus, Notre Dame du Roc permet aux joueurs de continuer leur scolarité dans une formation professionnelle et en BTS.

⁹ Michel Mora précise : « *Je l'ai rarement fait [mais] je l'ai fait quand même* ».

« Stéphane Arnaud et le collègue qui porte la natation sont des personnes qui heureusement pour les élèves et les parents d'élèves mettent toujours en avant la réussite scolaire avant le parcours sportif. Donc ce discours – qui se traduit par des actes forts à chaque fois qu'un élève est en difficulté scolaire avec une décharge d'entraînement, une rencontre avec la famille et l'élève afin de comprendre ce qui se passe, une participation aux conseils de classe –, leur présence, leur honnêteté par rapport à tout cela font que la communauté scolaire et les équipes pédagogiques leur font confiance » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

Nous observons néanmoins, et cela a le mérite d'être souligné, que le degré de rigidité des deux dernières phases de sélection – pour lesquelles les agents scolaires prononcent le verdict définitif¹⁰ – divergent selon l'établissement qui en a la responsabilité. Stéphane Arnaud juge la sélection (ici appelée *sélection secondaire*) plus rude scolairement dans le privé et remarque *« plus de souplesse dans le public »*. D'ailleurs, Philippe Sulpice affirme qu'un *« jeune qui n'aura pas le niveau scolaire (...) ne rentrera pas, même s'il a été sélectionné sportivement »* alors que Alain Mongis n'est pas aussi strict lorsqu'il évoque le dossier de l'élève. Aussi, Stéphane Arnaud a connu des élèves qui ont été renvoyés du lycée Notre Dame du Roc alors que cela ne s'est, selon lui, jamais produit au lycée Pierre Mendès-France.

« Je pense qu'il y a un peu plus de souplesse sur le public. Clairement, c'est plus dur sur le privé. Il est arrivé même qu'en cours de cycle, des joueurs soient remerciés de la section et du lycée au Roc. Alors que ce n'est pas le cas dans le public. Mais après, sans demander des dossiers exceptionnels, les deux sont assez exigeants et veulent des dossiers solides. Les dossiers doivent être solides sur les moyennes et les appréciations. » (Stéphane Arnaud, entretien du 25 février 2020)

¹⁰ Notons que lorsque les décisions disciplinaires à prendre sont superficielles, la direction de l'établissement délègue majoritairement la décision de la sanction au club. Mais preuve de son autorité et de sa domination dans la relation, dès lors que la décision à prendre est sensible, le lycée est seul maître du verdict rendu. *« Quand il y a un problème, on demande aux entraîneurs de remettre de l'ordre s'il y a besoin. (...) [Mais] c'est nous qui avons la décision disciplinaire sur le jeune »* (Entretien de Philippe Sulpice, 2020a).

Au bout du compte, il paraît évident, compte tenu de ce qui a été avancé dans la partie précédente (*voir Partie 1.1 Subordination incorporée en page 80*) que ce triptyque sélectif participe au processus de reproduction de la hiérarchie entre le sport et l'école au sein des sections sportives scolaires tant elles contribuent à miser sur des élèves disposés scolairement. Évidemment, cette triple sélectivité reste tendancielle. Il serait faux de penser que la sélection sur des critères sportifs soit complètement abandonnée compte tenu de son importance dans l'implication du club dans ces dispositifs. Néanmoins, l'empilement de ces phases successives est loin d'être négligeable et ne peut donc pas être ignoré. Le repérage des savoir-faire ou capacités cognitives, l'importance des savoir-être implicitement décrits sur les bulletins scolaires et la régulation des comportements déviants conduisent donc à valoriser le scolaire au profit du sportif.

3. L'art du minimalisme

Les sections sportives scolaires sont des sections à horaires aménagés. Cela induit la mise en place d'aménagements de scolarité pour que les sportifs puissent s'engager dans une pratique enrichie du sport qu'ils affectionnent. Le lycée Pierre Mendès-France et le lycée Notre Dame du Roc sont dans une démarche d'aménagement minimisée¹¹. Nous entendons par là que la scolarité de l'élève ne diffère pas fondamentalement des élèves ne bénéficiant pas des avantages des structures sportives, comme le stipule la circulaire du 10-4-2020 relative aux sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive parue au Bulletin officiel n°18 du 30 avril 2020¹². Concrètement, l'emploi du temps des élèves n'est pas foncièrement bousculé puisque la marge de manœuvre des lycées reste maigre. Cependant, la progressive légitimité et autonomie des agents sportifs leur permet d'entamer des

¹¹ Nous omettons ici volontairement la totalité des avantages cités en introduction (*voir Partie 4 de l'introduction en page 20*) pour nous concentrer uniquement sur les aménagements de scolarité. De fait, ce sont les caractéristiques premières des sections sportives scolaires. Ce sont également les mesures les plus corrélées à la dimension éducative.

¹² Les SSS sont par définition des structures parfaitement intégrés à l'emploi du temps scolaire, dans l'emploi du temps scolaire et non pas sur ou en dehors : « Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS. Ce temps effectif de pratique ne peut être inférieur à trois heures hebdomadaires par élève, réparties en deux séquences si possibles. L'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'enseignement des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité lors de l'élaboration de l'emploi du temps de la section. » (MENJ, 2020).

négociations. Pour autant, ils restent fortement tributaires des décisions prises par l'exécutif de l'établissement.

Le lycée Pierre Mendès-France propose au club de La Roche Vendée Football des créneaux sinistrés. C'est-à-dire que les entraînements proposés aux sportifs des sections à horaires aménagés occupent des « *créneaux qui étaient négligés par les autres enseignements et les autres enseignants* » (Entretien de Alain Mongis, 2020). Les créneaux de 12 à 14 heures, de fin de matinée le mercredi (11 heures et 13 heures 30), du lundi et du vendredi après-midi entre 16 et 18 heures sont privilégiés. Ce choix rend « *service aux profs* » comme l'explique Michel Mora. La substitution aux conditions de l'école confirme alors la suprématie initiale des établissements scolaires sur l'organisation temporelle des sections sportives scolaires.

D'ailleurs, le chef d'établissement crée « *des barrettes où [il associe] globalement la section sportive football ou la natation avec les enseignements artistiques* » (Entretien de Alain Mongis, 2020). Les créneaux décrits précédemment sont donc les mêmes pour toutes les spécificités que regroupe le lycée Mendès-France. Cette association dans un temps commun à la fois des temps de conservatoire pour les musiciens, des temps d'expression pour les danseurs, des temps de répétition pour les comédiens, des temps de nage pour les nageurs et des temps d'entraînement pour les footballeurs et footballeuses facilite grandement l'organisation des emplois du temps. Et sans cette concentration de particularités, la combinaison aux anciennes séries du baccalauréat aurait fortement limité les aménagements qualitatifs à partir de la classe de première (Dutil, Herrera-Cazenave et Reneaud, 1998). La réforme du lycée est au demeurant un facteur qui complexifie l'opération bien que, « *comme il n'y a plus de classe – puisque les élèves ont tous des projets et des spécialités qui peuvent être différents – les élèves en section sportive sont un peu comme leurs camarades. À savoir, ils ont une spécialité de plus* » (Entretien de Alain Mongis, 2020). Néanmoins, il est difficile de transiger sur des créneaux bien déterminés par l'établissement qui mutualise et facilite son organisation.

« La réforme du lycée a oublié une ligne sur ces enseignements ou ces dispositifs dans les établissements scolaires. Elle n'a pas été, j'allais dire, conçue pour intégrer tout ce qui pourrait être facultatif ou en dehors d'un parcours académique. Aujourd'hui,

effectivement, une section sportive scolaire dans un lycée se retrouve comme étant en plus d'un menu qui demande en termes d'organisation spatiale et temporelle beaucoup d'ingéniosité. (...) L'entrée des spécialités en lycée général et technologique crée des combinaisons très particulières puisqu'elles offrent la liberté d'associer des maths avec de l'histoire, avec des arts si vous le souhaitez en spécialité. Et quand vous ajoutez cela à un élève ayant un parcours en section sportive où nous pouvons prendre un certain nombre de créneaux sur sa semaine, cela devient compliqué. Et nous sentons une certaine tension. » (Alain Mongis, entretien du 6 avril 2020)

Quoi qu'il arrive, outre le manque de moyens et le casse-tête de la composition des emplois du temps, les temps de compensation dus à une déperdition du temps scolaire sont rares. Tout simplement parce que l'empiètement du sportif sur le scolaire est limité et rare. Des cours de rattrapage ou l'affiliation à des organismes comme le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) par exemple, ne sont pas nécessaires. En cas de cours manqués, les sportifs doivent « *faire l'effort d'essayer de compenser, de rattraper* » puisque cela reste une situation exceptionnelle. Pourtant, Michel Mora a eu la possibilité de proposer « *des heures sup' [avec] (...) une prof de maths (...). En français pareil [il a] eu pleins de collègues (...) pour [...] aider [les élèves]* ». Mais ce temps est révolu. La situation du lycée Notre Dame du Roc s'apparente à celle du lycée Pierre Mendès-France. Les enseignants sont invités à gérer les sportifs au sein de leur cours « *en faisant de la pédagogie différenciée* » par exemple, comme l'explique Philippe Sulpice. Le Roc bénéficie pourtant d'un atout considérable : la possibilité de proposer des « *cours supplémentaires* » avec des enseignants rémunérés en plus de leurs cours. Mais cette option reste à la marge tant qu'elle n'est pas d'une nécessité absolue. La subordination du temps sportif au temps scolaire est ainsi maintenue.

Cependant, des négociations sont possibles entre les agents sportifs et les agents scolaires pour se mettre d'accord sur des créneaux faisant l'unanimité compte tenu de la disponibilité des infrastructures. À titre d'exemple, les nageurs du lycée Pierre Mendès-France s'entraînent habituellement tous les midis. En lien avec l'ouverture d'un bassin nordique de taille olympique à la piscine Arago, Michel Mora

va pouvoir éviter aux nageurs de s'entraîner entre midi et deux heures. Ils nageront le matin avant les cours pour leur permettre de réduire leurs « *journées phénoménales* » et ainsi maximiser leur vitalité en classe. Mais ces éventuelles négociations varient énormément d'un établissement à l'autre, qui « offrent des cadres plus ou moins contraignants » (Papin et Viaud, 2018a, p. 62) : dans le cas d'une structure roller, les aménagements sont optimisés pour la pratique sportive dans une « école pas comme les autres » ; une section natation dans un établissement privé accepte les demandes des dirigeants ; un dispositif en volley-ball dans un établissement public est confronté à une absence de négociation possible. Ces observations nous semblent indissociables des dispositions sportives des chefs d'établissement (*voir Partie 1.1 en page 29*). Par conséquent, les conditions d'aménagement sportif restent tributaires du versant scolaire du dispositif qui les accueille¹³.

En ne perdant pas de vue que les règles qui régissent les sections sportives scolaires limitent l'ampleur des agencements scolaires, et que les établissements ne bénéficient pas tous de ressources soutenant l'expérimentation, les stratégies mises en place pour aménager les emplois du temps se limitent à la libération de créneaux peut fréquentés par la communauté éducative. Les chefs d'établissements tirent profit des particularismes de leur lycée afin de faciliter la constitution du temps des SSS au sein du temps scolaire et ainsi d'éviter le surplus d'aménagement. L'organisation temporelle du temps sportif occupe ainsi un temps, à l'origine délaissé par la communauté éducative, qui symbolise l'asservissement sportif. Alors que des négociations apparaissent au fur et à mesure que le dispositif gagne en légitimité, la subordination aux décisions du chef d'établissement quant au champ des possibles assoit la domination scolaire sur le dispositif.

4. Conclusion

La force scolaire en présence, qui trouve son origine dans le monde auquel elle appartient, influence grandement l'orientation de la section sportive scolaire correspondante. Cette force visible ou invisible est à l'origine même du processus de reproduction de la domination scolaire qui conduit les agents sportifs à s'accommoder des conditions qui leurs sont offertes. Par conséquent, l'autonomie acquise

¹³ « *Autant il y avait des horaires qui étaient aménagées. (...) Là, j'ai beaucoup moins de créneaux* » (Entretien de Stéphane Arnaud, 2020)

progressivement par les responsables sportifs au sein du monde qui les accueille ne dépassera jamais le plafond de verre fixé par l'entité scolaire. De surcroît, les agents sportifs participent eux-mêmes à fortifier le jeu de subordination dans lequel ils sont intégrés.

Tandis que l'équilibre relationnel entre les représentants des établissements et des clubs sportifs augmente la légitimité des structures SSS, la position de responsable technique suppose une adéquation socialement construite aux logiques scolaires. Cet habitus qui prédispose les agents sportifs à penser la supériorité de l'école comme allant-de-soi les conduit alors à entrer dans une boucle vicieuse renforçant leur assujettissement. Profondément marquée par une procédure tridimensionnelle, la sélection de jeunes garçons plutôt disposés à réussir scolairement ancre d'autant plus les instigateurs du club dans un rôle de dominé, puisqu'eux-mêmes cherchent inconsciemment des savoir-faire et des savoir-être concordant avec les valeurs de l'école. Découlant d'injonctions rectorales claires, les possibilités d'aménagement de scolarité sont certes subies mais elles résultent tout autant d'une volonté *minimaliste* d'adaptation aux exigences sportives, conduisant à renforcer indirectement l'emprise de l'école sur le temps sportif.

Néanmoins, loin de nous l'idée de dépeindre le portrait d'une école tyrannique, maitresse en sa demeure. N'oublions pas qu'une section sportive résulte d'un accord consenti entre deux agents en quête de légitimité dans leur monde respectif et attirés par la possibilité de gains mutuels. Nous insistons seulement sur la complexité de la relation qui garde un penchant asymétrique compte tenu plus particulièrement de l'espace qui accueille le dispositif. La singularité de ce lien révèle avant tout le caractère institué, incorporé et inconscient de la suprématie du scolaire sur le sportif.

Conclusion générale

Analyste critique des relations qui émanent de la rencontre d'agents provenant de mondes distincts au sein des salons littéraires du XIX^e siècle, Pierre Bourdieu (1998, p. 90-91) insiste sur les conditions de cohabitation dans cet espace d'intersection entre acteurs littéraires et acteurs politiques « dans lesquels les deux camps trouvent en définitive leur compte ». Dans l'espace particulier des sections sportives scolaires football de La Roche-sur-Yon, l'engagement du club de La Roche Vendée Football et des lycées Pierre Mendès-France et Notre Dame du Roc ainsi que l'évolution structurelle ou intrinsèque des dispositifs corrobore cette observation. Néanmoins, la tutelle scolaire à laquelle ces structures sont soumises instaure « des formes douces d'emprise » (Bourdieu, 1998, p. 91) limitant les capacités d'autonomisation des responsables techniques, substitués aux enjeux scolaires. En ce sens, le chemin parcouru tout au long des différentes parties de ce mémoire mène à un double éclairage. D'une part, il a permis d'appréhender les conditions spécifiques, qu'elles soient liées aux individus ou aux bénéfices attendus par les agents, d'intronisation et de développement d'une section sportive scolaire football en lycée. D'autre part, il a contribué à identifier et comprendre les logiques sous-jacentes aux stratégies mises en œuvre par les personnes et les entités se trouvant en première ligne dans ces sections à horaires aménagés. En l'occurrence, les volontés des représentants des établissements d'appropriation du rayonnement sportif, et des représentants footballistiques d'utilisation du temps scolaire, soulignent l'existence d'un compromis, pour autant relativement équitable.

Le triangle d'acteurs en jeu dans la procédure d'ouverture d'une section sportive scolaire fait en effet émerger un système de dispositions adéquat au monde de l'autre, sportif ou scolaire, qui amène à penser un modèle interactif basé sur des invariants individuels. Le champ des possibles s'ouvre alors pour des chefs d'établissement, acquis aux formes et aux vertus sportives, entourés de responsables du club de football, ayant des relations étroites avec le monde scolaire, et encouragés par une sphère familiale, avide de mobiliser les efforts consentis en dehors de l'école. Le tout étant inscrit dans un contexte enrichi et favorisant, les conditions optimales se trouvent réunies pour considérer le développement d'une structure de ce type.

Dans le même ordre d'idées, le nécessaire équilibre au maintien de la congruence des bénéfices qu'autorise une section sportive scolaire invite les acteurs à s'investir dans des stratégies – plus ou moins intentionnalisées. Permettant de pérenniser la structure, le jeu en marche multiplie les occasions de faire fructifier les investissements engagés dans son espace local de prédilection. La réussite de la section à horaires aménagés résulte donc de l'interdépendance stratégique entre les agents sportifs et éducatifs. Dépendamment du statut de l'établissement, les compromis économiques, l'offre scolaire et la politique de formation des jeunes enrichissent spécifiquement l'attractivité de l'entité dans le secteur qui lui correspond.

Le renouvellement des effectifs du club est par ailleurs déterminant dans sa survie au sein de l'espace sportif local. L'objectivation chronologique de son engagement dans une structure scolaire trouve sa source dans ce besoin. À l'évidence, cette nécessité provient en somme d'un désir de captation quantitative et qualitative des jeunes joueurs qu'il possède sous sa coupe. Les étapes successives du processus résultent et agissent sur une combinaison de facteurs régulant la position du club dans son monde sportif. L'autonomie relative qu'ils acquièrent progressivement au cours de leur implication, articulée à cette fin avec la fluctuation de leur renommée et la mainmise sur la sélection de joueurs issus du club, met en lumière les modes d'intervention qui sont privilégiés par ses agents pour agir sur la population de jeunes qu'il désire mobiliser.

De ce point de vue, la confiance que le club se doit d'acquérir pour accéder à la légitimité qu'il désire limitera toujours le poids du sportif dans la balance. En pénétrant au sein du système éducatif, le sportif sera toujours soumis à la force appliquée par l'institution scolaire. L'équilibre évoqué jusqu'alors ne pourra que prendre la forme d'une dissymétrie acquiescée. C'est ainsi que les aménagements de scolarité entrepris par les chefs d'établissement dépendront du seuil qu'ils considèrent comme acceptable. De même, la multimodalité sélective et l'habitus des responsables sportifs contribuent à reproduire la position de domination que l'établissement tire de son statut de responsable de la structure (Alors que le club sportif n'est considéré institutionnellement que comme le partenaire de l'école). De surcroît, toute la puissance du processus prend racine dans la participation active et acquiescée des agents responsables du pan sportif, d'autant plus que le procédé est incorporé donc particulièrement invisible aux yeux de ces derniers.

À la lumière de ces éléments, une section sportive scolaire n'est-elle pas en définitive un objet permettant à l'école de s'ouvrir au territoire dans lequel elle s'implante ? En effet, comparer l'école à un vase clos n'est pas caduc¹ – bien que sa fermeture sur le monde extérieur soit de plus en plus relative – compte tenu de son organisation, de ses normes, de ses codes. L'étude de l'introduction du modèle sportif à l'école au travers des sections sportives permet donc de nuancer ces affirmations, et davantage encore de déconstruire l'image d'un sport purement et simplement éducatif en soi. La modélisation des formes d'introduction et de subsistance de ces dispositifs montre bien que d'autres aspects de l'objet sportif sont mis en jeu. Certes, le sport se place régulièrement dans la peau du démarcheur et il se tourne vers l'école compte tenu de son hégémonie sur la prise en charge de la jeunesse, mais il tisse ce partenariat prioritairement en réponse à ses dispositions et à ses désirs d'évolution dans le champ qui est le sien. L'école quant à elle ne peut se satisfaire du « plus » qu'une section sportive scolaire offre dans la construction identitaire des élèves. Ces réflexions auront ainsi alimenté nos interrogations sur le dispositif des sections sportives scolaires qui est à nos yeux riche en mystère.

Par conséquent, ce travail a principalement pour vocation de construire une porte d'entrée dans un dispositif hybride par essence. Notre analyse, contrainte dans le temps et l'espace, a bien sûr permis de retranscrire une réalité parcellaire du terrain auquel nous avons eu accès. Plutôt destiné à introduire l'objet et à ouvrir des pistes qui pourraient être exploitées à l'avenir, ce mémoire s'ancre davantage dans une analyse factuelle de ce qu'est une section sportive. Alors, bien que notre travail conduise aux conclusions que nous venons d'évoquer, la démarche mise en œuvre ici n'est pas exempte de limites. Ces limites n'engendrent pas une remise en cause de nos apports mais nécessitent néanmoins d'être soulignées. Identifiable à une étude de cas, la recherche menée fait fi de plusieurs acteurs prenant part au développement de ces structures, qui n'ont pas pu être interrogés. C'est notamment le cas de la Ligue de football des Pays-de-la-Loire, particulièrement autonome, et qui possède ses

¹ Choukri Ben Ayed remarque que « la clôture scolaire héritière d'un ordre éducatif ancien est mise en tension à la faveur de réformes éducatives successives et continues depuis à présent près de quatre décennies. Le mot d'ordre d'ouverture de l'école implique en effet une remise en cause de son hégémonie au profit de la construction de relations nouvelles avec des partenaires de plus en plus nombreux et divers. » (Ben Ayed, 2019, p. 34). Il conclut surtout que « force est ainsi de constater, y compris en éducation prioritaire, qu'en dépit du mot d'ordre d'ouverture, la clôture scolaire demeure. Lorsque ouverture il y a, les instances créées sont composées exclusivement de corps de professionnels en décalage avec les préconisations actuelles » (Ben Ayed, 2019, p. 37)

propres critères de labellisation. Par ailleurs, tirer de notre analyse de grandes généralités, autres que des observations spécifiques, n'est pas envisageable compte tenu de l'échelle à laquelle a été menée l'étude. Considérer la diversité des dispositifs des sections sportives dans les mêmes établissements, ailleurs et dans d'autres disciplines sportives permettrait d'accéder à la richesse offerte par ce dispositif et d'enrichir un projet porteur d'un intérêt singulier.

En ce sens, une ouverture à des questions parallèles offrirait une profusion d'information permettant d'approfondir la connaissance à la fois du système scolaire et du système sportif. Ici relégués à la marge, les élèves, leur parcours et l'impact du dispositif sur leurs conditions de socialisation constitueraient un angle d'approche original. La position des familles, rapidement évoquée, serait assurément riche. La place singulière du genre dans l'introduction d'une structure sportive d'aménagement scolaire pourrait analyser comparativement la différenciation entre les sexes. Cependant, nous avons sondé dans notre enquête un terrain abondant dont l'évolution s'annonce déterminante. Les récentes réformes et le départ en retraite imminent de Michel Mora risquent de rebattre les cartes de l'équilibre territorial des sections sportives football de La Roche-sur-Yon.

Bibliographie

- Barthon, C. et Monfroy, B. (2005). Illusion et réalité de la concurrence entre collèges en contexte urbain : L'exemple de la ville de Lille. *Sociétés contemporaines*, 59-60(3-4), 43-65. doi:10.3917/soco.059.0043
- Ben Ayed, C. (2019). Des territoires de l'école aux territoires éducatifs : menace ou opportunité pour l'école ? *Administration & Éducation*, 162(2), 33-40. doi:10.3917/admed.162.0033
- Bertrand, J. (2014). Entrer en formation par la « petite porte » : les conditions sociales de l'apprentissage footballistique dans un club dominé. *Sciences sociales et sport*, 7(1), 167-188. doi:10.3917/rsss.007.0167
- Bertrand, J., Coton, C. et Nouiri-Mangold, S. (2016). Des écoles d'excellence en dehors de l'École. Formation au Métier et classements scolaires. *Sociétés contemporaines*, 102(2), 75-102. doi:10.3917/soco.102.0075
- Bourdieu, P. (1991). Le champ littéraire. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 89, 3-46. doi:10.3406/arss.1991.2986
- Bourdieu, P. (1998). *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris : Points Essais.
- Bourdieu, P. (2002). Comment peut-on être sportif ? Dans *Questions de sociologie* (Minit, p. 173-195). Paris.
- Bourdieu, P. (2013). Séminaires sur le concept de champ, 1972-1975. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 200(5), 4-37.
- Bourdieu, P. (2015). *Sociologie Générale. Cours au Collège de France (1981-1983)* (Raisons d'agir/Seuil, vol. 1-2, vol. 1). Paris.
- Bourdieu, P. (2016). *Sociologie Générale. Cours au Collège de France (1983-1986)* (Raisons d'agir/Seuil, vol. 1-2, vol. 2). Paris.

- Cartier, M., Coutant, I., Masclet, O. et Siblot, Y. (2009). Jeunes des pavillons. Entre-soi dans les lotissements et avenir social incertain. *Agora débats/jeunesses*, 53(3), 85-97. doi:10.3917/agora.053.0085
- Cervera-Marzal, M. (2015). Un échange de bons procédés ? Analyse des transactions entre journalistes et militants d'un collectif de désobéissance civile. *Terrains & travaux*, 27(2), 193-211. doi:10.3917/tt.027.0193
- Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 13(50), 13-27. doi:10.3406/polix.2000.1084
- Duru-Bellat, M., Farges, G. et van Zanten, A. (2018). Sociologie de l'école. Paris : Armand Colin. Repéré à <https://www.cairn.info/sociologie-de-l-ecole--9782200621636.htm>
- Dutil, S., Herrera-Cazenave, S. et Reneaud, M. (1998). Chapitre 4. Sport et études à Talence et en Côte Basque : l'imbrication au quotidien. Dans F. Le Dû (dir.), *Sport de haut niveau en régionalisation(s) : L'Aquitaine exemplaire ?* (p. 129-155). Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Repéré à <http://books.openedition.org/msha/17076>
- Faure, J.-M. et Suaud, C. (1994). Un professionnalisme inachevé: Deux états du champ du football professionnel en France, 1963-1993. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 103(1), 7-26. doi:10.3406/arss.1994.3093
- Felouzis, G., Maroy, C. et van Zanten, A. (2013). Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation. *Éducation et société*. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/les-marches-scolaires--9782130581154.htm>

- Honta, M. (2004). Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde). *Staps*, 63(1), 107-122. doi:10.3917/sta.063.0107
- Koebel, M. (2009). De l'existence d'un champ politique local. *Cahiers philosophiques*, 3(119), 24-44. doi:10.3917/caph.119.0024
- Laillier, J. (2011). Des familles face à la vocation. Les ressorts de l'investissement des parents des petits rats de l'Opéra. *Sociétés contemporaines*, 82(2), 59-83. doi:10.3917/soco.082.0059
- Maroy, C. (2006a). 4. Interdépendances compétitives et régulation de marché dans six espaces scolaires locaux. Dans *École, régulation et marché* (p. 93-139). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/ecole-regulation-et-marche--9782130556480-p-93.htm>
- Maroy, C. (2006b). 5. Les logiques d'action des établissements : entre contraintes externes et dynamiques internes. Dans *École, régulation et marché* (p. 141-168). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/ecole-regulation-et-marche--9782130556480-p-141.htm>
- Maroy, C. et Reguleduc, R. (2006). *École, régulation et marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe. Éducation et société*. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/ecole-regulation-et-marche--9782130556480.htm>
- Merle, P. (2011). Concurrence et spécialisation des établissements scolaires. Une modélisation de la transformation du recrutement social des secteurs d'enseignement public et privé. *Revue française de sociologie*, 52(1), 133-169. doi:10.3917/rfs.521.0133

- Oberti, M. (2005). Dynamiques institutionnelles et pratiques scolaires : les frontières poreuses du public et du privé. *Sociétés contemporaines*, 59-60(3-4), 5-11.
doi:10.3917/soco.059.0005
- Papin, B. et Viaud, B. (2018a). Des carrières sportives à durées limitées. La contamination scolaire des vocations sportives. *Sciences sociales et sport*, 12(2), 45-83. doi:10.3917/rsss.012.0045
- Papin, B. et Viaud, B. (2018b). « Sportif sinon rien ? ». Les destins scolaires des élites sportives engagées dans des études supérieures. *Sociologie*, 9(3), 235-252.
doi:10.3917/socio.093.0235
- Plassard, J.-M. et Thanh, N. T. T. (2009). Liberté de choix des élèves et concurrence des établissements : un survey de l'analyse du pilotage des systèmes éducatifs par les quasi-marchés. *Revue d'économie industrielle*, 126(2), 99-130.
- Privet, J. (2012). Quand le foot se prend pour un ascenseur social. *Le sociographe*, 38(2), 52-58. doi:10.3917/graph.038.0052
- Rasera, F. (2014). Au-delà de « l'échec » en centre de formation. La recomposition des aspirations professionnelles d'un ancien apprenti footballeur. *Sciences sociales et sport*, 7(1), 105-138. doi:10.3917/rsss.007.0105
- Reneaud, M. (1998). Chapitre 1. L'interministérialité sur un terrain mouvant : sport-études ou études-sport au collège et au lycée ? Dans *Sport de haut niveau en régionalisation(s) : L'Aquitaine exemplaire ?* (p. 19-55). Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. Repéré à <https://books.openedition.org/msha/17052>
- Sapiro, G. (2009). Modèles d'intervention politique des intellectuels. Le cas français. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 176-177(1-2), 8-31.
doi:10.3917/arss.176.0008

Sélimanovski, C. (2009). Effets de lieu et processus de disqualification sociale. Le cas de Strasbourg et du Bas-Rhin. *Espace populations sociétés*, (2009/1), 119-133.

doi:10.4000/eps.3609

van Zanten, A. (2010). Choix de l'école et inégalités scolaires. Le rôle des ressources culturelles et économiques des parents. *Agora débats/jeunesses*, 56(3), 35-47.

doi:10.3917/agora.056.0035

Table des sigles

AEP : Amicale des Écoles Publiques

AP : Accompagnement personnalisé

AS : Association Sportive

Baccalauréat

ES : Économique et Social

L : Littéraire

S : Scientifique

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

BO : Bulletin Officiel

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CA : Conseil d'Administration

CFA2 : Championnat de France amateur 2

CFP : Centre de Formation Professionnelle

CHA : Classe à Horaires Aménagés

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

CPE : Conseiller Principal d'Éducation

CREF : Centre Régional d'Entraînement et de Formation

CTD : Conseiller Technique Départemental

D2 : Division 2

DH : Division d'Honneur

DNL : Discipline Non Linguistique

DSR : Division Supérieure Régionale

EAP : Enseignement Agricole Public

EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement

EPS : Éducation Physique et Sportive

ESOF : Étoile Sportive Ornaysienne de Football

FCY : Football Club Yonnais

FFF : Fédération Française de Football

FIFA : Fédération Internationale de Football Association

IGAEN : Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

IGEN : Inspection Générale de l'Éducation Nationale

IGJS : Inspection Général de la Jeunesse et des Sports

JS : Jeunesse et Sports

LEGTPA : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole

LFB : Ligue Féminine de Basketball

LGT : Lycée d'enseignement Général et Technologique

LNC : Lycée de la Nouvelle Chance

LP : Lycée Professionnel

LPO : Lycée Polyvalent

LRSY : La Roche-sur-Yon

LRVF : La Roche Vendée Football

MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

MEN : Ministère de l'Éducation nationale

MENJ : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

N3 : Nationale 3

PMF : Pierre Mendès-France

RVBC : La Roche Vendée Basket Club

SNS : Stade Nautique Sablais

SSD : Section Sportive Départementale

SSE : Section « Sport-Études »

SSL : Section Sportive Locale

SSR : Section Sportive Régionale

SSS : Section Sportive Scolaire

STHR : Sciences et technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

UGSEL : Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

Table des illustrations

Cartes

Carte 1. Collèges et lycées de La Roche-sur-Yon 15

Carte 2. Clubs de football et infrastructures sportives de La Roche-sur-Yon. 15

Figures

Figure 1. La section sportive scolaire : au croisement de deux institutions.... 21

Figure 2. Système d'agents impliqué dans le processus de création des sections sportives scolaires 44

Graphique

Graphique 1. Niveaux de compétition en fonction de la saison sportive selon les clubs phares du football vendéen 71

Tableaux

Tableau 1. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique entre 2012 et 2018. 39

Tableau 2. Répartition des élèves du second degré en fonction du secteur d'enseignement depuis 2015..... 55

Tableau 3. Pourcentage de joueurs des sections sportives scolaires issus du club de La Roche Vendée Football de la promotion 2003 à la promotion 2019..... 76

Tableau 4. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 en France et dans l'académie de Nantes 198

Tableau 5. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 en Vendée et à La Roche-sur-Yon..... 199

Tableau 6. Réussite à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 au lycée Pierre Mendès-France 200

Tableau 7. Réussite à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 au lycée Notre Dame du Roc	201
Tableau 8. Répartition des élèves du second degré en fonction du cycle et du secteur d'enseignement depuis 2015	202
Tableau 9. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France et de l'académie du Roc depuis 2003 selon leur appartenance ou non au club de La Roche Vendée Football et évolution au cours du temps	203
Tableau 10. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon leur secteur d'origine et évolution au cours du temps	203
Tableau 11. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon le statut de leur établissement d'origine et évolution au cours du temps	204
Tableau 12. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon leur département d'origine et évolution au cours du temps.....	204
Tableau 13. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon leur régime scolaire et évolution au cours du temps	205

Table des sources

Presse

Bilan mitigé pour La Roche VF. (2012, 2 juillet). *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon.

Repéré à https://larochesuryon.maville.com/sport/detail_-football-bilan-mitige-pour-la-roche-vf_52737-2180330_actu.Htm

Claracq, A. (2012, 3 juin). Jean-Jacques Gazeau, nouveau président. *Ouest-France*.

Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/jean-jacques-gazeau-nouveau-president-1583152>

Claracq, A. (2016, 24 octobre). Jean-Jacques Gazeau reste président. *Ouest-France*.

La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/jean-jacques-gazeau-reste-president-4584989>

DH : Christophe Chabot, nouveau président de La Roche VF. (2011, 11 mars). *Ouest-*

France. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-roche-sur-yon-85000/dh-christophe-chabot-nouveau-president-de-la-roche-vf-152758>

Ecalle, P. (2015, 18 novembre). Luçon et La Roche VF se font la cour. *Ouest-France*.

La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/foot-lucon-et-la-roche-vf-se-font-la-cour-3855057>

Ecalle, P. (2019, 26 juillet). Juillet 1979, les lycéens de La Roche-sur-Yon champions

du monde avant Zizou et Grizou. *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/football-juillet-1979-les-lyceens-de-la-roche-sur-yon-champions-du-monde-avant-zizou-et-grizou-6459753>

Fradet-Merlet futur duo de La Roche VF. (2017, 29 mars). *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/cfa-2-fradet-merlet-futur-duo-de-la-roche-vf-4896569>

Haubry, C. (2010, 28 septembre). Quand le Bourg vibrait pour son club de foot. *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/quand-le-bourg-vibrait-pour-son-club-de-foot-558956>

Le Tutour, M. (2011a, 16 mars). Chabot-Bourget, nouveau duo de La Roche VF. *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/football-chabot-bourget-nouveau-duo-de-la-roche-vf-169193>

Le Tutour, M. (2011b, 14 avril). La Roche VF apure ses comptes. *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/football-la-roche-vf-apure-ses-comptes-180530>

Le Tutour, M. (2016, 18 mai). Luçon - La Roche VF : ni fusion, ni rapprochement. *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/national/lucon-la-roche-vf-ni-fusion-ni-rapprochement-4233504>

N3. Charles Devineau, nouvel entraîneur de La Roche VF. (2019, 13 juin). *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/football-n3-charles-devineau-nouveau-coach-de-la-roche-vf-6396313>

N3. Julien Fradet et La Roche VF, clap de fin. (2018, 27 avril). *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/n3-julien-fradet-et-la-roche-vf-clap-de-fin-5730834>

National 3 : Philippe Violeau nouveau président de La Roche VF. (2019, 26 février). *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/national-3-philippe-violeau-nouveau-president-de-la-roche-vf-6237797>

Youinou, B. (2019, 28 février). Philippe Violeau : « Je ne vais pas tout révolutionner ». *Ouest-France*. La Roche-sur-Yon. Repéré à <https://www.ouest-france.fr/sport/football/football-philippe-violeau-je-ne-vais-pas-tout-revolutionner-6239745>

Rapports

Cour des comptes. (2019). *L'école et le sport : une ambition à concrétiser*. ([Rapport public thématique]) (p. 134). La Documentation Française. Repéré à <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-09/20190912-rapport-ecole-et-sport.pdf>

Inspection générale de l'éducation nationale, Inspection général de la jeunesse et des sports et Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. (2012). *Évaluation des dispositifs mis en place par les ministères chargés des sports et de l'éducation nationale visant à la formation des sportifs de talent* ([Rapport d'inspection] n° 2012-031) (p. 107). Paris : Ministère de l'Éducation nationale et Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Repéré à http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_shn_2012-031.pdf

Inspection générale de l'Éducation nationale et Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche. (2008). *Les sections sportives scolaires*. ([Rapport d'inspection] n° 2008-038) (p. 53). Paris : Ministère de l'Éducation nationale.

Sources électroniques

Épine Basket Chantonnay. (2019). Historique du club [En ligne]. *epine-basket.fr*.

Repéré à <http://epine-basket.fr/club.php>

Étoile Sportive Ornaysienne de Football. (2018). Histoire [En ligne]. *esofootball.net*.

Repéré à <https://www.esofootball.net/histoire.html>

Lycée Notre Dame du Roc. (2018b). Sections européennes, séjours linguistiques [En ligne]. *lycee-ndduroc.com*. Repéré à <https://www.lycee-ndduroc.com/lycee/international/sections-europeennes-sejours-linguistiques/>

Lycée Notre Dame du Roc. (2018c). Sports de Haut Niveau [En ligne]. *lycee-ndduroc.com*. Repéré à <https://www.lycee-ndduroc.com/lycee/sport/sport-de-haut-niveau/>

Lycée Pierre Mendès-France. (2019, 14 janvier). L'EPS enseignement optionnel en seconde, première et terminale [En ligne]. *mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr*. Repéré à <https://mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr/carte-des-formations/classe-de-seconde/l-eps-5h-2h-d-eps-obligatoire-et-un-stage-en-mer-447/>

Lycée Pierre Mendès-France. (2020a, 11 janvier). Section européenne Anglais – DNL : Histoire-Géographie [En ligne]. *mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr*. Repéré à <https://mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr/carte-des-formations/classe-europe-anglais-histoire-geographie-617/>

Lycée Pierre Mendès-France. (2020b, 14 janvier). Section binationale Bachibac [En ligne]. *mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr*. Repéré à <https://mendes.paysdelaloire.e-lyco.fr/carte-des-formations/classe-de-seconde/section-binationale-bachibac-640/>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2016a, 14 novembre). Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique [En ligne]. *data.education.gouv.fr*. Repéré à <https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-indicateurs-de-resultat-des-lycees-denseignement-general-et-technologique/>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2016b, 17 novembre). Effectifs d'élèves des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale [En ligne]. *data.education.gouv.fr*. Repéré à <https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-effectifs-second-degre/>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (2016c, 7 décembre). Annuaire de l'éducation [En ligne]. *data.education.gouv.fr*. Repéré à <https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-annuaire-education/>

Retrouvez le Top 100 des licenciés en Vendée ! [En ligne]. (2020, 10 février). *Actufoot* 85. Repéré à <http://www.actufoot.com/85/retrouvez-top-100-licenciers-vendee>

Vignal, X. (2019, 2 août). 918 sections sportives scolaires labellisées [En ligne]. *fff.fr*. Repéré à <https://www.fff.fr/articles/details-articles/185796-les-sections-sportives-labellisees-2019-2020>

Textes officiels

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Charte des sections sportives scolaires du 13-6-2002. , Bulletin officiel n°25 du 20 juin 2002 (2002). Repéré à <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/25/ensel.htm>

Ministère de la Jeunesse et des Sports. Circulaire n°95-174 du 12-10-1995 relative à la scolarité des sportifs dans les filières de haut niveau. , Bulletin officiel n°42 du 16 novembre 1995 (1995).

Ministère de l'Éducation nationale. Circulaire n° 74-136 du 8-5-1974 relative aux sections « sport-études » : objectif-crétion-fonctionnement. , Bulletin officiel n°21 du 23 mai 1974 (1974).

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative. Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011 relative aux sections sportives scolaires. , Bulletin officiel n°38 du 20 octobre 2011 (2011).

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Instruction n°90-047 JS et 90-059 EN du 12-3-1990 relative à la pratique sportive en milieu scolaire. , Bulletin officiel n°11 du 15 mars 1990 (1990).

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Lettre DLC 18 n°009 du 9 janvier 1991 précisant la typologie des sections sportives. , n° n°009 (1991).

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Circulaire n°95-244 du 7-11-1995 relative à la scolarité des sportifs dans les filières de haut niveau. , Bulletin officiel n°42 du 16 novembre 1995 (1995).

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Circulaire n°96-291 du 13-12-1996 relative aux sections sportives scolaires. ,

Bulletin officiel n°47 du 26 décembre 1996 (1996). Repéré à https://mentor.adc.education.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Circulaire du 10-4-2020 relative aux sections sportives scolaires et sections d'excellence sportive. , Bulletin officiel n°18 du 30 avril 2020 (2020). Repéré à <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo18/MENE2009073C.htm>

Rectorat de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes. Circulaire rectorale 2019/2020 du 19-9-2019 relative au dispositif des sections sportives scolaires (2019). Repéré à <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/education-physique-et-sportive/enseignement/section-sportive-scolaire/>

Documents divers

Chevillon, W. (2011). Quarantième anniversaire Lycée PMF. Document inédit.

Repéré à <https://www.calameo.com/read/000554739f42bdb051572>

Fédération Française de Football. (2020, 2 août). Lycées labellisés FFF (2019-2020).

Repéré à https://www.fff.fr/static/uploads/media/cms_pdf/0003/69/5ba867b673027de76158796f275abdfac36d759e.pdf

Fédération internationale de football association. (2016). Football des jeunes.

Galledia AG. Repéré à <https://resources.fifa.com/image/upload/youth-football-training-manual-2866317-2866319.pdf?cloudid=qg4lpxhvdIj7m12ni7k2>

La Roche Vendée Football et Lycée Notre Dame du Roc. (2020). Dossier de candidature de La Roche football académie. Repéré à Document inédit

Lycée Notre Dame du Roc. (2013). Album photos (Année 2012-2013). Gecop.

Document inédit. Repéré à Document inédit

Lycée Notre Dame du Roc. (2014). Album photos (Année 2013-2014). Gecop.

Document inédit. Repéré à Document inédit

Lycée Notre Dame du Roc. (2015). Album photos (Année 2014-2015). Gecop.

Document inédit. Repéré à Document inédit

Lycée Notre Dame du Roc. (2016a). Album photos (Année 2015-2016). Gecop.

Document inédit.

Lycée Notre Dame du Roc. (2016b). Notre-Dame du Roc de 1966 à 2016. Offset 5

Edition. Document inédit.

Lycée Notre Dame du Roc. (2017). Album photos (Année 2016-2017). Gecop.

Document inédit.

Lycée Notre Dame du Roc. (2018a). Album photos (Année 2017-2018). Gecop.

Document inédit.

Lycée Notre Dame du Roc. (2019). Album photos (Année 2018-2019). Gecop.

Document inédit.

Annexes

Annexe 1.	Entretien avec Michel Mora (17/12/2019)	117
Annexe 2.	Entretien avec Philippe Sulpice (28/01/2020)	144
Annexe 3.	Entretien avec Stéphane Arnaud (25/02/2020)	152
Annexe 4.	Entretien avec Philippe Sulpice (03/04/2020)	167
Annexe 5.	Entretien avec Alain Mongis (06/04/2020).....	177
Annexe 6.	Résultats à l'examen du baccalauréat général et technologique des sessions 2012 à 2019	198
Annexe 7.	Répartition des élèves du secondaire entre l'enseignement public et l'enseignement privé de 2015 à 2020.....	202
Annexe 8.	Caractéristiques des joueurs de la section sportive scolaire de Mendès-France et de l'académie du Roc par promotion	203

Annexe 1. Entretien avec Michel Mora (17/12/2019)

Grille d'entretien

Les origines

- Quand l'idée d'une section sportive est-elle apparue ?
- Pourquoi l'idée d'une section sportive est-elle apparue ?
- Qui est à l'initiative ?
- Quels intérêts trouve le lycée dans ces sections sportives ?
- Pour qui la section sportive a-t-elle été mise en place ?

Le fonctionnement

- Recrutement ? Qui, comment, quels critères ?
- Installations sportives ?
- Adaptations de l'emploi du temps ?
- Sanctions ?
- Lien sportif / scolaire ?
- Objectifs ?
- Lien SSS / AS ?
- Constitution des classes ?
- Lien avec l'internat ?
- Ancrage institutionnel ?
- Résultats ? Scolaires et sportifs ?
- Études ? Travail personnel ?

Les évolutions

- Évolutions recrutement ?
- Évolutions sportives ?
- Rapport avec la mairie ?
- Entente avec l'école ?
- Image dans l'établissement ?

Transcription

« **Michel Mora** – Souvent à l'origine, je crois que la section sportive ici au lycée Pierre Mendès-France, ça été d'abord une section foot garçon et section natation. Elles ont été créées... moi je suis arrivé en 1988... un an avant que j'arrive : 1987. Ça remonte loin. Et en fait, à l'origine du projet, c'était le club de foot de La Roche-sur-Yon qui montait comme un centre de formation mais à sa dimension. En fait ils voulaient faire un centre de formation attaché au lycée, tu vois. C'est-à-dire que plutôt que d'avoir à financer les études des élèves du centre, ils étaient là, ils les mettaient là, ici au lycée, et voilà. Après, la section natation, c'est venue du fait que quand je pense qu'ils ont vu la création pour le foot. C'était Vignolet le proviseur du lycée, il était maire de la ville aussi.

Maxime Teillet – *En même temps ?*

M.M. – Oui. C'était avant qu'il soit conseiller régional. Il a été conseiller régional Vignolet. Il était proviseur du lycée et le président du club de natation était devenu président de la ligue de natation. C'était Bellanger (Christian). Donc ça s'est fait comme ça. Il y avait la piscine à côté, il y avait le club qui tournait donc pareil. En fait, quel est l'intérêt sur le plan d'avoir des sections sportives. Ça permet d'aménager le temps d'entraînement, le mettre sur des créneaux de journée normale, tu vois. Parce que les nageurs en fait, ils allaient s'entraîner quand la piscine était libérée le soir. Donc c'était des créneaux très tard tu vois, ou très tôt le matin. Tandis que là ça leur libérait des créneaux dans la journée. Et même chose pour les footballeurs. Plutôt que d'aller s'entraîner à 18h le soir, tu t'entraînes à 16h. Ça leur permet de vivre, d'avoir une scolarité normale, tu vois, de reprendre, de pouvoir bosser derrière. À l'origine du projet, c'est un peu ça, tu vois. Et aussi, pour le foot c'était de fédérer, de rassembler au sein d'une même structure les gamins qui venaient un peu de toute la Vendée. C'était un peu ça l'idée.

M.T. – *À l'initiative de qui ?*

M.M. – Souvent à l'initiative d'une structure, c'est une personnalité dans un club, tu vois. Ou un club support. C'est quelque chose qui existe toujours, même dans les structures actuelles. Parce qu'en fait, ça a évolué. Après, tu vois, parce que moi j'ai regardé dans mes trucs, j'ai des saisies qu'à partir de. Donc moi je suis arrivé quand.

J'ai joué pendant 4-5 ans, 4 ans. J'ai dû arrêter en 92-93 ou 93-94 je ne sais même plus. Et, c'était Guy Molle qui s'en occupait. Et c'était un autre prof, prof d'histoire géo qui était fana de foot, Bernard Combes, qui s'en occupait avec lui. Qui était le prof qui avait accompagné. Le lycée avait été champion du monde de foot scolaire.

M.T. – *Juste avant la création de la section ?*

M.M. – Oui. C'était avant. C'était... il y avait Pascal Cantet. Je sais plus la date. Et en fait c'est ce prof qui avait accompagné l'équipe avec le prof de gym. Donc, il était prof principal, c'était un prof d'histoire géo, qui est décédé depuis d'un cancer le pauvre. C'était un gars super. Donc, il était prof principal dans la classe où étaient regroupés ces élèves, en classe de seconde.

M.T. – *Donc c'est lui qui a permis l'implantation de la section ?*

M.M. – Au départ, c'est lui qui assurait le suivi. Alors le suivi, c'est quoi ? En fait, et c'est pour cela que je te dis, moi le décalage. En fait j'ai des trucs qu'à partir, je regardais mes trucs, de 95-96. Pourquoi si tard ? Je me suis posé la question de comment ça se fait que j'ai des listes d'élèves, pas loin d'une dizaine d'année après, tu vois. Fin moi, j'ai commencé à m'en occuper assez vite tu vois. Quand j'ai arrêté de jouer, je suis devenu prof principal de cette classe. Et j'avais sans qu'on me le demande, puis après on me le demande. Parce qu'après, l'éducation nationale, le rectorat a mis son nez dedans d'accord.

M.T. – *Donc le rectorat est venu après ?*

M.M. – Oui. Ils sont venus après. Ils ont vu que c'est quoi ces structures-là. Parce qu'en fait, il y avait des demandes de dérogation pour les élèves, tu comprends. Parce qu'il y avait des mesures de carte scolaire donc il fallait enfin contourner cette carte scolaire. Donc par le biais, en devenant des structures officielles, ça permettait de contourner les règles de la carte scolaire.

M.T. – *Donc elles n'ont pas été officielles dès le début ?*

M.M. – Non. C'est peut-être pour ça que je te dis le décalage. Et puis il y a aussi moi donc je t'ai dit, j'ai joué jusqu'en 94. Tu vois ce n'est pas très loin, 95-94, tu vois. Donc je suis devenu prof principal et après le rectorat a imposé un suivi scolaire de

ces gamins. Donc, tous les ans j'avais une réunion avec un responsable de l'éducation nationale qui était souvent le conseiller auprès de l'IPR, l'inspecteur de la Vendée. L'inspecteur de l'académie de la Vendée, il avait un conseiller EPS auprès de lui. C'est lui qui, une personne qui s'assurait qui, c'est un poste qui n'existe plus ça, qui assurait le suivi et la formation des instits pour l'EPS, tu vois. C'est le métier de André Pujol. André Pujol il faisait ça. Il était CPC je crois, conseiller pédagogique de circonscription, on appelait ça comme ça. Donc il y avait une personne auprès de l'inspecteur de l'académie pour guider la politique concernant l'EPS. Et entre autres donc, il y avait ce gars-là, de l'inspection de l'académie, il y avait une inspection, un contrôle tous les ans où il y avait ce gars. Il y avait quelqu'un du rectorat parce qu'il y avait une personne en charge au rectorat du suivi des sections sportives. Ils avaient créé ça. Le proviseur et puis moi qui étaient chargés de la coordination. Et les responsables sportifs, tu vois. Moi au début au foot j'étais les deux. J'étais le prof qui assurait le suivi et le prof principal qui assurait le scolaire. Donc ça engendrait un certain nombre de contraintes, fin des règles de fonctionnement qui ont permis en fait. Qu'on a toujours gardés parce qu'on s'est rendu compte que pour qu'elles puissent exister ces structures, il fallait que scolairement ça fonctionne, tu vois. Tu sais le bouche-à-oreille ça marche. Les parents sachant que les gamins qui rentraient au lycée, ils avaient le bac dans les trois ans comme les autres, pas plus pas moins bien que les autres. Donc, qu'est-ce que je me suis dis-moi, je me suis dit que pour que ça marche, je vais trier les dossiers quand ils vont rentrer. Donc on faisait un concours d'entrée. On prenait sportivement les meilleurs puis après je regardais les dossiers scolaires. Ceux qui n'étaient pas truc, je ne les gardais pas tu vois. Il y a toujours eu tu vois cette volonté d'avoir des élèves quand même assez solides scolairement. Et puis parmi dans, dans tout ça, t'en avais toujours aussi qui étaient très forts au foot mais qui n'étaient pas très bon à l'école. Et donc je mettais en place un système de contrat. Parce qu'en fait, je me dis des fois qu'il y en a qui ne sont pas bons à l'école parce qu'ils n'ont jamais travaillé. Ça ne les a jamais intéressés. Et là comme ils avaient la carotte d'être dans la structure, je leur donnais un trimestre pour faire les preuves qu'ils pouvaient suivre. Et à l'issue de ça, quand ils truc, soit je les dégageais. Et je le faisais réellement. Pour que ce soit crédible, il fallait qu'ils se disent « oh l'année d'avant, tu vois, il est sorti, tu vois ». Donc, les premières années j'étais très raide sur la sélection. Au bout d'un trimestre, celui qui était en échec pareil comme quand il était au collège, voilà.

M.T. – *Mais ça c'était vraiment de ton initiative à toi ?*

M.M. – Oui.

M.T. – *Tu n'as pas eu de consignes ?*

M.M. – Non. Et après, on m'a demandé. Tu vois, quand ils ont fait ces inspections, ils ont regardé. Moi j'ai pareil. C'est de là que moi j'ai tenu des comptes en statistique des résultats au bac ! J'ai les résultats au bac des gamins depuis X années, tu vois, en pourcentage. Mon meilleur argument de vente, auprès de Vignolet au départ, parce que Vignolet c'était une personnalité quand même. Après pour qu'il fasse tenir... ça a été ça. Et en fait après, il m'a fait beaucoup confiance, il m'a laissé faire, tu vois. Mais ça a été ça de dire « bon, ils sont bons à l'école, ils ne posent pas de problèmes à l'internat, tu vois ». C'était tout ça. C'était tous ces problèmes de vie. Bon, j'ai toujours eu des cas. Et en fait après, ces structures se sont démultipliées. Il y en a qui se sont créées, qui se sont maintenues et d'autres qui ont disparues, tu vois. C'est-à-dire qu'assez vite, au départ il y a eu foot garçon et natation. Et puis après t'as le club de rugby. Après t'as pleins de structures, t'as le club de gym qui était longtemps une structure. Mais eux, ils n'étaient pas d'accord. J'ai eu des accrochages avec le président, c'était Fonteneau qu'il s'appelait. Il n'était pas d'accord avec le tri scolaire. Et moi je n'ai pas cédé, tu vois. Donc au bout d'un moment, ça ne l'a pas fait, on ne les a pas gardés. Et puis c'étaient des gamins qui s'entraînaient dans des conditions pas terribles. Ils n'avaient pas des créneaux. Ils avaient des créneaux entre midi et 14h, tu vois. Ils s'entraînaient deux fois par jour. C'était vraiment dur, tu vois. Les nageurs s'entraînent depuis longtemps deux fois par jour aussi. Là, ça fait des années qu'on attend que la piscine soit finie pour pouvoir leur dégager. Parce qu'en fait en tant qu'organisation. Parce que tu vois donc il y a eu une section gym qui s'est faite, une section natation, foot garçon. Il y a eu assez vite une section judo, qui a tenue longtemps. C'était la suite de ceux qui étaient à la section judo du collège Herriot. Tu as une structure à Herriot. Et en fait, ils l'ont abandonnée. Ils l'ont abandonnée. Là je m'attends à ce qu'ils essayent de la relancer parce que tu as le dojo qui s'est fait en face du lycée. Mais on n'a pas d'écho. On n'a aucun contact avec eux. Euh, on a une structure rugby. Celui qui a joué en équipe de France, Nicolas Claude, qui a fait la finale de la coupe du monde a été à la section ici. Nicolas a fait sa seconde ici. Son père était des Sables. Aussi la natation, ça vient aussi de, t'as Erwan Amiot, il est

rentré en section ici et il a fait une finale olympique à Sydney en natation. Il était dans le relais de, tu vois. Ça vient aussi de la pression des familles pour des gamins qui, pour plus s'entraîner aussi sûrement ça vient de là aussi. C'est la volonté d'une personne au sein d'une structure sportive, tu vois. Mais aussi des fois parfois des familles au même à l'intérieur des trucs qui ont poussés. Denis Hérault il avait été champion de France aussi, tu vois. Il y avait des nageurs de haut niveau. Comment ça se fait, je ne sais pas. Un truc.

M.T. – *Et ces sections à ce moment-là étaient garçons-filles ?*

M.M. – Oui. La natation ça a toujours été garçons-filles. Avec des années une forte dominante fille. Quand il y a eu la fille à Olivier Marionneau, Tiphaine, qui avait le niveau championnat de France, il y avait beaucoup de filles. Et Audrey Guilbaud, qui était la fille à Christian Guilbaud, qui jouait au foot à la Roche, qui jouait avec moi en D1-D2. Donc natation c'était garçons-filles. Judo c'était garçons-filles. Rugby, il y a eu une structure rugby, c'était que des garçons. Mais elle n'a pas vécu longtemps la section rugby. Elle a vécu 4-5 ans, tu vois. Et il y a eu rink-hockey aussi. Ils sont venus, le président je l'ai eu (Rire) à la section, Yann Simonneau tout ça. Eux ils avaient un bon niveau. Et pas beaucoup d'élève quoi. Soit, ils étaient bons au hockey mais pas bons à l'école, soit ils n'arrivaient pas à concilier les deux. Ils avaient du mal à concilier les deux. Et puis ils n'avaient pas de moyens aussi. Tu vois c'est un petit sport. Ils ont du mal à recruter, à avoir un gros bassin de recrutement. Et en fait la section foot fille, ça a été la ligue qui a impulsé ça. C'est en fait, comment il s'appelle ? Qui est à la Roche maintenant. Claude Landreau. C'est Claude qui a poussé pour créer c'te structure. Et c'est même lui qui encadrait au départ la structure. Au départ c'est en 2001, 2001-2002. Tu vois, c'est arrivé bien plus tard quand même. Tu vois. Le foot féminin aussi c'est apparu, ce n'est pas tant.

M.T. – *Je ne sais pas quand est apparu le club de l'ESOF ?*

M.M. – C'était antérieur encore. C'est antérieur encore. Bien antérieur parce que moi je jouais. Quand je suis arrivé à la Roche, j'étais surpris par le fait qu'ils aient un club aussi fort à côté (rire), qui joue en première division. Nan c'était. Donc après, le rectorat a essayé de cadrer. Donc ils ont hiérarchisé les sections. Tu vois ils ont hiérarchisé. En fait il y a eu. Je ne sais pas à partir de quand ça été ça. Je pense que

c'est dans les années 90, tu vois. Je dirais 95 par là. Où ils ont structuré en sections sportives locales, départementales, régionales, tu vois. Pour cadrer un tout petit peu le recrutement, tu vois. Pour pas que les établissements scolaires fassent n'importe quoi.

M.T. – *Ouais qu'ils n'aillent pas chercher ...*

M.M. – Voilà. Donc ça a été. Et ça, c'est resté un moment. Donc la section foot garçon est longtemps restée une structure locale. Avec des gens issus de. Normalement on aurait pu... mais après on a essayé de passer départemental parce que ce qui m'intéressait c'était d'avoir les meilleurs vendéens ! Ce qui a été fait. On est passé section départementale. Alors que la section natation est de suite au départ, était une section régionale. C'est-à-dire qu'il y avait des gamins qui venaient du Mans, de la Sarthe, de Laval, de la Mayenne. Il en venait de partout. Même de Nantes, de la région nantaise. Même s'il y a des grands clubs à Nantes et à Angers, tu vois où il y a un club de natation. Donc on avait des gamins d'un peu partout à la natation, voilà. Donc après, moi en tant que coordonnateur, ça fait maintenant plus de 30 ans que je m'occupe de ça (rire). Donc, c'était quoi mon boulot ? D'abord mon premier boulot je te dis c'était : trier les dossiers scolaires. Je triais, je me dis s'ils ont le bac comme les autres, mieux que les autres, c'est formidable tu vois en termes de communication, tu vois. Moi je suis zéro pour la communication. Je suis un incapable. Je suis incapable de me vendre comme ça mais bon, ou de parler dans la presse. Jamais. Jamais on n'a jamais fait tu vois. Pour ça je suis zéro. Et mais enfin, le bouche-à-oreille ça fonctionne. C'est-à-dire que les gamins qui avaient des dispositions sportives et qui étaient soit nageurs, soit footballeurs, soit gymnastes, comme ça ils savaient qu'ils pouvaient nous les confier et ils iraient au bout. Donc je regarde le dossier scolaire. Je suis prof principal de la classe de seconde où ils sont regroupés tous. Parce qu'après avec les séries j'en avais un peu partout tu vois. Il y en avait en S, en ES, en L, en STMG, tu vois j'en avais un petit peu partout. Donc au départ faire un tri, et même à la fin de la classe de seconde. Faire en sorte que je m'assure que ça allait jusqu'au bout, tu vois. Après en étant prof principal, beh au début j'avais des moyens. On avait des moyens tu vois. Quand ils ont mis en place les structures locales, départementales, le rectorat, j'avais des heures pour s'ils avaient un petit peu des problèmes en maths, comme ça avant que hop on mettait un petit peu des heures sup. Pour un prof de maths. C'était une prof de maths, madame Chaigneau, qui était super. Et elle était un

peu impliquée parce que sa fille nageait au club de natation. Mais elle n'était pas à la structure hein. Elle était vraiment super qui était la prof de math dans l'équipe où j'enseignait en seconde. Tac elle fait des heures sup, des rattrapages avant le bac, tu vois. En français pareil j'ai eu pleins de collègues qui tu vois avant le bac de français en première tu vois pour les aider. Mais petit à petit je ne m'en suis plus. J'ai plus eu les moyens. Je pourrais demander à mon proviseur de lâcher ça tu vois, ou comme ça. On pourrait très bien le faire. Mais là ça fonctionne, ils ont le bac normalement. Le truc c'est que tu vois (rire). Donc, après prof principal j'assure le suivi tu vois sous forme d'entretiens tu vois. Je prenais ça à cœur. Je m'en suis occupé tu vois. Oui parce que certains venaient de loin, ils n'avaient jamais été internes, la vie en internat, les petits problèmes de la vie, de sommeil tu vois. De changement entre le collège et le lycée, ce n'est pas la même chose tu vois. Donc je faisais pas mal d'entretiens tu vois avec eux. Voilà. Après, c'est moi qui m'assurais du complément alimentaire. Tu vois ils ont un complément alimentaire. Rien, c'est des barres de céréale qu'ils vont récupérer les internes. Parce que bon ils dépensent sur le plan énergétique. Voilà. Euh, au début, prof principal en seconde, je l'ai longtemps fait puis je me suis rendu compte que c'était une erreur. J'allais voir en juin mon chef d'établissement. Et je lui demandais « il faut mettre tel prof de français, tel prof de maths ». Plutôt mettre en face d'eux des profs qui aiment bien le sport et les sportifs. Et en fait je me suis rendu compte que c'était une connerie. Parce qu'après. L'année de seconde c'était super. Et après ils passaient en première et des fois ils tombaient avec des profs qui ne pouvaient pas en encadrer un ou qui disaient « ah ils s'entraînent trop », « ils sont toujours fatigués » ou « ils arrivent de l'entraînement en retard » tu vois et tout (Baisse le ton). Donc en seconde j'ai plus choisi. J'ai laissé faire. Ça tombait sur ce que ça tombait. C'est comme ça. Puis j'ai trouvé ça mieux parce que moi ça me permettait aussi quand ça se passait mal de régler le problème quand je les avais moi sous ma coupe en étant prof principal. Tu comprends ? Leurs faire comprendre, je leurs dit bah « il y a de profs, on ne s'entend pas avec tout le monde. Tu ne peux pas plaire à tout le monde et c'est comme ça. Mais tu vas faire avec et tu vas t'accrocher pendant un an », tu vois. Alors quand ça se passait en première et en terminale, je n'arrivais pas, tu vois j'arrivais plus. Je n'avais plus aucun contrôle. Je les avais encore en EPS un tout petit peu, même pas sur quand des fois tu vois. Donc je pouvais moins voir. Donc j'ai abandonné ça. Voilà. Donc non qu'est-ce que je fais d'autre ? Rien de particulier hein.

M.T. – *Sinon moi le « quand », ça a été réglé. Sur les origines je pense que j'ai ce qu'il faut.*

M.M. – Les origines, c'est une volonté d'un club tu vois ou d'une personnalité à l'intérieur d'une. D'accord. Poussées par les familles, par des gamins qui ont un très bon niveau. Qui ont un très bon niveau régional et qui aspiraient à avoir le niveau national tu vois.

M.T. – *Dans quel but, ça rejoint ?*

M.M. – En fait, c'était alléger la journée. Le principal. Au début, ça s'appelait « section sportive », pour te dire l'inversion. Ça s'appelait même section « sport-études ». Et on a appelé ça « section à horaires aménagés » dans l'idée que, quand ça s'appelait sport-étude, c'est sport puis études. Tandis que là, on aménage leur emploi du temps pour leur permettre de suivre tu vois, de vivre leur passion tout en suivant une scolarité où la priorité demeure le résultat scolaire. Le fait d'inverser la terminologie, c'est les mêmes choses mais (rire) c'est de se dire, de faire comprendre. Et aux familles aussi. Donc au départ c'est alléger la journée du sportif, l'organiser pour qu'il ne termine pas tu vois trop tardivement.

M.T. – *Ça marche. Eh oui tu as dit que tout ce qui était institutionnel, niveau rectorat ...*

M.M. – C'est venu après.

M.T. – *Ce n'était pas cadré. Vous n'avez pas profité de ...*

M.M. – Non. Bah non c'était novateur au début. Il n'y en avait pas beaucoup. Il y avait quelques structures en foot, des sections sportives, des sections sport-études en foot mais le foot a toujours eu plus de moyens que toutes les autres pratiques sportives. Parce que ça a été un sport professionnel, ils ont eu des moyens tu vois sûrement. Il y a eu de l'argent dans les clubs plus tôt que tu vois. Parce que les sports c'est la misère, ils n'ont rien quoi (rire) tu vois. Donc, c'est vrai ça, ce déséquilibre entre les fédérations. Là je le voyais bien moi tu vois pour ceux qui payaient tout de leur poche, tu vois. Tu vois par exemple la natation c'est une structure, section riche. C'est une fédération riche. Ils prenaient en charge comme c'était une structure régionale, ils payaient les licences UNSS de tous leurs nageurs. Alors que moi au foot ils ont

toujours payé. C'est les familles qui ont payé tu vois. Après qu'est-ce que j'avais donc (soupir).

M.T. – *Donc après c'était plus sur le fonctionnement, sur le recrutement, quels critères ?*

M.M. – Donc tu as un concours d'entrée. Ils rentrent d'abord sur des critères d'ordre sportif. C'est-à-dire que pour rentrer il faut que sportivement ils tiennent la route. Et après on regarde le dossier scolaire.

M.T. – *Et au niveau sportif qui ?*

M.M. – Bah ça dépend de la structure. Ça dépend de la structure. Quand la Roche ils avaient les U17 en nation, c'est des niveaux Nationaux tu vois, pour jouer en niveau national. Et les nageurs c'était des bons nageurs de niveau régional. Mais au départ la section foot fille, quand elle s'est créée, il y avait même des filles qui étaient, au début, débutantes tu vois. Tu vois il faut savoir ça. Parce qu'en fait, ce qui est difficile c'est amener du monde tu vois sur la structure. Et je vois comme ça a évolué. Tu vois les filles, longtemps le concours c'était 10-12 filles grand maximum et derrière ils prenaient un peu tout le monde quoi. Si les filles elles tenaient la route scolairement, et souvent elles tenaient la route scolairement. Quand t'es une fille, continuer à jouer au foot, parce que tu te retrouves débutante tu joues qu'avec les garçons, il faut un sacré carafon (rire). Il faut quand même de la personnalité pour continuer euh tu vois.

M.T. – *Et au niveau de ces recrutements sportifs...*

M.M. – Bah il y avait un concours d'entrée.

M.T. – *Qui avait la main dessus ?*

M.M. – Alors la main dessus. Moi je participais au concours d'entrée. Et en fait, assez vite le club. C'était le club qui organisait les tests d'entrée. C'était moi en fait qui faisait les tests d'entrée. Je faisais des tests athlétiques et des tests de coordination. En fait l'idée dans mes tests de coordination c'était de regarder par exemple jongler avec deux ballons. C'est des trucs qu'ils n'avaient jamais fait. Ils ont toujours jonglé avec truc. Ou faire des jonglages en dissociant. L'objectif ce n'était pas de faire des

singes savants mais c'était regarder ceux qui étaient capables. En fait comme ils ne l'avaient jamais fait, il y en avait je voyais qu'ils apprenaient. En 5min ils apprenaient. Et puis t'en a d'autres qui tu vois sur leur aptitude à apprendre. C'était un petit peu ça. Et cette. Après je regardais beaucoup de situation de jeu. Le matin donc c'était athlétique, je faisais un test de VMA, un test de vitesse en ligne, vitesse avec changement de direction. Après ils devaient. Donc ces tests de dissociation que je faisais. Et je le regardais le test de jonglage aussi simple. Parce que ça leur sape le moral quand ils voient ce truc. Ils se disent « je ne sais pas faire, c'est trop dur ». Et l'après-midi je faisais des jeux, des jeux à effectifs réduits, et là je regardais comment ils s'informaient tu vois. Voilà. Oui, leur efficacité tu vois, la qualité de joueur je regardais voilà. En fait, quand on faisait le tri. Toi quand tu as dû passer le CAPEPS, c'est un peu pareil. Même si tu as des critères, des tas de critères d'observation, en fait on te classe. Et tu vois moi j'avais participé à des jurys de. Et en fait on te classe. On se disait « mais lui c'est le plus fort, tac tac tac tac tac » tu vois hop dans ta tête. Puis après on croise nos infos. Et après on dit ce qui fait que l'on voit plus fort tu vois. Mais au départ c'est quand tu fais un concours comme ça tu dis « là lui c'est le meilleur » et ainsi de suite. Je te dis ça parce que tu seras peut-être amené à y réfléchir un jour (rire).

M.T. – *Et est-ce que tu sais comment ça se passait au niveau des filles ?*

M.M. – Les filles ça a été les mêmes modalités mais les filles ça a été de suite une structure fédérale. Après c'est devenu une structure. Le district y a mis son nez dedans tu vois. Mais c'était toujours. C'était la Roche. Moi d'ailleurs, j'avais un salaire d'éducateur. J'étais payé par le club de La Roche-sur-Yon. Ça n'avait rien à voir avec mon statut de prof d'EPS. Ce n'était pas. Tu vois autant Jean-François Hervouet, il a animé des structures à Saint-Joseph (Saint-François d'Assise maintenant) mais ça faisait partie de leur emploi du temps de prof d'EPS. Mais moi ça n'a jamais fait partie de mon emploi du temps. C'était toujours détaché par le club pour entraîner.

M.T. – *Donc c'est vraiment le club qui ...*

M.M. – Oui. C'est vraiment le club. Alors que la natation, c'était le fils Bellanger. Christian Bellanger était président de la ligue truc. Et Anthony était. Anthony Bellanger était un entraîneur du club aussi mais c'était... bon.

M.T. – *Ok donc là en fait, quand tu étais en section tu n'avais pas du tout ta casquette d'enseignant au ...*

M.M. – Non. Un peu. Je l'avais un peu parce que je les avais en seconde truc. Je les avais en classe en EPS. Je pouvais les avoir en EPS. Mais c'est ça qui était bien. C'est ça qui me plaisait parce qu'en fait c'était vraiment une vie partagée. C'était vraiment un truc que je partageais avec eux de la seconde jusqu'à la terminale tu vois.

M.T. – *OK mais oui t'avais jamais officiellement. T'étais pas reconnu par l'éducation nationale comme ...*

M.M. – Nan. Nan. C'était quelque chose en dehors. Je l'ai été puisqu'ils me conviaient aux réunions d'inspection. C'était mon ... tu vois mais bon. Parce qu'en tant qu'éducateur, c'est pour ça.

M.T. – *Oui tu avais un statut à part quand même ?*

M.M. – Ouais Ouais.

M.T. – *Ok donc au niveau du recrutement sinon au niveau des études, il n'y avait pas de ...*

M.M. – Après, ça a été compliqué parce qu'avec toutes les réformes qui se sont suivies, ça a été de plus en plus. En fait avec les réformes, il y a eu une diversification des enseignements tu vois. Et on a donné la possibilité aux élèves de choisir ses... tu vois... pleins d'options tu vois. Donc à un moment donné j'ai été obligé de cadrer. J'ai limité. Je me suis. Enfin par expérience, j'avais peu d'élèves qui faisaient un bac L. Donc et puis là, c'était tous les enseignements artistiques. On a beaucoup d'enseignements artistiques ici au lycée ; Tu as danse, théâtre, arts plastiques, musique, théâtre tu vois. Moi je leur ai dit « si vous voulez faire L, ce ne sera plus avec la section foot ou la section sportive » (sourire). Parce qu'en fait quand tu construis. Au départ on construit. Je me rappelle je faisais les emplois du temps avec Vignolet. Il faisait ça sur un grand tableau. Et en fait c'était des blocs qui avaient lieu en même temps. Tu vois, il y avait libéré le lundi soir de 16h à 18. Mais pareil les danseurs étaient libérés pour aller tu vois. Ça rendait service aux profs, ils ne travaillaient pas tu vois. Dans leur emploi du temps. Pareil, on avait le créneau vendredi 16-18 pareil tac t'as les mêmes choses.

M.T. – *Donc ouais les obligations...*

M.M. – On va dire dans l'évolution des créneaux horaires tu vois, donc on avait trois créneaux. Donc moi aussi je connais ça parce que, c'était la bataille parce que c'était toujours lundi 16-18, mercredi 11h30-13h30 et le vendredi 16-18. C'était parce que c'était une aide pour avoir les terrains, la piscine. Il fallait que ça s'emboite. Donc on est longtemps resté figé sur ça. Mais en fait, là avec l'ouverture de bassins, on va en avoir de la place. Ça fait 15 ans que j'attends ça pour pouvoir, tu vois, peut-être pas à la rigueur les mettre ensemble les nageurs et les footballeurs. Les mettre dans des classes séparées pour qu'ils aient des créneaux parce que les nageurs ça fait 30 ans qu'ils vont nager entre midi et 14h quoi. Il mange avec un truc. Et ça ce n'est pas terrible tu vois. Et ils renagent le soir. Ils renagent le lundi, le mercredi, le vendredi, tu vois, ce n'est pas terrible.

M.T. – *Ça rejoint justement ma question sur les installations sportives, la gestion de l'emploi du temps, le lieu avec la ville ?*

M.M. – En fait, on a des réunions sur la répartition des installations des établissements scolaires au mois de mai, fin mai début juin où on se partage toutes les installations sportives voilà. Donc moi je faisais rentrer dans notre répartition des installations EPS les installations occupées par les sections sportives. Qui étaient même prioritaires. Elles étaient même prioritaires. C'est-à-dire qu'il n'y avait même pas à discuter, ils savaient que j'avais le stade Desgranges tu vois. Que la piscine était occupée entre, on avait 3 lignes d'eau tu vois entre midi et 14h. Tu vois. Aux jours des créneaux d'entraînement.

M.T. – *Donc la ville a toujours accordé une importance ?*

M.M. – Oui. La ville a toujours reconnu. C'était Vignolet qui l'avait mis en place, il était maire donc (rire). Je n'aimais pas. Dès qu'il y avait un souci je descendais dans son bureau et je réglais le problème en deux secondes.

M.T. – *Mais ça a toujours été rattaché à l'EPS de ce point-de-vue-là par contre ?*

M.M. – Oui. C'était par l'EPS que comme moi j'étais. J'ai longtemps été coordonnateur aussi de l'équipe EPS. Donc je faisais les deux quoi. Parce qu'en fait, quand je suis arrivé, il y avait qu'un seul lycée à la Roche-sur-Yon, public. Il y avait

que, De Lattre ça n'existait pas. Il y avait eu bien Rosa Park (Guitton à l'époque) mais c'était que technique. Donc ici c'était un énorme lycée. Il y avait plus de 2000 élèves. Il y avait 10 profs d'EPS. C'était un truc énorme. Et les profs de gym ne s'entendaient pas. C'était la guerre entre les collègues pour se mettre d'accord. Donc un jour Vignolet. Moi la première année où je suis arrivé, en UNSS on a été champions de France. On avait gagné. On a été champions de France. Et, avec Laurent Vinet, je ne sais pas si ça te dit quelque chose. Et il m'a dit au bout de 2-3 ans : « Allez, prenez la coordination, j'en ai marre des histoires ». Donc moi j'ai essayé de faire un truc de compromis entre les uns et les autres pour que tout le monde y trouve son compte tu vois. Et donc j'ai été coordonnateur pendant (souffle et fait un geste de la main). Puis il y a des jeunes qui sont arrivés, des jeunes profs comme Grégory Cherel, Yann Hardy, Brigitte Plisson après qui est arrivée pour la danse. Et j'ai dit « on tourne sur les responsabilités ». Donc j'ai instauré un système de rotation. On fait 3 ans la coordination et on tournait. C'est mieux de partager les tâches parce que. Au début, toutes les tâches administratives, toi tu avais des papiers à rendre, ils ne les rendaient jamais. Parce qu'en fait ils n'avaient jamais été confrontés aux problèmes qu'eux ils devaient s'en occuper pour. Tu vois. À partir du moment où tu assures la fonction, tu vas aux réunions tout ça, tu te dis « c'est chiant ». Le fait de partager les tâches ça te permet de faire prendre conscience aux autres des problèmes que ça peut poser, tu vois.

M.T. – *Après, au niveau des adaptations d'emploi du temps, tu en as parlé, comme quoi c'était un point important. Moi j'avais une question notamment au niveau des sanctions, de l'impact par exemple d'un mauvais résultat scolaire sur le plan sportif ?*

M.M. – Alors d'abord, normalement c'est plutôt de bons élèves. Mais je te dis, il y en a toujours qui sont justes. En fait, il y en a qui sont, enfin mauvais élèves, t'en as certains, bien souvent c'étaient des scientifiques. Ils étaient meilleurs en maths qu'en français. Ce n'était pas terrible. Donc il y avait des soucis avec les profs de français, prof de lettres ce n'était pas facile. La première des choses que je faisais quand je sentais que ça flottait un peu, je les voyais en entretien. Je n'en parlais pas aux parents. Je les voyais individuellement. La première démarche c'est un entretien personnalisé. Essayer de voir pourquoi ça ne fonctionne pas. Parce que des fois tu ne peux pas t'imaginer le nombre de problèmes personnels. Des trucs, des histoires

abracadabrantes tu vois. Et des fois je ne savais pas tout. Regarde j'ai vu, je ne sais pas si tu connais, Magalie Piat, qui était à la section, qui a joué en équipe de France de foot, qui a fait une conférence. Elle est prof à la fac de Rennes maintenant. Fin elle est devenue prof en STAPS (Rire). Ouais elle est chercheuse, elle a de beaux diplômes. Et je l'ai eu comme. En fait elle je voyais bien que. Je n'ai jamais su (soupir). Elle avait été agressée, violée par ses parents. C'étaient des histoires de famille. Des fois tu découvres de ces trucs. Des familles. Le milieu du foot aussi c'est. Pour certains, il y en a qui se projettent dans la réussite de leur gamin, tu vois. Donc ils n'ont pas le niveau les gamins, parfois ils n'aiment pas ça mais c'est les parents. C'est plus la volonté des parents qu'ils soient là plutôt que. Donc des fois c'est des trucs compliqués. Enfin tu ne peux pas t'imaginer que en discutant comme ça avec les élèves. Bon après tu essayes de remettre les choses en place. Qu'est-ce que je faisais moi ? Lors de ces entretiens, donc j'essayais de voir s'il y avait un problème d'ordre personnel ou d'ordre de vie au lycée. Des problèmes d'adaptation à la vie du lycée. Après, j'essayais d'organiser leur emploi du temps. Tu vois créer des routines de fonctionnement. Donc je leur faisais faire leur emploi du temps. Ils avaient leur emploi du temps scolaire et à côté de ça, ils avaient pleins de trous. J'ai dit « bah organise ta semaine pour que te dire « à tel moment je fais telle partie de ce travail ci ». Après si je ce soir ». Moi par exemple les footballeurs, ils avaient entraînement le mardi soir au club. Tu ne peux pas faire travailler après en rentrant de l'entraînement. Donc il faut que dans la journée tu trouves un moment tu vois. Donc j'organisais leur emploi du temps extrascolaire, tu vois. En disant « à tel moment tu dois travailler comme ça ». Donc ça c'était une première démarche. Donc je regardais si ça donnait des solutions. Après si ça ne donnait pas de solutions, ou si je sentais qu'ils étaient fatigués bah c'était plutôt de l'ordre de « bah on va enlever des séances » aussi un tout petit peu. Je l'ai rarement fait. Je l'ai fait quand même. Tu vois par exemple ceux qui sont en terminale là, j'ai arrêté pendant. On a été arrêté pendant 3 fois. Et on a enlevé des séances pour 3-4 filles et pour deux garçons tu vois. Et ça les a relancés quoi. Ils aiment tellement ça que si ça les fait chier quand même.

M.T. – *Et c'est un fonctionnement qui est commun à la section fille et à la section garçon ?*

M.M. – Oui, tout le monde. En fait, le milieu des sections foot, c'est un peu le même milieu social, tu vois. Section natation, pas le même milieu social. C'est souvent

un milieu beaucoup plus aisé. Les gamins ils sont encadrés et suivis par les familles. Et ça, ça compte énormément (Il répète), ça compte énormément. Je vois bien que. Tu vois si que quand ça commence. Avant de leur supprimer des séances, là par contre je prends contact avec les familles pour les prévenir, leur dire. Pour qu'il y ait eu, par la famille ils essayent de traiter le problème aussi, tu vois. Donc, souvent lors de la réunion, on a une réunion de, réunion parent prof de début d'année, on rencontre les familles, moi je leur donne mon numéro de téléphone pour que à tout moment parce que je leur dis « vous connaissez mieux vos gamins que nous, il va pas forcément se confier à moi », d'accord, il se confie des fois plus facilement à leurs parents quand il y a des problèmes qui apparaissent, tu vois. Mais c'est un boulot à plein temps (rire). C'est pour ça que quand, au club, je n'ai pas tant que ça entraîné. Parce qu'en fait, ça me prenait beaucoup de temps tu vois. Et beaucoup d'énergie aussi.

M.T. – *Donc le lien entre sportif et scolaire...*

M.M. – Il est tout le temps, il est constant. En fait, c'est la réussite scolaire qui conditionne le maintien en structure sportive.

M.T. – *Et même au niveau de l'organisation, par exemple est-ce que les responsables du sportif, en l'occurrence là ce n'est plus toi spécialement, sont en lien avec le chef d'établissement ou ...*

M.M. – Déjà ils sont conviés à tous les conseils de classe (silence). Ils sont conviés à tous les conseils de classe (silence). Ils sont conviés à tous les conseils de classe. On a une réunion de cadrage en début d'année. Et on a la même réunion de bilan en fin d'année. Parce qu'en fait on fait le point sur. On a différentes actions. Tu vois ils ont des trucs de formation sur les premiers secours, tu vois. Sur des formations de jeunes éducateurs. Ils passent des diplômes pendant le temps qu'ils sont en structure.

M.T. – *Sinon, au niveau des objectifs. Légalement les sections sportives doivent être inscrites au projet d'établissement. Donc il doit y avoir des objectifs derrière.*

M.M. – On essaye de les cadrer dans les projets d'établissement (rire). Favoriser. D'ailleurs toute les actions de formation de jeunes éducateurs, que ce soient

des formations plus professionnalisantes. En termes de responsabilité, développer la responsabilité. L'élève citoyen c'est ça si tu veux. Être capable de prendre en charge la santé des autres, de prendre en charge sa santé tu vois. Ce qui est d'ailleurs un souci. Parce que lors des inspections, on avait une inspection sur le mode de l'enseignement sportif. Et tu as un bilan scolaire aussi d'accord. On regarde les stats, les résultats au bac, le nombre de redoublement, les problèmes de comportement aussi. Dans tous les trucs on fait l'inventaire. Mais t'as aussi et c'est le que ça baisse, t'as le suivi médical. Et là il y a. Au départ, quand la structure était sous la tutelle que du club, le club prenait en charge le. Il y avait un médecin qui passait et un kiné qui passait le lundi soir tu vois, lors des créneaux à 18h. Donc le suivi médical, le club le prenait en charge. Après, quand c'est devenu une structure fédérale, c'est moins de moyen quoi. Donc en fait c'est laissé à la famille. Mais ils ont des exigences. Il faut que le gamin il passe un électrocardiogramme tu vois.

M.T. – *Ils ont des exigences sans données de moyens ?*

M.M. – Oui... sans donner de moyens, tu vois. Parce qu'il n'est pas là le gamin. Donc ils doivent fournir un électrocardiogramme dans les trois ans où ils sont dans la structure. Donc on essaye de leur demander quand ils rentrent en seconde. Mais en fait t'en a dans les médecins, bah ça coute cher quoi un électrocardiogramme. Donc t'en a certains médecins traitants qui peuvent l'assurer et d'autres qui ne peuvent pas. Donc en fait, ce n'est jamais vraiment contrôlé. Alors que dans l'inspection du, qui n'existe plus depuis (il réfléchit) ça fait une dizaine d'année qu'il n'y a plus de contrôle du rectorat sur les structures. Ils faisaient donc le point sur le résultat sportif, scolaire et médical. Donc je devais donner un document de suivi médical. En fait, c'était une visite médicale toute simple tu vois.

M.T. – *Comme pour la licence ?*

M.M. – Voilà, exactement pareil

M.T. – *Et le rectorat, ils avaient quelles attentes au niveau sportif et scolaire ?*

M.M. – Ils regardaient si ça fonctionnait sur un plan sportif. Ils faisaient confiance au responsable parce que t'avait quelqu'un du sport de la ligue qui venait inspecter. C'était Claude Landreau qui assurait le suivi pour ça. Au niveau de la ligue, tu avais

un suivi. Tu avais un responsable au niveau de la ligue. Donc c'était lui qui regardait et s'assurait du bon fonctionnement sur le plan sportif. Sur le plan scolaire, c'était un point avec le proviseur parce que le proviseur faisait partie de c'te réunion tu vois. Et puis moi. Donc ce n'était pas uniquement le bac, je te dis c'est les pourcentages de redoublement. Et puis sur le plan médical donc ils avaient une visite médicale à passer. Mais le suivi était bien plus pointu au départ dans la structure. Quand je te dis, il y avait un médecin qui passait le lundi soir, il regardait, il donnait des séances de kiné pour ceux qui en avaient besoin pour la semaine, ou il donnait un traitement, ou il ordonnait l'arrêt de pratique pendant tu vois. Et c'était pas mal tu vois. Et ça, ça a assez vite disparu. Parce qu'en fait le club de foot s'est désengagé de la structure. Il a partagé et il s'est à moitié désengagé quoi. Il a continué à payer, rétribuer Stéphane. Ou moi j'ai longtemps fait. Ça fait que 3-4 ans que je ne suis plus entraîneur de la section. Ce ne fait pas si longtemps que ça. Depuis que je me suis fait opérer de la hanche. Mais il prend en charge le salaire de l'éducateur, point barre. Il met les moyens. Parce que les structures, comme aussi, elles doivent être. Comme il y avait un contrôle au niveau rectoral, sur le plan scolaire de l'éducation nationale. On doit renouveler tous les 3 ans la demande de maintien de la structure. On fait un dossier et donc voilà, donc pour déterminer le budget de fonctionnement, qui les alloue ces budgets. Donc tu as des participations du conseil régional, des conseillers départementales, tu vois, de la ville de La Roche-sur-Yon, ne serait-ce que par la mise à disposition des installations sportives, l'entretien des installations sportives.

M.T. – *Au niveau du lien entre la section et l'AS, ça fonctionne comment ? Est-ce que ...*

M.M. – Ils ont leur pratique, leur championnat. Ils ont un championnat excellence. Tu vois. Ils ont un championnat à part. Et en fait tous nos élèves. C'est l'une des conditions. Ils doivent être licenciés UNSS. Tous. Tous. Mais en fait, là tu vois maintenant moi ils jouent au volley, ils vont faire le tournoi de volley, ils vont faire le cross, ils vont faire les trucs qui leurs plaisent. Ils jouent au volley tout ça. Nan les nageurs ils font leur compétition de raid, triathlon tu vois. Un élève comme Mathieu Le Cam a été champion d'Europe de triathlon, il était à la section ici. Ils sont impliqués dans les pratiques. Ils sont obligatoirement licenciés. On ne les oblige pas. Je n'oblige pas comme ils font au collège au bourg, où ils les obligent à faire le cross tu vois. On ne les oblige pas. Ils font s'ils ont envie. Des fois quand je sens qu'il y en a un qui a

une VMA qui est forte, tu vois parce qu'en soit mon premier cycle c'est un cycle d'athlétisme, je l'incite à venir faire le cross. Mais c'est juste il a envie il vient, il n'a pas envie il ne vient pas. Tu vois. Ils s'entraînent déjà beaucoup. Ils s'entraînent pratiquement tous les jours tu vois. Parce qu'ils ont entraînement le lundi soir ici au lycée, le mardi soir au club, le mercredi au lycée, parfois le mercredi après-midi au club. Ils se reposent le jeudi et ont entraînement le vendredi. Et le vendredi, comme la structure est devenue une structure fédérale, ils ne sont plus tous de La Roche-sur-Yon maintenant. Donc on a décalé l'entraînement de 16-18 entre midi et 14h pour leur permettre de s'entraîner le soir dans leur club quand ils rentrent le vendredi. Tu vois. Sinon ils sont complètement coupés de leur club d'origine toute la semaine.

M.T. – *Mais il n'y a pas d'aménagement au niveau du prix de la licence UNSS ou...*

M.M. – Non, au départ, pour la section natation c'était la ligue jusqu'à. Et là, la structure de la natation c'est devenu le club. Mais c'est cette année, depuis cette année juste. Jusque-là ça a toujours été pris en charge par la ligue.

M.T. – *Au niveau des constitution des classes, tu m'as dit, les secondes sont tous regroupés...*

M.M. – Alors, ils sont regroupés dans une même classe de seconde. Mais ça ne fait pas, ça fait une vingtaine d'élèves. Avec. Les classes c'est des classes à 35 donc il y a 15 autres élèves qui ne sont pas des élèves sportifs. Ils sont là par le choix de leur option quoi. De leur enseignement.

M.T. – *Et ensuite, c'est en fonction des filières ?*

M.M. – Oui

M.T. – *Mais même dans la même filière, est-ce qu'ils seront tous regroupés dans la même classe ?*

M.M. – Oui. Bon là c'est éclaté avec la réforme puisqu'ils doivent choisir leur enseignement de spécialité. Mais pareil, on essaye de les regrouper.

M.T. – *Moi je voulais aussi savoir par rapport à l'internat, comment cela se passait...*

M.M. – Alors l'internat, en fait ça a été une obligation de souplesse tu vois. Parce qu'en fait, pas tellement sur les créneaux des sections mais comme il y en a qui viennent de loin, ça nous a obligé à ouvrir l'internat le dimanche soir. Avoir une structure d'accueil le dimanche soir. Organiser des passages prioritaires pour s'alimenter ceux qui s'entraînent entre midi et 14h, passer en premier. Ça a aussi je veux dire organiser des décalages des repas pour le soir quand ils s'entraînent le mardi et le jeudi, qu'ils ont entraînement le soir au club. Alors que ce n'est pas nécessairement à lier avec le fonctionnement des horaires de la section tu vois. Parce que les horaires de la section, nous sont immuables. Et puis là, quand lundi je fais ma demande auprès de mon chef d'établissement, je veux qu'ils me les libèrent le lundi entre 16h et 18, le mercredi 11h et 13h30 et le vendredi entre 16h et 18h. Plus tous les jours entre midi et 14h. Tu vois, ils doivent avoir ça dans leur emploi du temps. Alors l'emploi du temps ça fait partie des contraintes tu vois. C'est quand même assez lourd.

M.T. – *Et il n'y a pas de réticence au niveau ...*

M.M. – Ah bah il y en a toujours (rire), ce n'est jamais gagné. Parce que oui il y en a toujours. Ça, ça fait partie mon boulot de vérifier quand en début d'année. En juin, je m'assure que. Normalement l'EPS on passe en premier dans la constitution des emplois du temps. Je m'assure que la constitution des classes est au bon endroit et je vérifie en septembre. Avant la rentrée en septembre je viens voir s'il n'y a pas de soucis. Toujours. Il y en a toujours un petit peu. Mais bon ça fait partie de mon boulot.

M.T. – *Donc ça c'est toi qui t'en occupes ?*

M.M. – Oui

M.T. – *L'ancrage institutionnel donc tu m'as dit que le rectorat est apparu assez tardivement...*

M.M. – Oui, il apparaît assez tardivement. Je ne sais pas, ça s'est créé en 87-88, dans les années 90 quoi, tu vois.

M.T. – *Donc il y a quand même eu un petit moment ?*

M.M. – Oui. En fait ce sont des structures qui se sont créées comme ça et ils n'avaient pas le contrôle tu vois.

M.T. – *Et comment c'était possible de créer une structure ?*

M.M. – Bah c'était une volonté d'un chef d'établissement. Entre un chef d'établissement et un club de la ville. Tu Vois. Et une personne qui a envie de monter le projet.

M.T. – *Chacun s'organisait comme il le pouvait ensuite ?*

M.M. – Voilà exactement. Après ils ont toujours essayé. Donc il y a eu une personne mise en charge. Je ne sais plus son nom. Comment il s'appelait. Il n'en foutait pas une mais il faisait que ça au rectorat. Il n'était jamais dans son bureau. Il y en a qui sont payés toute leur vie...

M.T. – *Qui étaient censés s'occuper des sections sportives ?*

M.M. – Oui. Il me faisait rire. Il faisait des trucs, il regardait, il vérifiait. Surtout que moi à un moment donné j'ai fait un peu ce que je voulais. Tu vois comme il y avait des cartes scolaires, je leur faisais tous prendre russe, parce qu'on était le seul lycée où il y avait du russe (rire). Mais ils faisaient russe un mois ou deux mois et après ils abandonnaient tu vois. Ils venaient là pour faire. Ils prenaient russe. Et après, avec l'informatisation qui est apparue, dans le suivi des élèves ça, ça n'a plus été possible. Mais je te dis par exemple, la façon dont ça se passait c'était vraiment du bricolage.

M.T. – *Et donc quand ça s'est informatisé, est-ce que la section était à ce moment-là reconnue par ...*

M.M. – Oui. Elle ne l'a pas toujours. Elle l'a toujours. Elle a eu du mal à préexister tu vois. Mais bon. Elle était toujours plus ou moins reconnue. Pas de façon officielle. Il a fallu que je fasse les démarches auprès de la logique, auprès du rectorat. Enfin moi et le lycée.

M.T. – *Parce que tant qu'elle n'était pas reconnue, il n'y avait pas moyen de déroger à la carte scolaire ?*

M.M. – Elle a tout de suite été reconnue. Elle a de suite été reconnue. Après le fait que les structures locales, départementales, régionales, ça a existé une quinzaine d'années tu vois. Et après ça s'est effiloché je ne sais pas pourquoi. Oui c'est ça je ne sais pas pourquoi ça a disparu. Ça a disparu. Pourquoi ils ont abandonné ça ? Alors que c'était un filtrage assez clair tu vois. Mais parce qu'en fait il n'y avait plus personne à l'inspection de l'académie pour contrôler ça. Ils ont supprimé le poste. Et donc je ne sais pas. C'était sûrement un problème de moyen.

M.T. – *T'as parlé du russe pour échapper à la carte scolaire*

M.M. – Oui ça c'était un truc. À un moment donné oui. Tout, il y a eu un des tas de combines pour permettre aux élèves d'arriver jusque-là. Quand ce n'était pas bien défini. Il y a que les nageurs qui sont toujours arrivés parce que c'était une structure reconnue eux, comme c'est une structure régionale. Et puis il y avait que là que ça se faisait. Après Angers, Nantes ils ont voulu. Ils ont monté leur truc pour garder leurs nageurs en fait.

M.T. – *Donc au niveau des résultats scolaires ? Il n'y a pas eu d'impact sur les résultats scolaires ?*

M.M. – Non. Au contraire, ça a permis à certains élèves scolairement plutôt moyens. Je vois un élève comme Martin Bulteau. Lui quand il est rentré en seconde, il était très moyen scolairement. Donc il voulait faire une première STMG. En fait il a fait une première S, et il a eu le bac. Facilement tu vois. Alors ça l'a motivé, ça l'a rendu. Il en a pleins, j'ai pleins de cas où les élèves ça les a bonifiés. Parce que ça a donné un sens tu vois au fait de venir au lycée, d'y rester tu vois. Et en fait ils se sont rendu compte qu'on était mieux à l'école si ça se passait bien pendant les cours et que tu allais à ton entraînement l'esprit libre et que plutôt que de te faire tu vois allumer toute la journée parce que des mauvais résultats scolaires.

M.T. – *Et au niveau sportif, est-ce que ça a réellement eu un impact sur...*

M.M. – Bah oui, on a eu des générations de joueurs au club de la Roche. Là il y a une année, l'équipe qui a joué en national, c'est-à-dire presque le niveau national actuel, ils étaient tous passés au lycée quoi. Toute l'équipe quasiment. Toute l'équipe. Il y en avait un ou deux qui étaient dans le privé mais ils étaient tous passés au lycée

quoi. Quand la politique du club c'était de faire parvenir réellement les jeunes du club en équipe première ça a été une réussite.

M.T. – *Et au niveau des filles, c'est pareil ça se retrouve ?*

M.M. – Les filles c'est pareil. Le club support c'est Saint-André d'Ormay. C'est vraiment plein plein plein de Les filles qui composent l'équipe première sont toutes, pratiquement toutes passées au lycée.

M.T. – *Est-ce qu'ils ont des études en plus ? Tu as parlé tout à leur d'accompagnement...*

M.M. – Au début. Au début on a eu des cours pour rattraper ceux qui avaient un peu des problèmes dans leurs séries en fin d'année. Et puis après, l'institution a organisé. T'avais des. Avant l'AP, comment ça s'appelait. Ils pouvaient aller en soutien. Donc moi je les incitais à faire ce soutien, tu vois. Quitte à rater si ça tombait sur des créneaux d'entraînement truc, ils allaient en soutien tu vois. Ce mécanisme du soutien c'était mis en place c'est élèves. C'est à la propre volonté des élèves. Ils y allaient.

M.T. – *Sur le recrutement, est-ce que ça a évolué au fur et à mesure des années. Tu as toujours parlé d'un recrutement départemental...*

M.M. – Oui, c'est de plus en plus. En plus le club a déplacé sa structure au Roc. Là, maintenant, pour le foot garçon c'est vraiment une structure du district. Il y a quelques joueurs de la Roche VF. Il y en a deux par exemple en seconde. Mais tous les autres viennent d'autres clubs. Alors que longtemps, quand moi je m'en occupais, c'était que des joueurs de la Roche VF. Et ils étaient même obligés de signer au club (rire). Ça fait marrer. C'était... Alors que les filles, ça a toujours été une structure fédérale. Mais comme il n'y a pas beaucoup de filles qui jouent au foot, ils étaient obligés de recruter surtout dans le bassin du département, voire même plus loin. Il y en a une qui arrive de Bressuire. Il y en a qui venaient de loin pour venir. Et elles n'étaient jamais très nombreuses. Et pour te dire l'évolution, au concours, là elles étaient plus nombreuses que les garçons pour le concours d'entrée. Elles étaient 35-36 filles. Il y en a 6 qui sont rentrées. Et c'est beaucoup plus intéressant sur le plan sportif. Le niveau il a incroyablement monté. Alors que les garçons, ça stagne à une

trentaine. Il y a eu des années où. Il y a deux trois journées où j'ai eu 70 candidats. Et j'en prenais 6-7.

M.T. – *Il y a si peu de ...*

M.M. – Bah pour qu'ils soient bons à l'école et au foot, ce n'est pas gagné. C'est pareil. Il n'y a pas toujours les deux tu vois. Et puis en Vendée, la moitié des élèves. Il y a des familles qui ne mettrons jamais leurs gamins dans le public. D'autres qui ne les mettrons jamais dans le privé. Il y a vraiment cette.

M.T. – *L'impact du Roc dernièrement a vraiment ...*

M.M. – Ah oui ça a fortement impacté. Oui. Le niveau sportif est bien moins fort chez les garçons quand même. Parce que les meilleurs joueurs sont quand même à la Roche VF. Bon ils ne sont pas mauvais hein mais bon ce n'est pas. On a plus été champions de France depuis une dizaine d'année. Tu vois alors que je l'avais été trois fois tu vois. Et tu bats des établissements comme Villeurbanne, Lyon, Marseille, Paris tu vois. La Roche-sur-Yon qui bat des tu vois des. On battait Angers, enfin tu vois Chevrollier.

M.T. – *Alors qu'il y avait la SSR...*

M.M. – Mais oui. En niveau on a beaucoup baissé.

M.T. – *Parce qu'il y a eu moins cette affiliation avec le club ? Rapport avec la mairie ?*

M.M. – Oui, on a parlé de réunion en début d'année, de répartition des installations. Le prêt des installations pour les compétitions aussi tu vois.

M.T. – *Les installations, il y a besoin de les financer ou c'est vraiment un prêt ?*

M.M. – Non. Oui. En fait, les établissements scolaires, on paye la location des installations à la ville tu vois. Et c'est le conseil régional qui alloue. Donc, mais là non on ne paye rien.

M.T. – *J'ai une question aussi par rapport à l'image de la section dans l'établissement, que ce soit au niveau des enseignants, des élèves...*

M.M. – Nous en fait, ça a été, on avait quand on a lancé le projet. L'idée c'était d'avoir un pôle sportif tu vois. Un pôle sportif, un pôle artistique. Ça c'était vraiment représentatif. On n'a plus utilisé cette terminologie de tu vois parce qu'on. Ça nuisait un peu à l'amalgame des élèves (rire). T'avais des clans. Pour éviter ça, t'sais, on a mis ça un peu de côté. Mais en fait, il y a une politique sportive que les chefs d'établissement ont toujours soutenus. Ne serait-ce, par exemple il y a un truc qui existe nulle part ailleurs, dans aucun autre établissement. Nous par exemple, si on avait que nos budgets UNSS on ne pourrait pas fonctionner puisqu'on dépense beaucoup plus. On a une ligne budgétaire de 10 000 € qui est dégagée pour nos fonctionnements avec les compétitions pour permettre à nos élèves de participer à toutes les compétitions à niveau national. Tu vois. Il y a une ligne budgétaire qui est dégagée tous les ans pour pouvoir en fonction. Sinon on ne pourrait pas.

M.T. – *Et qui justement sert aux sections sportives ?*

M.M. – Oui, ce sont essentiellement les sections sportives qui utilisent. Les autres aussi quand on va au championnat de France scolaire tu vois. Mais c'est eux, principalement eux. Parce qu'ils ont un bon niveau régional, ils vont être champions d'académie.

M.T. – *Et forcément je suppose que s'il y a ce budget qui est alloué, c'est que de là ça remonte de...*

M.M. – Oui, c'est le mode de fonctionnement. On est obligé nous. Mais ça on ne l'a pas eu de suite. C'est en fait c'est que tous les ans, j'ai toujours été au CA. Je me suis arrangé pour être élu au CA d'établissement. Parce qu'en fait c'est important d'y être parce que c'est là que se distribue le pognon. Donc je faisais la demande tout le temps d'une rallonge sur le fond des aides de l'établissement pour permettre de payer. Donc au bout d'un moment, j'ai dit plutôt que de faire voter en fin d'année ou comme ça, on va la mettre au départ. Et je le faisais voter lors des premiers CA. Parce que le nerf de la guerre, c'est le pognon (rire).

M.T. – *Donc même les élèves, est-ce qu'il y a une différence au final ? Le statut des élèves...*

M.M. – Non, nous même. Nous les profs ils mélangent. Tu vois parce qu'on a des élèves en section horaires aménagés. On avait des EPS de complément aussi. Les profs ne font pas la différence. En plus c'était souvent. Les EPS de complément, on avait 35 places pour 70 demandes, un truc comme ça. Et puis comme c'était une classe. C'était notre classe, on appelle ça la classe « canif » dans les qualifications de prof. Parce qu'ils savaient que c'est une bonne classe. Alors les profs n'hésitaient pas à nous les mettre là-dedans tu vois. C'est deux bonnes classes. Et même les EPS de compléments plus forts que les horaires aménagés. Tu vois ils sont plus fort. Parce qu'ils étaient. Nous on n'a pas du tout de regard sur les EPS de complément. C'est l'inspection académique qui nous envoie les meilleurs dossiers scolaires. Donc on prend dans ces classes les 35 meilleurs tu vois. Alors que moi à un moment donné, ils rentrent d'abord sur des critères sportifs. Tu vois, après. Mais ce sont deux bonnes classes, qui sont quand même deux bonnes classes. Au niveau des classes Europe, anglais, tu vois, des bachibac tu vois. Cela fait partie des bonnes classes. Moi je vois, j'ai dit, je travaille quasiment tout le temps avec les mêmes profs parce qu'ils se battent pour avoir la classe. Tu vois le prof de math, il me dit tout le temps « garde ma place, truc ». Tu vois. J'ai des collègues avec qui je travaille régulièrement parce que c'est une bonne classe. C'est des élèves qui sont actifs en classe, ils disent des conneries, ils n'ont pas peur de participer. Ce n'est pas une classe qui dort tu vois. C'est une classe dynamique. Et puis comme on les surveille, ils font attention tu vois. C'est plutôt agréable. Une classe agréable avec des élèves qui ont envie tu vois. Donc ça c'est un point positif aussi en termes d'image pour le truc, les profs. Il y a plus beaucoup de profs qui disent « ah je ne veux plus les sportifs ». Ça n'existe pas, pratiquement pas parce que les résultats que les élèves obtiennent, on n'a pas de soucis, ou rarement quoi. T'as des profs qui de toute façon seront capables d'encadrer aucune classe. Quel que soit la classe en face (rire). Je joue ce rôle mais aussi. Il n'y a pas a. Par exemple, j'ai un prof de physique, une cata complète. Au bout d'une semaine il me met un mot dans le casier comme quoi il y a le bordel. Donc là tu vois je leur tape dessus. Il faut le faire comprendre que « eh toute l'année ». Des fois il en a même qui sont en dépression. Et comme il n'y a pas de remplaçant, l'année denrée ils n'ont pas eu physique de toute l'année. Ils ont fait un bac après en prenant 5 en spécialité maths, physique SVT. Donc la physique (mime la chute). Donc je leur ai dit moi à ceux de cette année « pas de dépression, vous le supportez et vous-même vous allez vous tenir mieux que les autres pour avoir le programme jusqu'au bout ». Comme ça ils ont

compris. Pour le cours ça les a clamés. Et ils vont discuter avec les autres Et ils disent « bah oui eh eh ». »

Annexe 2. Entretien avec Philippe Sulpice (28/01/2020)

Grille d'entretien

L'origine

- Quand l'idée d'une section sportive est-elle apparue ?
- Qui est à l'initiative ?
- Quels intérêts trouve le lycée dans ces section sportive ?

Le lycée

- Quelle est la place du sport dans l'établissement (Politique, etc.) ?
- Quelles est la place de l'AS dans l'établissement ?
- Quel est le secteur de recrutement de l'EPL, tendances et affluences ?
- Quel est l'offre d'enseignement proposée (en termes d'options, sections, etc.) ?
- Quels sont les frais d'inscription ?
- L'internat : affluence, pourcentage de sportifs ?

Le fonctionnement

- Pouvez-vous clarifier la distinction entre « l'académie de football » et « la classe football » ?
- Quelles contraintes sont engendrées par le fonctionnement de ces sections sportives ?
- Quel est la place du lycée dans le sportif (Recrutement, etc.) ?
- Quelles adaptations sont proposées aux élèves ?
- Quels sont les résultats scolaires des élèves, leurs voies de prédilection ?

Vous

- Quel est votre parcours professionnel ?
- Quels sont vos affinités avec le monde du sport ?
- Quelles valeurs sont associées selon vous aux sections sportives ?

Transcription

« **Philippe Sulpice** – Alors je vais vous parler un petit peu des origines en fait. Cela doit remonter à 6-7 ans au moins maintenant ouais (tente de se remémorer). Alors, on est dans un établissement qui a une culture du sport de haut niveau on va dire. Avec un pôle espoir de cyclisme que l'on appelle CREF maintenant qui a plus de 25 ans et qui a tout fait pour que des jeunes sportifs de haut niveau soient scolarisés et puissent avoir un parcours maintenant jusqu'à bac+3, euh ici. Sur ce modèle-là, moi quand je suis arrivé dans l'établissement, il n'y avait pas d'autres sports. Moi je suis un ancien sportif. Dans l'équipe de direction il y en avait d'autres aussi qui étaient anciens. Et on s'est dit bah « on peut peut-être faire bénéficier d'autres sports du savoir-faire » quoi. Parce que c'était un savoir-faire quand même à l'origine. Et on s'est dit « bon bah prenons le football parce que c'est le sport de base, puis voilà ». Donc, alors si l'on fait ça, c'est d'abord pour que des jeunes sportifs vendéens n'aient pas à partir très loin. C'est-à-dire qu'ils puissent rester en Vendée pour à la fois avoir un parcours scolaire et suivre un sport à haut niveau. On travaille d'abord pour nos élèves. Ensuite, comme pour le cyclisme, c'est très clair que c'est un double parcours mais que le parcours scolaire est prioritaire. Cela veut dire que cela nous arrive d'avoir un recrutement sportif d'un jeune qui veut entrer en seconde générale. Et on va lui dire « bah écoute non, avec tous les entraînements que ça fait, plus tes déplacements le week-end, tu n'y arriveras pas donc on ne te prend pas en classe de seconde. Par contre, on peut peut-être proposer une autre formation de type lycée professionnel si tu le préfères. Ou bien, on te conseille simplement de rentrer en seconde mais de continuer à faire du foot dans ton petit club et puis voilà. » Parce que pour nous, il n'est pas question de leurrer des jeunes, surtout sur le football parce qu'ils n'ont pas toujours la tête sur les épaules. Donc on commence par leur dire « si vous arrivez ici au Roc, ce n'est pas pour devenir footballeur professionnel ; vous seriez déjà dans un centre de formation. Donc parcours scolaire d'abord ». Donc, c'est ces deux choses-là : l'idée de pouvoir faire en sorte que des jeunes sportifs de haut niveau restent en Vendée et puis en même temps faire en sorte qu'un jeune ne se perde pas dans des projets, dans des rêves insensés. Donc on l'a fait pour le football. On a commencé par une académie de football. Parce qu'effectivement on n'a pas pu obtenir le ... parce que moi j'étais partant pour une section sportive hein. Sauf que l'on m'a répondu qu'il y en avait déjà une à la Roche (Sourire). Donc euh bah très bien, moi je n'ai rien contre. Donc on a

trouvé un autre dispositif avec un club qui était partant pour le faire. Cela a même donné un autre dispositif derrière parce que l'on avait plusieurs clubs sur la Roche qui étaient intéressés. Donc on a aussi une classe football avec les clubs du Poiré-sur-Vie et de Saint-André d'Ormay. Sur des rythmes différents. L'académie s'entraîne tous les midis... enfin quatre midis. La classe football s'entraîne deux fois dans la semaine, dans l'établissement. Donc la condition, c'était aussi que nos élèves puissent faire leur activité sur place. On ne souhaitait pas non plus forcément euh... on n'a pas recours aux installations sportives municipales, du tout. Donc, on a tout fait sur place. Voilà. Et cela a même donné un troisième projet puisque l'on est le centre de formation des cadettes France de basket de la Roche : le RVBC. Et là du coup c'est encore un autre dispositif parce que là on est le centre agréé par la fédération française de Basket-ball pour autoriser le club à évoluer en première ligue féminine parce qu'ils sont obligatoirement euh... ils doivent obligatoirement avoir un centre de formation.

Maxime Teillet – *D'accord, donc de ce point de vue-là, c'est vraiment un dispositif pour le club qui permet de...*

P.S. – Voilà, qui permet d'évoluer aussi là où ils évoluent parce que c'est important qu'ils aient le centre de formation. Donc on est audité par la FFBB tous les ans. Ils viennent voir, voir comment ça se passe.

M.T. – *Donc une section sportive reconnue par là ...*

P.S. – Ce n'est même pas une section sportive.

M.T. – *Nan, c'est vraiment un centre de formation ?*

P.S. – C'est un centre de formation. Voilà. Bon, vous voyez, il y a des choses très différentes : un CREF cyclisme qui est reconnu par la fédération de cyclisme et le comité cyclisme régional, une académie de foot qui elle est complètement une initiative d'établissement et du club, et puis un centre de formation avec un autre club. Donc, ce sont trois trucs différents. Parce que moi je suis convaincu que les sections sportives c'est bien mais que c'est très restrictif. Et qu'il faudrait laisser un petit peu plus de place à la création, au besoin.

M.T. – *Je comprends. Mais néanmoins, la section, l'académie comme vous dites, elle est référencée au niveau de la ligue parce que je sais que je l'ai trouvé sur ...*

P.S. – Oui bien sûr. Elle est référencée parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. Mais euh. Et en fait, ils sont en train d'essayer de voir s'ils ne pourraient pas la faire passer maintenant pour une section sportive.

M.T. – *D'accord. Donc les démarches sont entre guillemet en cours.*

P.S. – Oui oui. Bah de temps en temps oui, on est sollicité un peu par le district pour nous dire « Bon bah, est-ce que vous rejoindriez bien ? ». Donc nous on ne sait pas en fait, on... (Silence et soupir). Au début on nous a dit que non alors pourquoi maintenant ? Si c'est pour rentrer dans des contraintes... je ne sais pas. On verra. Moi je suis ouvert à tout. L'essentiel c'est qu'on ait des jeunes qui puissent faire du sport à haut niveau et puis voilà.

M.T. – *Parce que justement, il y avait des remarques au niveau de Mendes qui remarquait une perte de leurs élèves justement de La Roche Vendée Football. Ils ont de moins en moins d'élèves issus du club dans cette section-là. Avec une fuite justement de ces élèves, de plus en plus vers le Roc. Et donc eux sont dans une démarche différente selon laquelle ils sont en train d'essayer de d'ouvrir leur recrutement à d'autres à une échelle départementale pour essayer de s'adapter de ce point de vue-là.*

P.S. – Je comprends. Mais nous, théoriquement notre académie est ouverte à tous. Ce n'est pas que le club de La Roche Vendée Football. Mais j'ai conscience qu'en gros 95% des jeunes qui sont dedans sont licenciés aux clubs. Alors de temps en temps, pas plus tard que samedi dernier, samedi soir, je suis allé voir le président là, Monsieur Boutin (ndlr Fabrice Boutin). Et on a redit des choses pour que justement, au niveau des sélections, il y ait aussi dans l'académie des jeunes d'autres clubs. Parce que nous quand on a créé l'académie, on l'a créé avec La Roche Vendée Football mais pas pour La Roche Vendée Football. Moi, si c'est un jeune qui joue à la Chataigneraie puis qui a envie de venir faire du foot et qui mérite sa place, il faut qu'il soit là.

M.T. – *Ok. Donc justement, quel est le rapport avec le club de ce point de vue-là ? Est-ce que vous avez la main mise sur les sélections en dehors du point de vue scolaire ?*

P.S. – Non, pas sur les sélections. Tout ce qui est sélection sportive, c'est eux forcément. Nous on est sur la sélection scolaire. Mais par contre on doit veiller à ce que les choses se passent comme prévu. Bon, même si honnêtement, j'ai l'impression qu'un jeune qui arrive d'un autre club et puis qui rentre dans l'académie ici, l'année suivante il signe à la Roche.

M.T. – *C'est fort probable. Je n'ai pas encore rencontré de dirigeant ...*

P.S. – Si si. Il y en a quelques fois... Alors cela dépend des U17, comment ils tournent à La Roche. Comment ça marche au Poiré aussi.

M.T. – *Oui, il y a une période où il y avait les U17 Nation au Poiré. Et inversement maintenant à La Roche.*

P.S. – Ouais donc. Nous on regarde ça mais ... comment dire (il cherche ses mots) ... ce n'est pas ça qui nous motive je veux dire. Moi, tant qu'il y a des jeunes qui font du sport comme ils veulent, ça me va.

M.T. – *Ok, c'est vraiment une démarche au niveau du haut niveau.*

P.S. – Oui c'est cela. Pour moi l'idée c'est de créer des conditions pour qu'il y ait du haut niveau aussi puis que voilà. Après qu'un jeune choisisse un club plutôt qu'un autre, j'allais dire c'est lui, c'est sa vie... moi je... Qu'ils se piquent les joueurs entre eux, c'est le problème des clubs de foot. Moi je m'en fiche un peu.

M.T. – *Ok je vois bien. Donc c'est l'histoire d'il y a 5-6 ans ?*

P.S. – Oui il y a 5-6 ans. Ça doit faire 6 ans je pense. Je ne saurais plus dire exactement mais un truc comme cela.

M.T. – *Et cela entretient aucun lien avec l'éducation physique ?*

P.S. – Si si parce qu'il y a un partage des installations. Donc ça veut dire qu'il y a forcément des contacts parce qu'il faut qu'ils s'installent bien dans les lieux, qu'ils

respectent les horaires, qu'ils respectent les équipements. Donc moi j'ai un coordinateur de l'éducation physique qui est lien avec eux aussi.

M.T. – *Je me rappelle l'époque où j'étais là, il y avait également Jake qui ...*

P.S. – Alors Jake a une mission dans l'établissement, lui, plus générale parce qu'il est ... d'abord il est entraîneur cycliste. Et puis pour l'autre partie de son temps il gère tous les sportifs de haut niveau de l'établissement d'un point de vue scolaire. C'est-à-dire que tous les lundis matin, il voit tous les jeunes, que ce soient les cyclistes, des footballeurs ou des basketteuses qui ont soit un souci physique, donc qui ne vont pas pouvoir aller à l'entraînement. Et puis il suit aussi leur niveau scolaire. S'il y en a un qui ne va plus très bien avec le scolaire, bon il le rencontre, il rencontre ses profs. Si au niveau disciplinaire il y en a un qui est à côté de la plaque, c'est lui qui va lui dire « bon tu es privé d'entraînement pendant 15 jours ».

M.T. – *OK. Il a un petit peu un rôle de responsable pédagogique ?*

P.S. – Ouais c'est ça. C'est le suivi. Il assure le suivi éducatif des jeunes.

M.T. – *J'avais une question par rapport au recrutement plus global au niveau scolaire de l'établissement. À quelle échelle ça recrute ? Quel a été l'impact s'il y a eu un impact de l'ouverture de ce genre d'académie ?*

P.S. – (Il s'interroge). Je ne sais vraiment pas le dire. Il y a certainement un impact au niveau de la notoriété de l'établissement. Parce qu'au niveau de l'image de l'établissement, oui... les gens savent qu'au Roc il y a du sport de bon niveau. Après, dire que ça a fait venir plus d'élèves, je n'en sais rien. Puis au début ce n'était pas l'idée. Parce que ce n'est pas la peine... Nous on refuse des élèves à l'entrée en seconde. Ce n'est pas pour en faire venir plus, pour en refuser davantage. Ce n'était pas lié à ça.

M.T. – *Ok ouais l'idée c'était vraiment de diversifier l'offre autour du sport ?*

P.S. – Ouais puis d'apporter un plus à des jeunes. C'est vraiment uniquement (Il insiste). Mais c'est vraiment ce qui nous a motivé. Quand je voyais ce que pouvaient faire des sportifs en cyclisme, je me disais qu'on pouvait faire ça dans d'autres sports et puis permettre à des jeunes de continuer à bien jouer. Après on en tire un petit

bénéfice. On est champion de France de basket UGSEL tous les ans ; le foot de temps en temps. Bon, ce n'est pas un gros bénéfice mais ...

M.T. – *C'est marginal ?*

P.S. – C'est marginal mais ça fait vivre l'établissement aussi quoi.

M.T. – *Et par rapport à ça, comment c'est vécu au sein de l'établissement par le personnel ?*

P.S. – Alors des fois... enfin plutôt bien globalement. Mais des fois c'est des contraintes. D'abord moi j'ai des responsables pédagogiques qui trouvent que c'est une contrainte. Parce que faut s'arranger avec les emplois du temps. En restauration c'est une contrainte aussi. J'en ai encore vu trois de l'académie de foot qui sont arrivés en retard pour déjeuner. Pour le service restauration, bon bah il y a des horaires quand même. Voilà. Donc ça c'est des contraintes. Il y a des profs aussi qui trouvent qu'aménager certains cours c'est bien mais c'est aussi embêtant quand l'élève n'est pas là parce qu'il est parti faire du sport. Donc vraiment, cela veut dire que c'est un établissement qui choisit de le faire mais avec des choses qui ne sont pas toujours faciles à gérer.

M.T. – *Oui donc au niveau des contraintes : l'emploi du temps, la restauration ?*

P.S. – L'hébergement, on a eu une année difficile une fois avec des cyclistes aussi, qui avaient l'impression qu'ils étaient les rois du pétrole. Donc on a sévi. Mais ça peut générer quelques tensions ou quelques contraintes. Normal.

M.T. – *Et donc d'un point de vue disciplinaire, comment ça se passe dans ces cas-là ?*

P.S. – Bah souvent ce sont les responsables des sections de sport qui interviennent. Donc sur l'académie de foot quand il y a un problème, on demande aux entraîneurs de remettre de l'ordre s'il y a besoin. Ça peut être vu avec le club aussi des fois. C'est arrivé une fois. Mais on se sent autorisé à ... c'est nous qui avons la décision disciplinaire sur le jeune. On a déjà exclu des jeunes de l'académie de foot pour des questions disciplinaires hein. Donc exclu de l'établissement, cela veut dire

qu'il s'en va aussi de l'académie évidemment. On supprime les entraînements quand des jeunes ne se comportent pas bien, ça arrive des fois.

M.T. – *Et au niveau scolaire, au niveau réussite ?*

P.S. – Alors au niveau réussite, on a exactement la même réussite qu'ailleurs. Parce que l'on s'est demandé s'il y avait ... il n'y a pas d'impact non. Ils sont exactement dans les mêmes taux de réussite que les autres élèves de l'établissement. C'est intéressant ça de le savoir.

M.T. – *Oui notamment je sais que du côté de Mendès-France, on m'a parlé justement que cela avait un impact positif !*

P.S. – Ça peut. Ça dépend des sports à mon avis.

M.T. – *Ça dépend oui des catégories sociales ?*

P.S. – Oui. Mais au moins ce que l'on voulait vérifier, c'est qu'il n'y avait pas d'impact négatif. Parce que là du coup, cela aurait remis en question notre projet quoi. Donc au niveau scolaire, ça marche.

M.T. – *Ok j'ai eu pas mal d'informations pour commencer, je pense.*

P.S. – Écoutez ce que je vous propose, s'il vous manque des informations un jour, vous me passez un coup de fil et on convient d'un rendez-vous téléphonique pour de plus amples d'informations. S'il y a des manques on convient de se téléphoner. »

Annexe 3. Entretien avec Stéphane Arnaud (25/02/2020)

Grille d'entretien

L'origine

- Objectifs : Interroger pourquoi plutôt cette section que l'autre ; Déceler les négociations en vigueur pour l'introduction des sections sportives ; Faire émerger les alliances avec les autres sports (notamment au Roc) – Qui a sollicité qui ? – reconstruire les démarches d'introduction dans les EPLE.

Le club

- Objectifs : Démêler le réseau de relation du club au sein des EPLE ; Pourquoi le club se retourne plutôt ici que là ; Identifier les finalités que le club trouve dans ces sections ?

Le fonctionnement

- Objectifs : Cerner les conditions d'aménagement de la scolarité ; Reconstruire la vie scolaire et sportive des élèves des sections ; Objectiver le circuit de sélection (Comment on-y entre ? Qu'est-ce que signifie d'être élève en section ?) – Entraînement, aménagement, internat, repas, AS, coût, quel type de joueur va où, etc.

Vous

- Objectifs : Comprendre son rôle au sein du club, au sein des sections sportives, travail, qui le rémunère (ou pas), son parcours qui l'a amené ici, son histoire avec le club, ses certifications, etc.

Transcription

« **Maxime Teillet** – *Mon thème de base était les sections sportives scolaires. Quand il a fallu trouver un terrain, il a fallu que je vois dans quelle section sportive je pouvais plus facilement rencontrer des personnes. J'ai commencé en allant voir Michel à Mendes. On a eu un entretien d'une heure. Au fil de la discussion, la section du Roc est venue. Donc je me suis intéressé un petit peu au Roc. Donc j'ai rencontré le*

principal, le directeur, pour avoir son point de vue sur la section. Et donc entre les deux il y a le club. Et toi qui a la chance d'être au service du club et dans les deux sections. Donc mon travail consiste à comprendre les raisons qui poussent l'école à investir le terrain du sport, accueille le sport en son sein. Et à l'inverse, pourquoi le sport s'intéresse à l'école par l'intermédiaire des sections sportives ? Donc je souhaitais te rencontrer pour avoir le point de vue du club : Qu'est-ce qui a fait qu'il s'est penché sur l'école ? Pourquoi à Mendes ? Pourquoi ensuite au Roc ? Ensuite plus à propos de toi : quel est ton rôle ? Que fais-tu dans l'une et dans l'autre ?

Stéphane Arnaud – Ok, Michel a dû te faire l'historique de Mendes. Donc là-dessus tu dois avoir pas mal d'infos. Mendes existe depuis ?

M.T. – 87 ou 88 je crois.

S.A. – Donc, là, était-ce une structure club ou une structure départementale ?

M.T. – *De ce qu'il m'a dit, c'était une structure club, à l'initiative du club. Donc le club a investi le lycée et s'est appuyé sur lui pour entrer dans le lycée. Non autant pour moi, il est arrivé un an après. Il y a un enseignant qui était impliqué et ami avec une personne du club.*

S.A. – D'accord. Moi l'origine, je me suis posé la question quand je t'ai eu. A-t-elle été dès l'origine une structure fédérale avec un club support ou une structure créée par le club ?

M.T. – *Justement, Michel m'a dit que c'était une structure club, qui est devenue une structure fédérale au fur et à mesure. Et ça ne fait pas si longtemps que ça que c'est une structure « officielle » au niveau du rectorat et de la fédération.*

S.A. – Ok. Donc c'est une structure dont moi j'ai fait partie en tant que joueur puisque j'ai fait Renoir-Richelieu en 4^{ème}-3^{ème}, quasiment à l'origine, au début de la création. Et j'ai basculé à Mendes-France. Et en effet, c'était une structure il me semble club avec 100% des joueurs qui étaient à l'AEP Bourg en 88. Moi j'y suis rentré en 91 je crois. Et j'ai repris le flambeau sur la responsabilité technique il y a moins de 10 ans je pense, avec comme coordinateur scolaire Michel qui est lui le lien entre l'établissement et le club. Alors à quelle date la section est devenue une section ? Il y a eu plusieurs appellations : SSS, SS second cycle, SSD. Je ne sais plus exactement

de quand cela date mais quand je l'ai reprise, c'était déjà une section labélisée FFF agréée par l'éducation Nationale avec comme club support la Roche VF. Donc quand je l'ai prise, c'était comme ça avec je dirais 90% des joueurs de la Roche VF mais ouvert aussi à d'autres. Donc cela a été comme cela. Puis, il y a 7 ans, le club s'est dit, un petit peu comme je te l'ai dit par téléphone : « Le problème c'est qu'en Vendée il y a presque plus de 50% des élèves qui se dirigent vers le secteur privé et qui n'ont pas l'opportunité de continuer les sections à horaire aménagé dans le privé ». Donc, à l'initiative d'Pascal Cantet, sous la présidence de Hervé Fouquet, ils se sont rapprochés du lycée Notre Dame du Roc. Et on a dû t'expliquer un peu la genèse du truc.

M.T. – *Justement, au Roc on m'a expliqué que cette section sportive était à l'initiative du lycée, qui cherchait à augmenter son offre de formation au niveau du sport de haut niveau. Ils avaient déjà le cyclisme. Et donc à leur initiative, ils cherchaient (Stéphane Arnaud fait une moue dubitative) un club support pour augmenter cette offre de leur côté.*

S.A. – S'ils le disent, c'est que c'est vrai (Sourire). Il n'y a pas de soucis. C'est clairement Pascal Cantet qui a monté tout le dossier mais maintenant, c'est en lien les uns avec les autres à mon avis. Et les volontés étaient communes. Maintenant, moi je m'en fous de savoir qui a déclenché le truc. Ils ont monté ce dossier. Nous, le club, on y voyait aussi plusieurs avantages. Non seulement offrir cette équivalence public-privée. Et aussi par le biais de la taxe d'apprentissages de nos partenaires, qu'ils versent au lycée, financer la structure. Et puis, il y a une partie de cette taxe d'apprentissage que nos partenaires versent au lycée Notre Dame du Roc qui est reversée au club.

M.T. – *Et donc, quelle est donc plus précisément cette « taxe d'apprentissage » ?*

S.A. – Chaque entreprise est tenue de verser une taxe d'apprentissage à un organisme de formation, qui sont multiples et variés. Et le CFP (Centre de Formation Professionnelle) du Roc ; attention pas le lycée Notre Dame du Roc qui est l'établissement ; a le droit de recevoir, de collecter la taxe d'apprentissage des entreprises. Donc nous, on s'est engagé avec le lycée à ce que nos partenaires

versent une valeur que l'organisme de formation, le CFP du Roc, reçoit pour son fonctionnement personnel et aussi le financement de la section. Dans cette somme, une partie est reversée au club. Donc si tu veux, tout le monde s'y retrouvait. On y reviendra peut être après mais il s'avère qu'il y a une réforme de la taxe d'apprentissage qui fait que c'est maintenant l'état qui choisira à qui l'entreprise va verser sa taxe d'apprentissage. Avant la réforme, l'entreprise qui verse on va dire 80 000 € ou 100 000 € de taxe d'apprentissage par an avait le choix de l'organisme de formation pour 80%. Pour les 20% suivants, c'est l'état qui choisissait. Depuis la réforme qui est toute neuve, qui est en cours, c'est très flou mais il apparaîtrait l'on serait presque à l'inversion.

M.T. – *Mais elle n'est pas encore mise en œuvre ?*

S.A. – Non, non. Mais là, c'est en train. Il y a encore quelques zones d'ombre. Et c'est l'état qui va choisir à quel organisme de formation l'entreprise va verser la taxe d'apprentissage. Ce n'est pas une bonne nouvelle parce que maintenant on ne peut plus obliger nos partenaires. Et le montant peut être bien inférieur à ce qu'il se passerait dans les années précédentes, depuis 6 ans. Et donc ça, le lycée nous a averti l'année dernière. Nous, le fonctionnement, tout le monde s'y retrouve. On finance la structure par le biais de la taxe que doivent nos partenaires au CFP. Cela leur permet de se financer et de nous verser une partie. Mais là il faut s'inquiéter sur les années à venir parce qu'on ne sait pas comment cela va se passer.

M.T. – *Et il y a des démarches mises en œuvre par rapport à cette réforme ?
Qu'est-ce qui est réfléchi ?*

S.A. – C'est l'état qui décide ! Sauf que ce n'est pas super clair. Donc aussi bien le centre de formation du Roc que nous, on ne sait pas exactement à quelle sauce l'état va nous manger, pour savoir si sur les 100 000 € d'Akena (exemple qui n'a pas pour but à être représentatif), ils vont verser plus 80 000 € mais peut être que 30 000 ou 40 000 €. Et là ...

M.T. – *Donc cela pourrait mettre en péril la structure ?*

S.A. – Oui, ça peut la mettre en danger. Ça peut la mettre en danger parce que c'était une ressource pour le lycée, une ressource pour le club. Le fonctionnement

faisait que tout s'auto-finançait. Et là, il faut financer l'encadrement, les frais médicaux, les professeurs pour les cours de rattrapage, enfin tout ce que tu as connu quand tu y étais. Tout cela à un coût. Et donc on est un peu dans l'expectative sur les années à venir.

M.T. – *C'est vrai qu'on ne m'avait encore pas parlé de tout cela...*

S.A. – Ce n'est pas illégal si tu veux. Mais c'est une petite sauce que le centre de formation, le club se font en interne. Tout est légal si tu veux. Mais... Et là...

Donc voilà, c'était pleins d'avantages. Cela veut dire qu'on possédait une section sportive lycée dans le public et une dans le privé. Dans le privé, sur le modèle de Pierre Mendes-France, auto-financée puis même qui te rapporte de l'argent. Donc on y voyait que des avantages. Avec même un peu plus de moyens que celle du lycée Pierre Mendes-France. Donc à l'apparition de cette section il y 7 ans, elle a commencé doucement à faire ses preuves. Puis, au bout de 2-3 ans, on s'est aperçu qu'elle était plus ou moins par rapport à Mendes-France. Là je parle pour les joueurs du club, on s'est aperçu qu'ils s'étaient plutôt rapprochés de celle du Roc. Et là on est sur du 70-30. 70% de nos joueurs qui souhaitent entrer en section sportive au lycée basculent vers le Roc, et 30% vers Mendes-France.

M.T. – *Justement, par rapport à ce chiffre, qu'il faudrait objectiver et dont Michel m'a déjà parlé, est-ce que vous de votre côté, vous encouragez les joueurs ? Est-ce vraiment une décision familiale ?*

S.A. – Justement nous, dans la mesure où ces deux structures existent avec un contenu et un nombre d'entraînement identique, moi, je dois être absolument neutre dans la façon de présenter les deux structures. Et c'est le cas. C'est-à-dire que je dis « Voilà ce qu'il se passe à Mendes-France et voilà ce qu'il se passe au Roc ». Après c'est libre de choix en fonction des sensibilités de chacun : public-privé. Qu'est-ce qui diffère ? Les horaires d'entraînement légèrement ; il y a un peu plus de suivi médical au Roc – c'est-à-dire que j'ai le kiné tous les lundis au Roc – que je n'ai pas à Mendes. Voilà, c'est la seule chose qui change ; le lieu d'entraînement et les conditions d'entraînement. Et il s'avère qu'il y a eu un changement de direction à Mendes-France, et c'est là que je m'aperçois qu'il y a la volonté fédérale et la volonté éducation nationale, puisque le chef d'établissement y est aussi pour beaucoup. Parce que

depuis le nouveau chef d'établissement l'année dernière à Mendes-France, les conditions sont considérablement améliorées sur les créneaux. C'est-à-dire que c'est quelqu'un qui est favorable au fonctionnement d'une section sportive et puis qui encourage. J'ai eu des problèmes de créneau d'entraînement sur les années précédentes. Mais là, depuis son arrivée, c'est super. C'est super tu vois. Là, j'avais du mal à avoir des créneaux à 11h car il fallait que ce soit 12h. Donc c'était la course entre midi et deux pour manger – entraînement – reprise ou l'inverse. C'était compliqué. Alors que là, c'est super. Et on travaille même à un quatrième créneau.

M.T. – *Parce que jusque-là, il y avait quand même plus de créneaux d'entraînement au Roc ?*

S.A. – Non, trois et trois. Il y en avait quatre lors des trois premières années mais on est revenu à trois. Parce que l'on trouvait que quatre entraînements par semaine, c'était trop. On est passé à trois. Et depuis trois ans, les conditions d'entraînement se dégradent au Roc. Autant il y avait des horaires qui étaient aménagés. J'avais la grande partie à 11h. Ils pouvaient s'entraîner – manger. Et là, j'ai beaucoup moins de créneaux. J'ai des joueurs qui finissent à 13h05, des fois ils reprennent à 13h30. Et là je ne me l'explique pas en dehors d'une volonté. Alors, il y a eu la réforme qui peut être a compliqué au Roc et facilité à Mendes, mais on ne voit pas pourquoi. Alors c'est plus simple depuis deux ans. Ça s'est inversé sur les conditions de pratique, et sur le confort de pratique. Est-ce que c'est une volonté du Roc, voyant qu'ils récolteront peut-être moins d'argent, en se disant « on la maintient mais on offre des conditions moins bonnes » ? Et de l'autre côté, à Mendes-France elles sont meilleures. Donc ça, je suis obligé de te le présenter quand même. Et puis même, les parents des joueurs qui vont au Roc en ce moment voient bien que les conditions ne sont pas bonnes sur la course de « Je finis à 11h50, je m'entraîne à 12h15, à 13h15 je finis et je mange, etc. ». Donc, c'est mon observation, c'est l'observation des uns et des autres : les conditions d'entraînement s'améliorent à Mendes-France et se compliquent au Roc. Et c'était l'inverse sur les premières années d'existence du Roc.

M.T. – *Si on revient un petit peu sur l'origine des sections, donc plutôt du Roc, en résumé, cela vient vraiment de cette histoire de taxe d'apprentissage qui a amené*

l'idée de créer une section au Roc alors qu'il y avait déjà une section. Et aussi dans l'idée de capter un public plus large.

S.A. – C'est ça mais je pense qu'il y a quand même la volonté sportive. Et pas que l'intérêt pécunier qui a fait que. Pourquoi une section à horaire aménagé ? Cela permet aux joueurs d'avoir dans le temps scolaire d'avantages d'entraînement. Donc une progression plus importante pour chacun en passant de 3, à 5 ou 6 séances pour certains avec un temps dégagé le soir pour bosser ou alors une autre activité, intégrée dans le scolaire. C'est la volonté première pour moi en tant que responsable technique de section sportive. Et c'est l'origine des sections sportives et à horaire aménagé : intégrer dans le temps scolaire des offres d'entraînements supplémentaires, sans nuire au planning de soirée. Faire cinq séances le soir, ce n'est pas possible. Ça, pour un technicien, c'est la volonté première. Pour le club, c'est corroboré par un intérêt financier, une image au club. Donc, c'est tout cela qui fait que le club a lancé cette section. Mais sur le modèle existant.

M.T. – *Donc il y a vraiment une inspiration sur la façon dont ça été construit sur le fonctionnement de la section à Mendes-France ?*

S.A. – Oui, complètement.

M.T. – *Peut-être en utilisant des avantages supplémentaires permis le lycée du Roc, qui sont peut-être plus compliqués à Mendes ? Il y a peut-être plus de contraintes ?*

S.A. – Il y a plus de contraintes, plus d'immobilisme, moins de souplesse, moins de possibilités de bousculer les choses sur le public. Donc, on est soumis aux règles qui peuvent être considérées comme rigides de l'éducation nationale. Mais on s'aperçoit je te dis que la volonté du chef d'établissement peut déverrouiller cela. Et je le vois, parce que je communique avec Damien Burgaud qui est à Challans, dans lequel il y a une structure collègue, qui fonctionne très bien. Et, Damien Burgaud, responsable technique, se bat pour qu'elle soit prolongée au lycée. Et il se heurte à un chef d'établissement qui n'est pas foot. Alors que tous les événements sont réunis pour. Mais, c'est vraiment le chef d'établissement qui ne s'y intéresse pas. Donc c'est quelque chose que l'on ne peut pas faire bouger si le mec... alors que c'est ouvert. Il y a plusieurs sections à horaires aménagés : labélisée fédération, labélisée fédération

et éducation nationale, les sections à horaires aménagés « clandestines » ou plutôt non officielles. Elles fonctionnent toutes sur le même modèle. Il suffit de dégager trois créneaux d'entraînement. Et il en existe.

M.T. – *D'ailleurs, si on revient sur ça, on est d'accord qu'à Mendes, c'est l'éducation nationale et la fédération ?*

S.A. – Oui, avec comme club support la Roche VF.

M.T. – *Alors qu'au Roc, c'est uniquement fédération ?*

S.A. – Non, ce n'est même plus fédération. C'est-à-dire que l'on a voulu aussi rapprocher les deux sections, à l'époque, sous couvert fédéral, pour avoir simplement une labélisation fédération, une dotation en équipement. Et il s'est avéré qu'un cadre fédéral a voulu mettre un peu la main sur le mode de détection et de recrutement en interdisant aux candidats de postuler pour les deux : Mendes et Roc. Certains candidats souhaitaient multiplier leurs chances en se présentant aux deux concours. Et ce cadre fédéral, qui était Bruno Metay, a interdit cela. Il a dit « vous choisissez ». Là-dessus, on n'est pas d'accord. On s'est dit qu'au Roc, on n'a pas forcément besoin d'eux. Donc, on s'en détache. On n'est plus labélisé fédération. Par contre, elle existe toujours. Cela n'a rien changé. Mais sauf que l'on n'a plus d'autorité fédérale pour nous dire ce que l'on avait à faire dans cette structure.

M.T. – *Et il n'y a aucun financement au niveau de la fédération sur ces structures là à part la dotation ?*

S.A. – Il y avait que la dotation matérielle, ballons et équipements sur le Roc. Donc on a dit : « Ok, on n'est pas d'accord. C'est nous qui la supportons financièrement. On se passera des équipements offerts par la fédération. Mais par contre on en a la totale maîtrise.

M.T. – *Parce qu'on est d'accord qu'au départ, il n'y avait aucun lien avec la fédération ? C'est venu que par la suite ?*

S.A. – Si, dès le début elle a été labélisée fédération, comme à Mendes. Après c'est une histoire de personne. Jean-Louis Chauvet, qui était CPE, était président du district. Donc lui aussi a œuvré beaucoup pour la création de cette section. Et il a dit

qu'il fallait absolument qu'on la labélise. Donc, ok on y va. Jusqu'à ce couac. Donc on s'est réuni pour se dire « Qu'est-ce qu'on fait : on n'a pas entièrement la main ? On a des problèmes de recrutement parce qu'on ne fait pas ce que l'on veut parce que le cadre fédéral veut nous empêcher de ? ». Puis, la décision club a été, en accord avec le lycée, de dire non.

M.T. – *Et c'était il y a combien de temps cela ?*

S.A. – Il y a 4 ans. Oui, à la fin de la troisième ou quatrième année. On s'est complètement détaché de la fédération pour devenir une structure non officielle, une structure club et lycée uniquement. Alors que Mendes est une structure fédérale éducation nationale. J'ai une visite où je suis contrôlé tous les ans par un cadre fédéral qui vient voir le fonctionnement, les effectifs, la qualité, le contenu. Je suis contrôlé sur une séance. Donc là, c'est une structure fédérale. Donc au-delà des équipements, il y a aussi une subvention fédérale de fonctionnement, à Mendes.

M.T. – *Et tu parlais du recrutement. Justement, comment cela se passe dans l'une et l'autre ? Qui a la main sur le recrutement sportif ? le recrutement scolaire ? À quel moment, toi ou le club, intervient dans le choix ? Sur quels critères ?*

S.A. – Je vais commencer avec le Roc. Depuis cette rupture avec la fédération, on a la main. Il y a des dossiers de candidature à télécharger soit au club soit au lycée. On fait un concours sportif qui a lieu au mois d'avril. À l'issue de ce concours sportif, on prend 8 à 10 joueurs. On soumet les 8 premiers à l'examen scolaire. Le lycée valide ou pas de façon définitive après étude du dossier scolaire. Donc si tu veux, même si notre meilleur joueur ne satisfait pas à leurs critères de recrutement scolaire, on ne le prend pas. On prend ensuite sur la liste d'attente. Donc, ça arrive régulièrement.

Pour Mendes-France, c'est sur le même modèle, avec des tests qui se ressemblent (Tests techniques, physiques, jeu) mais cette fois avec présence des cadres fédéraux. Le responsable technique de la section, moi, établit un classement. On en parle. En général, et pour l'instant, ils ont toujours validé mon classement. Mais ils ont un œil sur l'aspect technique. Les cadres fédéraux sont là pendant le concours. Eux approuvent ou pas. On n'a jamais eu de désaccords mais ils peuvent me dire, le cadre fédéral présent au concours peut me dire « non je ne le trouve pas bon ». Et on ne le prend pas. Là, je n'ai pas la main totalement sur le recrutement. Et ensuite, ça

bascule aussi à l'établissement, qui valide de la même façon l'examen du dossier scolaire.

M.T. – *Donc, comme tu as dit, il y a régulièrement dans le choix que toi tu soumettes des refus de la part de l'établissement. Est-ce que tu remarques que dans l'un ou l'autre des établissements il y a une différence sur la rigidité sélective ?*

S.A. – Je pense qu'il y a un peu plus de souplesse sur le public. Clairement, c'est plus dur sur le privé. Il est arrivé même qu'en cours de cycle, des joueurs soient remerciés de la section et du lycée au Roc. Alors que ce n'est pas le cas dans le public. Mais après, sans demander des dossiers exceptionnels, les deux sont assez exigeants et veulent des dossiers solides. Les dossiers doivent être solides sur les moyennes et les appréciations. Et il n'est vraiment pas rare que des dossiers soient refusés, même quand ils sont admissibles à l'entrée en seconde. Ils disent « Non, là trop fragile pour lier les deux, on ne le prend pas », que ce soit à Mendes-France ou au Roc, avec justesse. C'est-à-dire que les établissements et nous partons sur l'idée que le garçon, même si c'est intégré dans le temps scolaire, va faire 3 séances soit 6 heures de foot et de sport en plus par semaine, plus les 2 à 3 séances club souvent placées le soir. C'est donc 5 à 6 séances et le match du week-end dans la semaine, ajoutées au travail scolaire. On se dit, que ce soit l'établissement ou nous les responsables techniques, qui si on débarque en seconde – passage de la troisième au lycée – avec un dossier fragile, 5 ou 6 séances soit une bonne dizaine d'heures de football en plus, ça va être difficile sur l'aspect temps de travail, fatigue cumulée. Donc, c'est pour ces raisons que les dossiers jugés fragiles, même admissibles en seconde, sont refusés.

M.T. – *Si on vient justement sur la vie quotidienne d'un joueur-élève au Roc et d'un joueur-élève à Mendes, quels aménagements y a-t-il au niveau de la scolarité ? Quels plannings y a-t-il au niveau des entraînements ? Tu parlais notamment du kiné au Roc alors qu'il n'est pas présent à Mendes. Si l'on prend chronologiquement une semaine dans l'une et l'autre des sections sportives, à quoi cela correspondrait ?*

S.A. – Alors, l'idée c'est d'être capable d'alterner séance section et séance club. Donc on part sur le Roc puisque l'on fait plus ou moins ce que l'on veut. Les 2-3 séances club sont le mardi, mercredi et jeudi. Donc, on fait séance lundi et vendredi section, plus une séance musculation haut du corps en salle le mardi pour qu'il y ait

une alternance et une cohérence sur le planning de la semaine. Donc ça, c'est ce que l'on fait sur le Roc. À la différence de PMF, où là il y a 55-45 de joueurs de la Roche et de joueurs hors la Roche. Là, on ne maîtrise pas du tout le planning des séances hors La Roche VF. Donc on le fait. Nous, on s'est aligné. C'est quasiment les mêmes jours et heures d'entraînement : lundi, mercredi (Séance muscu en salle), vendredi. Et les séances mardi, mercredi, jeudi club. Donc, on s'est calé nous sur notre fonctionnement club. Par contre, on ne maîtrise pas du tout les séances des joueurs d'autres clubs. J'ai des joueurs de Saint-André, du Poiré, de Challans, des Herbiers. J'ai 6 ou 7 clubs représentés à Mendes-France. Et pour ceux-là, il n'y a éventuellement pas toujours de la cohérence physiologique sur le nombre des séances et leur cadencement dans la semaine.

M.T. – *Et pour les internes, ils s'entraînent avec le club de la Roche en dehors ? Ou avec d'autres clubs ?*

S.A. – Les internes s'entraînent. Nous, on en a deux qui s'entraînent : un joueur de Challans et un joueur des Herbiers. Ils s'entraînent avec nous les après-midis. Ce sont des accords clubs. C'est une démarche du club envers nous : « Est-ce que vous avez de la place pour prendre un de mes joueurs de section dans la semaine, dans la mesure où il ne peut pas rentrer chez lui ? ». En général, cela se fait si on n'a pas trop d'effectif.

M.T. – *Justement, au niveau de l'internat, comme cela se passe le soir pour les joueurs de section ? Est-ce qu'il y a des accords avec le lycée ?*

S.A. – Ce sont des accords lycée-internes. C'est-à-dire que deux fois par semaine pour les U16-17-18. Ils ont que deux séances : mardi et jeudi. Ils rentrent à 20h30. Ils dînent. Et de 21h à 22h, ils sont en étude. Donc c'est un fonctionnement qui a toujours existé. Les U17 Nationaux eux ont une séance en plus le mercredi après-midi. Cela leur fait 6 séances potentielles. Et, ils sont sur le même régime : 20h30 retour puis 20h15 étude.

M.T. – *Si je reviens sur les origines, notamment au Roc, il y a la section foot qui s'est montée avec le club de la Roche, il y a aussi une section avec le Poiré et l'ESOF. Et en même temps quasiment, ça a été très proche il y a eu aussi le centre de formation*

de basket féminin. Y a-t-il eu des ententes entre les différents clubs ? Des réflexions communes, des alliances ?

S.A. – Alors, le basket est arrivé je crois 2 ou 3 ans avant nous. Nous, on s'en est complètement inspiré, des basketteurs. Les cyclistes, c'est complètement différent. Eux, c'est un pôle régional. C'est le pôle régional donc c'est un peu comme le pôle de Saint-Sébastien ou anciennement Chevrollier à Angers. C'est le pôle régional cycliste. Donc, avec un fonctionnement je pense différent. Un financement départemental, de la région, de Vendée U, de Total Direct Energie avec des équipes professionnelles. C'est vraiment des centres de formation, comme ça a pu exister au début de Pierre Mendes-France quand le club était en D2. On avait le label de centre de formation. Donc ça, ce n'était pas forcément nous. Ça ne correspondait pas. Par contre, on a un fonctionnement quasiment identique au basket, même complètement identique. Donc, sachant ça, on a calé le fonctionnement sur les créneaux d'entraînement, entre midi et deux, pour être dégagé tous les soirs pour les séances club.

M.T. – *Donc il y a quand même des liens entre le club de la Roche VF et le Roche Vendée Basket Club (RVBC) ?*

S.A. – Oui (Dubitatif), on s'est rapproché d'eux pour voir comment ils fonctionnaient. Et le lycée, par expérience de ce qu'il se passait avec les filles du RVBC, a fait un copier-coller en disant que ce sera comme ça pour nous le foot. Donc, ça nous allait bien. C'était une nouveauté foot mais ce n'était pas une nouveauté pour le lycée qui avait déjà expérimenté à travers les filles ce fonctionnement-là. Donc oui, il y a eu un rapprochement.

Avec la section Saint-André et le Poiré, non, aucun rapprochement. Si ce n'est que les clubs de Saint-André et le Poiré ont copié le fonctionnement de ce que l'on faisait. Et donc le lycée a une offre existante. (...)

M.T. – *Et si on revient justement sur la création, la question que je me pose personnellement c'est : pourquoi à ce moment-là ? Pourquoi à ce moment le club a cherché à développer une section sportive en lycée privé ? Quel a été l'élément déclencheur ? Pourquoi maintenant et pas 5 ans avant ou 5 ans après ?*

S.A. – Je ne sais pas. Nous... Nan je ne peux pas te dire ce qui a déclenché ça. Est-ce que ce sont des opportunités ? Est-ce que ce sont des rencontres ? Est-ce que ce sont des évolutions de règlement ? Les réformes des sections sportives font beaucoup bouger les choses. Elles ont bougé beaucoup dans leur fonctionnement, dans leurs appellations. Je vais te donner les coordonnées d’Pascal Cantet. C’est préférable au président actuel qui a un œil très lointain sur les sections sportives.

M.T. – *Terminons plus précisément sur toi, sur ton rôle précis. Que fais-tu dans l’une ou dans l’autre ? Où tu intervies ? Qui te rémunère ?*

S.A. – Je vais te donner les formules justement de ces rémunérations. Il s’avère que le passage de relais de Michel (Mora)... Quand Michel (Mora) a dit stop par usure, puisqu’il a passé beaucoup de temps sur les terrains, il a tenté de passer le relais à un éducateur. Donc moi je me suis porté candidat. Et puis j’ai pris naturellement la responsabilité sportive avec son soutien de coordination scolaire. Et voilà comment cela s’est fait. Ensuite, par expérience et étant salarié du club avec des disponibilités – parce qu’il faut avoir quelqu’un de disponible n’importe quand dans la journée – comme ce sont des horaires aménagés inclus dans le temps scolaire. Cela peut être du 16h, du 11h, du 12h15. Donc il fallait trouver quelqu’un. Il n’y avait pas 1000 salariés non plus au club. Quand on a lancé avec Pascal (Cantet), on s’est dit que j’étais là. Il avait à cette époque-là la responsabilité technique générale. Et moi j’étais l’intervenant, l’éducateur référent de la section. Les créneaux étaient compatibles – sur les six séances, il y en a qu’une qui n’était pas concordante, celle du vendredi, où d’autres éducateurs interviennent au Roc pendant que je suis à PMF – pour les deux sections.

Donc, sur les financements du Mendes, il y a une subvention de fonctionnement fédération et ligue qui est versée directement au club, avec des justificatifs que l’on doit transmettre à la ligue. Et la ligue donne tant d’euros pour le fonctionnement à l’année, plus les équipements pour tous les jeunes. Cet argent permet notamment de financer mon intervention. Alors ça ne couvre pas parce que si tu te réfères à un taux horaire d’encadrement. Mais ça compense quand même. Et au Roc, justement, sur les 100 000 € (*chiffre donné à titre indicatif*) de taxe d’apprentissage de nos partenaires, ils estiment au budget de fonctionnement de la structure 70 000 € pour l’intervention des éducateurs, les équipements, le médical, le rattrapage des cours par

des profs. Donc, mon intervention et celle des éducateurs (Rodolphe Bossard et Frédéric Guillemain) est incluse dans cela. Ça se finance par la taxe d'apprentissage de nos partenaires.

M.T. – *Et je suppose qu'il faut, peut-être plus du côté de Mendes que du Roc, que toi tu aies une certification dans le domaine fédérale ?*

S.A. – Alors oui. Et si, pour intervenir dans un lycée, tu es obligé d'avoir un certain niveau de diplôme avec une carte professionnelle d'éducateur sportif. Je ne pourrais pas au Roc. Même si elle n'est pas labélisée, les lycées, pour un intervenant à l'intérieur de sa structure exige une carte professionnelle. Et à Mendes-France, il y a un certain niveau : un diplôme d'état. Il me faut un diplôme d'état à Mendes alors que ça pourrait être un petit moins exigeant au Roc. Il faut un BEF minimum à Mendes. Mais ça pourrait être un BMF, le diplôme d'en-dessous au Roc. Au Roc, si tu as ta carte pro tu as le droit d'exercer.

M.T. – *Et il me semble que tu as bien précisé qu'au niveau des séances, c'est la même chose ?*

S.A. – Sur le contenu, c'est harmonisé. C'est-à-dire que le lundi, c'est séance de récupération avec du travail technique et du jeu à thème. La séance du milieu, mardi midi pour le Roc et mercredi midi pour PMF, c'est renforcement musculaire haut du corps en salle de muscu. Donc on est surtout sur l'apprentissage des postures. On est plutôt sur un projet Santé, tonification. On fait peu de force max ou de volume. Et pour la séance du vendredi, c'est du travail de finition. Contrairement à des séances club où l'on intervient sur le groupe, l'équipe éventuellement et tactiquement. Là, je vais essentiellement travailler sur l'individu dans la mesure où ils peuvent appartenir à déjà trois catégories différentes puisque l'on est sur un ensemble U16-U17-U18 et ça peut être 7 à 8 clubs différents. Donc il y a un développement de l'individu personnel sur un projet de développement propre à la Roche VF : travail de déplacement, de prise d'informations, de technique gestuelle. Il y a un carcan « Roche VF » quand même mais on est sur l'individu et non pas sur l'équipe. C'est vraiment la différence avec une séance club. »

Complément :

À propos de l'inconvénient de la multiplication des structures :

Le fait de diviser les joueurs du club dans deux structures différentes provoque une « dilution des talents ». Cela va à l'inverse de l'objectif de rassemblement recherché par ce type de structure. Et il existe des démarches selon les lieux pour subvenir à cela. Par exemple, avec les sections sportives scolaires des collèges de la Roche-sur-Yon dont le club de la Roche VF est support (Collège Privé Richelieu – Collège Public Auguste et Jean Renoir), les entraînements sont mutualisés, coordonnés, liés et menés ensemble. Donc l'avantage reste la multiplication des chances pour les joueurs de profiter des avantages apportés par ces structures et donc de toucher un public plus large. Mais d'un autre côté, on divise la qualité par deux. Et, un indicateur significatif reste la performance aux championnats UNSS et UGSEL. Longtemps, Mendes se qualifiait quasi-systématiquement et figurait très positivement aux championnats de France UNSS. Mais ce n'est plus le cas depuis une petite dizaine d'années. Idem en UGSEL, les bons résultats en UGSEL sont variables alors même que le niveau général en UGSEL est bien moins élevé (Bien que ces chiffres soient de plus en plus à relativiser). Des réflexions sont donc amorcées en ce sens au sein du club.

Annexe 4. Entretien avec Philippe Sulpice (03/04/2020)

Grille d'entretien

Qui êtes-vous ?

- Quel est votre parcours professionnel ? Depuis quand êtes-vous directeur au Roc ?
- La dernière fois, vous m'avez dit être un ancien « sportif », quel est votre parcours sportif ?

Politique générale

- Afin de prendre de la hauteur sur ce qui va être dit dans l'entretien, quelles sont les grandes orientations politiques du lycée ? De manière simple, concrète et concise, quel est le projet de votre établissement ?

Historique et processus partenarial

- Replaçons-nous à votre arrivée ici, quel est l'état des lieux ? (Aussi niveau des sections sportives ; et si possible se replacer quelques années avant l'ouverture du pôle cyclisme)
- Retraçons le chemin qui a amené à la création des différentes « sections sportives » ? (Discussion au sein de l'établissement ; qui sollicite qui)
- Vous accueillez tous les sports ? Pourquoi précisément le cyclisme, le basket-ball et le football qui si je ne me trompe pas font parti des sports regroupant le plus de licenciés.

Aspects financiers

- Lors de mon entretien avec Stéphane Arnaud, il m'a parlé de la taxe d'apprentissage. J'ai découvert cela. Pouvez-vous m'en parler ?
- Comment fonctionne financièrement un établissement d'enseignement privé ? (Aides de la ville par exemple ?)
- Quelle place la taxe d'apprentissage a-t-elle dans le budget d'un lycée comme le vôtre ?

Être élève, c'est-à-dire ?

- Revenons plus précisément sur les différents aménagements de la scolarité proposés aux élèves ? (Cours, internat, repas, UGSEL, coûts éventuels pour les familles)
- Pouvons-nous objectiver le circuit de sélection scolaire ? (SAS scolaire fort, qui précisément participe à la commission décisionnaire)

Transcription

« **Maxime Teillet** – *Pour commencer, j'aurais souhaité en apprendre un peu plus sur vous. Notamment sur votre parcours professionnel : quand êtes-vous arrivé au Roc ? Et vous m'avez également parlé du fait que vous étiez un ancien sportif. J'aurais donc souhaité en savoir un peu plus là-dessus.*

Philippe Sulpice – Alors le parcours professionnel. Moi, je suis à la base professeur d'anglais. J'ai commencé à être professeur en 1979. Ce n'est pas tout jeune. J'ai été pendant 15 ans professeur d'anglais à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à Saint-Gabriel. Ensuite, je suis devenu directeur du lycée de Pouzauges à la Tourtelière en 1994, après avoir fait 15 ans de prof. J'ai passé 8 ans là-bas. Ensuite, je suis devenu directeur du lycée Jean XXIII aux Herbiers, pendant 7 ans. Puis, je suis arrivé au Roc en 2009. Cela fait donc 11 ans.

M.T. – *Et dans les lycées que vous avez fréquentés, y avait-il des dispositifs tels que des sections sportives ?*

P.S. – C'est vrai qu'il y avait des cultures sportives assez développées. Alors à la Tourtelière à Pouzauges, à l'origine, c'est une très vieille école avec un internat qui formait des professeurs et des instituteurs. Et donc, le sport, et en particulier pour les instituteurs/professeurs des écoles, était important pour le concours. Puis il y a pas mal d'élèves aussi qui voulaient devenir professeurs d'EPS. Donc, j'ai connu un établissement où il y avait une culture sportive assez forte. Puis, Jean XXIII aux Herbiers l'était un petit peu moins peut-être. Mais j'ai toujours eu des établissements où je me suis intéressé aux résultats sportifs des élèves, dans le cadre de l'UGSEL et des divers championnats.

M.T. – *Et donc par rapport à votre passif sportif ?*

P.S. – C'est un passé de basketteur. J'ai commencé le basket très jeune. Puis j'ai été dans des sélections départementales, régionales quand j'étais en Espoir. Donc je ne sais plus quel âge, 15 ans ou quelque chose comme ça. Puis je jouais à Chantonay, le club de l'Épine de Chantonay. Donc là, j'ai joué jusqu'en national 3-4.

M.T. – *Pour revenir au Roc, quelle est la politique générale de l'établissement ? Ou grosso modo, qu'est-ce qui se dit dans le projet d'établissement ? Qu'est-ce qui est visé particulièrement alors que ça ne l'est pas particulièrement dans un autre établissement ?*

P.S. – Je pense que nous avons une forte coloration « Entreprise » d'abord parce qu'historiquement, c'est d'abord un lycée professionnel. Donc, nous avons vraiment cette orientation « formation professionnelle ». Nous avons un centre de formation professionnelle également qui est très vieux. Il y a toujours eu cette culture-là. Après, nous y avons ajouté d'autres dimensions. L'international est venu assez vite. Et je l'ai fortement encouragé particulièrement dans les formations hôtelières. Nous avons eu et nous avons toujours beaucoup de partenariats avec l'étranger. Puis la dimension sportive est arrivée après. Même si elle existait déjà dans l'établissement parce que nous avons le pôle cyclisme – actuellement CREF, anciennement pôle espoir – des Pays-de-la-Loire. Il a pratiquement 30 ans. C'est en s'inspirant de l'histoire de ce pôle espoir que nous nous sommes dit que nous pourrions proposer des choses à d'autres sportifs. Donc nous avons notre académie de football, notre classe football, notre centre de formation de basket avec la Roche Vendée Basket. Puis, nous avons des sportifs de haut niveau, même individuels. Nous avons eu des patineuses sur glace, un vice-champion du monde de pétanque... des gens pour qui nous avons facilité la partie scolaire-hébergement-restauration en fonction de leurs activités sportives.

M.T. – *Et précisément, qu'est-ce qui a été fait pour ces élèves-là ?*

P.S. – D'abord, au niveau du scolaire, nous adaptons les cours. Le planning des cours est adapté avec des séances de rattrapage éventuellement pour les cyclistes ou les footballeurs. Nous adaptons aussi leurs horaires de restauration. Nous adaptons leur menu du midi (Je pense aux cyclistes en particulier). Nous adaptons les

horaires d'arrivée et de départ de l'hébergement puisque nous avons parfois des sportifs qui rentrent en pleine nuit d'une compétition à l'autre bout de la France. Donc, c'est l'adaptation aux contraintes des déplacements sportifs. Puis aussi, aux contraintes des horaires d'entraînement et de la nutrition.

M.T. – *Vous avez justement parlé des cours, comment cela se passe-t-il ? Leurs enseignants habituels font des cours supplémentaires ?*

P.S. – Généralement, c'est ce qu'il se passe. Ce que nous faisons aussi, c'est que nous leur affectons un référent sportif. C'est-à-dire qu'il y a un des entraîneurs de cycliste qui est aussi pour mi-temps éducateur dans l'établissement. Son autre mi-temps, c'est entraîneur sportif. Ce mi-temps d'éducateur, nous l'avons consacré au suivi de tous les sportifs de haut niveau de l'établissement. Cela veut dire que lui, tous les lundis en particulier, il fait le point avec tous les jeunes sportifs de haut niveau. Et nous en avons pratiquement une centaine. Ils viennent le voir pour lui dire leurs difficultés d'ordre physique, scolaire. Lui (Jake) est le lien entre les jeunes, le scolaire et le sport.

M.T. – *Et pour les enseignants justement. Ce sont des heures supplémentaires qu'ils font ? Comment cela s'organise au niveau de leurs heures d'enseignement ?*

P.S. – Oui. Soit, ils arrivent à le gérer sur leurs heures de cours en faisant de la pédagogie différenciée. Soit, il y a des cours supplémentaires qui sont donnés. Ils sont rémunérés pour ça en plus de leurs cours.

M.T. – *Je suppose forcément qu'ils donnent leur accord pour ça ? Il n'y a pas eu de réticence ?*

P.S. – Oui bien sûr. C'est-à-dire que l'accueil de sportif fait partie du projet de l'établissement. Mais le choix de donner des cours en plus appartient aux enseignants bien sûr.

M.T. – *Pour comprendre de manière un peu plus globale, il serait intéressant de resituer l'historique avec les clubs sportifs donnant lieu et forme à des sections et des classes de sportifs de haut niveau. Lorsque vous êtes arrivé vous en tant que proviseur, quel était l'état actuel des choses ? Et chronologiquement, qu'avait vous*

mis en place mais surtout pourquoi ? Pourquoi à ce moment-là plutôt qu'un autre ? Pourquoi avec tel sport plutôt qu'un autre ?

P.S. – Lorsque je suis arrivé, au niveau sportif il y avait simplement le pôle espoir de cyclisme. Il avait déjà une petite vingtaine d'années. Il devait avoir 18 ans, quelque chose comme cela. Donc, je suis resté quelques années à regarder un peu comment le tout fonctionnait. Puis, nous étions en recherche de développement pour l'établissement. Nous avons choisi avec le conseil de direction la piste du sport pour favoriser l'arrivée des garçons en particulier parce que l'établissement a plutôt une connotation féminine. Nous cherchions donc un moyen d'équilibrer. C'est donc pour cela que nous nous sommes tournés vers le football. Nous avons donc commencé par créer une académie avec le club de La Roche Vendée Football. Nous avons travaillé avec le club qui lui avait des ambitions de formation de jeunes pour arriver à monter un club de haut niveau sur La Roche-sur-Yon. Donc nous, nous avions cette envie-là de faire venir des garçons et aussi de proposer aux jeunes de rester en Vendée. C'est aussi l'idée que nous avions. Il fallait pour un jeune, s'il n'était pas pris en centre de formation qu'il s'en aille sur des petites structures. À l'époque, c'était Niort et Tours. Donc, proposer cela à des jeunes leur permettait de rester dans la région. Puis, nous avions un club qui était intéressé. Mais nous avons fait cette académie de football pour qu'elle soit ouverte à tous les jeunes vendéens. C'est un partenariat avec la Roche Vendée Football mais il était bien clair que n'importe quel jeune en Vendée pouvait prétendre y rentrer. Puis deux ans après, ou peut-être l'année suivante, je ne sais plus, nous avons été contactés par les clubs du Poiré et de Saint-André d'Ornay. Ils avaient bien vu que nous nous étions tournés vers un club pour faire quelque chose au niveau des élèves. Et eux-mêmes ayant des jeunes dans leur club, ils voulaient leur en faire bénéficier aussi un petit peu, là aussi pour éviter qu'ils s'en aillent faire des études trop loin ou qu'ils soient captés par des clubs extérieurs.

M.T. – *Et au niveau du basket ? Qui est arrivé un petit peu avant le football il me semble...*

P.S. – Non, un petit peu après (*Après vérification, le basket est bien arrivé avant le football, en 2010 précisément*). Et cela s'est passé un petit peu de la même manière parce que là, pour le coup, nous nous sommes dit « que pouvons-nous faire pour les

filles ? ». Très vite, vus les résultats du club de la Roche en basket féminin, nous avons sympathisé très rapidement avec les dirigeants. Et après, cela s'est fait tout seul.

M.T. – *Si je reviens justement aux deux sections football, pourquoi avoir choisi de mettre en place deux structures différentes ? Pourquoi ne pas les avoir réunis ? Y a-t-il une raison à cela ?*

P.S. – Oui, il y a une raison. Le club du Poiré s'appuyait déjà sur une classe football au collège du Poiré. Et en fait, la demande nous a plutôt été faite de donner une poursuite à ce groupe-là. Donc pour nous, l'idée était qu'un groupe – et c'est vrai qu'ils étaient assez nombreux – arrivaient. Donc nous ne voulions pas trop mélanger. En plus, les deux clubs étaient assez distants l'un de l'autre.

M.T. – *Justement, au moment de cette création de structure, que ce soit au niveau de la Roche et du Poiré, quelles discussions ont été mises en place au sein du lycée ? Je suppose notamment qu'il y a eu des commissions qui se sont réunies pour décider de l'instauration ou non de ces structures. Quels acteurs étaient présents à ce moment-là ?*

P.S. – Essentiellement le conseil de direction. Il y avait également d'anciens sportifs au sein de ce comité de direction. À l'époque, Jean-Louis Chauvet, qui est responsable du district de football de Vendée était dans l'équipe de direction aussi. Donc c'est vrai que ce n'est pas anodin. Cela a forcément orienté les choses.

M.T. – *Donc il a eu une part importante dans la création de cette structure ?*

P.S. – Oui et non. Pas forcément plus que les autres. Mais cela a contribué. Vous voyez, j'ai un directeur adjoint qui joue encore au foot à pas loin de 40 ans. Je pense que nous avons des gens pour qui cela signifie quelque chose.

M.T. – *D'accord. Donc vous m'avez bien parlé qu'originellement, vous aviez la volonté d'attirer une population de garçons qui était plutôt déficitaire au niveau du lycée.*

P.S. – Oui. Et puis de proposer à des jeunes vendéens de rester en Vendée pour faire du sport de haut niveau. Je dirais que c'est le premier argument quand même. Le côté « faire venir des garçons » est venu après, quand nous avons choisi le

sport. Mais l'idée était globalement que des sportifs vendéens puissent rester en Vendée. J'ai eu des conversations avec des dirigeants de différents clubs. Autant le cyclisme nous disait « c'est super parce que vous faites venir en Vendée même des jeunes de l'extérieur. Par compte, nos jeunes footballeurs, ils n'ont rien en Vendée donc ils s'en vont ».

M.T. – *Donc cela vient vraiment de discussions avec l'extérieur ?*

P.S. – Oui, c'était vraiment l'idée à plusieurs reprises. Puis des familles aussi au moment des inscriptions qui nous disaient « notre enfant s'intéresse au sport, il faudrait qu'il aille dans du sport-étude mais ce n'est pas là ». Nous avons quand même pas mal de jeunes qui devaient partir faire du sport ailleurs et cela nous embêtait un peu.

M.T. – *J'ai rencontré Stéphane Arnaud du club de La Roche. Il m'a parlé d'une taxe d'apprentissage. C'est quelque chose que j'ai découvert. Je n'étais pas du tout au courant que cela existait. Il a notamment précisé que cela permettait de faire fonctionner la structure et qu'elle soit autonome. Je souhaitais donc savoir comment cela fonctionnait. Quelle est la part de cette taxe dans le fonctionnement d'un lycée privé ?*

P.S. – Il faut que vous soyez très au clair avec cela parce que ce n'est pas la taxe d'apprentissage qui fait fonctionner les structures de sport. La taxe d'apprentissage est versée au lycée par des entreprises parce qu'elle est obligatoire pour les entreprises. Et les lycées, grâce à cette taxe-là peuvent acheter des matériels pour les formations professionnelles. Donc il ne faudrait surtout pas laisser croire que nous utiliserions la taxe d'apprentissage pour faire du sport. Par contre, le deal que l'on a avec les clubs sportifs, c'est que s'ils nous ramènent les entreprises pour la taxe d'apprentissage pour l'établissement, alors l'établissement aide – mais sur ses propres deniers – la structure sportive qui est dans l'établissement. Il faut que le club joue le jeu et ramène des entreprises vers l'établissement. À ce moment-là, en fonction de ce que l'on a récupéré comme taxe d'apprentissage, nous voyons à quelle hauteur nous pouvons aider les activités sportives. Vous voyez comment cela marche ? En fait, nous n'aurions pas le droit d'utiliser la taxe d'apprentissage. Bien sûr que non. C'est plus l'ordre de grandeur pour savoir à quelle hauteur nous aidons la structure.

M.T. – *Donc les partenaires ramènent tel pourcentage du budget de l'établissement qui permet de servir au fonctionnement de la structure ?*

P.S. – Exactement.

M.T. – *Justement, est-ce que ces taxes d'apprentissages là sont vitales au fonctionnement d'un établissement privé ? Ou alors, est-ce une part dont l'établissement pourrait se passer ?*

P.S. – C'est vital oui (*mais avec un air dubitatif*). C'est très important. Je ne vais pas vous dire que c'est vital non plus. Mais c'est une part importante parce que cela correspond effectivement à ce que l'on achète comme matériel pour l'enseignement professionnel.

M.T. – *Justement par rapport à cela, au niveau financier, comment vit un établissement privé ? Nous avons parlé de la taxe d'apprentissage, les frais d'inscription je suppose ?*

P.S. – Voilà, la contribution des familles : ce que l'on appelle la scolarité. Puis les subventions d'état et régionales. Donc pour information, nous ne payons pas les professeurs. Ils sont payés par l'état. Nous avons à payer par contre tout le fonctionnement de l'établissement, l'immobilier, la restauration, ces choses-là. L'état nous aide. L'état et le conseil régional nous donne des subventions qui sont conformes à la loi.

M.T. – *Au niveau de ces subventions régionales, y a-t-il des orientations, des directives à l'utilisation de ces subventions ?*

P.S. – Bien sûr. Tout est donné en fonction d'une destination. Nous devons utiliser l'argent pour telle ou telle destination. C'est très encadré. Heureusement d'ailleurs.

M.T. – *Nous avons commencé à parler des aménagements (au niveau des cours, de l'internat, des repas). Au niveau de l'UGSEL, le prix de la licence des sportifs est-elle identique à celle des autres élèves ? Et aussi, ont-ils des frais supplémentaires que les autres familles ?*

P.S. – Je pense que oui. Je n'en suis pas très sûr. Logiquement oui, il y a une licence à payer. Je ne suis pas très au clair pour être franc. Je peux me renseigner. *(Après renseignement, ils facturent 5€ pour la licence, ce qui correspond à ce qu'ils reversent à l'UGSEL)*

M.T. – *Et sinon, il n'y a pas de coûts supplémentaires ? Ce sont vraiment des élèves « normaux » ?*

P.S. – Oui complètement. Même pour le cyclisme. Bien sûr, nous ne faisons pas payer quoi que ce soit pour la prestation sportive.

M.T. – *Même au niveau des équipements ?*

P.S. – Si. Alors les équipements, cela fait partie des accords que l'on a avec les clubs. Cela fonctionne différemment mais nous avons un budget où l'on peut acheter des choses. Mais après, c'est géré entre le club et l'établissement. Donc les aides peuvent servir à acheter du matériel. Mais vous, ce qu'il faut que vous reteniez, c'est plutôt l'idée que l'établissement consacre un budget à l'activité sportive en fonction de ce que la taxe également a rapporté. Et puis les clubs financent aussi des choses bien sûr.

M.T. – *Au niveau plutôt de la sélection de ces élèves-là. Si nous sommes bien d'accord, il y a une sélection sportive qui classe les élèves. Ensuite, le club vous présente les élèves classés. Et vous décidez si oui ou non l'élève est apte à suivre scolairement la charge de travail imposée. Et au niveau de cette commission décisionnaire, quelle est sa force ? (Peu d'élèves rejetés ou à l'inverse sont-ils quasiment tous acceptés ?) Deuxième question, qui fait partie de cette commission ? (Un collègue d'enseignants ? La direction ?)*

P.S. – D'abord, il faut bien savoir que c'est le scolaire qui prédomine. C'est-à-dire qu'un jeune qui n'aura pas le niveau scolaire pour entrer ne rentrera pas, même s'il a été sélectionné sportivement. La sélection est faite par les responsables de cycle – quelques fois avec un responsable pédagogique – puisque cela relève d'un recrutement. Donc, c'est bien la direction de l'établissement qui recrute les élèves. Dès lors qu'un jeune a son passage en seconde, a priori, il est admis. Or, il est vrai qu'en seconde générale et technologique, si nous nous apercevons qu'il a été admis mais

par une commission d'appel ou que son dossier scolaire est vraiment faible, il nous arrive de le refuser ou de l'accepter en lui disant « n'entre pas en seconde générale mais il vaudrait mieux que tu entres en seconde professionnelle ». Nous essayons d'estimer le niveau de l'élève par rapport à la difficulté du rythme de travail qu'il va avoir. Alors maintenant, est-ce qu'il y a beaucoup de refus ? Non, il n'y en a pas beaucoup. Ce sont quelques unités par an. Y compris chez les basketteuses mais c'est moins fréquent. C'est plutôt chez les footballeurs effectivement.

M.T. – *Ce sont vraiment les responsables de cycle... donc le responsable pédagogique de seconde s'occupe de sélectionner les entrants ?*

P.S. – Oui, comme pour les autres élèves d'ailleurs. Ce sont eux qui ont la responsabilité des recrutements. Ils ont simplement le regard sur la capacité à faire du sport, d'autant plus à haut niveau. »

Annexe 5. Entretien avec Alain Mongis (06/04/2020)

Grille d'entretien

Qui êtes-vous ?

- Quel est votre parcours professionnel ?
- Avez-vous un passif dans le sport ?

Politique générale

- Afin de prendre de la hauteur sur ce qui va être dit dans l'entretien, quelles sont les grandes orientations politiques du lycée ? De manière simple, concrète et concise, quel est le projet de votre établissement ?

Historique et processus partenarial

- La section sportive football (ou les autres sections sportives) font-elles l'unanimité au sein du lycée (Tous personnels confondus : restauration, enseignants, administration, ...) ? Est-elle la bienvenue en outre de son historique ?
- Qui la supporte ? Qui la soutient ?
- Si la section sportive était en péril, vouée à disparaître, quelle serait votre réaction en tant que proviseur ? (Plutôt « ce n'est pas grave on en ouvrira une autre » ; Plutôt « trouvons une solution pour la transformer et la faire revivre »)
- Comment envisagez-vous l'après Michel Mora ? Un « repreneur » ?

Être élève, c'est-à-dire ?

- Revenons plus précisément sur les différents aménagements de la scolarité proposés aux élèves ? (Cours, internat, repas, UGSEL, coûts éventuels pour les familles)
- Pouvons-nous objectiver le circuit de sélection scolaire ? (SAS scolaire fort, qui précisément participe à la commission décisionnaire)

Transcription

« **Maxime Teillet** – *Tout d’abord, j’aurais souhaité en apprendre un peu plus sur vous. Quel est votre parcours professionnel ? Avez-vous des liens avec le monde du sport ? Avez-vous été sportif vous-même ? Êtes-vous plutôt spectateur ?*

Alain Mongis – Alors, mon positionnement par rapport au sport tout d’abord. Comme tout citoyen, j’ai découvert le sport par l’école, par ce que l’on a appelé à un moment l’ASU et qui est devenu l’AS aujourd’hui. J’ai une pratique sportive en tant que licencié en tant que jeune adolescent dans le monde du football. Une pratique du football jusqu’à à peu près 18 ans en club. Mon parcours universitaire a fait que je me suis éloigné de ce sport. Ensuite, j’ai pratiqué d’autres sports en club tels que la boxe française. Et j’oubliais, en parallèle depuis l’âge de 14 ans une pratique de la voile avec des régates régulières et plusieurs stages dans l’année. Donc, une bonne pratique de la voile que je continue aujourd’hui aux Sables d’Olonne, au Stade Nautique Sablais. Je fais du catamaran cat 16 en club. Puis après, bien sûr, je cours en faisant ce que l’on appelle du jogging. J’ai fait du raid comme des raids nature aux Antilles, à la Réunion. Donc, des raids de 60 à 70 km en pleine nature. J’aime le sport. C’est un moyen de trouver un équilibre, de vivre, de sentir son corps, de rencontrer des gens, de se dépasser, d’avoir un regard attentif sur la nature (La nature humaine et la nature tout court). J’éprouve beaucoup d’intérêt pour ce qu’un sportif est capable de mettre en avant, de faire : cette capacité à se dépasser et à être disponible. Puis, ça me permet aussi d’être toujours dans le contrôle.

Sinon, professionnellement, une formation de physicien ; un parcours dans le ministère de la coopération ; dans l’industrie. Puis dans la direction d’établissement scolaire aujourd’hui.

M.T. – *Ce n’est pas votre premier établissement en tant que proviseur ?*

A.M. – Non. Dans les Pays-de-la-Loire, j’ai travaillé sur le lycée Blaise Pascal à Segré. Il y avait un pôle régional Handball. Ce dernier est toujours au lycée Blaise Pascal à Segré. Ensuite, je suis parti dans le nord Sarthe. Ensuite, je suis arrivé sur la Mayenne au Lycée Lavoisier à Mayenne. Il y avait de l’EPS de complément mais pas de section sportive, comme ici. Puis, aujourd’hui à Mendes-France (*Depuis la rentrée 2018*).

M.T. – *Au niveau de la politique générale de l'établissement à Mendes-France, si vous pouviez me décrire globalement ce qui fait la particularité du lycée, ce qui le différencie des autres lycées. Et plus globalement, qu'est-ce qui est inscrit au sein du projet d'établissement et qui permet de caractériser le lycée ?*

A.M. – Ce qui caractérise cet établissement scolaire, c'est la multiplicité des champs d'action, des particularités.

C'est un lycée artistique puisque comme le lycée Bellevue au Mans, c'est un lycée qui – comment dire – rassemble quatre des cinq spécialités artistiques : la musique, la danse, le théâtre et les arts plastiques. Il nous manque plus que le cinéma-audiovisuel. Donc, c'est un lycée qui a absorbé sur le territoire de Vendée tout ce qui peut toucher aux arts. Donc aujourd'hui, cela crée un déséquilibre sur le territoire... il ne faut pas se le cacher. Il y a un peu de « jalousie » de la part des autres établissements entre guillemets mais c'est quand même un peu réel. À savoir que tout enfant ayant un profil artistique pense Mendes-France puisque nous confisquons toutes ces spécialités qui sont facultatives.

Au niveau sportif, nous avons un établissement très remarqué puisque, un peu comme Notre Dame du Roc, c'est un établissement scolaire qui a su nouer des partenariats avec le sport. Cela s'est traduit par des sections sportives : la natation, le football. Nous aurions pu aller plus loin puisque nous avons le volley-ball et d'autres sports qui auraient pu s'intéresser et qui auraient bien voulu arriver sur cet établissement scolaire. Mais aujourd'hui, avec la politique académique, il n'y a plus d'ouverture de sections sportives dans des établissements scolaires sans un avis de Monsieur le recteur. Donc, nous sommes restés sur le football masculin-féminin et la natation masculine-féminine.

Cet établissement scolaire a aussi été un établissement scolaire qui comportait une Classe Préparatoire aux Grandes Écoles « Maths – Sciences ». La Vendée étant un petit département, cette Classe Préparatoire a fermé il y a maintenant quatre-cinq ans, faute de candidats. En Vendée, dans le public, il n'y a plus de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE). En Mayenne aussi. Ce sont des départements sans Classes Préparatoires aux Grandes Écoles dans le public.

Ce qui caractérise également cet établissement scolaire, c'est son internat ; son histoire – 50 ans au mois de septembre 2020. Ce sera les 50 ans du Polyvalent du Lycée Pierre Mendès-France, qui était anciennement le collège-lycée Herriot (Place Napoléon) et qui en septembre 70 est venu sur le Boulevard Arago. Donc c'est un établissement qui se veut être un établissement ouvert sur la cité puisque les bacs généraux (C'est la dernière promotion d'ailleurs puisque l'épreuve 2020 ne comportera pas d'écrits mais seulement un contrôle continu pour cause de coronavirus).

C'est un établissement scolaire quand nous rencontrons les anciens ou les anciennes associations du lycée – qui ont entre 50 et 80 ans – où il faisait et fait toujours bon vivre ; avec un très bon climat scolaire si nous entendons les anciens élèves. Mais quand nous regardons de plus près, nous n'échappons pas tout de même aux inégalités sociales qu'un établissement comme le nôtre aujourd'hui malheureusement peut reproduire. À savoir que nous le voyons avec ce confinement et cet éloignement des élèves avec des élèves aux profils fragiles, des élèves éloignés du numérique, des familles défavorisées, des familles en souffrance par rapport au parcours scolaires des parents ou des enfants. Cela reste toujours une réalité. Et cet établissement scolaire accueille depuis trois ans le « lycée de la nouvelle chance » de Vendée. Chaque département s'est doté d'un « *lycée de la nouvelle chance* » qui propose à des jeunes de moins de 22 ans – qui ont arrêté l'école en fin de troisième, qui n'ont pas passé le baccalauréat ou en décrochage plus d'une année de l'école – de reprendre un projet de scolarisation en préparant le baccalauréat en sept mois. Nous en sommes à trois promotion et 100% de reçus soit une quinzaine de jeunes qui passent le bac STMG/L/ES/S avec succès et pour certains une mention bien en quelques mois. Nous avons eu l'an dernier des jeunes filles qui avaient arrêté l'école en fin de troisième et qui en six mois ont été reçus avec mention bien au baccalauréat L. Donc, tout est possible quand nous faisons de l'individualisation et quand nous savons accompagner ces élèves qui n'ont que huit heures de cours par semaine (Alors que leurs camarades de terminale ont plus d'une vingtaine d'heures de cours). Nous leur avons quand même accordé une activité sportive de golf. Cela leur permet d'apprendre à se connaître, à se maîtriser, à partager et avoir une maîtrise d'eux-mêmes en étant sur une activité sportive très particulière et jusque-là inconnue pour la plupart d'entre eux. C'est une des forces et des particularités de cet établissement scolaire.

Dans notre projet d'établissement, rien d'exceptionnel. Nous reprenons le projet académique. À savoir « *travailler à la réussite de tous* ». Et le « *lycée de la nouvelle chance* » est une façon de le faire. Nous avons dans cet établissement scolaire, et avant les autres, travaillé sur l'inclusion scolaire. Donc, nous accueillons des élèves précoces, des élèves dys-, des élèves abimés par leur parcours scolaire. Et avec des enseignants qui se sont spécialisés dans l'accompagnement de ces élèves, nous accompagnons ces élèves à profils très particuliers. Nous avons des élèves asperger, autistes, précoces qui se soutiennent, qui ont des fenêtres de décompression qui leurs permettent de se retrouver, de prendre de la force et d'arriver à valider leurs années lycée.

Nous avons dans cet établissement scolaire bien entendu l'ambition de travailler sur la citoyenneté. Donc, le mot du proviseur, c'est que nous n'échappons pas à ce que nous pourrions observer au niveau national avec deux populations. La population « agile », qui consomme, qui fait vivre l'association sportive, qui vit au travers des conservatoires de musiques, qui fait vivre l'établissement au niveau de son CVL. Ce sont les élèves que j'appelle « agiles » et heureux. Et nous avons à côté ceux que j'appelle les « Adidas », les élèves en tenue de survêtement que nous retrouvons, garçons et filles, en très grande majorité dans notre filière technologique STMG où nous accueillons entre la première et la terminale un peu moins de 300 élèves. Ces élèves représentent un petit tiers de la population scolaire de cet établissement. Ces élèves sont très peu présents sur le sport scolaire ; absents des activités culturelles et artistiques ; et vivent un peu en marge. Ils marchent à côté. Ils sont ensemble, à côté des autres. Nous n'avons pas réussi encore de mon point de vue à créer une fusion, un échange, à les attirer, à les intégrer dans tout ce qui fait rayonner et briller cet établissement scolaire vu de l'extérieur.

Et puis bien sûr, comme le veut le recteur Foucher « *ne laisser personne le long du chemin* ». Pour nous, c'est le « *lycée de la nouvelle chance* » ; les dispositifs pour accueillir les élèves asperger, autistes et précoces ; c'est le travail sur les décrocheurs. Comment le satisfaire ? Les équipes qui m'entourent sont très agiles, très investies dans ce qui est la lutte contre le harcèlement scolaire, l'exclusion, le raccrochage des élèves et des familles ; en les accompagnant à la fois du point de vue santé, social, éducatif pour aider les élèves à profiter de ces années lycée pour aller vers

l'enseignement supérieur ou l'insertion professionnelle. Cela fonctionne bien de mon point de vue au niveau de l'équipe.

Maintenant, les sections sportives scolaires au milieu de cela. Il n'y a pas d'interdit. Nous avons à peu près 200 élèves présents sur l'association sportive. Ce qui est un peu embêtant, c'est que ces élèves sont d'année en année toujours les mêmes. Ce sont les élèves qui étaient très actifs au niveau de leur collège. Ceux qui en ont compris rapidement l'intérêt, le sens, la chance de partager des passions, de découvrir des activités sportives ou de s'investir dans des fonctions d'arbitres, d'encadrant, de jeune reporter. Mais, nous n'arrivons pas – dans cet établissement comme biens d'autres – à susciter chez ceux qui n'ont pas de pratique sportive un intérêt pour le sport scolaire.

M.T. – *Si je rebondis sur ce que vous avez dit, les élèves de la section sportive là-dedans ?*

A.M. – Alors, je commençais à les aborder. Ils arrivent chez nous en classe de seconde avec pour certains une vision de la section sportive parfois un peu erronée, confondant pôle sportif avec section sportive. Cependant, avec vraiment une envie de continuer à avoir un lien avec leur club ou un autre club. C'est-à-dire que les élèves que nous allons retrouver en section sportive sont des élèves volontaires.

Dans le football masculin ou féminin, nous allons retrouver beaucoup de jeunes qui vont être dans ces fameuses filières technologiques. Mais nous allons aussi bien sûr les retrouver dans des filières scientifiques. Mais nous en retrouvons un certain nombre en filière technologique, y compris chez les filles en football. Chez les nageurs, nous allons plutôt avoir des élèves ayant un profil scolaire peut-être un peu meilleur. Donc nous allons les retrouver un peu plus sur les bacs généraux.

Ce qui va caractériser ces élèves, garçons ou filles, football et natation, ce sont des élèves endurants, faisant preuve de beaucoup d'exigence, silencieux (très peu de plaintes), qui se mobilisent rapidement ; très peu d'absentéisme et pour ainsi dire zéro absentéisme ; des élèves facilement mobilisés et mobilisables par des coordonnateurs comme Monsieur Mora ou par des entraîneurs dès lors qu'ils sont en difficulté sportive ou scolaire ; des parents accessibles, présents. Et effectivement des élèves transparents dans le sens « zéro soucis particuliers ».

Le projet qui les anime, les porte en plus d'être pour la plupart d'entre eux souvent internes. Et l'internat est un vrai élément de réussite. Dans les lycées comme le nôtre, 100% des élèves internes ont leur baccalauréat en 3 ans. Et en plus, quand ces mêmes élèves sont des élèves accrochés à une section sportive ou à un club sportif très présent à leurs côtés, nous avons vraiment là quelque chose de séculaire en termes de parcours scolaire.

Alors, certains se destinent à des métiers de la santé, à des métiers du sport, à des métiers du management, du commerce. Mais ce sont toujours des projets très précis de ce qu'ils peuvent attendre du postbac.

M.T. – *Si nous revenons un petit peu sur l'image de la section sportive au sein du lycée, et notamment vis-à-vis de tout le personnel (Restauration, enseignants, administration, etc.). Comment est-elle perçue ?*

A.M. – Alors, certains enseignants vous diraient que ce sont des classes fatigantes. Ce sont des élèves qui en seconde apprennent à se connaître. Ils se reconnaissent et se connaissent rapidement. Ils vont être agiles à savoir dans le sens de la prise de parole, de la communication, de la rapidité à se mettre au travail, de l'entraide dont ils peuvent faire preuve pour arriver à être au travail. Quand ils sont internes, ce sont des élèves qui ne vont pas mettre 5 minutes pour se mettre au travail, démarrer, entrer dans une activité. Donc pour un enseignant, ce sont des classes qui peuvent être fatigantes. Les enseignants, même les très bons, disent parfois qu'ils peuvent avoir à hausser le ton parce que ce sont des élèves qui ont besoin d'être alimentés, de demander comme une chaudière à être alimentés, d'avoir un apport d'énergie pour fonctionner. Ce sont des élèves organisés, autonomes, qui ne laissent aucune place à l'à-peu-près. C'est ce que je ressens vu de l'extérieur. Ce sont des élèves qui comprennent vite les consignes. Et un enseignant doit être précis avec une classe accueillant des élèves issus de section sportive, ou des élèves ayant une pratique sportive en individuel en dehors d'une section.

Sur le regard que peuvent avoir leurs camarades sur ces élèves. Ce sont des élèves qui s'intègrent bien l'établissement scolaire et qui se rendent visibles parce qu'ils sont souvent « beaux ». C'est-à-dire que comme ils sont bien dans leur activité sportive, ils renvoient des choses positives autour d'eux. Ils sont appréciés par leurs

camarades. Au niveau des agents de restauration et du lycée, ce sont des élèves qui sont vite repérés par les personnels par leur suractivité, leur décontraction, leur capacité à rentrer rapidement au contact des adultes. Et donc nous notre travail effectivement est d'amener les services de restauration à avoir un œil attentif à ce que nous pourrions proposer dans le projet d'établissement. Nous travaillons sur la restauration avec le petit déjeuner, qui est différent, et amener les élèves à consommer d'autres choses au petit déjeuner pour pouvoir tenir la journée et répondre au régime conséquent qui les attend à savoir être en cours, être en activité sportive, être capable de bien se reposer. Donc cela passe aussi par une bonne alimentation.

Au niveau des relations avec l'établissement scolaire, ce sont des élèves qui fonctionnent bien, qui sont volontaires, qui entendent les remarques de leurs professeurs, les demandes de changement de rythme. Ce sont des élèves qui sont présents. Ce sont des élèves qui sont avec nous et qui sont avec leurs professeurs. C'est intéressant parce que tout ce que nous n'arrivons pas à faire dans un établissement scolaire, c'est effectivement à permettre à d'autres élèves de profiter de cette énergie pour justement, comment dire, s'en inspirer ou entraîner les autres. C'est l'aspect négatif que nous pouvons noter dans certaines classes. Les élèves timides peuvent se cacher derrière l'activité et la présence de leurs camarades en cours. Mais bon c'est comme ça, c'est classique.

M.T. – *Et si nous revenons plus précisément sur les structures plutôt que sur les élèves, comment sont perçues ces structures par le personnel de l'établissement ? Est-ce qu'elles sont plutôt bien accueillies bien qu'elles commencent à être assez ancrés dans l'établissement ? Qui les soutient ? Qui les supporte ? A l'inverse, par qui sont-elles décriées ?*

A.M. – Alors, en fait, la réforme du lycée a oublié une ligne sur ces enseignements ou ces dispositifs dans les établissements scolaires. Elle n'a pas été, j'allais dire, conçue pour intégrer tout ce qui pourrait être facultatif ou en dehors d'un parcours académique. Aujourd'hui, effectivement, une section sportive scolaire dans un lycée se retrouve comme étant en plus d'un menu qui demande en termes d'organisation spatiale et temporelle beaucoup d'ingéniosité. Et effectivement, tous les créneaux sont importants. Tous les temps sont importants. L'entrée des spécialités en lycée général et technologique crée des combinaisons très particulières puisqu'elles

offrent la liberté d'associer des maths avec de l'histoire, avec des arts si vous le souhaitez en spécialité. Et quand vous ajoutez cela à un élève ayant un parcours en section sportive où nous pouvons prendre un certain nombre de créneaux sur sa semaine, cela devient compliqué. Et nous sentons une certaine tension. Bien sûr, le rôle d'un chef d'établissement est de ne pas mettre en concurrence ses enseignants, ses sections, ses temps de construction et de faire en sorte que tout cela soit le plus transparent pour la communauté scolaire. Ce n'est pas simple non plus pour les parents parce qu'il y a des renoncements à faire. Avec ces spécialités, fini le bac S pour un élève qui envisageait un parcours santé. Ou un sportif qui se disait « Je vais faire un bac scientifique avec des maths, de la physique et de la SVT et je serais en section sportive ». Aujourd'hui, non, il va devoir renoncer à une spécialité en terminale. Il peut même être attiré par une spécialité qui n'est pas prévu au départ dans le bac scientifique. Donc, tout ceci doit se conjuguer avec sa pratique sportive, sa vie de club et puis son projet de section sportive scolaire. Donc tout cela tend un peu et rend complexe.

Donc des établissements scolaires « agiles » - et quand je dis cela je pense aux établissements scolaires privés sous contrat comme Notre Dame du Roc ou Saint-François d'Assise mais aussi comme tous leurs collègues de France et de Navarre – vont certainement avoir plus de souplesses et de libertés pour adapter les emplois du temps ou leurs ressources humaines. Par exemple, comme je le faisais sur le pôle handball à Segré, nous obtenions de la fédération de handball et de la ligue des temps d'enseignement financés par la ligue qui permettaient aux jeunes de prendre le temps de rattraper des séquences de cours auxquels ils avaient dû déroger pour pouvoir se consacrer à leur pratique sportive. Effectivement, pour un lycée public comme le nôtre, ce ne va pas être évident. Cela va être difficile à faire. Cela va tendre un peu les relations.

Avant la réforme du lycée, c'était un long fleuve tranquille. La section sportive avait ses créneaux. Le temps scolaire avait ses créneaux. L'établissement scolaire profitait des sections sportives pour afficher une image dynamique, ouverte sur un territoire. Ces mêmes élèves, nous les retrouvons très souvent ensuite engagés dans les associations, disponibles pour prendre des responsabilités. Donc cela rayonne et rejailli sur l'établissement scolaire.

Mais là, nous sommes en train de reconstruire une histoire, de retrouver un positionnement. Nous y arrivons pour l'instant au lycée mais je vous mentirais en vous disant que c'est facile. Donc le rôle de coordination de Monsieur Mora, son action en tant que professeur du lycée Pierre Mendès-France auprès de ses collègues est particulièrement importante pour permettre aux entraîneurs et aux élèves de garder leur place et de ne pas inquiéter l'établissement, mes équipes pédagogiques et disciplinaires. C'est nouveau mais nous verrons ce que donnera l'année de terminale pour la deuxième année de cette réforme. Nous sommes attentifs. Nous ne souhaitons pas perdre de toute façon les élèves qui nous arrivent en section sportive.

M.T. – *Par rapport à cela, qu'avez-vous réfléchi ? Qu'êtes-vous en train de mettre en place pour régler les soucis que vous avez évoqués ?*

A.M. – Justement, tout d'abord, la première chose consiste à jouer la transparence. Ne pas agir sans prendre un témoin de la communauté scolaire, de façon masquée. Tout ce que nous construisons avec la section sportive, tout ce que nous construisons dans le cadre de cette réforme, je le partage avec les entraîneurs. Tout ce que les entraîneurs me proposent en termes de souhaits d'utilisation de certains créneaux dans la journée et dans la semaine pour l'an prochain, nous les partageons avec les équipes. Nous les rendons cohérents. Il y a heureusement des éléments qui permettent d'y arriver. À savoir que pour un lycée comme le nôtre qui regorge d'enseignements optionnels, nous créons des barrettes où nous associons globalement la section sportive football ou natation avec les enseignements artistiques. Donc, nous trouvons très peu souvent d'élèves engagés sur une section sportive faisant en enseignement facultatif de la danse ou de la musique. Disons plutôt que la section sportive est leur enseignement facultatif. Donc automatiquement, nous arrivons à conjuguer. Et puis quand ce sont des élèves déterminés, de bons élèves, avec un bon profil d'élèves « agiles », disponibles, éveillés, dont nous ne nous soucions pas de son temps scolaire (à savoir être capable de se mettre rapidement au travail), tout le monde arrive à comprendre que c'est un atout d'avoir ces élèves.

Un petit point d'handicap pour les sections sportives d'aujourd'hui dans la réforme du lycée, c'est la carte d'affectation des élèves qui a changé dans les départements. Avant, nous pouvions recruter des élèves en section sportive qui venaient de partout. Il n'y avait pas de limitation géographique à l'arrivée d'un élève

en section sportive. Aujourd'hui, c'est plus compliqué. Il y a un bras de fer entre les ligues et les directions académiques pour essayer de protéger des demandes d'élèves ou accompagner des demandes de famille hors secteur. Donc, c'est effectivement nécessaire parce que sinon c'est la fin avérée des sections sportives si elles ne peuvent pas recruter au-delà du périmètre proche de l'établissement scolaire.

M.T. – *Notamment pour les clubs qui y trouvent un intérêt particulier ?*

A.M. – Exactement. Et là, il y a une iniquité énorme avec les établissements privés qui ne sont pas soumis à la carte d'affectation aux établissements publics. Les établissements privés peuvent aller chercher un élève là où ils le souhaitent. Nous, nos élèves nous sont imposés par la direction académique. Hélas, effectivement cela peut jouer. Donc il faut une attention particulière de la part de Monsieur Mora et de l'établissement pour que nous ayons toujours la possibilité quand les familles le souhaitent de permettre au jeune d'intégrer une section sportive à Mendes-France.

M.T. – *Vous m'avez parlé de Michel Mora, qui a un rôle prépondérant dans le fonctionnement de ces structures-là. Il arrive en fin de carrière. Donc comment envisagez-vous l'après ? Des solutions sont-elles en réflexion ? Y a-t-il un « repreneur » derrière ?*

A.M. – C'est une grande question (*Il semble bien embêté et en grande réflexion, plein d'incertitudes*). C'est effectivement un point supplémentaire pour un bon nombre d'établissements scolaires qui ont des enseignements artistiques rares ou des sections sportives scolaires : le départ en retraite d'un personnel. Pour nous, nous avons à la fois le départ à la retraite de Madame Plisson – professeur d'éducation physique et sportive, coordonnatrice et enseignante de la danse en tant qu'option facultative et spécialité du lycée – et de Michel Mora, qui porte la coordination et l'histoire des sections sportives. Donc cela va faire beaucoup pour une même équipe de cinq professeurs. Et effectivement, deux chantiers énormes qui vont se poser en même temps. Nous parviendrons peut-être effectivement à répondre au deux. Mais cela ne va pas être évident. Nous avons bien entendu les enseignants qui vont pouvoir le faire. Personne n'est irremplaçable mais chacun a sa personnalité et sa connaissance du territoire. Et monsieur Mora a une grande connaissance du territoire.

C'est à la fois une inquiétude. Des hommes et des femmes, nous en avons. Maintenant, est-ce que leur implication, leur vision, leurs capacités à faire le lien – un lien apaisé, structurant – avec les clubs, les fédérations, sera le même que ceux que monsieur Mora a réussi à installer... Je ne veux pas faire de procès d'intention à qui que ce soit mais la marche est grande. Juste avant que nous ouvrons cette classe virtuelle, nous avons l'appel d'un parent footballeur en section sportive qui était sur un choix d'une spécialité ou d'une option complémentaire « mathématiques » en terminale. Et avec le proviseur adjoint, nous en avons rapidement conclu que de toute façon, nous allons informer monsieur Mora de cette situation et qu'il allait entrer en médiation avec le club et la famille de l'élève. Et que nous étions convaincus et certains qu'il allait faire entendre raison à la famille et ainsi qu'au club pour trouver la meilleure solution et permettre à ce jeune d'aller jusqu'au bout de son projet de section sportive et de son projet scolaire. C'est sa force : sa connaissance des individus, du club, sa connaissance particulière de ce qu'un jeune en section sportive vient en finalité chercher.

Nous avons souvent des jeunes qui arrivent avec une ambition débordante d'entrer dans des métiers du sport mais avec beaucoup d'envie. Mais en fait, derrière cela, il y avait souvent des projets très structurés et très structurants : kiné, médecine, sciences. Nous arrivions très rapidement à découvrir qui était qui et quel était le profil de l'élève derrière ce projet de section sportive. Mais cela était possible parce que l'enseignant avait une grande expérience du profil des jeunes entrant en section sportive. Pour ses collègues qui vont le remplacer, même s'ils sont habitués à accompagner les élèves dans les options « EPS de complément », ce n'est pas tout à fait le même profil d'élève que pour l'EPS de complément. Ce n'est pas du tout le même profil.

M.T. – *Et est-ce que cette transition pourrait mettre en péril la structure football (ou même les autres structures) ?*

A.M. – *Non (d'un ton assuré). Cela ne les mettra pas en péril parce que le territoire... sauf si le territoire se dérobaient. Imaginons que la ligue de natation ou de football se détourne de La Roche-sur-Yon pour s'installer sur un autre territoire et pour des raisons louables – plus structurantes et porteuses pour eux – bien entendu que notre section se déplacerait dans un autre établissement. Mais tant que les clubs et*

les fédérations nous font confiance... Nous n'avons aucune difficulté pour attirer les parents d'élèves et les élèves ; aussi, pour offrir un cadre (un internat très apprécié par les élèves ; la proximité d'installations sportives de qualité avec la nouvelle piscine, le stade nautique, les installations de Saint-André d'Ornay pour les filles ainsi que le plateau sportif en synthétique Henry Desgranges). Nous n'avons pas de risques à avoir concernant cela. Nous avons en plus par exemple pour la natation, le collège Les Gondoliers à 200-300m du lycée et qui porte la sections sportive collège. Donc, nous avons des facteurs de proximité et des infrastructures qui font que nous sommes visibles. Maintenant, c'est simplement qu'il y aura à construire avec d'autres personnes présentes dans l'établissement scolaire une nouvelle façon de communiquer avec les élèves, les familles, la salle des professeurs. Je pense que monsieur Mora sait se mettre en colère, sait aussi écouter, sait aussi se mettre j'allais dire en retrait pour laisser la passion parler. Ce sont des qualités qui vont être nécessaire pour les collègues qui vont prendre sa place.

Là où nous sommes certains pour nos sections sportives, c'est que Stéphane Arnaud et le collègue qui porte la natation sont des personnes qui heureusement pour les élèves et les parents d'élèves mettent toujours en avant la réussite scolaire avant le parcours sportif. Donc ce discours – qui se traduit par des actes forts à chaque fois qu'un élève est en difficulté scolaire avec une décharge d'entraînement, une rencontre avec la famille et l'élève afin de comprendre ce qui se passe, une participation aux conseils de classe –, leur présence, leur honnêteté par rapport à tout cela font que la communauté scolaire et les équipes pédagogique leur font confiance. Ils ne mettent absolument pas en doute leur place dans l'établissement scolaire et leur volonté de servir un projet. C'est confortable à la fois pour la section sportive et pour leur pérennité dans l'établissement scolaire.

M.T. – *Donc vous parieriez plus sur une mutation de ces sections sportives plutôt qu'une disparition ?*

A.M. – Voilà. Une mutation qui de toutes les façons... Voyez-vous, les sections sportives, tout comme les options et les spécialités artistiques, ont fait du lycée un lycée qui avait des singularités, des particularités et qui attirait des talents extérieurs. Aujourd'hui la réforme souhaite que l'on ne pille pas les territoires de leurs talents mais que l'on développe sur nos territoires des talents. Donc c'est un peu compliqué pour

une section sportive et un club qui voudrait attirer des profils intéressants de s'entendre dire que « non, c'est plutôt sur votre territoire que vous devez construire un talent ou faire émerger des gens remarquables plutôt que d'aller prendre à Fontenay-le-Comte, aux Herbiers, à Montaigu ou dans d'autres départements. Regardez à côté de vous. ». C'est effectivement un enjeu fort pour la danse, le théâtre, la musique, peut-être les sections sportives. Nous devons effectivement regarder dans la population des « Adidas » dont nous avons parlé tout à l'heure et dont nous ne faisons « pas grand-chose » (entre guillemets bien entendu).

M.T. – *Je vais essayer de changer un petit peu de sujet en me concentrant désormais plutôt sur les élèves et le vécu de ces élèves au sein de la structure. Plus précisément, quels aménagements leurs sont proposés que ce soit en termes de cours, de l'internat, des repas, de l'UNSS, d'éventuels coûts pour les familles ?*

A.M. – Alors au niveau de l'entrée économique. Un élève qui est en section sportive scolaire a un coût de scolarité identique à celui d'un élève qui n'aurait pas de particularité en plus du tronc commun. Y compris pour le coût de sa demi-pension et de son hébergement s'il est interne, c'est le même coût que pour les autres élèves. À savoir que même s'il devait manger différemment et que son régime alimentaire était différent, il aura le même tarif qu'un élève qui sera un élève lambda. Il n'y a pas de surcoût.

Au niveau de l'aménagement horaire, nous étions sur une ancienne période où, cette année encore, nous avons les entraînements en fin de journée ou entre midi et deux. Nous utilisons plus particulièrement des créneaux qui étaient négligés par les autres enseignements et les autres enseignants. Aujourd'hui, le football est encore et n'a pas fait de demande particulière. Et nous resterons certainement l'an prochain sur cette logique : le mercredi après-midi, en fin de journée dans la semaine, entre midi et deux comme je le disais sur certaines demi-journées. Pour ce qui est de la natation, nous avons reçu les entraîneurs et nous avons essayé de construire quelque chose qui tentait à peu près d'éviter le midi-deux pour laisser le temps à ces élèves de se reposer comme leurs camarades ; et plutôt privilégier un démarrage très tôt le matin à partir de 8h et une entrée en cours plutôt vers 10h en plus bien sûr de la fin de journée. Voilà, nous cherchons à travailler autrement en proposant des démarrages de cours différés vers 9h30 le matin. Mais surtout, nous essayons de libérer les élèves du midi-

deux. Pour l'instant, les nageurs nagent tous les jours entre 12h et 14h, entre 16h et 18h. Donc, cela leur fait des journées phénoménales. Nous allons être sur quelque chose de différent.

Au niveau de l'emploi du temps et de l'aménagement des élèves, ils suivent tous les cours comme leurs camarades. Nous avons rarement des élèves pour lesquels nous devons faire appel au CNED. Les seules fois où nous avons eu à le faire, c'était pour des élèves qui se retrouvaient être seuls germanistes dans une année de seconde par exemple. Si nous devions avoir des élèves qui étaient germanistes et qui étaient seuls dans ce cas-là, c'est sûr que pour ne pas pénaliser les élèves de sa classe, nous demanderions à la famille de passer par le CNED sur une partie des heures d'allemand. C'est vraiment à la marge.

Au niveau de l'alimentation, nous nous appuyons sur le projet d'établissement qui est d'avoir une alimentation responsable et raisonnée, de proximité, de qualité et nous utilisons les sportifs comme le cheval de Troie. À savoir en les accompagnant différemment, nous incitons les élèves à manger autrement. Nous incitons la masse de nos élèves en proposant un autre type d'alimentation plus responsable. Et surtout que les élèves puissent choisir plutôt que subir. Voilà ce que nous pouvons leur proposer.

M.T. – *Si je reviens sur l'aménagement de l'emploi du temps, vous m'avez parlé qu'il n'y a pas de cours manqués. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de rattrapage de mis en place je suppose ?*

A.M. – Il n'y a pas de rattrapage de mis en place parce que pour l'instant, nous avons toujours réussi à offrir aux élèves, dans l'emploi du temps entre 8h et 18h, à la fois la totalité de leurs cours et les heures d'entraînement « négociées » et demandées par les clubs. Nous avons toujours pu le faire. Sauf vraiment à la marge pour quelques élèves. Nous avons eu une fois des élèves qui étaient attendus par leur club le vendredi à 17h et qui ne pouvaient pas quitter le lycée à 18h. Donc ils ont raté la dernière heure d'éco-gestion si ce sont des terminales STMG ou la dernière heure de SVT si ce sont des élèves de S. Et là bien entendu, l'élève était dans un process. C'est-à-dire qu'il devait faire l'effort d'essayer de compenser, de rattraper.

La différence avec les pôles sportifs tels que je les ai connus : la fédération était capable de mobiliser des services civiques, voire de payer des heures supplémentaires à des enseignants qui devaient se mobiliser en dehors de leurs heures d'enseignement. Là, nous n'avons pas eu encore à faire appel à cela, à ce dispositif au lycée Pierre Mendès-France.

M.T. – *Mais ce serait quelque chose d'envisageable si jamais le besoin de présentait ?*

A.M. – Alors, ce serait compliqué. Compliqué aujourd'hui dans les temps qui cours puisque l'argent, c'est quelque chose de plus en plus... les deniers publics. Ce serait compliqué et cela demanderait une imagination forte. Par exemple, pour avoir échangé avec le football, mais y compris la natation, je leur avais dit tout mon intérêt pour peut-être un regard vers le recrutement de services civiques d'aventure, s'il le fallait, pour pouvoir justement accompagner à la fois le projet sportif des jeunes et aussi avoir un temps de soutien, un peu comme dans un dispositif de « devoirs faits », qui permettrait à un jeune d'avoir des heures de récupération plus importants et de « travail » scolaire repris avec un service civique. Mais ce sont pour l'instant les seuls choses dont nous disposons. Comme vous pourrez le comprendre, nous ne sommes vraiment pas à égalité avec nos collègues du secteur d'éducation privé. Ils ont beaucoup plus de moyens que moi à ce niveau-là.

M.T. – *Pourtant, après discussion avec Michel Mora, il m'a expliqué que ce sont des choses qui ont été faites. Les profs du lycée prenaient en charge des élèves de section sportive. Cela étant, je ne sais pas jusqu'à quand cela a été fait.*

A.M. – Nous avons eu effectivement cela dans les belles périodes. C'est là que nous voyons qu'il y a eu un avant réforme et un après réforme. Avant, il y a 5 ans disons, nous avions les moyens sous formes de dotations pour pouvoir accompagner ces élèves de façon qualitative et quantitative. Aujourd'hui, nous sommes vraiment en difficulté pour accompagner vraiment des élèves classiques, sans menus particuliers. Donc, les conditions qu'ont connu les lycées avant la réforme ont beaucoup changées. Alors, peut-être que le nouveau monde dont on nous parle après l'épisode coronavirus fera que nous aurons tous un regard plus attentif sur le service public et l'éducation.

C'est ce qu'il faut espérer. Nous voyons bien que dans la continuité pédagogique, le rôle de l'enseignant est aussi important, est important en tout cas.

M.T. – *Vous m'avez aussi également pas mal évoqué cette réforme du bac 2021, qui amène pleins de contraintes au niveau de la création de ces menus. Comment envisagez-vous de combiner la section sportive avec tel menu ou tel choix ? Est-ce que cela va amener les élèves à ne pas choisir, à avoir une palette de choix plus restreinte que les autres élèves ? Y a-t-il eu des réflexions autour de cela ?*

A.M. – Tout à fait. C'est là où l'intelligence et l'agilité... C'est vraiment le mot aujourd'hui au 21^{ème} siècle : des organisations agiles et des individus agiles c'est-à-dire cette capacité à ne pas rester bloqué sur une représentation et plutôt de s'appuyer sur la nature qui nous entoure. Nous avons cette chance avec les parents d'élèves et les élèves qui sont inscrits en EPS de complément ou en section sportive d'avoir cette possibilité : de, bien entendu, respecter le projet initial du jeune ; mais de pouvoir leur montrer l'intérêt de profiter d'un couplage de spécialité, voire de la prise d'un enseignement qui viendrait enrichir ou l'accompagner de façon sereine et en douceur vers le métier de son projet, la formation qui l'intéresse.

Donc effectivement, le rôle du professeur coordonnateur est important. Plus il est crédible et plus il est reconnu, plus les parents vont lui faire confiance. Et aussi, la confiance que peuvent témoigner les entraîneurs est importante puisque que s'ils nous font confiance – là c'est le cas – ils ne doutent pas un moment que nous travaillons comme eux dans l'intérêt des jeunes.

Donc, oui, nous avons cet avantage d'avoir – nous l'avons vu sur l'année de première – des élèves de section sportive qui ont su repérer les enseignements qui pourraient leur être utiles. Le choix d'un élève inscrit en section sportive au lycée Pierre Mendès-France, que l'élève soit en bac techno ou en bac général, dépend vraiment à la fois de ses compétences, ses capacités et ne remet en rien en cause son amour du sport et sa volonté d'avoir une pratique sportive exigeante et de qualité. Puis d'autres ont changé un peu leur regard à savoir qu'ils n'attendent pas que le triptyque maths-physique-SVT pour avoir l'impression d'avoir réussi. C'est-à-dire qu'ils sont capables de s'appuyer sur ce qui a du sens et leur fait plaisir. Par exemple, nous avons de plus en plus d'élèves qui repèrent les BPJEPS. C'était quelque chose de peu repéré jusqu'à

présent par les élèves en section sportive, autrement que par défaut. Et puis, certainement que nous connaissions peu ces domaines. Et là, nous voyons de plus en plus apparaître sur le carnet de vœux Parcoursup des élèves, des élèves qui en plus de STAPS font référence à des parcours BPJEPS. C'est intéressant. Cela montre que l'on ne reste pas bloqué sur un parcours idéal : je veux être vétérinaire et je ne ferais que des études de vétérinaire.

M.T. – *Et concrètement, il est possible d'avoir tout de même une diversité dans les choix qui sont faits par les élèves ? Il n'y a pas de parcours très stéréotypé ?*

A.M. – C'est très large, handicapant pour la constitution des emplois du temps mais rassurant. Quand nous regardons ces choix très divers de la part des élèves, cela montre bien que nous sommes là face à des jeunes qui n'ont pas peur d'affirmer leurs choix personnels. C'est-à-dire que ce sont d'abord leurs choix qui priment. Et ensuite, nous nous adaptons.

Mais tout ceci n'est pas extensible à l'infini. Nous sommes attentifs en nous demandant à quel moment nous allons bloquer. Est-ce que ce seront les combinaisons ? En fait, un élève de première a 158 choix possibles de combinaisons. Alors, ni nous ni aucun lycée de France n'a offert 158 choix mais nous en avons offert 97. Nous devons être l'établissement de France qui en a offert le plus. Cela vous montre un peu... mais nous avons survécu, cela a fonctionné, cela a eu du sens. Des jeunes ont réussi à y trouver vraiment beaucoup de plaisir. Donc, c'est vraiment très bien.

Par exemple, les premières de cette année. Les nageurs avaient quatre créneaux de natation entre midi et deux et un créneau de natation le vendredi à partir de 16h. les élèves en pratique footballistique avaient des créneaux de football deux soirs à partir de 16h et deux fois entre 11h et 14h en semaine. Autour de tout cela, ils rejoignaient leur groupe classe sans difficulté. Pour ne pas être que dans le négatif, l'avantage peut être de la réforme, c'est que comme il n'y a plus de classe – puisque les élèves ont tous des projets et des spécialités qui peuvent être différents – les élèves en section sportive sont un peu comme leur camarade. À savoir, ils ont une spécialité de plus. Ils en ont quatre. Les autres en ont trois mais eux en ont une quatrième de

plus. Donc en fait, la notion de classe et de tronc commun ayant disparue, tous les élèves sont un petit peu des élèves en section spéciale.

M.T. – *Au niveau de l'internat, quels sont les aménagements proposés ? Je suppose que certains s'entraînent également avec le club le soir. Donc cela amène des aménagements supplémentaires ?*

A.M. – Exactement. Effectivement, ce sont les seuls élèves comme ceux qui sont en spécialité artistique à avoir le droit de partir soit en conservatoire ou en entraînement après 18h, après avoir dîné à 18h30, rejoindre leur club. Donc ils le font. Bien sûr, nous pourrions se distancer et se dire « À quel moment travaillent-ils ? ». Et comme je vous parlais d'élèves organisés et agiles, nous remarquons que ce sont des élèves qui ne laissent aucun trou sans activité. C'est-à-dire que chaque temps libre est mis à profit. Ce qui caractérise un élève en spécialité artistique ou en section sportive scolaire, c'est un élève qui en général utilise tous les moments, les instants que lui propose une semaine pour avoir à la fois une pratique artistique ou sportive et à la fois de suivre ses enseignements. Donc, ils sont toujours à l'heure au niveau de leurs travaux à rendre. Je dirais qu'ils sont vraiment très bien organisés.

M.T. – *Si je prends l'exemple de La Roche Vendée Football, qui s'entraîne le mardi soir jusqu'à 20h, ils ont des études après le dîner ?*

A.M. – Bien sûr, les élèves qui veulent aller en étude le peuvent. Certains j'imagine, et la plupart d'entre eux, utilisent les études du soir. Mais, ce sont des élèves qui, à chaque fois qu'ils ont un temps de disponible dans l'emploi du temps de leur semaine, se retrouvent en salle d'étude en train de travailler. En plus, comme il y a une grande solidarité entre eux, c'est un travail toujours efficace d'entraide. L'intérêt de ces élèves effectivement, comme certains sont en bac technologique, d'autres en bac scientifique, d'autres en bac littéraire, nous remarquons souvent qu'il y a toujours un élève qui est capable d'aider ses camarades dans une discipline.

C'est pour cela que pour un établissement – même si les enseignants disent qu'ils sont, quelquefois, fatigants – ce sont des classes qui montrent aux autres que c'est possible. Surtout qu'eux ont beaucoup d'handicaps, j'allais dire, dans leur emploi du temps hebdomadaire. Ils pourraient très bien renoncer à faire leurs devoirs. Mais en fait, les travaux sont faits.

M.T. – *Si nous pouvions objectiver un petit peu le circuit de sélection scolaire : normalement, il y a une sélection sportive, des profils d'élèves vous sont soumis et vous les traitez scolairement. Qui fait partie de ce sas scolaire ? Sur quel(s) critères vous basez vous pour choisir les élèves ? Y a-t-il beaucoup d'élèves qui « passent à la trappe » à ce moment-là au niveau de la sélection scolaire ?*

A.M. – Pas du tout. En fait, ce sont les clubs, du moins la ligue, qui va recevoir les demandes des familles. Nous ne les recevons pas particulièrement. Nous sommes témoins des demandes des familles qui passent d'abord par le lycée. Nous les redirigeons vers le district vendéen qui reçoit leur dossier, établit une liste. Nous allons partager, et monsieur Mora a un rôle très important, sur le profil des jeunes. Nous n'avons pas tant que cela de demande disons puisque nous sommes un petit département, dans lequel les gens ne sont pas non plus très mobiles. Ils sont souvent attachés à leur territoire et ne veulent pas rejoindre Mendes-France. Mais nous n'écartons pas vraiment de jeunes à moins que le dossier de l'élève soit déséquilibré. Mais le déséquilibre du dossier sera repéré d'entrée par la ligue. Donc c'est-à-dire que, comme je vous le disais, ce qui est visible dans leur discours, c'est « le parcours scolaire de l'élève est important ».

Et nous voyons nous la différence avec des élèves qui sont hors section sportive. J'imagine que certainement au Roc, à St-François d'Assise, il doit y avoir des nageurs et des footballeurs qui n'ont pas pu intégrer une section sportive ou un pôle et qui pour X raisons sont restés élèves. Nous, nous avons accueillis dans notre établissement scolaire des basketteurs, des cyclistes, des élèves qui ont peut-être cherché à intégrer des sections sportives mais ne l'ont pas pu sur ce territoire. Et là, je vois que ces élèves perdus et isolés, en dehors d'une structure visible et fonctionnelle, sont en vrai perte scolaire et parfois même sportive alors qu'ils ont certainement eu à un moment le talent au niveau de leur club. Donc, c'est un tout en fait. En ce moment, nous souffrons pas mal avec les basketteurs puisque quelques basketteurs sont arrivés sur le territoire vendéen et sont dans conditions scolaires difficiles (et certainement sportives mais nous n'avons pas de contact avec le club). Mais sans le fait d'avoir pu être dans une structure, ils n'y arrivent pas.

Mais nous n'écartons pas d'élèves particulièrement. Je pense que le regard aujourd'hui de monsieur Chiron en natation, de monsieur Arnaud et de madame

Bonnet pour le football, est suffisamment aiguisé pour prendre un jeune qui a à la fois un projet scolaire et un projet sportif. Et nous, l'avantage que nous avons sur notre lycée, comme au Roc ou à St-François, nous avons aussi des filières technologiques et nous pouvons orienter le parcours scolaire sur un bac techno.

M.T. – *Donc pour revenir précisément, vous m'avez dit que c'était la ligue qui faisait initialement un choix. Mais vous, à quel moment intervenez-vous pour choisir ces élèves si besoin ?*

A.M. – Nous, la ligue nous propose une liste d'élèves. Nous la soumettons à la direction académique. Jusqu'à présent, la liste académique a validé les propositions de la ligue et nous affecte les élèves. Mais nous n'avons pas de regard particulier sur le dossier dès lors que le conseil de classe de troisième avait validé le passage en seconde. Nous n'avons pas à nous opposer. La ligue ne néglige pas le profil scolaire des élèves. Nous n'avons pas eu à souffrir d'un jeune abimé par leur parcours scolaire, en grande difficulté scolaire que nous abimerions nous davantage en exigeant des performances scolaires qu'il ne pourrait pas fournir.

En natation, nous avons l'exemple d'un élève en terminale aujourd'hui qui vise les jeux paralympiques. C'est la première expérience avec un élève au profil particulier. Il a appris. Nous avons appris tous ensemble ce que pouvait être ce profil : un parcours différent. Et nous avons tous grandi ensemble depuis trois ans. Et c'est assez intéressant de pouvoir voir que nous pouvons accompagner un handicap à la fois physique et mental à la fois dans l'excellence scolaire et sportive.

Chez les filles c'est intéressant. C'est différent chez les filles que chez les garçons. Chez les filles, ce sont des profils intéressants. Nous ne sommes pas à l'abri de difficultés scolaires ou sportives mais en termes de vie, c'est très intéressant, attachant. Il y a beaucoup de courage, de conscience de ce qu'il se passe, de ce que nous faisons. »

Annexe 6. Résultats à l'examen du baccalauréat général et technologique des sessions 2012 à 2019

À l'échelle nationale et académique

Tableau 4. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 en France et dans l'académie de Nantes

	Séries	National			Académie (Nantes)				
		Admis	/	Présentés	$Tx_{réussite}$	Admis	/	Présentés	$Tx_{réussite}$
2012	ES	93 869	/	103 975	90%	5 181	/	5 509	94%
	L	44 655	/	50 475	88%	2 505	/	2 700	93%
	S	146 385	/	159 763	92%	7 728	/	8 106	95%
	STMG	59 969	/	70 936	85%	3 032	/	3 367	90%
	STHR	1 952	/	2 158	90%	145	/	150	97%
TOTAL	346 830	/	387 307	90%	18 591	/	19 832	94%	
2013	ES	95 259	/	103 057	92%	5 348	/	5 578	96%
	L	48 733	/	52 910	92%	2 730	/	2 904	94%
	S	152 953	/	163 963	93%	8 039	/	8 359	96%
	STMG	58 233	/	68 056	86%	2 817	/	3 141	90%
	STHR	2 013	/	2 204	91%	131	/	135	97%
TOTAL	357 191	/	390 190	92%	19 065	/	20 117	95%	
2014	ES	94 945	/	104 700	91%	5 459	/	5 804	94%
	L	46 579	/	50 906	92%	2 726	/	2 917	93%
	S	156 626	/	168 969	93%	8 524	/	8 936	95%
	STMG	59 925	/	65 776	91%	2 989	/	3 176	94%
	STHR	2 249	/	2 383	94%	159	/	162	98%
TOTAL	360 324	/	392 734	92%	19 857	/	20 995	95%	
2015	ES	97 978	/	106 331	92%	5 536	/	5 841	95%
	L	48 342	/	52 628	92%	2 751	/	2 921	94%
	S	162 505	/	175 366	93%	8 676	/	9 111	95%
	STMG	57 701	/	63 685	91%	2 918	/	3 088	94%
	STHR	2 015	/	2 201	92%	124	/	130	95%
TOTAL	368 541	/	400 211	92%	20 005	/	21 091	95%	
2016	ES	100 932	/	109 630	92%	5 785	/	6 112	95%
	L	49 481	/	53 492	93%	2 915	/	3 118	93%
	S	168 952	/	182 733	92%	9 102	/	9 656	94%
	STMG	58 190	/	64 538	90%	2 799	/	3 000	93%
	STHR	2 270	/	2 476	92%	158	/	170	93%
TOTAL	379 825	/	412 869	92%	20 759	/	22 056	94%	
2017	ES	106 053	/	118 187	90%	6 121	/	6 668	92%
	L	51 064	/	55 732	92%	2 990	/	3 212	93%
	S	172 498	/	186 481	93%	9 441	/	10 042	94%
	STMG	57 006	/	63 443	90%	2 921	/	3 143	93%
	STHR	2 151	/	2 273	95%	141	/	147	96%
TOTAL	388 772	/	426 116	91%	21 614	/	23 212	93%	
2018	ES	116 963	/	128 533	91%	6 793	/	7 305	93%
	L	51 039	/	55 760	92%	3 125	/	3 368	93%
	S	183 372	/	198 404	92%	10 333	/	10 905	95%
	STMG	61 181	/	70 397	87%	3 276	/	3 568	92%
	STHR	2 199	/	2 327	94%	131	/	139	94%
TOTAL	414 754	/	455 421	91%	23 658	/	25 285	94%	
2019	ES	117 729	/	128 747	91%	6 807	/	7 267	94%
	L	50 567	/	54 609	93%	3 043	/	3 237	94%
	S	179 882	/	195 200	92%	10 023	/	10 586	95%
	STMG	62 550	/	72 655	86%	3 303	/	3 724	89%
	STHR	2 003	/	2 107	95%	138	/	150	92%
TOTAL	412 731	/	453 318	91%	23 314	/	24 964	93%	
TOTAL	3 028 968	/	3 318 166	91%	166 863	/	177 552	94%	

Sources : « Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (2016a). Lecture : Lors de la session 2012 du baccalauréat général série ES, 93 869 élèves de terminale en France ont été admis sur les 103 975 élèves qui se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite nationale brut dans cette série cette année-là était donc de 90%.

À l'échelle départementale et communale

Tableau 5. Réussite brute à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 en Vendée et à La Roche-sur-Yon

	Séries	Département (Vendée)			Ville (La Roche-sur-Yon)				
		Admis	/	Présentés	T _x réussite	Admis	/	Présentés	T _x réussite
2012	ES	796	/	840	95%	275	/	292	94%
	L	452	/	498	91%	150	/	169	89%
	S	1 312	/	1 372	96%	405	/	420	96%
	STMG	524	/	561	93%	151	/	162	93%
	STHR	23	/	24	96%	23	/	24	96%
	TOTAL	3 107	/	3 295	94%	1 004	/	1 067	94%
2013	ES	792	/	821	96%	196	/	200	98%
	L	481	/	505	95%	125	/	139	90%
	S	1 238	/	1 279	97%	260	/	266	98%
	STMG	508	/	542	94%	139	/	155	90%
	STHR	21	/	21	100%	21	/	21	100%
	TOTAL	3 040	/	3 168	96%	741	/	781	95%
2014	ES	976	/	1 026	95%	308	/	325	95%
	L	518	/	557	93%	181	/	196	92%
	S	1 413	/	1 466	96%	443	/	455	97%
	STMG	510	/	552	92%	136	/	151	90%
	STHR	43	/	43	100%	43	/	43	100%
	TOTAL	3 460	/	3 644	95%	1 111	/	1 170	95%
2015	ES	928	/	968	96%	309	/	327	94%
	L	538	/	564	95%	211	/	221	95%
	S	1 418	/	1 503	94%	456	/	482	95%
	STMG	504	/	539	94%	153	/	162	94%
	STHR	21	/	22	95%	21	/	22	95%
	TOTAL	3 409	/	3 596	95%	1 150	/	1 214	95%
2016	ES	995	/	1 048	95%	329	/	354	93%
	L	555	/	591	94%	171	/	178	96%
	S	1 525	/	1 609	95%	468	/	497	94%
	STMG	514	/	549	94%	141	/	155	91%
	STHR	45	/	46	98%	45	/	46	98%
	TOTAL	3 634	/	3 843	95%	1 154	/	1 230	94%
2017	ES	1 052	/	1 146	92%	334	/	370	90%
	L	518	/	559	93%	160	/	178	90%
	S	1 504	/	1 609	93%	463	/	495	94%
	STMG	545	/	585	93%	142	/	152	93%
	STHR	20	/	20	100%	20	/	20	100%
	TOTAL	3 639	/	3 919	93%	1 119	/	1 215	92%
2018	ES	1 089	/	1 151	95%	378	/	403	94%
	L	606	/	642	94%	201	/	212	95%
	S	1 680	/	1 761	95%	527	/	543	97%
	STMG	581	/	626	93%	164	/	183	90%
	STHR	17	/	20	85%	17	/	20	85%
	TOTAL	3 973	/	4 200	95%	1 287	/	1 361	95%
2019	ES	1 109	/	1 162	95%	335	/	357	94%
	L	599	/	626	96%	220	/	232	95%
	S	1 635	/	1 728	95%	535	/	569	94%
	STMG	617	/	657	94%	167	/	175	95%
	STHR	24	/	26	92%	24	/	26	92%
	TOTAL	3 984	/	4 199	95%	1 281	/	1 359	94%
	TOTAL	28 246	/	29 864	95%	8 847	/	9 397	94%

Sources : « Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (2016a). Lecture : Lors de la session 2012 du baccalauréat général série ES, 796 élèves de terminale en Vendée ont été admis sur les 840 élèves qui se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite départemental brut dans cette série cette année-là était donc de 95%.

À l'échelle du lycée Pierre Mendès-France

Tableau 6. Réussite à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 au lycée Pierre Mendès-France

Lycée Pierre Mendès-France									
Séries	Admis	/	Présentés	Tx _{réussite}	%ATTENDU NAT	%ATTENDU ACA	V _{ajoutée} NAT	V _{ajoutée} ACA	
2012	ES	40	/	42	95%	92%	91%	+3	+4
	L	55	/	66	83%	93%	93%	-10	-10
	S	71	/	76	93%	93%	93%	0	0
	STMG	67	/	74	91%	91%	89%	0	+2
	TOTAL	233	/	258	90%	92%	91%	-2	-1
2013	ES	49	/	51	96%	95%	94%	+1	+2
	L	70	/	78	90%	93%	92%	-3	-2
	S	56	/	58	97%	93%	93%	+4	+4
	STMG	53	/	68	78%	90%	89%	-12	-11
	TOTAL	228	/	255	89%	93%	92%	-4	-3
2014	ES	50	/	51	98%	93%	94%	+5	+4
	L	80	/	85	94%	94%	94%	0	0
	S	71	/	77	92%	94%	94%	-2	-2
	STMG	54	/	66	82%	94%	94%	-12	-12
	TOTAL	255	/	279	91%	94%	94%	-3	-3
2015	ES	43	/	47	91%	96%		-5	
	L	73	/	79	92%	93%		-1	
	S	74	/	91	81%	92%		-11	
	STMG	75	/	82	91%	94%		-3	
	TOTAL	265	/	299	89%	93%		-4	
2016	ES	51	/	53	96%	96%		0	
	L	66	/	67	99%	96%		+3	
	S	82	/	94	87%	92%		-5	
	STMG	75	/	89	84%	93%		-9	
	TOTAL	274	/	303	90%	94%		-4	
2017	ES	50	/	54	93%	92%		+1	
	L	64	/	75	85%	93%		-8	
	S	79	/	97	81%	91%		-10	
	STMG	70	/	79	89%	92%		-3	
	TOTAL	263	/	305	86%	92%		-6	
2018	ES	84	/	88	95%	94%		+1	
	L	80	/	89	90%	95%		-5	
	S	98	/	102	96%	93%		+3	
	STMG	75	/	94	80%	90%		-10	
	TOTAL	337	/	373	90%	93%		-3	
2019	ES	52	/	57	91%	95%		-4	
	L	85	/	94	90%	95%		-5	
	S	112	/	123	91%	94%		-3	
	STMG	76	/	84	90%	92%		-2	
	TOTAL	325	/	358	91%	94%		-3	
TOTAL	2 180	/	2 430	90%	93%	92%	-3	-2	

Sources : « Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (2016a). Lecture : Lors de la session 2012 du baccalauréat général série ES, 40 élèves de terminale du lycée Pierre Mendès-France ont été admis sur les 42 élèves qui se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite brut du lycée dans cette filière cette année-là était donc de 95%. Le pourcentage de réussite attendu dans les établissements nationaux ayant des caractéristiques d'établissement et de population apprenante équivalentes était de 96%. Le lycée a donc une valeur ajoutée de +3 par rapport à ce taux.

À l'échelle du lycée Notre Dame du Roc

Tableau 7. Réussite à l'examen du baccalauréat général et technologique en fonction des filières entre 2012 et 2018 au lycée Notre Dame du Roc

		Lycée Notre Dame du Roc							
Séries		Admis	/	Présentés	%	%ATTENDU NAT	%ATTENDU ACA	Vajoutée NAT	Vajoutée ACA
2012	ES	58	/	60	97%	96%	97%	+1	0
	L	25	/	25	100%	94%	94%	+6	+6
	S	73	/	74	99%	96%	97%	+3	+2
	STMG	84	/	88	95%	94%	94%	+1	+1
	STHR	23	/	24	96%	95%	97%	+1	-1
	TOTAL	263	/	271	97%	95%	96%	+2	+1
2013	ES	48	/	48	100%	97%	98%	+3	+2
	L	21	/	21	100%	97%	97%	+3	+3
	S	63	/	63	100%	95%	96%	+5	+4
	STMG	86	/	87	99%	94%	96%	+5	+3
	STHR	21	/	21	100%	94%	94%	+6	+6
	TOTAL	239	/	240	100%	95%	96%	+5	+4
2014	ES	91	/	91	100%	97%	98%	+3	+2
	L	16	/	18	89%	95%	93%	-6	-4
	S	85	/	86	99%	97%	97%	+2	+2
	STMG	82	/	85	96%	96%	97%	0	-1
	STHR	18	/	18	100%	96%	98%	+4	+2
	TOTAL	292	/	298	98%	96%	97%	+2	+1
2015	ES	78	/	78	100%	97%		+3	
	L	40	/	40	100%	96%		+4	
	S	93	/	96	97%	95%		+2	
	STMG	78	/	80	98%	97%		+1	
	STHR	21	/	22	95%	91%		+4	
	TOTAL	310	/	316	98%	96%		+2	
2016	ES	67	/	68	99%	97%		+2	
	L	25	/	25	100%	98%		+2	
	S	103	/	106	97%	96%		+1	
	STMG	66	/	66	100%	97%		+3	
	STHR	24	/	25	96%	96%		0	
	TOTAL	285	/	290	98%	96%		+2	
2017	ES	95	/	97	98%	96%		+2	
	L	33	/	33	100%	97%		+3	
	S	95	/	97	98%	97%		+1	
	STMG	72	/	73	99%	96%		+3	
	STHR	20	/	20	100%	97%		+3	
	TOTAL	315	/	320	98%	97%		+1	
2018	ES	82	/	82	100%	97%		+3	
	L	30	/	30	100%	98%		+2	
	S	113	/	114	99%	97%		+2	
	STMG	89	/	89	100%	96%		+4	
	STHR	17	/	20	85%	96%		-11	
	TOTAL	331	/	335	99%	97%		+2	
2019	ES	92	/	93	99%	97%		+2	
	L	32	/	32	100%	99%		+1	
	S	93	/	98	95%	97%		-2	
	STMG	91	/	91	100%	95%		+5	
	STHR	24	/	26	92%	96%		-4	
	TOTAL	332	/	340	98%	97%		+1	
TOTAL		2 367	/	2 410	98%	96%	96%	+2	+2

Sources : « Indicateurs de résultat des lycées d'enseignement général et technologique » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (2016a) ; « résultats aux examens » présentés dans les plaquettes album photos distribués aux élèves et personnels du lycée ND du Roc (Lycée Notre Dame du Roc, 2013, 2014, 2015, 2016a, 2017, 2018a, 2019). Lecture : Lors de la session 2012 du baccalauréat général série ES, 58 élèves de terminale du lycée Notre Dame du Roc ont été admis sur les 60 élèves qui se sont présentés à l'examen. Le taux de réussite brut du lycée dans cette filière cette année-là était donc de 97%. Le pourcentage de réussite attendu dans les établissements nationaux ayant des caractéristiques d'établissement et de population apprenante équivalentes était de 96%. Le lycée a donc une valeur ajoutée de +1 par rapport à ce taux.

Annexe 7. Répartition des élèves du secondaire entre l'enseignement public et l'enseignement privé de 2015 à 2020

Tableau 8. Répartition des élèves du second degré en fonction du cycle et du secteur d'enseignement depuis 2015

		National		Académique		Départemental		Local	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
2015-2016	Collège	2 629 031	700 628	112 017	80 327	15 527	18 242	2 464	1 990
		79%	21%	58%	42%	46%	54%	55%	45%
	Lycée	2 019 378	555 057	83 605	52 454	10 879	11 016	4 068	3 498
		78%	22%	61%	39%	50%	50%	54%	46%
	TOTAL	4 648 409	1 255 685	195 622	132 781	26 406	29 258	6 532	5 488
		79%	21%	60%	40%	47%	53%	54%	46%
2016-2017	Collège	2 619 257	707 438	111 661	81 286	15 605	18 340	2 385	2 055
		79%	21%	58%	42%	46%	54%	54%	46%
	Lycée	2 062 906	558 416	86 111	53 584	11 137	11 303	4 195	3 538
		79%	21%	62%	38%	50%	50%	54%	46%
	TOTAL	4 682 163	1 265 854	197 772	134 870	26 742	29 643	6 580	5 593
		79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%
2017-2018	Collège	2 635 481	717 640	112 862	83 023	15 973	18 660	2 469	2 111
		79%	21%	58%	42%	46%	54%	54%	46%
	Lycée	2 085 670	559 694	86 957	54 610	11 265	11 442	4 268	3 570
		79%	21%	61%	39%	50%	50%	54%	46%
	TOTAL	4 721 151	1 277 334	199 819	137 633	27 238	30 102	6 737	5 681
		79%	21%	59%	41%	48%	52%	54%	46%
2018-2019	Collège	2 659 244	725 041	114 308	83 561	16 295	18 916	2 508	2 134
		79%	21%	58%	42%	46%	54%	54%	46%
	Lycée	2 074 918	558 882	86 217	54 740	11 211	11 625	4 272	3 644
		79%	21%	61%	39%	49%	51%	54%	46%
	TOTAL	4 734 162	1 283 923	200 525	138 301	27 506	30 541	6 780	5 778
		79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%
2019-2020	Collège	2 674 740	728 440	115 465	84 459	16 685	19 051	2 459	2 135
		79%	21%	58%	42%	47%	53%	54%	46%
	Lycée	2 055 122	555 116	85 470	55 404	11 216	11 704	4 291	3 756
		79%	21%	61%	39%	49%	51%	53%	47%
	TOTAL	4 729 862	1 283 556	200 935	139 863	27 901	30 755	6 750	5 891
		79%	21%	59%	41%	48%	52%	53%	47%
TOTAL		79%	21%	59%	41%	47%	53%	54%	46%

Sources : « Effectifs d'élèves des établissements du second degré public et privé sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale » disponibles sur le site data.education.gouv.fr (MENJ, 2016b).
Lecture : Lors de l'année 2015-2016, 2 629 031 collégiens en France étaient scolarisés dans un établissement public, soit 79% de la population totale des collégiens français. Les 100 628 élèves restants étaient scolarisés dans un collège privé, soit 21% de la population totale des collégiens français. La même année, 78% des lycéens français étaient scolarisés dans le public, pour 22% dans le privé. Au lycée, 2 019 378 élèves étaient scolarisés dans un établissement public contre 555 057 dans le privé, c'est-à-dire un rapport de 78%-22% pour l'ensemble des lycéens français. En définitive, le rapport public-privé cette année-là était de 79%-21% pour l'ensemble des élèves du second degré français.

Annexe 8. Caractéristiques des joueurs de la section sportive scolaire de Mendes-France et de l'académie du Roc par promotion

Club d'origine

Tableau 9. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France et du l'académie du Roc depuis 2003 selon leur appartenance ou non au club de La Roche Vendée Football et évolution au cours du temps

	Lycée Pierre Mendes-France				Lycée Notre Dame du Roc					
	La Roche VF	/	Tous clubs	% RVF	Différence _{n-1}	La Roche VF	/	Tous clubs	% RVF	Différence _{n-1}
2003	1	/	1	100%						
2004	6	/	6	100%	0%					
2005	8	/	8	100%	0%					
2006	5	/	5	100%	0%					
2007	7	/	7	100%	0%					
2008	13	/	13	100%	0%					
2009	8	/	8	100%	0%					
2010	8	/	8	100%	0%	2	/	4	50%	
2011	11	/	11	100%	0%	9	/	13	69%	+19%
2012	13	/	15	87%	-13%	10	/	14	71%	+2%
2013	10	/	12	83%	-3%	3	/	3	100%	+29%
2014	5	/	8	63%	-21%	11	/	12	92%	-8%
2015	4	/	7	57%	-5%	8	/	9	89%	-3%
2016	7	/	8	88%	30%	8	/	9	89%	0%
2017	11	/	11	100%	13%					
2018	3	/	7	43%	-57%					
2019	3	/	8	38%	-5%					
TOTAL	123	/	143	86%		51	/	64	80%	

Sources : Archives personnelles de Michel Mora et du club de La Roche Vendée Football. Lecture : Dans la promotion 2012 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendes-France, 13 joueurs sont issus du club de La Roche Vendée Football sur les 15 joueurs bénéficiant du dispositif. Ainsi, 87% des joueurs de cette promotion sont issus du club support de La Roche Vendée Football. Comparativement à l'année 2011, le poids des joueurs de La Roche Vendée Football dans la répartition totale des joueurs de la SSS a diminué de 13%.

Secteur d'origine

Tableau 10. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon leur secteur d'origine et évolution au cours du temps

	Lycée Pierre Mendes-France				
	Secteur	/	Hors-secteur	% secteur	Différence _{n-1}
2003	0	/	1	0%	
2004	0	/	6	0%	0%
2005	0	/	8	0%	0%
2006	0	/	5	0%	0%
2007	6	/	1	86%	+86%
2008	1	/	12	8%	-78%
2009	7	/	1	88%	+80%
2010	2	/	6	25%	-63%
2011	3	/	8	27%	+2%
2012	6	/	9	40%	+13%
2013	4	/	8	33%	-7%
2014	1	/	7	13%	-21%
2015	2	/	5	29%	+16%
2016	3	/	5	38%	+9%
2017	3	/	8	27%	-10%
2018	6	/	1	86%	+58%
2019	3	/	5	38%	-48%
TOTAL	47	/	96	33%	

Sources : Archives personnelles de Michel Mora. Lecture : Dans la promotion 2012 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendes-France, 6 joueurs sont issus du secteur du lycée contre 9 joueurs hors-secteur. Ainsi, 40% des joueurs de cette promotion sont issus du

secteur du lycée PMF. Comparativement à l'année 2011, le poids des joueurs issus du secteur scolaire du lycée dans la répartition totale des joueurs de la SSS a augmenté de 13%.

Établissement d'origine

Tableau 11. Répartition des joueurs de la SSS Mendès-France depuis 2003 selon le statut de leur établissement d'origine et évolution au cours du temps

	Lycée Pierre Mendès-France				
	Public	/	Privé	% Public	Différence _{n-1}
2003	0	/	1	0%	
2004	0	/	6	0%	0%
2005	0	/	8	0%	0%
2006	0	/	5	0%	0%
2007	7	/	0	100%	+100%
2008	1	/	12	8%	-92%
2009	7	/	1	88%	+80%
2010	4	/	4	50%	-38%
2011	6	/	5	55%	+5%
2012	14	/	1	93%	+39%
2013	10	/	2	83%	-10%
2014	8	/	0	100%	+17%
2015	4	/	3	57%	-43%
2016	7	/	1	88%	+30%
2017	8	/	3	73%	-15%
2018	7	/	0	100%	+27%
2019	6	/	2	75%	-25%
TOTAL	89	/	54	62%	

Sources : Archives personnelles de Michel Mora. Lecture : Dans la promotion 2012 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendès-France, 14 joueurs sont issus d'un établissement public et 1 joueur est issu d'un établissement privé. Ainsi, 93% des joueurs de cette promotion sont issus d'un collège public. Comparativement à l'année 2011, le poids des joueurs venant du public dans la répartition totale des joueurs de la SSS a augmenté de 39%.

Département d'origine

Tableau 12. Répartition des joueurs de la SSS Mendès-France depuis 2003 selon leur département d'origine et évolution au cours du temps

	Lycée Pierre Mendès-France				
	Vendée	/	Hors-Vendée	% Vendée	Différence _{n-1}
2003	0	/	1	0%	
2004	0	/	6	0%	0%
2005	0	/	8	0%	0%
2006	1	/	4	20%	+20%
2007	0	/	7	0%	-20%
2008	0	/	13	0%	0%
2009	0	/	8	0%	0%
2010	2	/	6	25%	+25%
2011	8	/	3	73%	+48%
2012	8	/	7	53%	-19%
2013	6	/	6	50%	-3%
2014	0	/	8	0%	-50%
2015	1	/	6	14%	+14%
2016	6	/	2	75%	+61%
2017	8	/	3	73%	-2%
2018	7	/	0	100%	+27%
2019	7	/	1	88%	-13%
TOTAL	54	/	143	38%	

Sources : Archives personnelles de Michel Mora. Lecture : Dans la promotion 2012 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendès-France, 8 joueurs sont issus du département contre 7 joueurs hors-département. Ainsi, 53% des joueurs de cette promotion sont issus de la Vendée. Comparativement à l'année 2011, le poids des joueurs vendéens dans la répartition totale des joueurs de la SSS a diminué de 19%.

Régime scolaire

Tableau 13. Répartition des joueurs de la SSS Mendes-France depuis 2003 selon leur régime scolaire et évolution au cours du temps

	Lycée Pierre Mendes-France		% Internes	Différence _{n-1}
	Internes	/ Demi-pensionnaires		
2003	0	/ 1	0%	
2004	0	/ 6	0%	0%
2005	0	/ 8	0%	0%
2006	1	/ 4	20%	+20%
2007	0	/ 7	0%	-20%
2008	9	/ 4	69%	+69%
2009	7	/ 1	88%	+18%
2010	2	/ 6	25%	-63%
2011	11	/ 0	100%	+75%
2012	12	/ 3	80%	-20%
2013	8	/ 4	67%	-13%
2014	7	/ 1	88%	+21%
2015	4	/ 3	57%	-30%
2016	6	/ 2	75%	+18%
2017	8	/ 3	73%	-2%
2018	0	/ 7	0%	-73%
2019	0	/ 8	0%	0%
TOTAL	75	/ 68	52%	

Sources : Archives personnelles de Michel Mora. Lecture : Dans la promotion 2012 des joueurs de la section sportive scolaire du lycée Pierre Mendes-France, 12 joueurs sont internes tandis que 3 joueurs sont demi-pensionnaires. Ainsi, 80% des joueurs de cette promotion sont pensionnaires au lycée. Comparativement à l'année 2011, le poids des joueurs internes dans la répartition totale des joueurs de la SSS a diminué de 20%.

4^{ème} de couverture

Résumé

Peu étudiées jusqu'alors, les sections sportives scolaires sont des espaces sociaux qui symbolisent le rapprochement entre l'institution scolaire et l'institution sportive. Loin d'être des espaces de domination totale de l'école sur le sport, les agents impliqués sont en interaction constante pour défendre leur position et leur légitimité respective. Le cas particulier de La Roche-sur-Yon permet ainsi d'étudier deux de ces dispositifs, l'un dans un lycée public, l'autre dans lycée privé, s'appuyant sur le même club de football. Faisant appel à des acteurs riches en dispositions, ces structures fonctionnent tant que l'équilibre de gain est maintenu entre les ambitions scolaires et les ambitions sportives. Bien que le club de football organise sa stratégie d'engagement par rapport aux possibilités de recrutement qui lui sont offertes, la relation équilibrée en vigueur reste dissymétrique en faveur l'école. À cet égard, à la lumière des concepts de Pierre Bourdieu et des propos de cinq acteurs majeurs des sections, ce mémoire vise à appréhender les conditions de leur existence et à comprendre les processus stratégiques qui sont en jeu.

Mots clés

Sections sportives scolaires, espaces sociaux, dispositions, stratégies, football

Abstract

Little explored to date, school sports sections are social spaces that symbolize the merger between school and sport institutions. Far from being spaces of complete domination of school over sport, the agents involved are in constant interaction to defend their respective positions and legitimacy. The particular case of La Roche-sur-Yon thus makes it possible to study two of these systems, one in a public high school, the other in a private high school, relying on the same football club. Calling on actors with a wealth of dispositions, these structures work if the balance of gain is maintained between educational and sporting ambitions. Although the football club organizes its engagement strategy in relation to the recruitment opportunities available to it, the current balanced relationship remains asymmetrical in favors of school. In this regard, considering Pierre Bourdieu's concepts and the comments of five major actors in the sections, this brief aims to apprehend the conditions of their existence and to understand the strategic processes involved.

Key Words

School sports sections, social spaces, dispositions, strategies, football